

264
P. 2-

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DU

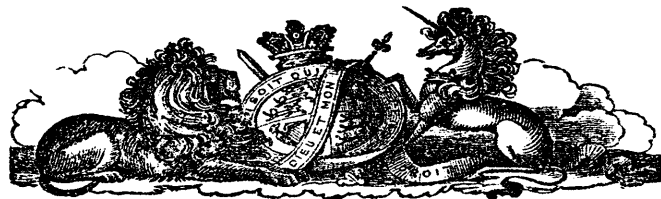
CANADA

POUR

L'ANNEE 1856.

PRESENTE AUX DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT PAR ORDRE DE SON EXCELLENCE.

Par JOSEPH CAUCHON, Commissaire Terres Couronne.



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1857.

TABLE DES MATIERES.

R A P P O R T .

Classes des Terres publiques et transactions pour 1856.

B A S C A N A D A :

	PAGE.
Terres de la Couronne	4
Terre du Clergé.....	<i>ib.</i>
Biens des Jésuites.....	<i>ib.</i>
Domaine de la Couronne.....	5
Seigneurie de Lauzon	<i>ib.</i>
Précis des terres du Bas Canada.....	6

H A U T C A N A D A :

Terres de la Couronne	6
Terres du Clergé	7
Terres des Ecoles	<i>b.</i>
Précis des terres du Haut-Canada	8

S U J E T S E N G É N É R A L .

Bois et Forêts.....	8
Emplacement des mines.....	9
Récapitulation	<i>ib.</i>

A P E R Ç U G É N É R A L D E S T E R R E S P U B L I Q U E S :

Péninsule de Gaspé.....	10
Territoire de Tadousac.....	17
Contrée du Saguenay.....	18
Rive sud en bas de Québec.....	20
Townships de l'Est.....	21
Townships de parties reculées au nord du St. Laurent.....	23
Territoire du St. Maurice.....	24
Travaux sur le St. Maurice.....	30
Contrée de l'Ottawa	34
Terres sur les bords de l'Ontario.....	42
Péninsule occidentale.....	<i>ib.</i>
Territoire des Lacs Huron et Supérieur.....	<i>ib.</i>
Contrée de la rivière Rouge et Saskatchewan.....	47
Carte de la province.....	54

A D M I N I S T R A T I O N D É P A R T E M E N T A L E :

Vente et régie de terres publiques	55
Dépôts dans les banques.....	56
Agences des terres de la couronne.....	<i>ib.</i>
Remise de terres	61
Droits des acquéreurs et réserves	65

	PAGE.
Réclamations pour déficit.....	69
Bois et forêts	<i>ib.</i>
Glissoires de la province et bureau du surintendant des mesureurs de bois.....	74
Réserves de lots de ville	94
Locations à mines.....	95
Pêcheries	96
Chemins de colonisation	98
Bureaux des examinateurs d'arpenteurs provinciaux	100
Commissaires des bornes	<i>ib.</i>
Règlement du bureau.....	101

A P P E N D I C E.

	PAGE.
A.—Rapport du personnel du département.....	2
B.—Agents des terres de la couronne du Bas Canada.....	4
C.—Do do do du Haut Canada.....	6
D.—Agents des bois	8
E.—Agents du Domaine de la couronne, des Biens des Jésuites et Lauzon.....	9
F.—Etat des terres vendues en 1856.....	10
G.—Etat des recettes considérées comme revenu.....	11
H.—Etat des déboursés pour régie.....	12
I.—Etat des arpentages du Bas Canada 1841-56.....	14
J.—Do do du Haut Canada do	18
K.—Rapport des arpentages du Haut Canada en 1856	20
L.—Do do du Bas Canada do	22
M.—Rapport de l'inspecteur des agences du Bas Canada pour 1856.....	23
N.—Etat des devoirs de bureau et du travail fait en 1856.....	85
O.—Etat du travail extra du bureau	97
P.—Rapport de la branche des bois et forêts et du surintendant des inspecteurs de bois pour 1856.....	103
Q.—Rapport des terres d'écoles communes vendues depuis 1851 à 1856 inclusivement	264
R.—Rapport de l'arpentage de l'arpenteur provincial Salter d'une ligne de base au nord du lac Huron.....	266
S.—Etat de locations à mine.....	276
T.—Précis de l'Ottawa et ses tributaires.....	280
U.—Lettre de Mr. Palmer touchant les terres derrière la baie de Goulia, lac Supérieur	282
V.—Etat des arpentages du Bas Canada, depuis 1763 à 1840	284
W.—Do do du Haut Canada, 1793 à 1840, etc	292
X.—Circulaires des bureaux des examinateurs des arpenteurs provinciaux.....	297

CARTES:

1.—Bas Canada.....
2.—Haut Canada.....
3.—Gaspé et Bonaventure.....
4.—Le Saguenay.....
5.—Le St. Maurice.....
6.—La contrée de l'Ottawa
7.—La rive nord du lac Huron.....
8.—Le Canada, territoires des sauvages et Baie d'Hudson.....

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DU

CANADA.

A SON EXCELLENCE SIR EDMUND WALKER HEAD BARONNET, GOUVERNEUR
GÉNÉRAL DES POSSESSIONS BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU
NORD, ETC., ETC., ETC.

Qu'il plaise à votre Excellence,

Conformément à une Résolution de l'Assemblée Législative, passée pendant la Session dernière du Parlement Provincial, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant touchant les terres publiques de la Province et le Département qui, sous ma direction, est chargé de les administrer :—

Les Terres Publiques et les autres propriétés qui s'y rattachent, sous la direction du Département des Terres de la Couronne, sont classées de la manière suivante :—

DANS LE BAS-CANADA.

BIENS DES JÉSUITES,
TERRES DE LA COURONNE,
TERRES DU CLERGÉ,
DOMAINE DE LA COURONNE,
SEIGNEURIE DE LAUZON.

DANS LE HAUT-CANADA.

TERRES DE LA COURONNE,
TERRES DU CLERGÉ,
TERRES DES ECOLES.

DIVISIONS GÉNÉRALES.

BOIS ET FORÊTS,
EMPLACEMENTS DE MINES,
Et, bien qu'elles ne constituent pas encore une division spéciale,
LES PÊCHERIES PROVINCIALES.

BAS-CANADA.

TERRES DE LA COURONNE.

Au commencement de l'année 1856, il y avait dans le Bas-Canada 4,563,468 acres de Terres de la Couronne, arpentées et dont on n'avait pas disposé ; à ce chiffre il faut ajouter 280,200 acres de terres, arpentées dans le courant de l'année dernière ; ce qui fait un total de 4,843,668 acres, desquelles il a été vendu 46,118½ acres. Il restait donc, au 31 décembre de l'an dernier, 4,797,550 acres de Terres de la Couronne arpentées ; mais une partie de ces terres sont occupées par environ quinze mille colons irréguliers qu'il sera du devoir du gouvernement de faire entrer dans la condition d'acheteurs réguliers.

Le prix total des terres vendues a été de £5,145 15 3. On a reçu pendant l'année passée, pour terres vendues et aussi en paiement partiel de terres vendues précédemment, la somme brute de £3,019 14 1 et, à titre de Rentes de la Couronne (*Crown Quit Rents*), £228 11 4, soit un total général de £3,248 5 5, dont la recette nette, déduction faite de certains frais, a été de £3,230 15 5.

A part les 4,797,550 acres de terres arpentées et disponibles, il y a aussi dans les limites du Bas-Canada une étendue de 112,075,039 acres de terres vacantes, appartenant à la Couronne, non arpentées. Dans cette quantité on compte 100,000 acres dont l'arpentage se continue.

Les Terres de la Couronne arpentées mais vacantes, sont situées principalement : au nord du Saint Laurent, dans la vallée du Saguenay, derrière les Seigneuries et sur la rivière des Outaouais ou sur ses affluents ; et entre les Seigneuries au sud du Saint Laurent et la frontière de la Province. Comparativement il n'en reste qu'une très-petite quantité dans cette partie de la Province connue sous le nom de *Townships* de l'est. On trouvera dans un autre chapitre de ce rapport la description générale de ces terres, aussi bien que celle des contrées qui ne sont pas encore arpentées.

TERRES DU CLERGE.

Des terres choisies pour être les Réserves du Clergé dans le Bas-Canada, en vertu du Statut Impérial de la 31^e année du règne de George III. chap. 31,—sécularisées plus tard et dont l'Acte Provincial de la 18^{ème} année du règne de Victoria, chap. 2 règle l'emploi,—il a été vendu, l'an dernier, 12,473½ acres, au prix de £2,678 13 5. Le total brut des recettes des ventes, des rentes, etc., des terres du Clergé, s'est élevé à £1,948 8 3 et, déduction faite des frais, au chiffre net de £1,810 1 7.

La quantité de ces terres encore à vendre dans le Bas-Canada, était au 31 décembre, de 487,683½ acres.

Ces réserves consistaient primitivement en la septième partie des Townships arpentés avant le 12 mai 1842, et généralement elles étaient distribuées uniformément dans chaque Township. Elles sont limitées, par conséquent, aux anciens Townships et, en cela, elles diffèrent des Terres de la Couronne vacantes actuellement arpentées.

BIENS DES JESUITES.

Ces biens consistent en six grandes Seigneuries et en un grand Fief, sans parler de plusieurs petits Fiefs et d'immeubles de rôtture ainsi que

d'autres propriétés situées dans la Cité de Québec. Ils constituaient la propriété de l'ordre des Jésuites dans cette Province, avant la cession du pays à la Grande-Bretagne. Ces biens ont une superficie de 795,262 arpents dont 362,048 ont été concédés, aux conditions ordinaires des droits de seigneurs.

Pendant l'année 1856, la recette brute de ces propriétés a été de £4,829 17 7 ; et, déduction faite des frais d'administration, d'arpentage, etc., on en a obtenu le chiffre de £4,019 13 9.

La somme des fonds qui proviennent de ces biens ou qui pourront en provenir, est consacrée à l'enseignement dans le Bas-Canada, en vertu d'une loi passée, l'an dernier, par la Législature Provinciale.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Ce domaine se compose d'abord de quelques Fiefs situés dans la Cité de Québec et dans la commune de Trois-Rivières, et dont les censitaires relèvent immédiatement de la Couronne, ensuite de certains quais à Québec, de toutes les grèves et des bords des rivières navigables,—et en général de tous les biens et des droits de Seigneur possédés par le Roi de France avant le cession de la Province à la Grande-Bretagne.

La somme brute des recettes données par le domaine de la Couronne, en 1856, s'élève à £2,149 18 7, et à £1,330 17 5, soustraction faite des frais d'administration.

Le chiffre de ces dépenses a été augmenté considérablement, l'an dernier, par suite des frais encourus pour préparer les inventaires requis par la *commission Seigneuriale*.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Cette Seigneurie fut obtenue de feu Sir John Caldwell, pour payer la dette que ce dernier avait contractée envers la Province. Elle est située en face même de la Cité de Québec et elle contient 218,880 acres dont la plus grande partie a été concédée depuis longtemps, conformément au système de *Tenure Seigneuriale*.

Le revenu brut de cette Seigneurie a été, en 1856, de £4,661 14 8 ; et la recette nette, de £3,113 1 10. Une grande partie des dépenses d'administration encourues l'an dernier, ont été occasionnées par le nouvel arpentage de cette Seigneurie que l'on fait actuellement.

On a trouvé avantageux de disposer des scieries des Etchemins, dans la Seigneurie de Lauzon et des moulins de Charlesbourg, dans la Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, qui faisaient partie des biens des Jésuites. Les unes ont été vendues £9,000 et les autres, £750. Les moulins de Charlesbourg furent vendus en 1855. Cette même année, on vendit £935 le moulin de Saint-Henri, dans la Seigneurie de Lauzon. Dans chacune de ces transactions, le prix de la vente a été plus élevé que la somme du principal représenté par la rente annuelle qu'on retirait de ces immeubles et, en outre, le public a dû à ces ventes de ne pas avoir à encourir les dépenses nécessaires pour réparer les scieries des Etchemins et pour reconstruire les moulins de Charlesbourg. On a essayé en 1856 de vendre le moulin de Laprairie, qui fait aussi partie des Biens des Jésuites ; mais il n'a pas été possible d'en obtenir un prix qui rendît cette vente avantageuse.

Relativement aux Seigneuries possédées par la Couronne, il existe un abus auquel on devrait porter remède. Dans quelques cas, les censitaires, après avoir obtenu le titre qui accompagne la concession d'une terre, coupent les arbres de prix qui se trouvent dans cette concession, disposent du bois ainsi obtenu et abandonnent ensuite les terres, n'ayant rempli aucune des conditions en échange desquelles on leur avait octroyé ces propriétés. Il est à désirer que la loi oblige ces censitaires à remplir toutes les conditions que l'on impose à ceux qui achètent des terres de la Couronne et d'après lesquelles il n'est permis aux colons d'abattre les arbres pour les vendre qu'après s'être établis sur ces terres et avoir tenu les autres engagements stipulés.

PRÉCIS DES TERRES DU BAS-CANDA.

Terres de la Couronne vacantes, arpentées....	4,797,550 Acres.
Terres du Clergé id. id.....	487,683½ "
Total des terres publiques arpentées, disponibles, (les Seigneuries exceptées).....	5,285,233½ "
Terres des Townships, déjà aliénées.....	6,373,597 "
Total des terres divisées en Townships.....	11,658,830½ "
Etendue des Seigneuries.....	10,678,931 "
Total des terres organisées.....	22,337,761½ "
Terres de la Couronne non arpentées.....	112,075,039 "
Total général des terres du Bas-Canada.....	134,412,800½ Acres.

Ce chiffre de 134,412,800½ acres ne représente que l'étendue approximative du Bas-Canada et selon les calculs les plus modérés; car la frontière septentrionale de cette partie de la Province, d'ailleurs très imparfaitement connue, n'a pas été encore déterminée.

HAUT-CANADA.

TERRES DE LA COURONNE.

Au commencement de l'année dernière, il y avait dans le Haut-Canada 538,745 acres de Terres de la Couronne, arpentées et disponibles, et en ajoutant à ce chiffre celui de 456,123½ acres arpentées pendant l'année, on obtiendra un total de 994,868½ acres, desquelles 140,520 ont été vendues et 23,950, concédées gratuitement; ce qui réduit à 830,398 acres l'étendue des Terres de la Couronne qui étaient arpentées et disponibles, le 31 décembre, 1856.

Le prix total des Terres de la Couronne qui ont été vendues est de £52,319 9 4. Le produit brut des recettes, faites l'an dernier en à compte de ces ventes, a été de £41,329 13 8. Le revenu net, déduction faite des remises, s'est élevé à £40,906 17 11 et, si l'on ajoute à ce chiffre la somme de £90 reçue à titre de rente de la Couronne, on trouvera une recette nette de £40,996 17 11, provenant des Terres de la Couronne.

Les 830,398 acres de Terres de la Couronne, arpentées et encore disponibles, sont comprises presque entièrement dans les Comtés de Lanark, de Renfrew, de Frontenac, de Lennox et Addington, de Hastings, de Victoria et de Peterborough, c'est-à-dire dans la vallée de la rivière des Outaouais et en arrière des établissements qui couvrent la rive nord du lac Ontario. Il ne reste qu'un très-petit nombre de Lots de Terre de la Couronne encore disponibles dans la partie occidentale du Haut-Canada.

Il résulte de cet état de choses que la grande Péninsule occidentale du Haut-Canada, dans laquelle se sont jetés principalement les flots de l'immigration au Canada, ne renferme plus de Terres de la Couronne ouvertes à la colonisation et, comme la quantité des terrains vacants du Clergé situés çà et là dans cette partie du pays est relativement insignifiante, les progrès de la colonisation devront se faire sur d'autres points du Canada.

A part les 830,398 acres de Terres de la Couronne, arpentées et disponibles, le Haut-Canada renferme aussi dans le bassin du Saint-Laurent et de ses Lacs, une étendue de 56,770,416 $\frac{1}{4}$ acres de terres vacantes appartenant à la Couronne et comprenant les Territoires de l'Outaouais et du lac Huron et le territoire situé au nord des Lacs Huron et Supérieur. Dans cette superficie se trouvent compris 625,850 acres que l'on s'occupe d'arpenter. En outre, au commencement du printemps, l'arpentage se fera dans cette contrée sur une plus grande échelle.

Ces territoires seront décrits plus en détail, autant du moins qu'il sera possible, dans un rapide aperçu géographique des Terres Publiques de la Province se trouvant dans une autre partie de ce rapport.

TERRES DU CLERGE.

Pendant l'année dernière, il a été vendu, au prix de £66,150 0 7, 81,086 $\frac{1}{2}$ acres des Terres du Clergé du Haut-Canada.

Les Recettes brutes de toute provenance effectuées au compte des Terres du Clergé, se sont élevées à £99,021 6 11 dont le produit net a été de £92,899 14s, après la déduction de toutes les dépenses.

La quantité de ces terres encore disponibles dans le Haut-Canada, était au 31 décembre de 422,944 $\frac{1}{2}$ acres dont la très grande partie se trouve située dans les comtés à l'est de Toronto.

TERRES DES ECOLES.

Les terres des écoles dans le Haut-Canada sont subdivisées en deux classes : celles des écoles de grammaire et celles des écoles communes.

Des 546,861 $\frac{1}{2}$ acres mises primitivement en réserve pour le maintien des écoles de grammaire, 225,944 ont été consacrées aux frais du *King's College*, et 66,000 au profit du collège du Haut-Canada.

Le 31 décembre, 1855, il restait 156,845 $\frac{1}{2}$ acres de ces terres, et comme il en a été vendu 2,340 acres, au prix de £1,906 15 3, dans le courant de l'an dernier, la quantité des terres des écoles de grammaire était réduite à la fin de 1856, au chiffre de 154,505 $\frac{1}{2}$ acres.

Du million d'acres de terres mis en réserve dans le Haut-Canada pour produire un fonds en faveur des écoles publiques, d'après la loi passée dans la 12^{me} année du règne de Victoria, chap. 200, il ne restait plus au commencement de 1856, que 86,862 $\frac{3}{4}$ acres qui ne fussent pas vendues. Si

l'on retranche de cette quantité 47,725 acres, vendues dans le courant de l'année au prix de £31,835 19s, on verra que la quantité de ces terres encore disponibles est de 39,137 $\frac{3}{4}$ acres.

Le revenu brut des terres des écoles de grammaire a été, en 1856, de £3,833 13 11, et le revenu net, de £3,332 10 2.

Le revenu brut des terres des écoles communes a été de £25,036 9 6 et ce chiffre s'est trouvé réduit à £22,324 14 8, après en avoir retranché la somme des remises et les dépenses d'administration, consistant en frais d'arpentage, d'inspection et de commission.

PRÉCIS DES TERRES DU HAUT-CANADA.

Terres de la Couronne, arpentées et vacantes.....	830,398 $\frac{1}{2}$	Acres.
Terres du Clergé, id. id.....	422,944 $\frac{1}{2}$	“
Terres des Ecoles, id. id.....	193,643 $\frac{1}{4}$	“
<hr/>		
Total des Terres Publiques, arpentées et disponibles.	1,446,986 $\frac{1}{4}$	“
Terres des Particuliers.....	19,388,997 $\frac{3}{4}$	“
<hr/>		
Total des terres arpentées.....	20,835,984	
Terres de la Couronne, vacantes et non arpentées...	56,770,416	
<hr/>		
Superficie totale du Haut-Canada dans le bassin du Saint-Laurent et des Lacs.....	77,606,400	

Il faut remarquer que la superficie du Haut-Canada, telle qu'elle est indiquée dans ce sommaire, ne peut être qu'approximative, la frontière septentrionale de cette province n'étant connue que très-imparfaitement.

DIVISIONS GENERALES

BOIS ET FORETS.

Cette branche de revenu comprend les rentes foncières de chaque limite à bois, dans laquelle il est permis de couper du bois en vertu d'une licence du Gouvernement; et les droits perçus sur les bois de construction et les billots coupés sur les Terres Publiques.

Le revenu brut de ces différentes sources a été, en 1856, de £57,109 18 10, dont il n'a été collecté que £53,503 4 6, et déduction faite des frais d'administration, il reste un revenu net de £45,244 6 0.

Ce compte renferme les revenus des deux sections de la Province.

Les glissoires du gouvernement sont placées sous la direction du Département des Bois et Forêts, les droits qu'on y perçoit faisant partie du même système de collection, quoiqu'ils forment un état de comptes séparé.

Le revenu brut des droits perçus en 1856, sur le bois de construction qui a passé les Glissoires du Gouvernement, s'est élevé à £8,197 4 6, et ce total a été réduit à £7,723 5 1, déduction faite des frais d'administration. La somme totale de ces revenus est de £8,628 3 4.

Le bureau de l'Inspecteur des mesureurs de bois peut être classé aussi sous le titre des "Bois et Forêts." Dans une partie subséquente de ce rapport, je suggérerai des améliorations nécessaires pour faciliter l'ac-

complissement des devoirs de ce bureau et rendre plus parfait le fonctionnement du service qui s'y rattache.

EMPLACEMENT DES MINES.

C'est en 1846 que, pour la première fois, il fut accordé des concessions de mines. Jusqu'au 31 décembre de l'an dernier, le nombre total de ces concessions, accordées dans les régions du Lac Huron et du Lac Supérieur, s'est élevé à 78, dont huit datent de 1856. Soixante-huit de ces titres couvrent chacun une étendue de 6,400 acres, et les dix autres, une superficie de 400 acres seulement.

Le revenu brut de cette branche, consistant en droits de licences, d'explorations et en paiements partiels d'emplacements achetés, s'est élevé en 1856, à £6,452 8 0, somme qui, après la déduction de certains frais, se trouve réduite à £5,377 8.

RECAPITULATION.

De l'énumération rapide qui vient d'être faite, il résulte que la quantité de Terres Publiques de toutes classes, vendue en 1856 par le Département des Terres de la Couronne, a été de 330,263 acres, au prix total de £160,036 12 10. Cette quantité, augmentée des 23,950 acres de terres octroyées gratuitement, donne le chiffre total de 354,213 acres. La recette brute, provenant des Terres Publiques, des Forêts et de toutes les autres branches de revenu qui se rapportent au même Département, a été de £252,828 15 4, et le revenu net, de £230,929 15 8.

Il faut ajouter à cette dernière somme celle de £383 13 9 provenant d'honoraires casuels, etc ; ce qui porte à £231,313 9 5 le chiffre du revenu net. De ce total, £102,469 12 9 sont pour le revenu disponible, et le reste (£128,843 16 8) constitue le produit des Terres du Clergé et des Écoles.

La quantité totale des terres arpentées dans le Canada et encore disponibles, est de..... 6,732,219 $\frac{3}{4}$
Et celle des Terres Publiques, non arpentées, de.... 168,845,455

Faisant un total de terres disponibles, de..... 175,577,674 $\frac{3}{4}$
La quantité des terres des particuliers est de..... 36,441,525 $\frac{3}{4}$
La superficie totale de cette partie du Canada qui est baignée par le Saint-Laurent et ses affluents, peut donc être estimée, au plus bas, à..... 212,019,200 Acres.

APERÇU GENERAL DES TERRES PUBLIQUES.

Avant de parler plus en détail de l'administration des Terres Publiques de la Province, il semble convenable de les passer en revue, dans l'ordre dans lequel elles se présentent sur la carte, en indiquant rapidement le caractère physique, le sol, les productions naturelles et la situation de chaque contrée, en tant que toutes ces considérations peuvent avoir de l'influence sur la valeur des terres au point de vue de l'agriculture ou du commerce, ou bien sur les avantages d'une colonisation, soit immédiate soit future.

Il est, aujourd'hui plus que jamais, nécessaire d'entrer dans ces détails, non seulement parce que dans ces derniers temps l'attention publique s'est

ournée vers les terres incultes du Canada, comme offrant un vaste champ à la colonisation des immigrants du dehors et à celle de la jeunesse de notre population, mais aussi parce que, ainsi qu'il a été remarqué déjà dans ce rapport, le gouvernement n'a plus de terres à offrir aux colons, dans cette partie de la Province qui était considérée comme la plus favorable à l'agriculture et dans laquelle a eu lieu jusqu'à présent la plus grande partie des ventes et des défrichements de Terres Publiques. Il est, par conséquent, plus important que jamais de bien connaître ce qui nous reste.

Cette question mérite d'autant plus d'attirer notre attention que, par suite des idées imparfaites et erronées que l'on a relativement aux régions éloignées de la Province et principalement à celles qui ne sont pas encore peuplées, le public n'a pas, touchant la valeur de ces contrées, cette juste appréciation qui est quelquefois essentielle pour indiquer les mesures propres à développer la prospérité générale de notre pays. C'est pourquoi, lorsque je présenterai dans un tableau rapide les renseignements que j'ai pu recueillir moi-même et ceux qu'ont rassemblés les personnes attachées à mon département, s'il m'arrive de décrire les vastes régions de la Province qui sont encore peu connues, dans des termes qui paraîtront trop chaleureux, on devra attribuer ce zèle à la nature d'un sujet aussi important qu'intéressant, et nullement à un désir immodéré de faire l'éloge de mon pays natal.

LA PENINSULE DE GASPE.

En suivant la direction des premières découvertes et celle de la navigation actuelle, la première partie du Canada qui s'offre à nous est le pays de Gaspé.

Cette péninsule, bornée au nord par le Saint-Laurent, et au sud par la Baie des Chaleurs et la Rivière Ristigouche, s'étend sur une longueur de 175 milles, entre le Cap Gaspé à son extrémité orientale, et le haut du lac Pétapédia, un des affluents du Ristigouche, sa limite naturelle à l'ouest. La plus grande largeur de cette contrée est de 90 milles, et son étendue, déduction faite d'une petite bande qui appartient au Nouveau-Brunswick, est calculée à 11,800 milles, soit la superficie de la péninsule européenne du Danemark, à laquelle celle-ci ressemble d'ailleurs par la forme.

Cette division géographique naturelle renferme :—au sud, le comté de Bonaventure, le long de la rive septentrionale du Ristigouche et du rivage de la Baie des Chaleurs ; à l'est, le comté de Gaspé, qui s'étend de la Pointe Maquereau, à l'entrée de cette baie, jusqu'au Cap Chat sur le Saint-Laurent, en suivant la courbe décrite par le rivage du golfe ; et au nord-ouest, une partie du comté de Rimouski. Cette péninsule présente dans ses contours une ligne d'environ 400 milles de côtes.

Dans le nord, une grande partie de la péninsule est impropre à la culture, à cause des Montagnes de Notre-Dame qui la traversent longitudinalement. Sous le rapport de la continuité et de l'altitude, cette chaîne de montagnes est d'un caractère varié. Elle a généralement la ligne centrale ou l'axe d'élévation à une distance de douze à vingt-cinq milles du Saint-Laurent. Sur le derrière de Métis—où l'on peut dire qu'elle pénètre dans la péninsule,—son sommet s'élève rarement à plus de 1,600 pieds, présentant plutôt un pays-haut parsemé de montagnes détachées, qu'un système de montagnes continu. Quoique ayant un sol d'une qualité inférieure, une portion considérable de cette partie de la contrée peut être cultivée, et

à mesure que l'on descend vers le Saint-Laurent, on trouve généralement un sol marneux plus riche. Trente milles plus à l'est, au point où la Rivière Matanne se fraie un passage à travers cette chaîne de montagnes, celle-ci devient plus distincte et plus élevée. A une autre distance de trente milles, aux sources de la Rivière Chatte, elle atteint sa plus grande élévation et sa plus grande largeur. Plusieurs de ses cimes s'élèvent à plus de 3,500 pieds. Sur le devant de ce système s'en trouve un second, plus bas, quoique encore très-élevé et au pied duquel se déroule une bande de bonne terre, quelquefois d'une largeur considérable. Cette dernière et les bas-fonds qui bordent le fleuve et qui en encadrent les confluent, sont très-favorables à la culture. Aussi les a-t-on colonisés jusqu'à Sainte-Anne où la route finit. A la Rivière Sainte-Anne, la chaîne se divise. Il s'en détache une branche qui se dirige vers le sud, tandis que l'autre avance vers le fleuve. A Mont-Louis, elle tourne vers l'est et perd graduellement de son élévation jusqu'au Cap Gaspé où elle se termine, laissant sur une longueur de 20 milles au dessus du Cap Rosière, une large ceinture de bonne terre entre elle et le rivage.

Par conséquent, cette chaîne, avec la base sur laquelle elle repose, couvre, le long de la côte septentrionale, une bande de deux cents milles de long et de dix à vingt milles de large, dont elle rend le terrain, à quelques rares exceptions près, entièrement impropre à la culture.

Au sud de cette chaîne, s'étend une grande vallée intérieure dont la surface est souvent brisée par de hautes montagnes et la forme irrégulière, divisée en embranchements, tantôt si rétrécie qu'elle n'a que dix milles de large, et ayant en d'autres lieux une largeur de trente milles. Quelquefois elle prend le caractère d'un plateau élevé.

Le sol de cette vallée est dans certaines parties léger et pauvre, et sur d'autres points, pierreux ; mais en général il est plus ou moins fertile et labourable, à l'exception des endroits où la surface est trop brisée. Le long des eaux qui se jettent dans le Haut-Matanne, cette région est représentée par le sous-géologue provincial comme propre à la culture. Dans la partie où elle coupe la route de Kempt, la vallée a trente milles de large et elle présente une grande quantité de terre labourable, d'assez bonne qualité. M. Hamel a trouvé aussi de bonnes terres dans l'intérieur de la vallée, lors de son exploration vers l'est.

Son élévation la rend sur quelques points peu favorable à la culture, particulièrement à celle du blé, surtout lorsqu'elle atteint la hauteur de 1500 pieds. Une grande partie de la vallée, néanmoins, est au dessous de la hauteur à laquelle la culture a réussi dans d'autres divisions de la Province, et même dans le voisinage immédiat de cette contrée, où l'on a récolté du blé à une hauteur de mille pieds. L'élévation des cours d'eau, au loin à l'intérieur, varie de 433 à 651 pieds, tandis que dans la partie supérieure de la Rivière Matapédia, où pendant plusieurs années une ferme a été cultivée, avec succès, l'effet de l'élévation est presque insignifiant. Il est probable que, grâce à l'abri des vents du nord qu'elle doit aux Montagnes de Notre-Dame ou de Shickshock, cette vallée possède un climat un peu plus doux que les contrées voisines.

Entre cette région intérieure et la Baie des Chaleurs, il existe généralement, bien que ce ne soit pas uniformément, une bande de vingt à trente milles de large d'un pays montagneux ou présentant les caractères

d'un plateau élevé et coupé par de profondes et étroites vallées à travers lesquelles se fraient un chemin, les rivières qui prennent leur source à l'intérieur.

Le long de la Baie des Chaleurs, s'étend, entre les montagnes et le rivage, une bande de pays riche et d'une surface comparativement unie, courant de la Rivière Cascadia au Port Daniel, c'est-à-dire sur une longueur de cinquante milles, dont presque tous les points sont colonisés sur le devant et même, en quelques lieux, assez profondément dans l'intérieur. C'est l'établissement le plus considérable de Bonaventure.

A l'ouest, au fond de la baie et le long du Ristigouche, les montagnes s'avancent presque jusqu'au rivage, variant en hauteur de 600 à 1800 pieds et présentant tous les aspects divers, à partir des monts penchés sur les abîmes, jusqu'aux pentes les plus molles, avec de riches vallées d'une largeur considérable qui s'étendent assez profondément le long des cours d'eau. Dans les vallées et sur les pentes escarpées des montagnes, partout le sol est riche et exempt de pierres. Vers l'intérieur, les monts s'élèvent généralement à une hauteur de 1,000 pieds et leurs faîtes présentent de riches plateaux, quelquefois d'une étendue de plusieurs milles, d'une largeur variant d'un demi mille à un mille et demi et couverts d'une pousse plantureuse de bois dur. Mais à une distance de quinze milles des côtes, le sol, bien qu'encore exempt de pierres, devient moins riche et le pays, plus élevé, conserve généralement ce caractère jusqu'à la haute vallée intérieure qui a été décrite précédemment. On remarque la même diversité et la même fertilité dans les quatre-vingts milles de pays qui s'étendent à l'ouest jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick et, à l'exception de l'extrémité occidentale sur la rivière Ristigouche, toute cette contrée est bien peuplée sur la côte et même jusqu'à quelques milles en arrière, le long des rivières et de la route de Kempt.

La région décrite en dernier lieu serait excessivement favorable à la colonisation, n'étaient les graves inégalités de sa surface. Les versants des montagnes, qui sont fréquemment impropres au labourage, à cause de leurs pentes rapides, occupent une grande partie de la surface du pays. Sans parler de la superficie couverte par quelques hautes montagnes, ces obstacles sont comme autant de barrières à la colonisation. Néanmoins, le devant du comté de Bonaventure est aussi favorable aux colons que n'importe quelle partie du Bas-Canada où il soit encore possible d'acheter des terres, et il se trouverait peuplé depuis longtemps n'était que, non seulement il est éloigné des parties de la Province qui ont un surplus de population, mais aussi qu'il se trouve si en dehors du courant de l'immigration.

A conditions de culture égales, le produit de toute espèce de récoltes y est environ vingt pour cent plus grand que dans les autres parties du Bas-Canada, et il s'y fait de bonnes récoltes à une élévation de mille pieds au dessus de la mer. La qualité du grain y est excellente. Il est digne de remarque que dans la distillation, on a reconnu que l'orge de Bonaventure contient environ un quart de matière saccharée de plus que l'orge récolté à l'ouest de Montréal, et qu'en outre il pèse davantage. On peut rappeler ici que le blé de Gaspé qui fut envoyé en 1855 à l'exposition de Paris, que l'on classa si haut et qui obtint une mention honorable, était du comté de Bonaventure.

Si les montagnes près de Québec étaient semblables à celles de Bonaventure et de Ristigouche, elles seraient couvertes depuis bien longtemps d'une population nombreuse et prospère.

Pour parfaire cette esquisse, il faut ajouter qu'il existe en faveur du pays qui s'étend autour de la Baie des Chaleurs et le long du Ristigouche, des particularités dignes d'être mentionnées; non-seulement l'hiver de cette contrée est plus doux que celui de Québec et son climat, généralement aussi favorable à l'agriculture, mais encore elle trouve des avantages considérables dans sa situation géographique et dans ses ressources. A part les pêcheries de saumon, qui ont toujours été d'une certaine importance commerciale,—sans parler des avantages domestiques que les habitants en général retirent de ce genre de nourriture si facilement obtenu,—il existe et il existera en tout temps un commerce de bois considérable dans le haut de cette région, et l'on y construit des navires en assez grand nombre. La pêche de la morue qui se fait sur les côtes est d'une importance reconnue, et les bénéfices que les pêcheurs du pays y faisaient ont été augmentés considérablement par le traité de réciprocité qui a produit la concurrence et, à la suite, la hausse des prix. L'exploitation de ces diverses branches de l'industrie est avantageuse à toutes les classes de la population, au cultivateur lui-même, puisqu'elle augmente le mouvement du numéraire et la demande des produits des champs.

La distance aux différents ports de l'Europe étant plus courte de ces parages que de Québec, le taux du frêt est bien plus bas dans la péninsule que dans ce port, ce qui devrait permettre d'exporter les grains de petite valeur avec avantage, dans des circonstances où cette exportation ne pourrait pas se faire des parties plus occidentales de la Province. Les grains inférieurs sont exportés généralement avec profit de l'île du Prince-Edouard à la Grande-Bretagne, et si cette dernière colonie a l'avantage d'être un peu plus rapprochée de l'Europe, par contre elle a un sol d'une qualité bien inférieure à celui de Bonaventure.

Les Rivières de Gaspé, en y comprenant celle de Ristigouche et ses affluents, sont remarquables par leur grand volume d'eau. On a fait entr'elles une distinction qu'il faut noter, car elle indique les différents degrés d'utilité de ces cours d'eau. Ceux qui se jettent dans le Saint-Laurent coulent en cascades lorsqu'ils se rapprochent du fleuve, de même que tous les autres affluents de ce dernier, de Québec en aval. Au contraire, les rivières qui roulent leurs eaux dans la Baie des Chaleurs, ayant leurs sources dans la vallée intérieure, sont remarquables par l'uniformité de leur course, bien qu'elles aient en général un courant rapide. Aussi, à moins qu'elles ne soient obstruées par des digues, n'est-il pas difficile de remonter la plupart d'entre elles dans de légères embarcations jusqu'à leurs sources. Si même le volume d'eau le permet, rien ne s'oppose à ce qu'on y navigue dans de grands bacs, halés par des chevaux qui marchent dans le lit de la rivière, et chargés de trente à soixante barils. On peut remonter de cette manière, jusqu'à une hauteur de plus de soixante milles, la Cascapédie, la Matapédie et le Bonaventure. Aussi ces rivières seront-elles très-utiles à la colonisation future de l'intérieur du pays.

La ligne explorée par le major Robinson et tracée pour le chemin de fer de Québec à Halifax, passe le long de la vallée de la Matapédie. A quelques exceptions près, la terre des deux bords de cette rivière y est

de bonne qualité et, bien que vers la fin de ce cours d'eau les collines qui le resserrent offrent des pentes très-escarpées, cette vallée est généralement propre à la culture, spécialement le riche plateau situé sur la rive gauche.

Le reste de la Péninsule, dont on a fait le comté de Gaspé, est plus inégal que le comté de Bonaventure et d'un climat moins propre, par suite de sa situation qui est plus exposée aux vents glacés et aux brouillards du golfe. Les montagnes qui dominent la partie septentrionale de ce comté, sont plus élevées et il offre un sol moins fertile; enfin, sur une longueur d'environ vingt milles, le long de la côte du sud, à l'est de la Pointe Maquereau, s'étend une bande pierreuse et aride dont l'extrémité est à l'intérieur.

Néanmoins, la contrée située entre ce désert et la Baie de Gaspé, renferme une grande quantité de bonne terre. Là même où les montagnes s'élèvent à plus de mille pieds, le sol est encore riche, exempt de pierres et généralement couvert d'une bonne pousse de bois dur ou mêlé—le bouleau gris et le cèdre y prenant des proportions que ces arbres offrent bien rarement dans les autres parties du Canada.

La diversité de la formation géologique de cette Péninsule y est cause d'une variété considérable dans les qualités de son sol, les terrains à grès étant plus légers que ceux où domine le trapp ou bien la pierre calcaire.

Sur les derniers versants et les plus bas plateaux des montagnes abruptes de Point Percé;—en faisant ensuite quinze milles à l'ouest jusqu'aux lieux où la région du bois dur descend mollement pour se fondre dans le rivage;—de ce dernier point, sur une longueur de trente milles en allant vers le nord jusqu'au haut de la Baie de Gaspé, (bien que ça et là le pays soit accidenté par des montagnes escarpées,)—et enfin en remontant les vallées des fleuves qui se jettent dans cette baie, on trouve généralement une terre excellente: aussi est-ce le long de cette côte que sont les principaux établissements du comté de Gaspé. Cette contrée, celle qui se déroule le long de la côte du nord, au delà du Cap Rozière, et dont il a été déjà question, et le pays situé entre le Cap Chatte et Saint-Denis, constituent avec les points fertiles qu'on peut trouver dans la vallée intérieure, l'ensemble des terres du comté de Gaspé favorables à la colonisation.

L'infériorité de cette partie de la Péninsule, au point de vue de l'agriculture, est plus que compensée par la valeur supérieure de ses pêcheries—les plus abondantes qui soient sur ces côtes. Il est digne de remarque que, grâce à un climat plus favorable que celui des régions voisines pour sécher la morue, les poissons préparés à Gaspé obtiennent sur les marchés étrangers un plus haut prix que le poisson américain ou que celui de Terre-neuve et de la Nouvelle-Ecosse.

La valeur annuelle du poisson pris sur les côtes de Gaspé et de Bonaventure, en y comprenant ce qui est exporté à l'étranger et dans les autres parties de la Province, aussi bien que ce qui est consommé par la population de ces parages, peut être estimée à £150,000.

Dans le but de montrer l'état de la Péninsule de Gaspé, relativement aux voies publiques et aux établissements, on peut faire remarquer que le chemin de la rive droite du Saint-Laurent y aboutit, en se prolongeant de Métis jusqu'à Sainte-Anne sur une longueur de quatre-vingt dix milles. A ce point finit la ligne des défrichements continus, le long de la côte. On descend ensuite cent dix milles sans aucun chemin, et ne rencontrant que quelques défrichements perdus. Dans le *township* de Fox, les établis-

sements recommencent, se continuant sur une longueur de vingt milles jusqu'au Cap Rozier, et reliés au Bassin de Gaspé par un chemin.

En partant du Bassin de Gaspé et suivant toute la côte du sud de la Péninsule, on trouve une ligne non interrompue de chemins et d'établissements, de même qu'en remontant le Ristigouche jusqu'à la Matapédie. Au point du Ristigouche où finit la navigation, commence la Route de Kempt qui, après avoir traversé l'intérieur, va aboutir à Métis, à une distance de quatre-vingt-dix huit milles. C'est le seul chemin qui conduise par terre, du Canada, à la partie orientale du Nouveau-Brunswick et à la Baie des Chaleurs. A l'exception des défrichements qui couvrent quelques milles aux deux extrémités, on ne rencontre le long de cette longue route que deux ou trois postes, échelonnés dans l'intérieur pour fournir aux besoins des courriers de la malle et des voyageurs.

A part une quinzaine de milles le long du Ristigouche, il reste encore à arpenter toutes les terres publiques qui s'étendent le long des côtes sur une longueur de cent dix milles, et dont une trentaine de milles, déjà occupés par les colons, devraient être arpentés sans retard. Ces terres, vendues ou occupées, sont toutes sur le devant du pays ; quant à l'intérieur, toutes celles qu'il renferme appartiennent à la Couronne ; elles sont encore vagues, et l'on n'en a pas même commencé l'arpentage.

Comme cette partie de la Province est éloignée du chemin de l'immigration, il n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent de faire arpenter plus de terres qu'il n'en fallait pour suffire aux besoins des populations de ces lieux.

Dans cette dernière vue, le devant du Township du Cap Chatte, sur le Golfe, a été arpenté l'an dernier, ainsi qu'une partie du Township de Nouvelle à l'entrée de la Baie des Chaleurs. L'arpentage de ce qui reste des Townships de Maria et du nouveau Richmond, bien qu'ordonné, est encore à faire. De plus il est à désirer que l'on arpente le Township de Matapédie et qu'on termine l'arpentage de celle de Mann sur le Ristigouche, car cette dernière commence à se remplir de colons irréguliers. La terre de ces deux Townships est excellente. A l'extrémité orientale de Gaspé, on s'occupe de faire arpenter ce qui reste du Township de Percé, et une partie de celle qui l'avoisine, située sur la rive droite de la rivière de la Malbaie. On trouve aussi de bonnes terres sur la rivière sud-ouest, à cinq milles seulement au haut du hâvre intérieur de Gaspé, en continuant le long de la rive et même au delà, ainsi qu'en remontant la rivière Saint-Jean. Pour toutes ces considérations il est à désirer de continuer l'arpentage des terres baignées par les rivières qui se jettent dans la Baie de Gaspé, afin de les ouvrir à la colonisation. Ces contrées et le devant des trois Townships situés entre Saint-Denis et le Cap Chatte, occupées déjà par des colons, sont à peu près les seules parties de cette division du Canada qu'il soit nécessaire d'arpenter pour suffire pendant quelque temps aux besoins de la colonisation.

Au nombre des routes déjà mentionnées en quelques mots, celle qui, continuant le chemin de la côte, relie Matane au Cap Chatte, et celle qui coupe la langue de terre entre la Baie de Gaspé et les établissements au dessus du Cap Rozier, ont été construites sous la direction du Docteur Boutillier, Inspecteur des Agences, et avec les fonds placés à sa disposition pour la construction des chemins de colonisation.

Il reste encore à entreprendre, cependant, un ouvrage d'une plus grande importance et qui ne peut se passer de l'aide spéciale du Parlement, si l'on veut ouvrir des voies de communication convenables avec les populations de la Baie des Chaleurs et de la partie orientale du Nouveau-Brunswick,—c'est une nouvelle route destinée à remplacer celle de Kempt, et déviant dans la plus grande partie de son parcours, de la ligne suivie par cette dernière.

Par suite de la situation désavantageuse de cette grande voie, une partie considérable des terres qu'elle traverse sont peu propres à la colonisation ; aussi ne les a-t-on pas encore défrichées, et est-il probable qu'elles resteront dans leur état actuel. C'est pourquoi la route de Kempt, qu'on ne tient pas même ouverte en hiver, est parfaitement inutile, excepté à ceux qui peuvent faire un voyage de quatre-vingt-dix milles en raquettes. Si l'on faisait suivre à ce chemin la rive de la Matapédie, où la terre est généralement bonne et dont les défrichements font des progrès, elle serait bordée d'établissements, d'une extrémité à l'autre, et les habitants la tiendraient en bon état pendant l'hiver, ce qui serait de la plus grande utilité pour le transport des malles et pour le public en général. On croit aussi qu'entre l'extrémité supérieure du Lac Matapédie et le Saint-Laurent, il serait facile de trouver une bien meilleure route, en suivant la ligne explorée par le Major Robinson pour le chemin de fer de Québec à Halifax.

Ce nouveau tracé ouvrirait à la colonisation une très-grande quantité de terres excellentes.

En terminant on peut faire remarquer, relativement à la Péninsule de Gaspé, que, bien que les avantages offerts par ce pays ne soient pas de ceux qui séduisent les immigrants venant de l'étranger, la plus grande partie de son étendue, quoiqu'accidentée par plusieurs montagnes, est plus ou moins propre à la culture et même, sur quelques points favorisés sous le rapport du climat et de la situation, les défrichements y seraient très-rémunératifs. On peut penser que les progrès de la colonisation de cette contrée sont bien lents, mais il n'en est pas moins vrai qu'une nombreuse population pourrait y trouver l'indépendance, les biens nécessaires en abondance et une vigoureuse santé.

Le chiffre des habitants des comtés de Gaspé et de Bonaventure, à l'exclusion de ceux des Iles de la Madeleine, était, d'après le recensement de 1851-52, de 19,546 âmes ; si cette population a augmenté dans les mêmes proportions qu'auparavant, elle doit être à présent de plus de 21,000 âmes. En ajoutant à ce chiffre celui des 2,000 âmes comprises dans cette partie de la Péninsule qui appartient au comté de Rimouski, on obtiendra un total de plus de 23,000 âmes.

La somme des exportations faites de Gaspé et de Bonaventure, et consistant principalement en poisson, (en y comprenant les cargaisons expédiées à Québec) peut être évaluée à £130,000, dont plus de 80,000 représentent la valeur du poisson et des autres produits de la mer et des rivières exportés à l'étranger.

Ces chiffres font voir qu'une grande partie de la population est adonnée à la pêche, par laquelle elle gagne sa vie avec moins de travail qu'en cultivant les champs. Bien que les hameaux des pêcheurs présentent souvent l'aspect de la pauvreté, cette apparence est due principalement à l'imprévoyance et à la négligence des plus basses classes de pêcheurs qui,

néanmoins, consomment les meilleures qualités des provisions importées et vivent dans des habitudes plus dispendieuses que les populations rurales du Bas-Canada. Cependant un grand nombre d'habitants doivent aux pêcheries et au commerce qu'elles produisent de couler leurs jours dans l'indépendance et au milieu de toutes les aisances de la vie ; il se trouve même parmi eux des marchands qui ont su acquérir de brillantes fortunes.

Si les profits recueillis chaque année par les grandes maisons de pêcheurs de Jersey, restaient dans le pays, au lieu de prendre le chemin de l'Europe, on peut dire que la côte de Gaspé deviendrait, grâce à ses pêcheries seulement, une des parties les plus riches de la Province.

J'ai été porté à donner ici ces détails succincts relativement aux pêcheries de la côte de Gaspé, parce qu'ils pourront servir à se faire une idée de la valeur de la partie de la Province dont il va être question et qui offre des côtes propres à la pêche, d'une étendue double de celles de Gaspé.

Il faut remarquer que dans ce qui précède, il n'est question que de la pêche des côtes et un peu de celle de la baleine. Quant à la pêche du maquereau et à celle qui se fait dans les hauts parages du Golfe et dont nos voisins, les Américains, savent retirer un si beau revenu, les habitants de Gaspé ne s'y adonnent point.

LE TERRITOIRE DE TADOUSAC.

La grande division territoriale inoccupée qui se présente ensuite sur la côte de la Province est celle dont on a formé, sur la rive nord du fleuve, le territoire de Tadousac, bien qu'il soit le premier qui s'offre à la vue du navigateur qui entre dans le Saint-Laurent par le détroit de Belle-Isle.

Cet immense territoire a six cents milles de côtes sur le Golfe et le long du fleuve, du Blanc Sablon au confluent du Saguenay. Sa plus grande largeur est de cent soixante milles et son étendue doit être de soixante-cinq mille milles carrés, c'est-à-dire plus que le double de l'étendue de l'Ecosse. Sous plusieurs rapports,—par sa nature abrupte, par ses grandes rivières, ses forêts et ses pêcheries et même par les Esquimaux qui en habitent l'extrémité nord-orientale et que l'on dit de la même race que les Lapons,—ce territoire ressemble mieux à la Norvège, bien que peut-être il renferme une bien plus grande quantité de terres propres à la culture que ce royaume où l'on n'en trouve qu'une superficie totale d'environ douze cents milles.

On ne peut cependant considérer à présent cette partie de la Province comme ayant une importance quelconque, excepté sous le rapport de son commerce de bois et de ses pêcheries. Il est, néanmoins, digne de remarque que partout où l'on trouve le pin ou d'autre bois d'une valeur commerciale, le climat n'est point un obstacle à la culture profitable des grains ; et les scieries importantes qui ont été élevées le long des rivières sur une étendue d'environ cent milles en descendant la côte de ce territoire, prouvent la présence dans cette région d'une grande quantité de bois de valeur.

On ne sait encore presque rien de la nature de l'intérieur du pays. Dans quelques parties où on l'a traversé, on a trouvé derrière la chaîne de montagnes vers son extrémité orientale, de grandes plaines stériles et sans bois, à l'exception des terres dans le voisinage immédiat des cours d'eau. L'extrémité occidentale du comté est, au contraire, généralement boisée et les chasseurs parlent d'une vaste région de bois franc, avoisinant le pays

du Saguenay. De même que les autres contrées situées à l'embouchure du Saint-Laurent et sur le Golfe, Tadousac présente en abondance le bois propre à la construction des navires qui sont destinés à la pêche et au cabotage sur les rives orientales de ce continent.

Sous l'empire de bons règlements, les pêcheries de cette partie de la côte et de quelques autres peuvent devenir une source importante de richesse pour la Province. Aussi feront-elles le sujet de nouvelles observations dans ce rapport.

La quantité de Terres Publiques qu'il a été trouvé nécessaire d'arpenter pour la colonisation de ce territoire a été limitée aux deux ou trois premières rangées de quatre townships, en aval de l'embouchure du Saguenay.

La population établie dans cette partie de la Province n'est rien moins que considérable, puisqu'elle ne consiste qu'en quelques habitants épars sur le devant de ces townships, auxquels il faut joindre les hommes employés par les propriétaires des scieries situées sur les rivières, et environ 700 pêcheurs établis sur la côte orientale.

Le chiffre des produits exportés de cette côte,—sans compter le bois scié, les exportations de la compagnie de la Baie d'Hudson et les cargaisons envoyées à Québec,—s'est élevé, en 1856, à une valeur de plus de £34,000, consistant en poisson et en fourrures. Le total des chargements expédiés sur Québec est estimé à près de £8,000.

Il n'est pas surprenant que la colonisation de la côte de ce territoire ait fait si peu de progrès, tant qu'en vertu de sa police, la compagnie de la Baie d'Hudson a eu le droit exclusif de commerce et de pêche dans cette vaste étendue. Depuis que ce monopole n'existe plus on a commencé plusieurs établissements de pêche.

LA CONTREE DU SAGUENAY.

La contrée du Saguenay est la division de la Province qui se présente ensuite à notre considération.

La vallée arrosée par la rivière du Saguenay a une forme triangulaire. Elle est bornée au nord, sur une longueur de deux cent soixante-quinze milles, par les hautes terres qui séparent les eaux du Saint-Laurent de celles qui se jettent dans la Baie d'Hudson. L'extrémité orientale de cette ligne est à cent quatre-vingts milles de l'embouchure du Saguenay, tandis que l'extrémité occidentale en est éloignée de trois cent trente milles. La superficie de ce vaste triangle est de vingt-sept mille milles carrés, soit l'étendue de la Suisse et du Tyrol réunis.

Autant qu'on peut en juger, cette vallée ne renferme que trois millions d'acres de terres propres à la culture, situées principalement dans le bassin intérieur connu sous le nom de Haut-Saguenay.

Ce grand bassin circulaire dont les terres sont comparativement basses et qui a le centre occupé par le Lac St.-Jean, a près de cent milles de long sur soixante milles dans sa plus grande largeur. C'est un pays très-isolé.

Au nord et à l'est, les montagnes de Sainte-Marguerite et d'autres hautes terres le protègent contre les vents froids du Golfe, tandis qu'au sud une contrée très-élevée, aride et excessivement abrupte, le rend presque inaccessible par terre. C'est en vain qu'on a essayé jusqu'à présent de trouver un chemin praticable qui fût bordé d'assez bonne terre pour per-

mettre l'établissement des postes où les personnes qui voyagent dans cette région désolée auraient pu trouver un abri et des vivres.

Le Saguenay, qui coule dans une espèce de crevasse gigantesque à travers ce pays montagneux, est navigable pour les plus grands navires, sur une longueur de soixante-quinze milles à partir de son confluent,—permettant ainsi à ces navires de pousser jusqu'à environ vingt milles dans la partie habitable.

Comme les bas-fonds et les plateaux de l'intérieur ont une élévation de deux cents à cinq cents pieds d'élévation, tandis que les montagnes et les hautes terres qui enveloppent presque entièrement les premiers, s'élancent à une hauteur qui varie de dix-sept cents pieds à quatre mille pieds,—dormant ainsi un niveau d'une moyenne élevée à tout le pays environnant,—il n'est pas surprenant que la contrée intérieure ait—ainsi qu'on l'admet à présent—un climat plus doux que les établissements situés sur le Saint-Laurent, à un ou deux degrés plus au sud.

Malgré la nature abrupte et l'aspect décourageant de la plupart des terres que l'on peut voir de la rivière et du Lac Kenogami, la richesse du sol du bassin intérieur du Saguenay, même dans les parties parsemées de roches, est généralement remarquable. Sur les plateaux élevés, aussi bien que dans les vallées situées entre les collines qui s'élèvent comme des barrières rocheuses, et les bas-fonds qui bordent les cours d'eau et les lacs, on trouve ordinairement une riche marne argileuse recouvrant une seconde couche de sol d'une profondeur convenable, qui en assurera la conservation ; et, bien qu'en certains lieux la surface soit hérissée de collines rocheuses, les parties fertiles sont d'une étendue suffisante pour permettre l'établissement de plusieurs colonies contiguës. Le sol de ces terrains étant généralement tout-à-fait exempt de pierres, peut être cultivé avec moins de frais et plus de profit que les terres pierreuses.

Les sommets mêmes des mornes qui s'élèvent derrière la Grande Baie, sont recouverts d'une couche épaisse de sol d'alluvion qui s'étend des deux côtés de la rivière jusqu'à dix milles en avant de Chicoutimi. Ensuite, après avoir traversé le township abrupte de Kenogami et le lac sauvage qui la borde sur la gauche et qui longe à l'ouest le pied des terres-hautes, on retrouve un bon terrain labourable qui se prolonge jusqu'au lac Saint-Jean et qui encadre cette nappe d'eau.

La bande de bonne terre est rétrécie au sud-ouest du lac par de hautes terres jusqu'à la rivière Ouatchouan ; mais elle augmente en largeur à mesure qu'elle s'avance vers le fond du lac, et elle se prolonge encore assez loin dans la vallée du Chomouchouan ou du Grand Saguenay. Il existe déjà des défrichements de colons irréguliers le long de cette partie du rivage. Au nord et à l'est, les terres basses s'étendent jusqu'à vingt milles de la rive. D'après ce qu'on a pu remarquer en explorant rapidement une partie de cette région, le sol en paraît généralement bon, mais une grande étendue de ce pays est encore inconnue, et l'on n'a pas exploré la grande rivière de Mistasins.

Comme on s'est assuré définitivement que le climat des terres baignées par le lac Saint-Jean est un peu plus favorable que celui de Québec, il est difficile de dire jusqu'à quelle distance en remontant les eaux du Saguenay, les défrichements pourront s'étendre avant d'atteindre la limite où la culture cesse d'être profitable.

L'entreprise de la société de colonisation de Kamouraska et de l'Islet a contribué puissamment au défrichement de l'intérieur du pays du Saguenay. Le village établi à la chute des Aulnais, au delà de l'extrémité du lac Kenogami, a été l'origine de la chaîne d'établissements qui s'étend déjà jusqu'au lac Saint-Jean. Les facilités qu'offre cette colonie aux étrangers aussi bien qu'à ses propres membres, ont aplani des difficultés qui, sans elle, eussent été insurmontables pour des particuliers tentant des défrichements avec des moyens limités. Le pays en général a profité de cette entreprise bien plus que ceux qui y ont pris part ; aussi devons nous la plus grande reconnaissance aux personnes qui ont conduit les opérations de l'association.

Dans le but de développer les ressources de l'intérieur, une fraction de la somme accordée aux chemins de colonisation, a été allouée pour ouvrir une partie de la route de Kenogami projetée entre la rivière Chicoutimi et le lac Saint-Jean. Lorsque ce chemin sera terminé, ce sera la grande voie pour arriver aux établissements sur la rive sud-occidentale du lac.

Depuis l'année 1841, époque à laquelle ce territoire fut livré à la colonisation, il n'y a pas été arpenté moins de douze townships, dont quelques unes ont été subdivisées entièrement et les autres, en partie seulement, car on n'a pas jugé à propos de faire arpenter les localités dont le sol est trop tourmenté. A cette époque, ce pays ne renfermait pas de population agricole ; il en a une à présent dont le chiffre s'élève à quinze mille âmes. On exporte tous les ans de ces établissements plusieurs milliers de tonneaux de bois scié et ce commerce emploie un nombre considérable de bâtiments mâtés à carré.

Pour faire face aux besoins des colons et pour empêcher la confusion, il est à désirer que la grande bande de bonne terre entre la commune de Charlevoix et l'embouchure du Chomouchouan, soit arpentée et subdivisée.

Relativement au sol et au climat, le pays du Saguenay est, sans contredit, aussi favorable à la culture que les townships situées au sud du Saint-Laurent dans la division de Québec, et comme il ne renferme encore que quelques milliers d'habitants, il offre de grandes ressources aux établissements futurs.

Mais il faut reconnaître que son éloignement et l'impossibilité d'y arriver par terre, et par conséquent d'y aller en hiver, le rendent moins favorable à la colonisation par les immigrants ou par le surplus de notre population que les territoires qui, aux autres conditions égales, sont plus rapprochés du centre de la Province.

LA RIVE SUD EN AVAL DE QUEBEC.

La contrée qui se déroule sur la rive sud du Saint-Laurent, de la rivière de la Chaudière et de la route de Kenebec jusqu'à Métis, est celle dont on peut s'occuper ensuite séparément, non pas à titre de vaste territoire inoccupé, mais parce qu'elle renferme une quantité considérable de Terres Publiques vacantes.

Dans ses limites, entre le fond des seigneuries situées sur le Saint-Laurent et la frontière méridionale de la province, s'étend un territoire de deux cents milles de long et d'une largeur qui varie de douze à quarante

milles, presque entièrement arpenté, divisé en townships, subdivisé même et dont il n'a été cédé qu'une petite partie.

Il renferme 1,048,400 acres de terres encore disponibles et 1,187,000 acres qui ne sont pas même arpentées.

Comme les montagnes de Notre-Dame courent sur toute la longueur de cette région, on rencontre dans la partie centrale une grande quantité de terrains accidentés, d'un sol mauvais et quelquefois très-élevés. Cette chaîne de montagnes n'est pas généralement continue; elle se présente plutôt en groupes détachés dont les sommets s'élèvent en certains lieux à une hauteur de plus de deux mille pieds. Entre ces groupes, les terres s'abaissent considérablement, en même temps que ça et là elles se hérissent de monts moins imposants. C'est là que se trouve généralement le meilleur sol, sur les collines qui sont recouvertes d'une poussée de bois franc. Une ceinture de masses amorphes de rochers qui appartiennent au système Laurentien, flanque la base septentrionale de cette chaîne, sur une largeur d'un à trois milles. Entre cette ceinture et les bonnes terres baignées par le Saint-Laurent, se trouve une bande d'un sol pauvre et sablonneux. C'est au centre de cette région qu'est placé le sommet de l'angle formé par les deux versants dont l'un envoie ses eaux au Saint-Laurent et l'autre au fleuve Saint-Jean dans le Nouveau-Brunswick; et c'est principalement sur ce dernier, le long de la frontière du Canada et des Etats-Unis, que sont situées les terres les plus favorables à la colonisation.

Toute la terre propre à la culture dans cette partie du pays sera nécessaire pour l'établissement du surplus des populations entassées dans les paroisses qui sont échelonnées le long du Saint-Laurent. On a déjà ouvert complètement ou en partie et avec une fraction du fonds de colonisation, six chemins qui conduisent de ces paroisses à ce territoire.

Les opérations des Américains qui font le commerce du bois sur le fleuve Saint-Jean, favorisent l'écoulement des produits des cultivateurs établis dans cette contrée. C'est pourquoi, ainsi qu'on devait s'y attendre, les défrichements se multiplient rapidement, et sur plusieurs points on voit s'élever des scieries, des moulins et des églises.

Dans la partie supérieure ou occidentale de ce pays, il n'est pas nécessaire de faire de nouveaux arpentages pour satisfaire aux demandes de terre. Le seul township qu'on y arpente à présent est celle de Pohenegamook, sur le Saint-François, un des affluents du St.-Jean, près du lac de Témiscouata. Il est à désirer que le township de Demers sur la route de Témiscouata soit arpenté, car elle se peuple de colons irréguliers (*squatters*.) Il en est de même d'un vaste carré entre la rivière Saint-François et la seigneurie du lac de Témiscouata, qui touche à la frontière et dont on pourrait faire quatre townships.

LES TOWNSHIPS DE L'EST.

La contrée qui s'offre ensuite à notre revue est celle qui s'étend entre la rivière de la Chaudière et le Richelieu, derrière les Seigneuries situées sur la rive sud du Saint-Laurent, et qui est communément désignée sous le nom de Townships de l'Est.

Comme cette partie de la Province est généralement connue, il n'est pas nécessaire d'en faire une description détaillée.

Les montagnes de Notre-Dame se présentent ici sous la forme de parties détachées d'un pays élevé et montagneux, séparées par les vallées de la Chaudière et du Saint-François.

Dans cette région, le pays montagneux commence ordinairement à environ vingt-cinq milles du Saint-Laurent. A sa base se déroule toujours, et même sur une plus grande largeur, cette bande de terrain stérile, sablonneux et marécageux. La bonne terre commence là où le pays s'élève ; mais les collines, assises ici sur une grande base, montent en pentes plus douces et présentent ainsi une plus grande surface de riche terre labourable.

La contrée montagnaise a une largeur d'environ trente milles ; sur quelques points éloignés, elle offre des faîtes d'une hauteur de deux mille pieds. Au nord, se déroule la grande vallée du Bas-Canada, de trois cents milles de long, et d'une largeur de trente à soixante milles. Elle renferme la plus grande partie de la population et des Seigneuries du Bas-Canada.

Au sud de la région montagnaise, s'étend une autre vallée, parallèle à la première, d'environ trente milles de large et arrosée par le Haut-Saint-François et la Haute-Chaudière. C'est là que se trouve la plus grande partie des terres publiques dans cette contrée.

Comme cette vallée est abritée et située plus au sud, elle jouit d'un climat plus doux que celle du Saint-Laurent et que les montagnes qui les séparent l'une de l'autre.

Il reste environ 981,951 acres de terres de la couronne et de terres du Clergé encore disponibles dans cette contrée, soit environ un sixième de l'étendue des townships qu'elle renferme. A cette quantité, il faut ajouter 250,000 acres de terres, disséminées dans neuf townships et qui ne sont pas encore arpentées ; ce qui donnera un total de 1,231,951 acres.

Des terres arpentées et qui sont encore disponibles, une grande quantité est occupée par des colons irréguliers (*squatters*) et le reste, disséminé d'ailleurs dans plusieurs townships, se compose en grande partie de résidus, de qualité inférieure et qui n'ont pas eu d'acquéreur à cause de leur peu de valeur. Ainsi il ne reste en réalité de cette grande étendue de terres publiques dans cette contrée qu'une petite partie qui soit propre à la colonisation.

Le chemin de fer du St.-Laurent à l'Atlantique et celui de Québec à Richmond ont grandement contribué à augmenter la valeur d'une partie des terres qui sont encore à défricher, en fournissant une voie d'écoulement dont les premiers colons des Townships de l'Est ne jouissaient pas.

Grâce à la supériorité de son climat et de son sol, la vallée au sud de la région montagnaise s'est peuplée rapidement dans ces derniers temps, et ce qui s'y trouve encore de disponible sera occupé en quelques années.

Les traits généraux de ce pays offrent des collines à pentes douces, séparées par les divers affluents du Saint-François et de la Chaudière, couvertes d'un bois franc de bonne qualité et possédant un sol marneux d'une grande richesse, bien que les bords de plusieurs cours d'eau soient encadrés dans de vastes bas-fonds d'un sol sablonneux, pierreux, et de qualité inférieure. Le sol des forêts marécageuses qui donnent le cèdre y est supérieur, et le bois qu'on en retire a une grande valeur. Enfin, bien qu'en général cette vallée soit comparativement peu élevée, on y voit quelques pics de granit s'élever à de grandes hauteurs.

Pour faciliter la colonisation de cette vallée et des townships adjacentes, on a ouvert plusieurs chemins importants, terminés ou construits seulement en partie, avec l'argent du fonds de colonisation ou à l'aide d'allocations antérieures.

Les plus importants de ces chemins sont les suivants :—la route de Lambton et celle de Saint-François qui en est le prolongement, qui relie entre eux les établissements de la Haute-Chaudière, ceux de la " Compagnie de Terres Américaine-Britannique," situés dans le territoire du Saint-François, et aussi les établissements plus anciens groupés autour de Sherbrooke—et qui, en même temps, fait communiquer l'intérieur avec la voie ferrée du Saint-Laurent à l'Atlantique ;—ensuite la route de Mégantic, tracée presque à angle droit avec la première et qui s'étend du chemin de fer de Québec à Richmond, dans le township d'Arthabaska, jusqu'au lac de Mégantic, dans la vallée de la Chaudière, près de la frontière.

TOWNSHIPS DERRIERE LES SEIGNEURIES DE LA RIVE NORD DU SAINT-LAURENT.

Avant de nous occuper des territoires plus considérables, il peut être convenable de passer en revue les townships situées immédiatement derrière les seigneuries de la rive nord du St.-Laurent.

Du Saguenay jusqu'à Trois-Rivières, il n'y a que huit townships d'arpentés derrière les seigneuries situées sur la rive nord du Saint-Laurent.

Les montagnes des Laurentides, qu'on peut considérer comme la barrière septentrionale de la grande vallée du Bas-Canada et qui se rapprochent du Saint-Laurent près de Québec, ne renferment pas une grande quantité de terres arables. Là où le sol est bon et couvert d'une bonne pousse de bois de chauffage ou de bois propre à la construction des navires, les pentes sont le plus souvent escarpées et rocailleuses. Les townships derrière Québec se trouvent dans cette chaîne de montagnes et la bonne terre y consiste principalement en pentes élevées couvertes de bois franc. Quant au sol d'alluvion, on en rencontre très-peu le long des cours d'eau, qui coulent d'ailleurs en général dans des vallées profondes. Dans les environs de Trois-Rivières, où la région montagneuse s'éloigne de vingt-cinq milles du Saint Laurent, les townships sont aux pieds mêmes de ces montagnes et la terre y offre les mêmes conditions que plus en aval.

À l'ouest du Saint-Maurice et en poussant vers Montréal, les montagnes sont à plus de trente milles du Saint-Laurent. Les terres des versants, couverts de bois franc, y sont plus légères et dans les townships situés à la base de ce système, le sol sablonneux et argileux domine, en même temps que les cours d'eau sont bordés d'une plus large bande de terre d'alluvion.

Entre Trois-Rivières et la Petite Nation sur l'Outaouais, on compte trente townships arpentés qui sont situés, à l'exception de deux d'entre eux seulement, derrière les seigneuries.

Parmi ces townships, quinze de ceux qui sont situés en amont de Trois-Rivières et cinq de ceux qui sont en aval, ont été arpentés depuis 1851. La nature des terrains qu'ils renferment, aussi bien que celle des terres encore disponibles dans les townships plus anciens, est très variée. La bonne terre arable s'y trouve fréquemment en veines dans de petites bandes peu faites pour attirer une immigration générale, mais propres à

faire face, à un degré considérable, aux besoins des populations qui sont entassées dans les paroisses du premier plan et pour lesquelles ces terres ont une certaine valeur à cause de leur proximité. En effet, les habitants trouvent dans cette région des lieux favorables à l'établissement de leurs enfants sans que ces derniers soient obligés de s'éloigner beaucoup de la société et de l'assistance de leurs parents et de leurs amis.

Afin de faciliter cette expansion si désirable de la population locale, (but qu'on s'est principalement proposé lorsqu'on a adopté le système des chemins de colonisation dans le Bas-Canada,) on a projeté diverses routes partant des paroisses qui bordent le fleuve et conduisant aux communes situées sur les derrières, dans les localités et dans les directions où le colon peut rencontrer des bandes de bonne terre d'une étendue suffisante pour en faire désirer la colonisation. Parmi ces routes, déjà terminées ou construites en partie avec le Fonds de Colonisation, il y en a sept qui aboutissent aux townships du second plan entre Trois-Rivières et Saint-Féréol, en aval de Québec, et onze qui coupent les townships situées sur les derrières, entre Trois-Rivières et la Petite-Nation sur l'Outaouais.

Pour de plus amples détails sur ces chemins et sur d'autres routes de colonisation, je prends la liberté de renvoyer Son Excellence au rapport de T. Boutillier, Écuyer, Inspecteur des Agences des Terres de la Couronne, que l'on trouvera dans ce volume, formant l'Appendice M.

TERRITOIRE DU SAINT-MAURICE.

Autant qu'il a été permis d'en faire à présent le calcul, la rivière du Saint-Maurice arrose une étendue de vingt-et-un mille milles carrés, — superficie à peu près d'un dixième plus grande que celle de l'Ecosse, et renfermant autant de terre arable que ce royaume.

Si nous comprenons néanmoins dans nos calculs, non seulement les terres simplement labourables mais aussi celles dont la qualité les ferait classer dans ce pays parmi les terrains propres à la colonisation, cette région renferme probablement, autant du moins qu'on a pu s'en assurer jusqu'à présent, un total de trois millions et demi d'acres.

Jusqu'à ces dernières années, la valeur de ce grand territoire était entièrement inconnue au public. On le considérait communément comme destiné à être à jamais le refuge des Indiens et des rats-musqués; car les commerçants de bois mêmes qui en avaient une connaissance quelconque, étaient d'opinion que le bois de ce territoire ne pourrait jamais être amené à un marché.

Cependant, la demande de billots de bois, pour fournir à l'exportation du bois scié aux Etats-Unis et dans la Grande-Bretagne, porta récemment les personnes engagées dans cette branche de commerce à tourner leur attention vers les pinaies du Saint-Maurice. A leurs instances, on construisit une immense glissoire pour faire disparaître la solution de flot-taison causée par les cataractes du Saint-Maurice connues sous le nom de Shawenegan, et l'on fit aussi des estacades et d'autres travaux afin de faciliter la descente des billots. On termina le plan de la rivière jusqu'à une distance de trois cent quatre-vingts milles en amont de son confluent; on en explora les affluents et, dans le but de favoriser le commerce du bois, on arpenta les vallées qu'ils arrosent, sur une étendue de plus de quatorze mille milles carrés.

Ces explorations et ces arpentages ne tardèrent pas à révéler le fait que la vallée du Saint-Maurice renferme, non seulement une provision inépuisable de bois d'un grand prix, mais aussi une vaste superficie de terres excellentes pour les défrichements et sur lesquelles on n'avait jamais compté.

C'était, pour ainsi parler, comme si le peuple du Canada venait d'acquérir un territoire, non pas dans une partie éloignée de la province, mais à son centre même, adjacent aux établissements les plus peuplés, situé à moitié chemin entre les deux ports de mer de Québec et de Montréal, offrant une suite de bonnes terres jusqu'à quelques milles du Saint-Laurent, ouvrant un nouveau champ vaste et facilement accessible pour l'extension des défrichements, et pouvant fournir enfin une quantité illimitée d'un article important qui devait contribuer à favoriser également le commerce de la province et la colonisation du territoire, en amenant la consommation des produits des colons et en donnant un marché local à ces derniers.

Comme c'est tout récemment qu'on a pu avoir d'assez nombreuses données exactes sur ce pays, et que ce qu'on en a appris n'est pas généralement répandu, on ne trouvera pas mal à propos de ma part, que j'entre dans une description de ce pays plus détaillée que celles des autres parties de la province qui ont été étudiées depuis plus longtemps et qui sont mieux connues.

Pendant une tournée faite dernièrement dans l'intérieur du pays, j'eus l'occasion d'obtenir sur la contrée grand nombre de renseignements, soit par mes propres observations soit d'après les rapports des arpentages et des explorations faites par des personnes d'expérience attachées au département qui m'est confié.

Commençons notre examen de ce territoire à l'embouchure de la rivière du Saint-Maurice. A Trois-Rivières, nous trouvons une couche profonde de sable mobile, s'avancant jusqu'à douze milles au nord et finissant dans le voisinage des "moulins de Grais." La longueur de cette bande stérile varie de deux à trois milles, de chaque côté de la rivière Saint-Maurice. L'aspect géographique du pays change ensuite soudainement et l'on voit alors prédominer des plans élevés excessivement boisés. Derrière la seigneurie de Sainte-Anne, commence un large ruban de bonne terre, qui se déroule au bord de la vallée du Saint-Maurice, sur une largeur commune de cinq milles, jusqu'à la rivière du Bastonais. Sous tous les rapports, le sol en est très-propre à la colonisation.

En remontant toujours le Saint-Maurice sur sa rive nord ou orientale, nous passons ensuite la vallée de la rivière Croche. Cette rivière traverse une bande de terre d'alluvion d'une largeur de trois quarts de mille à deux milles, et qu'on a explorée jusqu'à présent sur une longueur de cinquante milles. C'est à peine si on pourrait trouver dans tout le Bas-Canada un sol plus fertile ou plus productif que cette vallée. C'est là un fait dont on a pu s'assurer amplement par les défrichements qu'y ont commencé les commerçants de bois, et dans lesquels le blé et tous les autres grains produits dans la vallée du Saint-Laurent y ont donné d'abondantes récoltes. On trouve aussi dans la même région une grande étendue de terre stérile qui ne pourra jamais suffire aux besoins d'une colonie, bien qu'elle ait une certaine valeur à cause des bois qui la couvrent. Un coup d'œil jeté sur le croquis attaché à ce rapport fera connaître l'étendue relative du sol pauvre et de la terre reconnue favorable aux établissements.

Les vallées du Mekinak, du Bastonais et de la Croche sont toutes bordées par une suite continue de hautes collines dont les sommets s'épanouissent ordinairement en plateaux semblables à ceux que l'on trouve dans la nouvelle colonie de Shawenegan, ainsi que sur le derrière du Cap de la Madeleine et de Batiscan.

En amont de la rivière Croche, on n'a pas cru nécessaire de conduire à présent l'exploration avec cette minutie qu'on apporte dans les contrées où l'on veut former des colonies, puisqu'on avait laissé derrière soi un vaste champ à défricher.

La rive droite ou occidentale du Saint-Maurice a été explorée aussi en détail et l'on a fait le plan des rivières qui la coupent. En continuant sa course vers le nord, à partir du township de Shawenegan, on traverse les terres arrosées par le cours d'eau de ce nom et par la Rivière-du-Loup. Cette contrée est tourmentée et divisée par de hautes montagnes couvertes d'un bon sol qui produit le bois franc. Ces traits caractéristiques prédominent dans tout le pays jusqu'aux hautes terres qui séparent les cours d'eau dont il vient d'être question, de ceux qui vont grossir le Matawin.

Comme preuve des avantages offerts par ce pays à la colonisation, il suffit de faire savoir qu'un tronçon de quatorze milles d'un nouveau chemin construit, il ya deux ans, par le département et qui passe dans la solitude, est bordé à présent de chaque côté par une suite non interrompue de défrichements prospères, et que la nouvelle route conduisant aux "*Piles*" et construite aussi par le département pendant la saison dernière, est entièrement occupée sur toute sa longueur. Cette dernière colonie poussait au fur et à mesure qu'un tronçon de chemin était ouvert. Les commerçants de bois ont fait des défrichements sur divers points du Saint-Maurice entre les *Piles* et le confluent du Matawin, ainsi qu'en remontant ce dernier cours d'eau jusqu'au lac des Pins où il existe un établissement considérable qui appartient à la maison Gilmour et Cie., de Québec.

L'avidité avec laquelle on recherche les terres du Saint-Maurice dès qu'elles sont livrées au public, prouve qu'elles jouissent à présent de la réputation d'être de bonne qualité.

Une chaîne rocailleuse de hautes terres, formant un mur continu d'environ soixante milles de long, divise les eaux qui coulent respectivement dans le Matawin et dans la rivière Vermillon. Le long des nombreux affluents de ces deux rivières, la terre que l'on trouve est excellente. Une grande partie de cette région a été ravagée malheureusement par de grands feux qui ont consumé jusqu'au sol des terrains les plus secs ; tandis que les rochers nus et blanchis attestent le désastre causé par ces incendies.

Le Matawin, la rivière Vermillon, celle du Rat, celle du Flamand, celle du Milieu et la rivière au Lac Clair serpentent toutes dans des régions qui présentent de la terre labourable en plus ou moins grande quantité.

Les établissements créés pendant les cinq ou six dernières années dans le territoire du Saint-Maurice sont épars dans les townships de Brandon, de Peterborough, de Caxton, de Shawenagan, derrière le Cap de la Madeleine, dans Montauban, Colbert et Rocmont et dans la paroisse de la rivière des Envies (dans Batiscan). Toutes ces colonies naissantes sont dans un état florissant et vont sans cesse grandissant. La terre de ces défrichements est en général d'une qualité à peu près semblable à celle des *townships* de l'est, au sud du Saint-Laurent.

Comme traits principaux de la géographie physique du territoire, on peut citer les grandes rivières et les lacs considérables qui l'arrosent en grand nombre, les vastes terrains d'alluvion qui bordent ces lacs et ces rivières, les larges ceintures de pinaies—principalement composées de pins blancs,—que l'on trouve partout, les grands lits de mine de fer des marais d'une qualité supérieure, et enfin, après avoir passé la chaîne des Laurentides, l'absence de toute élévation qui mérite proprement la désignation de montagne ;—car les hauteurs qui portent ce nom ne le doivent qu'à leur forme et à leur caractère ; quant à leur altitude, elle leur vaudrait à peine le nom de hautes terres ou de collines.

Les défrichements de la rivière du Rat sont situés à soixante-deux milles et demi en droite ligne et presque au nord de Trois-Rivières, au $47^{\circ} 13'$ de latitude nord, et au $72^{\circ} 56'$ de longitude ouest, et à une hauteur de 320 pieds au dessus du niveau de la mer. Le poste de Weymontachinque, le point le plus septentrional atteint encore par l'exploration, est au $47^{\circ} 50'$ de latitude, au $73^{\circ} 50'$ de longitude et de soixante à soixante trois milles en ligne directe au nord-ouest des cultures de la rivière du Rat. Son altitude au-dessus de ces dernières est d'environ deux cent vingt pieds—soit à peu près cinq cent-cinquante pieds au dessus du niveau de la mer.

Il résulte de plusieurs observations, que la moyenne de la chaleur qu'il fait dans toute une année à la Rivière du Rat n'est pas essentiellement différente de celle de Trois-Rivières. Il est vrai qu'en hiver le mercure descend plus bas dans la première de ces localités,—s'étant trouvé dans quelques cas au 40° ;—mais en revanche il s'élève plus haut en été et comme ce sont les chaleurs de cette saison qui règlent la culture des grains et la pousse des plantes en général, il en résulte que ces hivers rigoureux ne rendent point la végétation rare. Ainsi, tout grain qui mûrit sur les bords du Saint-Laurent, entre Québec et Trois-Rivières, arrive aussi à une parfaite maturité à la Rivière du Rat. Les couches de neige les plus épaisses, (qu'on trouve d'ordinaire dans le mois de mars,) s'élèvent rarement à plus de trois pieds et demi ; et jusqu'à la mi-janvier le sol n'est pas recouvert de plus de deux pieds de neige. A quelques légères modifications près, causées par une formation particulière, par une différence d'altitude et par la nature du sol qui couvre les longues pentes,—les remarques qui précèdent peuvent s'appliquer également à tout le Territoire.

Le sol du Saint-Maurice possède des qualités excessivement variées. Par suite de leur formation, due à un mélange de rochers en poussière ou en décomposition, de matières animales et de restes végétaux, les sols ressemblent en général aux roches qu'ils recouvrent ; de manière que la connaissance des uns donne la clé de la nature des autres. Par exemple, dans une contrée où l'on voit se mêler le grès et les lits de sable, nous aurons un sol sablonneux ; là où la pierre à chaux domine, le sol sera plus ou moins calcaire et on le trouvera plus ou moins argileux sur les couches d'ardoise. Mais ces rapports sont modifiés par un si grand nombre de circonstances qu'il est impossible, en étudiant simplement la géologie d'une ou de plusieurs parties d'un vaste territoire, de se faire une idée exacte de sa nature agricole, spécialement si cette étude a été limitée à une ou à deux principales rivières ; car les régions mêmes d'une même formation géologique présentent dans leurs couches supérieures respectives de grandes différences, qui proviennent de ce que l'une renferme principalement un

ou plusieurs membres de la série qui sont moins représentés dans l'autre, ou bien encore causées par le plus ou moins d'inclinaison des différentes couches. L'action de l'eau, qui en certains lieux met la surface à nu et en d'autres lieux entasse des débris ou des particules de terre, exerce une grande influence sur la nature du sol. C'est en ne tenant pas compte de ces données dues à l'expérience, que le corps de l'expédition ordonnée par le gouvernement en 1830, sous MM. Ingall et Nixon, arriva à des conclusions erronées. Ces messieurs décidèrent que tout le territoire était stérile, impropre au défrichement, et dénué de bon bois,—triple déclaration que l'expérience s'est chargée de réfuter victorieusement.

On trouve le long des rivières, autour des lacs, près des marais et dans les bas-fonds, des bandes de sol d'alluvion de la meilleure qualité, et chacun sait que les terres de cette espèce sont les plus riches et les plus précieuses aux yeux d'un agriculteur. Ces terrains bordent, par exemple, les rivières du Bastonais, de Mekinak, la rivière Croche, celles du Flamand du Rat, Wessoneau, la rivière Vermillon et ses affluents et le Shawenegan.

Comme l'exploration géologique de la Province n'a pas encore embrassé le haut du Saint-Maurice, notre connaissance des ressources minérales de cette contrée est très limitée ; les principaux minerais qu'on y a découverts jusqu'à présent sont les suivants :—le fer, la mine de fer des marais, celle d'aimant, le sulfure de fer et de cuivre, le plomb, le nickel, le cobalt et la plombagine, vulgairement nommée plomb noir.

Le fer est l'une des principales productions de ce pays, et on le trouve en minerai dans toutes les directions. La mine d'aimant du système Laurentien se rencontre sur divers points du Saint-Maurice et dans l'intérieur du pays ; elle est d'une couleur noire très foncée avec un lustre métallique.

La mine de fer des marais, qui est une variété de l'oxide de fer granulaire, brun, y existe en couches et en veines ; on l'y trouve en grains presque ronds de diverses grosseurs, ordinairement compacte mais quelquefois très-friable, et par la fonte on en obtient un fer bon et tenace. On a retrouvé les couches de ce minerai, du Cap de la Madeleine à la rivière Croche. Leur longueur ordinaire est de dix chaînes à un demi-mille et leur largeur, de 50 à 200 pieds ; dans les localités où ces mines ont été exploitées, on a reconnu que leur profondeur varie de trois à six pieds. La mine de fer de marais se trouve aussi par grandes couches dans les terrains de formation calcaire de la rivière de Batiscau. On doit regretter que l'industrie de la fonte de la mine de fer n'ait pas encore reçu dans cette région toute l'attention que méritent la valeur et l'abondance des matières premières qu'on y trouve. En effet, ce pays ne possède encore d'usines de ce genre que dans deux localités ; ce sont les "Forges du Saint-Maurice", d'une grande et ancienne réputation, et les nouvelles "Forges de Radnor" si bien favorisées par la nature. Autour de ces dernières on trouve en même temps le bois pour faire le charbon nécessaire, la mine de fer, le sable et la pierre à chaux pour fondre et pour faire les moules, et l'argile réfractaire pour construire en briques la partie intérieure des fourneaux. La rivière sur laquelle cette usine est située, se fraie un passage à travers des collines de pierre à chaux.

En remontant la rivière, après avoir passé le confluent du Matawin, on trouve en grande quantité le roc siénite du quartz, le feldspath et le

hornblende. Cette formation devient quelquefois gneissique, et il n'y a qu'un géologue d'une grande expérience qui puisse alors la distinguer du granit. On trouve la mine de plomb dans les formations gneissiques du Con-cou-cache et dans les environs des lacs d'où sort la rivière du Rat. Cette mine est, en morceaux d'une couleur grise assez molle, épars çà et là; on l'estime de bonne qualité pour la fabrication des crayons.

Il existe un dépôt de plomb sur la rivière Trenche, où l'on voit une veine d'environ deux pieds de large pénétrer dans une chaîne de rochers haute de cinquante à soixante pieds, et s'étendre à une profondeur inconnue. Le minerai a une apparence métallique; il est noir, soit en masse soit après avoir été pulvérisé, et il a toute l'apparence de la galène ou du sulfure de plomb. La présence du spar calcaire et de l'ardoise de mica posés alternativement avec une formation granitique, entre la rivière Trenche et les forges de Radnor, semblerait indiquer l'existence de ce minerai en masses qui pourraient devenir l'objet d'une exploitation de mine.

On a découvert aussi dans la même région des pyrites cuivreuses et du sulfure de fer. Les échantillons examinés ont une apparence métallique et sont d'un jaune bronzé. Le rocher dans lequel cette veine existe semble être de formation gneissique ou granitique.

Le nickel, mêlé à la mine de cobalt, se trouve aussi sur les derrières du Cap de la Madeleine. Les échantillons qu'on y a découverts sont gris, durs, d'un grain fin et malléables; ils sont déposés dans des formations siénites et gneissiques. Le minerai passe pour être riche en nickel.

Les sources minérales du Saint-Maurice, à Saint-Léon, à Caxton, au Cap de la Madelaine et aux Forges, sont assez connues. On trouve aussi des eaux fortement chalybées dans différentes parties du territoire.

Toute personne qui réfléchit sera forcément convaincue que le Saint-Maurice doit, à une période plus ou moins prochaine, prendre un rang important dans le commerce et dans les revenus du pays. Comme le projet du chemin de fer de Québec au lac Huron favorise les intérêts matériels de la partie septentrionale de la Province, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que nous avons ici de bonnes raisons pour assurer que la voie entre Québec et Montréal traversera un territoire capable de lui donner un trafic intermédiaire considérable et d'alimenter, en outre, un grand nombre d'embranchements.

La quantité du bois qu'on prépare à présent pour le faire descendre au printemps prochain, ne sera pas moins de 1,000,000 de pieds carrés de pin blanc ou rouge, et de 255,000 billots de pin. Les scieries actuellement en activité et fournissant du bois pour l'exportation, sont celles de Hunterstown, du Saint-Maurice, de Grais et de Batiscan.

Il faut se rappeler que ce n'est qu'en 1852, c'est-à-dire depuis quatre ans seulement, que la vallée du Saint-Maurice a été ouverte et que, là comme partout ailleurs, le commerçant de bois a à surmonter bien des difficultés avant de voir ses affaires placées sur un pied avantageux. Nous trouvons une preuve à l'appui de cette vérité dans les premiers essais tentés sur les bords de la rivière des Outaouais. D'un autre côté, il arriva aussi et bien malheureusement, que les périodes désastreuses qui, en 1854 et 1855, produisirent tant d'embaras sérieux au commerce de la Province entière, suivirent immédiatement les premières tentatives de l'industrie dans le Saint-Maurice et eurent dans cette colonie naissante leurs effets

décourageants. La sage administration du gouvernement en faisant construire dans ce territoire des travaux publics, des chemins et d'autres améliorations, eût l'heureux résultat d'attirer sur cette région l'attention publique, et aujourd'hui tout porte à croire que les dépenses encourues profiteront également au gouvernement et au peuple, et que ceux qui ont une haute idée de l'avenir brillant de ce grand territoire ne seront pas déçus ; car toutes vives qu'elles paraissent, leurs espérances sont raisonnables.

TRAVAUX PUBLICS SUR LE SAINT-MAURICE.

Il y a environ quatre ans que le gouvernement se mit sérieusement à exécuter des travaux publics sur le Saint-Maurice, et dès que ces ouvrages furent assez avancés pour permettre de faire flotter le bois en sûreté, des personnes s'empressèrent de demander des ressorts, (*limits*;) et plusieurs compagnies entreprenantes, ainsi que des particuliers, s'établirent aussitôt dans le territoire. En dépit de l'influence déprimante des bas prix et malgré les difficultés qu'on rencontre toujours dans les pays nouveaux, ces industriels n'ont pas cessé un seul instant leurs opérations, sur une échelle plus ou moins vaste. Ils préparent à présent de grandes quantités de bois et l'on suppose que l'exportation de divers genres de cet article pendant la saison prochaine, sera de beaucoup supérieure à ce qu'elle a été jusqu'ici.

Ainsi, les déboursés faits par le gouvernement ont permis à un commerce respectable de grandir en quelques années, sans parler des revenus que l'on retirera d'un territoire qui, avant ce déboursement, ne produisait absolument rien. Mais ce n'est pas seulement par rapport au revenu *direct* qu'il faut examiner la question du développement à donner aux ressources du territoire ; il faut aussi considérer les conséquences bien plus importantes de l'acquisition d'un nouveau théâtre de colonisation. Il est à présent hors de tout doute que le bois abonde dans la vallée du Saint-Maurice et de ses affluents, à l'est, à l'ouest, au nord, enfin dans toutes les directions. Il est prouvé également que le climat de ce territoire n'est pas défavorable à la culture des produits agricoles et qu'il existe sur tous les points de cette contrée des bandes d'une terre excellente. Il serait impossible de demander des conditions plus favorables à la colonisation. Le commerçant de bois est le meilleur précurseur du colon : les besoins de celui-là sont les agents les plus puissants pour attirer le cultivateur à sa suite ; c'est là un fait qu'on peut observer déjà sur le Saint-Maurice. Avant les premiers essais du commerce de bois, les défrichements étaient, sinon stagnants, du moins sans grande activité, parce que,—et c'est là une des plus simples raisons qui se présenteront immédiatement à l'esprit de chacun,—plus le colon s'éloigne des voies frayées et moins il retire du fruit de son travail, à cause des dépenses qu'il doit encourir pour transporter ses produits à un marché. A présent, cet ordre des choses est complètement renversé, et plus le cultivateur s'avance dans l'intérieur des terres, plus il vend chèrement les denrées dont il veut disposer. Le peuple a eu la pénétration de faire cette observation et nous en avons des preuves satisfaisantes dans les nouvelles colonies du Shawenegan et de Radnor et dans celle qui est derrière Berthier d'où une compagnie entreprenante a fait ouvrir un chemin d'hiver qui va jusqu'à Matawin, à la rivière des Envies et à divers autres points. Le

surplus de la population établie sur le Saint-Laurent a pris évidemment le chemin du Saint-Maurice ; mais, afin que ce mouvement ne soit nullement embarrassé, il est nécessaire d'avoir des chemins, et l'on sait que sans l'aide du gouvernement, au moins pour les lignes principales, les chemins se construisent bien lentement. Aussi n'a-t-on pas refusé cette assistance au Saint-Maurice. Il y a quatre ans on fit un chemin, de la côte à Turcotte à la baie de Shawenegan, à l'aide d'un fonds créé expressément dans ce but en prélevant un bon de dix louis sur la vente de chaque limite à bois. Le chemin des Piles, qui n'est que le prolongement du premier et qui conduit aux eaux navigables du Saint-Maurice, a été construit l'hiver dernier avec une somme d'argent avancée par le gouvernement, en anticipation du fonds que doit produire l'impôt d'une *rente annuelle* de £10 établi sur chaque limite à bois qui dorénavant sera mis en vente. En outre, on s'est servi quelque peu du fonds de colonisation, qui a fourni les moyens de construire le chemin de Caxton, de Saint-Barnabé et de St.-Etienne. Cependant, la plus grande partie des travaux de routes a été faite avec des fonds prélevés de la même manière et dans cette intention sur les limites à bois, ou avec des sommes avancées par le gouvernement en anticipation de ce qui proviendra de cette source. Mais, bien que les chemins fussent ouverts principalement dans le but de faciliter les opérations des commerçants, le commerce du bois et la colonisation sont si intimement liés l'un à l'autre qu'il est impossible d'aider le premier sans faire avancer celle-ci ; et les chemins ouverts pour l'avantage de l'industrie forestière ont été aussi la meilleure voie que l'on pût prendre pour étendre les défrichements. Deux ans après que la route de Shawenegan fut terminée, elle se trouvait bordée d'établissements, d'une extrémité à l'autre. Ce n'est pas tout : les colons eux-mêmes, voyant combien était supérieure la qualité de cette terre, firent à leurs frais des chemins pour aller de huit à dix milles plus loin, et ils couvrirent ainsi de nouveaux défrichements une partie considérable de la commune de Shawenegan, depuis peu organisée.

Le chemin des Piles, construit seulement l'été dernier, a en ce moment le même résultat. On vient de faire le cadastre d'une commune sur la ligne de cette voie, et—bien que les rapports n'aient pas été encore envoyés de manière à nous permettre de faire annoncer la vente des terrains,—les demandes se multiplient, plusieurs terrains ont même été défrichés par des colons irréguliers, et l'un de ces derniers est allé jusqu'à élever à grands frais une scierie. Si on les considère comme de simples améliorations locales, les chemins de Shawenegan et des Piles ont une certaine importance ; mais ils en ont une bien plus grande encore, comme chaînons de cette grande voie qui doit conduire au Haut-Saint-Maurice. Le chemin des Piles a permis aux véhicules à roues de se rendre en été jusqu'aux eaux navigables, qui s'étendent des Grandes Piles à La Tuque, et il a ouvert, par conséquent, le pays qui longe le Saint-Maurice, sur une longueur de cent vingt milles. Il est donc important que toute cette voie soit entretenue toujours en bon ordre. L'ancien chemin qui va de Trois-Rivières à la Côte à Turcotte où commencent les nouvelles routes, a bien besoin de réparations.

Quant à ce qui concerne la colonisation, on a représenté que, comme La Tuque ne peut manquer de devenir bientôt une place d'une importance considérable, à cause de sa situation à l'extrémité de la partie navigable

et de son voisinage des confluent des principaux cours d'eau qui se jettent dans le Saint-Maurice, il serait bon de faire le cadastre de cette localité et de la diviser en terrains. On a aussi suggéré qu'on pourrait arpenter quelques townships dans le voisinage des confluent des principaux cours d'eau, comme, par exemple, ceux de la rivière du Rat, du Matawin et du Mekinak, et qu'il faudrait préparer au moins deux ou trois rangs de terrains entre les Grandes Piles et le Matawin.

Ainsi, le territoire du Saint-Maurice semble dans son aspect général être de toute manière parfaitement favorable à la colonisation. Dans une région d'une telle étendue, il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ne pas trouver un seul lieu dont le sol complètement stérile ne sera jamais livré à la culture ; mais ces terres constituent l'exception et non la règle. Arrosée admirablement, coupée par de magnifiques rivières, divisée alternativement en pinaies et en riches bandes de terre à bois dur et possédant en quantités inépuisables la mine de fer, le plus précieux de tous les minerais, cette contrée n'a besoin que de la main de l'homme et de quelques années pour devenir l'égale des parties les plus florissantes du Canada. Les établissements populeux du Saint-Laurent répandent leur émigration annuelle. C'est donc une œuvre de patriotisme autant que de politique d'empêcher ce courant d'émigrés de prendre la route de l'étranger, et dans ce but il faut de toute nécessité lui ouvrir un champ plus près de son point de départ. Sous ce rapport, quelle campagne pourrait-on trouver qui fût plus attrayante que celle du Saint-Maurice ? Avec des bois en abondance, des cours d'eau d'une force motrice illimitée, des mines pour attirer les entreprises commerciales et pour créer la consommation des produits agricoles dans le cœur même du territoire, et ayant dans son voisinage un surplus de population dont les membres sont attachés à leur pays natal par des liens qu'ils ne voudraient jamais briser volontairement, la colonisation de ce pays ne saurait être bien difficile. " S'il possède de tels avantages, comment arrive-t-il, se dira-t-on peut-être, qu'il ait été négligé si longtemps et que les terres n'en aient pas été prises plus tôt ? " Il est facile de répondre à cette question. Dans une telle région, la colonisation ne vient qu'après l'entreprise commerciale ou, en d'autres termes, le cultivateur suit la voie tracée par le commerçant de bois. Avec les cataractes de Shawenegan qui se présentaient comme une barrière, comment le commerce le plus entreprenant aurait-il pu pénétrer dans les solitudes du Saint-Maurice ? Il n'y a pas de compagnie ni de particulier qui eussent pu entreprendre un travail aussi gigantesque que la construction des glissoires, des estacades et de tous les ouvrages nécessaires pour permettre au bois de flotter sur une telle rivière. L'aide du gouvernement était indispensable et ce n'est que dans ces dernières années que cette aide a été accordée. Le commerce qui a commencé aussitôt et l'impulsion donnée en conséquence à la colonisation du territoire disent assez que l'assistance du gouvernement a eu le meilleur effet. Pour obtenir des résultats encore plus satisfaisants, il n'y a qu'à persévérer dans cette bonne voie, à ouvrir des lignes de parcours principales pour aller jusqu'aux meilleures terres et, en même temps, à rendre aussi faciles que possible les opérations des bûcherons.

Avant de terminer, il peut être utile de s'étendre davantage sur le compte de cette rivière qui est la cause de l'importance du territoire auquel elle a donné son nom.

J'ai déjà dit que la superficie de sa vallée est estimée à vingt-et-un mille milles carrés. Mais il est difficile de concevoir comment un volume d'eau si puissant peut se trouver dans un territoire d'une étendue si limitée. A la hauteur de trois cent quatre-vingts milles de son embouchure, où l'étude qu'on en a faite s'est terminée, le Saint-Maurice est encore une grande rivière.

Sans parler des services qu'il rend en charriant le bois d'une grande distance, ses bras navigables sont si considérables qu'ils peuvent être également de la plus haute importance pour le commerce du bois et pour la colonisation du pays.

De l'embouchure du Saint-Maurice aux Grandes Piles, sur une longueur de trente-trois milles, la navigation est interrompue par les grandes cataractes de Shawenegan qui sont hautes de cent soixante pieds, ainsi que par d'autres sauts et des rapides situés soit en aval soit en amont des premières. Au-dessus des Grandes Piles, on se trouve sur un bras navigable de soixante-et-dix milles de long et qui va jusqu'à La Tuque. Il y a un pyroscaphe qui fait déjà le service dans cette partie de la rivière.

De La Tuque, la navigation est interrompue une seconde fois sur une longueur de trente-quatre milles jusqu'au Grand Détour, et de ce dernier point à Weymontashinque, qui est à quarante-six milles plus haut, la rivière est de nouveau navigable. Les trente milles qui suivent offrent encore des rapides qui rendent la navigation impossible ; mais après avoir passé ces obstacles, le Saint-Maurice redevient navigable jusqu'à quatre-vingts milles plus loin. Ainsi, dans un parcours de deux cent soixante milles au-dessus de l'extrémité des Grandes Piles, cette rivière en présente cent quatre-vingt-seize, navigables pour les pyroscaphes et divisés en bras d'une étendue suffisante pour rendre profitable l'emploi de ces bateaux.

On s'occupe actuellement de faire l'arpentage du Township de Mekinak, près du confluent de la rivière de ce nom. Cette localité commence à douze milles du village de la rivière des Envies. Elle renferme une grande quantité de bonne terre.

Si l'on veut favoriser le développement de la colonisation dans le territoire du Saint-Maurice, il faut offrir aux colons de cette contrée les mêmes avantages que l'on donne à ceux du Haut-Canada.

Dans ce but, il est à désirer qu'on ouvre un chemin de chaque côté du Saint-Maurice, pour aller assez avant dans l'intérieur, et qu'on arpente des terrains de cent acres chacun, pour les donner en pur octroi à ceux qui iront s'y établir.

La route sur la rive gauche ou orientale devrait commencer au village de la rivière des Envies et, après avoir traversé la commune de Mekinak dont il a été déjà question, aller encore à soixante milles plus loin jusqu'à la rivière des Bastonais. En se maintenant à une distance d'environ cinq milles du Saint-Maurice, cette ligne passerait continuellement sur une large bande de terre excellente pour les défrichements, et elle serait en même temps très-utile au commerce du pays. Cette route et les établissements qui la borderaient pourraient se prolonger ainsi sur une distance de cent milles, sans jamais quitter un sol d'excellente qualité.

Sur la rive droite, le chemin à ouvrir devrait aller de la commune de Shawenegan à la rivière Matawin, près du confluent de la rivière du Castor, ce qui ferait un parcours de vingt-sept milles. Cette voie passerait à

travers une bonne contrée et elle donnerait accès aux excellentes terres qu'on trouve sur le Matawin.

Le long de ces chemins et plus particulièrement sur le premier, on pourrait ensuite, à mesure que les défrichements avanceraient, arpenter une succession de communes et faire courir des lignes de concession à la gauche et à la droite de la voie.

Il est aussi à désirer que l'on fasse le cadastre des terres du confluent de la rivière du Rat et de quelques autres affluents du Saint-Maurice qui offrent des avantages particuliers aux colons.

LE PAYS DES OUTAOUAIS.

Je vais maintenant parler du Pays des Outaouais, dans lequel je comprendrai le territoire qui s'étend entre les eaux de l'Outaouais et la baie Georgienne du lac Huron.

La vallée ou plutôt le bassin de la rivière de l'Outaouais a une étendue d'environ soixante-dix-sept mille milles carrés.

Si nous omettons la partie située au dessous de la cité des Outaouais et de la rivière Du Lièvre,—dans laquelle il ne reste plus qu'une très-petite quantité de terres publiques d'une certaine valeur,—ce dont nous aurons encore à nous occuper peut renfermer à peu près soixante-et-onze mille milles carrés, auxquels il faut ajouter les sept mille milles du pays situé entre les eaux occidentales de l'Outaouais et la baie Georgienne, et les quatre mille milles de la contrée comprise au nord de la rivière Française, qui est pour ainsi dire le prolongement de la division précédente. L'ensemble de ces trois territoires, qui forment le Haut-Outaouais avec les régions adjacentes qui s'y rattachent naturellement, donne une étendue de quatre-vingt-deux mille milles carrés, soit un quart de plus que la superficie totale des six Etats de la Nouvelle Angleterre.

La longueur de la rivière de l'Outaouais dans ce territoire peut être au plus de six cent quatre-vingts milles, sans parler des cent milles de son parcours en aval de la cité des Outaouais. La partie occidentale du pays est arrosée par la rivière Française et par celles du Maganetawan et de la Muskoka.

Il n'existe pas d'établissement sur les trois rivières mentionnées en dernier lieu, ni sur les cent milles des côtes excessivement nues du lac Huron, dans lesquels elles se jettent.

Sur la rivière de l'Outaouais, on ne rencontre que quelques maisons dans les cinq cents milles en amont des Deux Joachim.

La population de cette grande division de la Province se trouve comprise dans un rayon de quatre-vingts milles au nord et à l'ouest de la cité des Outaouais, et le chiffre s'en élève à peine au-dessus de cent millé âmes, dont les deux tiers se trouvent sur la rive droite de la rivière.

LA RIVE GAUCHE DE L'OUTAOUAIS.

Sur la rive gauche de l'Outaouais, s'étend une région de terres comparativement basses et nivelées, qui couvrent tout l'espace entre la rivière et les collines, sur une longueur de cent vingt milles en amont de la cité des Outaouais, et qui ont en quelques lieux une largeur de quatre à six milles d'un bon sol arable. Cette étendue et les Iles du Calumet et de l'Allumette, qui lui ressemblent par la nature de leur sol, sont déjà presque

entièrement vendues et occupées en grande partie par une population de plus de vingt mille âmes.

La partie du territoire de la rive gauche de l'Outaouais, située derrière cette région et en amont, est généralement raboteuse et coupée par des collines, quelquefois même elle devient décidément montagneuse. A l'exception des rivières du Lièvre et de Gatineau, elle est entièrement inconnue au-delà de soixante-dix milles en ligne droite vers le nord, et même plusieurs localités situées sur ce dernier parcours n'ont été explorées que très-imparfaitement. Ce terrain est le plus souvent en pentes escarpées, rocailleuses et pierreuses. On ne pourrait pas classer plus d'un quart de son étendue parmi les terres propres à une culture quelconque, et encore ces bonnes bandes ne se présentent-elles que par pièces d'une superficie qui varie de quelques cents acres à un demi-township. Ces espèces d'oasis peuvent être très-avantageuses pour l'expansion des établissements dans leurs rapports avec le commerce du bois; mais elles ne présentent nulle part un champ d'une importance ou d'une étendue propre à la colonisation.

Dans la vallée du Gatineau, à cent quarante milles environ de son confluent, le paysage change : le pin de bonne qualité devient rare et il cesse même de se montrer dans la partie supérieure de la vallée où prédominent le peuplier et le bouleau et dont le sol, généralement pauvre et souvent sablonneux, paraît avoir été brûlé autrefois jusqu'à en devenir stérile. Dans quelques lieux, le bois disparaît entièrement pour faire place à une scène froide et désolée où les rochers élèvent seuls la tête et qui nous montre la rivière et ses affluents encaissés quelquefois dans de hautes collines aux pentes escarpées. Mais cet aspect n'est pas invariable; on trouve encore des coins ombragés par du bois de bonne qualité dans la région du peuplier et du bouleau, qui semble être la plus ordinaire le long des eaux supérieures des affluents septentrionaux de l'Outaouais.

Malgré la nature défavorable du pays traversé par le Haut-Gatineau, sa vallée inférieure, ainsi que les vallées de la rivière du Lièvre et des cours d'eau qui courent à l'est de cette dernière, contient les terrains les plus favorables à la colonisation qu'on puisse trouver sur la rive septentrionale de l'Outaouais. Le sol des bas-fonds qui bordent les cours d'eau est souvent d'une grande richesse. Quelques uns des townships qu'on y établira feront d'excellentes colonies et les bords mêmes du Gatineau ne tarderont pas à être défrichés sur une étendue de plus de cent milles.

LA RIVE DROITE DE L'OUTAOUAIS.

La contrée qui se déroule entre l'Outaouais et le lac Huron est la partie la plus riche de cette division de la Province, et c'est aussi celle dont le public s'occupe aujourd'hui le plus.

Elle s'étend le long de la rive droite de l'Outaouais, sur une longueur de deux cents milles en amont de la cité des Outaouais. A sa base elle n'a pas moins de deux cents milles de large; elle en a une centaine à son sommet.

Elle diffère du pays situé sur la rive opposée, en ce qu'elle est bien moins élevée, qu'elle jouit d'un climat supérieur et qu'elle renferme de vastes pièces d'un sol fertile.

Les différentes espèces de bois qui sont mêlées plus ou moins sur l'autre bord, se trouvent ici séparées, chacune ayant son coin où elle pré-

domine, ce qui permet de faire une heureuse division territoriale, basée sur les caractères respectifs de chaque partie.

La première de ces divisions naturelles est celle qui porte le nom de Contrée du Pin Blanc, à cause de la grande quantité de bois de ce nom qu'elle produit et dont elle renferme les plus belles forêts, séparées les unes des autres par des bandes d'excellente terre à bois dur. Cette division s'étend sur une longueur de cent milles en allant du nord au sud. Dans sa plus grande largeur, elle a quarante-cinq milles; mais elle va en se rétrécissant vers le nord, jusqu'à n'avoir plus enfin que vingt milles de large au point sur l'Outaouais où elle se termine, un peu en amont de Pembroke. La contrée du Pin Blanc se compose des comtés de Carleton, de Lanark et de Renfrew et elle renferme une population d'environ quatre-vingts mille âmes. Bien qu'elle soit traversée par un ruban de mauvaise terre, la plus grande partie de son sol est labourable et, généralement parlant, elle peut sous tous les rapports, soutenir la comparaison avec les meilleures terres de la péninsule occidentale. Les trois quarts des terres de cette division ont trouvé déjà des acquéreurs et la plupart des terrains qui restent ne sont que des résidus d'une qualité inférieure.

A l'ouest de cette division, s'étend la contrée du Pin Rouge, qui doit ce nom à la grande quantité d'arbres de cette espèce qu'on y trouve. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ cent trente milles; sa plus grande largeur, de cinquante milles et de moins de vingt, à son extrémité septentrionale, sur la rivière Matawin.

Le sol de cette division est généralement sablonneux, pauvre, plus ou moins pierreux ou mêlé de gravier, et sur quelques points, raboteux et hérissé de rochers.

Mais on y trouve des veines de terre à bois dur, qui dans quelques cas ont une étendue de plusieurs milliers d'acres. Ces régions sont situées entre les deux rivières de la Bonnechère et de la Madawaska et sur la rive méridionale de cette dernière, où la physionomie de la contrée du Pin Rouge devient moins marquée et dont les veines de bonne terre s'étendent jusqu'à la grande région de terre à bois dur située à l'ouest.

Le sol de ces veines renferme généralement une marne riche et épaisse; le bois qu'elles donnent comprend principalement l'érable, le bois blanc ou tilleul américain et l'orme, qui s'y trouve en abondance et s'y élève à de très-grandes hauteurs. Le tout est entremêlé de terres marécageuses, plantées de cèdres, précieuses par la richesse de leur sol et par le bois de qualité supérieure pour les barrières qu'on en retire. La surface de ces bandes est en quelques lieux basse avec de légères ondulations; tandis qu'en d'autres lieux elle s'élève en hautes collines. A l'exception de ces veines fertiles, la contrée du Pin Rouge ne vaut rien pour la colonisation. Au nord de la Bonnechère, elle acquiert sa plus grande largeur continue,—qui est d'environ cinquante milles. Au sud de cette rivière, elle se rétrécit, ses lignes se brisent et il faut traverser une pièce de quinze à vingt milles d'un terrain raboteux ou sablonneux et pauvre pour arriver à la contrée du bois dur.

Cette troisième division naturelle du pays situé à l'ouest de l'Outaouais a reçu la désignation de Contrée du Bois Dur, nom que lui ont valu les grandes forêts de bois dur qu'elle renferme, et qui s'y trouvent séparées par des bandes de pin blanc. Quant au pin rouge, on ne l'y voit point.

Cette zone a environ soixante-et-quinze milles dans sa plus grande largeur en allant vers l'ouest, et cent trente milles dans son extrême longueur, du sud-est au nord-ouest. Sans compter les bandes de bonne terre situées sur le Mississippi et la Madawaska et avec lesquelles elle communique, elle embrasse une étendue de plus de sept mille milles carrés et elle renferme les eaux supérieures des rivières de la Madawaska, de la Petawawe, et de l'Amable Du Fonts, qui vont grossir l'Outaouais ; celles de la Muskoka et du Maganetawan qui se jettent dans le lac Huron, et tout le parcours de la rivière du Sud, qui se déverse dans le lac Nipissing.

C'est une région singulièrement isolée. Elle est séparée du lac Huron par une bande de vingt à trente milles de large, d'une stérilité presque complète et qui, vers le rivage du lac, se termine en rochers plats et nus. Au sud-ouest, le long de la crête qui sépare les eaux de l'Outaouais de celles du Saint-Laurent ou bien dans le voisinage de cette ligne, elle est entourée d'une ceinture de vingt milles de large et dont le sol raboteux, pauvre et pierreux, ne vaut généralement rien pour la colonisation.

A l'est, elle est séparée de la partie habitée du territoire de l'Outaouais par les contrées du bois ; mais, bien que la suite des défrichements doive être interrompue dans ces contrées, (excepté le long des bandes de bonne terre qu'elles renferment), les régions boisées permettent, néanmoins, le prolongement de bonnes routes à travers leur étendue, et même le commerce auquel elles donnent lieu, créera les communications.

Jusqu'à ces derniers temps, on savait très-peu de choses du territoire qui se déroule derrière les contrées de l'Outaouais où se fait le commerce du bois.

Récemment, nous nous sommes mieux renseignés sur ce pays. Sur la ligne du chemin de la Muskoka, tracée par M. Bell, géomètre provincial, il paraît, d'après l'ensemble des détails, que dans l'intérieur de la contrée du bois dur, à trois milles à l'ouest du lac d'Ecorce sur la Madawaska, commence une région qui comprend quarante-cinq-milles de bonne terre arable, seize milles d'un sol raboteux propre aux pâturages et dix milles d'un terrain sans valeur aucune.

Les notes du manuel de l'exploration faite le long de la ligne du chemin d'Addington, mentionnent une étendue d'au moins vingt milles de bonne terre, excellente pour des colonies et qui serait située sur la rive méridionale de la Madawaska.

Les notes prises sur le chemin de Hastings entre Madoc et l'embranchement d'Opeongo du chemin de Madawaska, indiquent une bande de quarante-cinq milles de terre bonne à défricher, commençant après les vingt milles de terre inférieure et raboteuse qui longent la crête des deux versants dont il a été déjà question.

La ligne arpentée à partir des Rapides de Burleigh sur l'Otanabee, passe d'abord sur cette bande de vingt milles de pauvre terre qui borde la division des eaux, et se termine là où commencent les bonnes terres de l'intérieur.

Sur cette partie du chemin de Bobcaygeon qui va de Somerville à la ligne du chemin de Muskoka tracée par M. Bell, on ne trouve que six milles et demi de mauvaise terre pierreuse ; le reste, d'une étendue de dix-neuf milles, est généralement bon.

Il résulte de l'arpentage du pays arrosé par les eaux supérieures de la Madawaska, fait sous la direction du bureau des Bois de la Couronne à Ottawa, et embrassant une étendue égale à celle de quatorze townships, que les deux tiers de cette superficie sont propres à la culture.

Les régions traversées par ces lignes constituent la limite méridionale et la largeur de la bonne contrée intérieure.

Des explorations et des arpentages faits dans la partie septentrionale, ont établi qu'au sud du lac Nipissing et de la bande stérile près de la rivière Française, le pays favorable à la colonisation commence aux eaux supérieures de Matawan, un des affluents de l'Outaouais, et s'étend jusqu'à près de soixante milles vers l'ouest.

Ceux qui ont traversé cette région, à partir du lac Nipissing pour aller dans une direction sud-est au lac Opéongo qui est à soixante milles de distance, ont remarqué que le long des vingt premiers milles, presque toute la terre est labourable et de bonne qualité, et que le long des quarante autres milles avant d'arriver au lac Opeongo, si la surface est plus raboteuse, néanmoins les deux tiers de cette étendue sont composés de terre labourable ; et les arbres qui y poussent d'une extrémité à l'autre sont de bois dur.

Dans l'exploration faite récemment du lac Huron à l'Outaouais, sous la direction de M. Shanly, ingénieur civil, chargé de relever les plans du canal et du chemin de fer de l'Outaouais, on s'est assuré que derrière le pays stérile qui borde le lac Huron et qu'on a mentionné déjà, se trouve une région intérieure présentant une largeur de quarante milles de bonne terre avec quinze milles d'un sol pauvre et raboteux près du lac Opeongo. En poussant toujours vers l'est, les explorateurs trouvèrent la terre abrupte et de mauvaise qualité, — ainsi qu'ils devaient s'y attendre puisqu'ils traversaient la contrée du Pin Rouge déjà décrite, — jusqu'à leur arrivée à la bande d'alluvion qui s'étend le long de la rivière de la Bonnechère, sur une longueur de cinquante milles en droite ligne de son confluent.

La contrée baignée par la rivière du Sud qui se jette dans le lac Nipissing, renferme une terre d'excellente qualité qui s'étend fort loin dans l'intérieur.

Cette contrée intérieure possède un grand nombre de cours d'eau précieux à cause de leur force motrice, et des sites importants pour y fonder des villes et des villages. Elle est supérieurement arrosée. Les bosquets de pin blanc qu'on y rencontre çà et là, donnent du bois de la meilleure qualité qui se puisse trouver dans cette province, et si la terre sur laquelle croissent ces bosquets n'est pas arable en quelques lieux, c'est là du moins une ample compensation.

Cette région est, sans contredit, la meilleure pour la culture du blé qui soit encore à défricher à l'est du lac Huron. Bien que le commerce du bois doive fournir un marché immédiat pour une partie des produits du pays dès qu'il sera occupé, cependant, à cause de sa situation isolée, il lui faut une voie ferrée qui en active le développement. Grâce à son étendue et à sa fertilité, cette région a de quoi donner la vie à un chemin de fer.

D'après l'opinion d'hommes très-entendus dans le commerce du bois scié aux Etats-Unis, et qui font à présent ce commerce sur l'Outaouais, la construction d'un chemin de fer à travers cette région conduirait à l'érection de scieries profitables près des nombreuses chûtes qui brisent le cours

supérieur des rivières, parce que cette voie donnerait une plus grande valeur au bois qui, à présent, ne peut pas être transporté avec avantage. D'un autre côté, en envoyant du bois scié au lac Huron pour l'expédier ensuite aux marchés de l'ouest, on ajouterait considérablement au commerce intermédiaire de ce chemin.

Lorsqu'on construira à travers l'intérieur le chemin de fer projeté jusqu'à la Baie Georgienne du lac Huron, on pourra le rendre d'autant plus utile au défrichement de la vaste contrée fertile, qu'on le fera dévier d'avantage vers le sud, près des eaux supérieures de la Madawaska, afin d'éviter la plus grande largeur de la contrée du Pin Rouge, qui se trouve sur la ligne droite.

La partie de cette contrée située au nord de la rivière Française et du Matawan étant plus éloignée, est moins connue, à l'exception des terres qui bordent ces deux rivières et l'Outaouais.

On sait que la terre au nord et à l'ouest du lac Nipissing est bonne. Sur la rivière Française, elle est nue, rocheuse et défavorable à la colonisation.

Autant qu'on a pu en juger, la région qui s'étend à l'ouest de l'Outaouais, après qu'on a franchi le Matawan, contient une plus grande quantité de terre labourable que la contrée qui longe l'Outaouais en aval de ce confluent.

De chaque côté de la rivière s'élançant, presque sans interruption, de hautes collines jusqu'à la moitié de la distance à parcourir pour arriver au lac Temiscaming où, de montagneuse qu'elle était, la contrée descend, sans transition, jusqu'au plus bas niveau de petites collines qui ondulent légèrement entre de larges vallées au sol est généralement argileux.

Ce pays-bas est très-favorable à la colonisation. Il s'étend jusqu'à l'extrémité supérieure du lac, et plus loin même, à une distance qu'on n'a pas encore parcourue. La rivière Blanche et quelques autres cours d'eau qui grossissent le lac à son extrémité supérieure, coulent à travers de riches vallées couvertes d'un sol d'alluvion et qui se succèdent en grand nombre, en amont de ces rivières.

D'après les rapports de ceux qui ont traversé le pays entre le lac Temiscaming et le lac Abbitibbi, dont la distance est de quatre-vingts milles en droite ligne, on n'a pas à franchir la moindre chaîne de montagnes, et la division des eaux y est à peine perceptible. La nature du terrain y est généralement favorable à la culture, car il offre dans presque toutes ses parties un sol d'alluvion étendu en plaine sur une formation de pierre à chaux. Les forêts plantureuses dont il est couvert donnent le hêtre, l'érable, l'orme et le pin, jusque dans le voisinage immédiat du lac Abbitibbi où le bois dur disparaît entièrement pour faire place à une pousse abondante de pin, de cèdre, de bouleau et de peuplier.

C'est ici le lieu de faire remarquer que les contrées où dominent les arbres de la première série sont favorables à la culture du blé. Le territoire dont il vient d'être question est d'ailleurs compris dans la zone où l'on cultive le blé avec succès dans les parties de la province plus orientales et qui sont, par conséquent, moins favorables.

Bien qu'elle soit éloignée, on ne saurait considérer cette contrée comme isolée ou inaccessible. Les coupes de bois s'étendront, avant peu, jusques là, et la magnifique voie de l'Outaouais, avec seulement quelques

milles de chemin de portage dans les lieux où la navigation est interrompue, permettra de la parcourir en bateaux-à-vapeur.

Sans parler d'un bras inférieur de dix-huit milles de long, le lac Témiscaming et la rivière Blanche offrent, sur une longueur d'environ cent milles, une ligne de navigation continue destinée à être évidemment de la plus grande importance pour la colonisation future de cette région qui, selon toutes les apparences, doit être vaste et riche.

Il est inutile d'essayer de décrire la partie de la vallée à l'est de l'Outaouais, au dessus du lac Temiscaming. Sa longueur, probablement de trois cent cinquante milles, n'a pas été explorée encore et elle est inconnue, excepté aux personnes employées par la compagnie de la Baie d'Hudson.

Dans cette partie de la province, il reste sur le côté bas-canadien de l'Outaouais, environ 909,600 acres de terres de la Couronne encore disponibles, situées principalement sur la rivière Gatineau, et 44,200 acres de Terres du Clergé.

Sur le côté haut canadien, la Couronne possède 561,901 acres de terres vacantes, comprises principalement dans le comté de Renfrew, où l'arpentage des nouveaux township se continue dans les parties des vallées de la Madawaska, de la Bonnechère et du Mississippi favorables à la colonisation. Quant aux terres du clergé, elles s'y trouvent à la quantité de 70,000 acres, disséminées dans les plus anciens townships.

Afin de donner accès aux bonnes terres de la vallée de l'Outaouais, on a construit ou on est à construire, sous la direction du bureau d'Agriculture, les routes suivantes :

Le chemin de Frontenac, partant de Hinchinbrooke, derrière Kingston, et faisant cinquante-neuf milles vers le nord-ouest, pour arriver à la Madawaska ;

Le chemin d'Addington, qui est presque terminé, partant de Sheffield et parcourant sur les derrières de cette localité une ligne de cinquante-six milles pour aboutir aussi à la Madawaska ;

Le chemin de Hastings, commençant à Madoc, allant rejoindre soixante-quinze milles plus loin le chemin d'Opeongo près de la Madawaska ; carrossable sur une longueur de quarante milles et sur le point d'avoir de plus un tronçon de vingt milles qui sera employé comme route d'hiver ;

Le chemin de Bobcaygeon, dont les travaux se continuent, allant des rapides de ce nom dans le township de Verulam, vers le nord, au chemin de Muskoka, peut avoir environ quarante-cinq milles de long ;

Le chemin d'hiver actuellement ouvert le long de l'Outaouais, entre Pembroke et le confluent du Matawan, situé à quatre-vingt-dix-huit milles plus en amont ;

Et enfin le chemin de cent milles de long, qui va de l'Outaouais au lac Opeongo en traversant les nouveaux townships de bonne terre situées entre la rivière de Madawaska et celle de la Bonnechère. Un tronçon de cette route, d'environ quarante milles, est déjà carrossable et doit être relié plus tard avec le chemin de Muskoka. Le reste de la ligne a été ouvert aussi, mais seulement comme chemin d'hiver.

Sur le chemin d'Opeongo, comme aussi sur ceux de Hastings et d'Addington, le gouvernement accorde gratuitement des terrains de cent

acres chacun aux colons qui s'y établissent et qui s'adressent aux agents résidents de ce département-ci. Ces défrichements marchent rapidement.

Dans cette partie, sans parler de deux townships situés sur le côté du nord, on fait sur le côté opposé l'arpentage de 600,350 acres de terres arrosées par l'Outaouais, le long des chemins déjà mentionnés ou près de ces chemins et comprises dans le comté de Renfrew.

Il est à désirer que l'on continue les subdivisions et qu'on étende l'arpentage des townships qui doivent être échelonnés le long de ces chemins et sur le tracé du chemin de Muskoka qui n'a pas encore été ouvert.

Pour se faire une idée juste de la valeur des terres propres à la culture dans le pays des Outaouais, il faut considérer les avantages de son climat et de ses ressources naturelles.

La contrée qui s'étend des deux côtés de l'Outaouais et spécialement celle du sud, jouit d'un été qui permet les travaux de l'agriculture, au-delà d'un mois de plus que celui du district Québec ; et le blé d'automne, dont la qualité est supérieure à celle du blé de printemps et qui rapporte vingt pour cent de plus que ce dernier, est cultivé avec succès aussi avant dans l'intérieur du pays que les défrichements le permettent. A deux cents milles au-dessus de la cité des Outaouais, le climat paraît être également favorable. Lorsqu'on considère d'un autre côté, que pendant plusieurs années le commerce du bois a donné aux colons un haut prix de leurs produits et que ces produits étaient achetés sur les lieux, on admettra aussitôt que le pays des Outaouais est le plus favorable de la Province où le gouvernement ait encore une grande étendue de terres à céder, et que les terres inférieures ou celles qui demandent un travail considérable pour en enlever les pierres peuvent, néanmoins, être cultivées avec plus de profit sur l'Outaouais que dans d'autres parties de la Province privées des mêmes avantages du climat et de la consommation locale.

On verra que la présence de larges carrés d'un terrain grossier, pourvu qu'ils soient couverts de forêts de pins de bonne qualité, donne un bien plus grande valeur aux défrichements d'un pays, en permettant aux colons établis sur les bonnes terres voisines, de vendre leurs produits à un prix plus élevé que si ces pinaies n'existaient pas. C'est là une considération qu'on doit se rappeler, ainsi que celle du profit qu'on peut faire avec le bois des terres à pin, lorsqu'on veut estimer ce que peuvent rapporter les terres de la vallée de l'Outaouais qui furent accordées pour aider à la construction du chemin de fer qui doit la traverser.

Le bois du pays des Outaouais a été jusqu'à présent l'article le plus important de son commerce.

Pendant les neuf années qui se sont écoulées de 1848 à 1856 inclusivement, la quantité des troncs équarris, envoyés des hautes contrées de l'Outaouais comprises dans cette région, au marché de Québec, s'est élevée aux chiffres de 94,509,565 pieds cubiques de pin blanc ; 25,591,805 pieds cubiques de pin rouge ; 2,286,690 pieds cubiques d'autres espèces de bois ; et si nous prenons le nombre des billots de bois coupés sur les Terres de la Couronne seulement pour le chiffre approximatif de l'exportation du bois scié, le total en sera de 10,892,182 madriers ou de 299,535,005 pieds—mesure de planche—de bois scié,

D'après des principes de calcul acceptés comme corrects par des personnes d'expérience, et déduction faite des terrains stériles ainsi que des

parties ravagées par le feu, on estime qu'il peut y avoir encore sur pied dans les vallées de l'Outaouais et de ses affluents, environ quarante-trois millions de tonneaux de bois de construction, des espèces et des dimensions envoyées à présent aux marchés, et près de cent quatre-vingts millions de tonneaux de dimensions plus petites dont on pourrait faire usage ; d'où il résulte que, sans même tenir compte de ce qui poussera dans la suite, il y a actuellement dans les forêts de cette vallée de quoi alimenter encore pendant plus d'un siècle un commerce de bois aussi considérable que celui de nos jours.

LES TERRES SUR LES EAUX DE L'ONTARIO.

Au nord des eaux de l'Ontario, se trouvent 244,000 acres de terres de la Couronne encore disponibles, comprises principalement dans les townships reculés, et environ 175,000 acres des réserves du Clergé.

Ces townships reculés sont généralement dans un pays d'un sol assez grossier et ils ont comparativement plus de valeur à cause du bois de pin qu'ils donnent et de la proximité de cet article du marché américain, que par leur sol. Ces régions et les chemins de colonisation qui les traversent, ont été décrits dans le chapitre précédent.

Cependant, il y a un grand nombre d'excellents terrains appartenant soit à la couronne soit au clergé, épars çà et là dans ces townships.

LA PENINSULE OCCIDENTALE.

Les Terres Publiques dont il reste à disposer dans la Péninsule du Haut-Canada ne demandent pas de longues descriptions, d'abord parce qu'elles ne se présentent pas en quantités d'une importance quelconque, et ensuite parce qu'elles se trouvent dans des townships qui sont déjà parfaitement connues. Il ne reste que 115,000 acres de terres du Clergé et 24,497 acres des Terres de la Couronne dont on puisse disposer. A ces totaux on peut ajouter 42,760 acres comprises dans les comtés de Kent, d'Essex et de Middlesex, mises d'abord à la disposition du colonel Talbot, pour en faire la distribution et dont la vente prochaine a été annoncée déjà.

L'arpentage de la péninsule ayant été terminée en 1856, il ne reste plus à présent dans cette partie de la province de terres publiques à arpenter.

LE TERRITOIRE DES LACS HURON ET SUPERIEUR.

La dernière partie de la province comprise dans la vallée du Saint-Laurent et de ses lacs, est celle qui s'étend au nord des lacs Huron et Supérieur, de l'embouchure de la rivière Française à l'est, jusqu'aux sources de la rivière du Pigeon à l'ouest. Sa longueur de l'est à l'ouest est de 410 milles ; sa plus grande largeur dans la direction du nord jusqu'aux sources des affluents des lacs, est incertaine ; on l'estime à 160 milles et sa superficie doit être d'environ 48,000 milles carrés, soit au delà d'une moitié de plus que celle de l'Etat du Maine.

Cette contrée a 180 milles de côtes sur le lac Huron et le long de la rivière de Sainte-Marie, et 420 milles sur le lac Supérieur, soit 600 milles en tout.

La rive canadienne du lac supérieur a été parfaitement décrite par le géologue provincial, Sir William Logan, qui la représente comme une

côte rocheuse s'élançant hardiment et offrant des scènes d'un aspect varié, selon la distribution des différentes formations géologiques. Des côtes escarpées et d'autres éminences dont les pieds se baignent dans les eaux du lac, s'y élancent à des hauteurs qui varient de 300 à 1,300 pieds. En quelques lieux, ces hautes barrières sont dentelées par de grandes baies, tandis que sur d'autres points il s'en détache des grappes d'îles. Sur une multitude de points, cette diversité d'aspect se combine pour former des criques bien abritées et qui présentent un nombre innombrable de hâvres sûrs et commodes, destinés à faciliter grandement le commerce qui, dans la suite, sera établi sur le lac, que ce soit avec les richesses de ses mines ou avec le produit de ses pêcheries. Le bois de cette contrée ne paraît pas devoir donner beaucoup d'encouragement au trafic de cet article. Il n'est ni de la grosseur ni de l'espèce les plus estimées dans le commerce, bien que certaines localités puissent fournir une grande quantité de bois dont on tirera parti pour les travaux des mines, pour la construction des maisons et pour le chauffage. Le bois franc y est rare ; le pin rouge ne s'y voit pas souvent et le pin blanc n'y abonde pas. Les arbres qui s'y produisent le plus, sont l'épinette, la sapinette ou *abies balsamea*, le bouleau et le peuplier, ainsi que le cèdre dans les places humides. Sur la côte même, plusieurs collines sont presque dépourvues d'arbres, particulièrement dans les lieux où prédominent le granit et le gneiss. Les collines composées de trapp sont mieux revêtues ; mais ce sont les vallées trappéennes et les surfaces qui recouvrent des couches de pierre à sablon et qui d'ordinaire sont nivelées, qui se trouvent les mieux boisées. C'est aussi dans ces localités et autour des embouchures des rivières que sont situés tous les terrains propres à la culture et dont la quantité suffira probablement aux besoins de la population livrée aux travaux des mines.

M. Logan décrit d'une manière plus favorable la côte septentrionale du lac Huron, en nous la représentant comme un pays onduleux, dont les collines atteignent quelquefois une hauteur de 400 à 700 pieds au dessus du niveau du lac. Ces élévations, ajoute-t-il, présentent parfois de rudes escarpements et des surfaces rocheuses et nues ; mais en général leurs sommets sont de forme arrondie et leurs flancs, ainsi que les vallées qui séparent les chaînes entr'elles, sont revêtus fréquemment d'une belle pousse de bois franc et de bois mou, dont une grande partie est composée des qualités les plus recherchées par le commerce, et qui en certains lieux semble promettre un bon sol arabe. On y voit plusieurs pentes descendre mollement et former en se rencontrant de larges vallées.

Comme il paraissait d'après les rapports du Géologue Provincial et d'autres personnes, que derrière les collines rocheuses qui bordent la rive septentrionale du lac Huron, s'étendent de vastes vallées de terres fertiles, M. Salter, Géomètre Provincial, fut chargé en 1855 de reconnaître la situation et l'étendue de cette contrée ; ce qu'il fit en partie en explorant tout le pays entre le Sault Sainte Marie et le lac Nipissing. Son rapport et sa carte forment l'Appendice No. 37 des journaux de l'Assemblée Législative, de l'année 1856.

M. Salter ayant parlé dans son rapport de la découverte d'une vaste étendue de pays très favorable à la colonisation, reçut l'ordre de tirer une ligne du lac Nipissing au lac Supérieur, pour servir de base d'opérations et d'où pourraient partir les lignes des townships. Il partit dans ce but au

commencement de l'été dernier et il conduisit sa ligne jusqu'à la rivière Espagnole, à quatre-vingt-dix milles à l'ouest de son point de départ.

L'Arpentage de M. Salter a fortifié la bonne opinion qu'on s'était faite de la nature du pays après l'exploration de l'année précédente, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant l'appendice R et le plan qui y est attaché. Cet arpenteur reconnut que les vallées renferment une grande quantité de bonne terre, qu'elles sont de différentes largeurs, qu'elles sont traversées par des chaînes de rochers, qu'elles ont pour sol une belle marne sablonneuse ou un lit profond de matière végétale décomposée, avec une couche inférieure d'argile blanche ou bleue,—que les bois qu'elles portent offrent un mélange de bouleaux, de merisiers, de cèdres, d'épinette rouge, de pruches (*abies canadensis*) de sapinettes, d'épinettes, de frênes gras, de plaines, et d'ormes avec des bouquets de pins, blancs ou rouges, épars çà et là ;—que les chaînes de rochers varient de 40 à 150 pieds d'altitude, et enfin qu'en certains lieux ces chaînes sont boisées de la même manière que les vallées, tandis que d'autres points ne montrent qu'une pousse rabougrie de pins, de cyprès et de chênes rouges, ou sont même dépourvus de toute espèce de végétation.

Dès l'ouverture de la navigation, Mr. Salter continuera vers l'ouest la ligne qui doit servir de base d'opérations et il la prolongera jusqu'au lac Supérieur. D'autres géomètres iront tirer des lignes longitudinales partant de la ligne principale, éloignées de dix-huit milles les unes des autres et se prolongeant vers le sud jusqu'au lac Huron, tandis que vers le nord elles auront une longueur de dix-huit milles. Ces lignes permettront de déterminer sûrement les ressources que cette contrée offre à l'agriculture et au commerce du bois et, en même temps, elles serviront de limites longitudinales aux townships qu'on se propose d'y arpenter d'après le système américain.

La vallée de la rivière Espagnole, l'un des affluents septentrionaux les plus importants du lac Huron, offre des facilités toutes particulières à la colonisation. La terre qu'elle renferme est généralement de bonne qualité et les lieux où le sol y est moins bon abondent en pins.

La rivière possède un havre excellent à son embouchure ; elle est navigable sur une longueur de trente milles, et avec quelques petites améliorations, on pourrait y naviguer encore à une plus grande distance. Les affluents présentent des sites favorables à l'érection de scieries, où l'on pourrait préparer le bois qui abonde dans l'intérieur du pays et pour lequel on trouverait un marché actif et facilement accessible aux États-Unis où la demande du bois, déjà considérable, va sans cesse en augmentant.

Malgré l'aspect décourageant d'une grande partie de la côte baignée par le lac Supérieur, les localités favorables à la colonisation n'y font pas défaut. D'après une exploration particulière commencée à la baie de Goulais près de l'extrémité inférieure du lac, (Voyez la lettre de M. W. H. Palmer, qui forme l'appendice U,) il paraît que la rivière qui se jette dans la baie est navigable sur une longueur d'environ vingt milles,—et qu'à l'intérieur, dans la direction du nord-est, le pays devient onduleux, avec des collines à pentes douces et de larges vallées découpées profondément dans les montagnes, plantées principalement d'érables de la première grosseur et couvertes d'un sol de qualité supérieure. Sir George Simpson décrit les bords de la Kamanistiquia, à l'extrémité septentrionale du territoire, comme offrant eux-mêmes de grands encouragements à une colonisation future.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer à ce sujet mon regret de voir que l'étendue imprévoyante des *réserves* de terre faites en faveur des Indiens, et leur situation sur les côtes des meilleures parties de cette contrée, doivent embarrasser le développement d'icelle.

En effet, ces réserves se trouvant généralement aux embouchures des rivières, il est à craindre qu'elles empêchent la colonisation du pays, bien que les terres qui s'étendent sur les derrières soient meilleures ; car il sera difficile de porter les colons à se hasarder dans ces terres reculées.

L'étendue de ces *réserves* est de 590,086 acres tandis que le chiffre des Indiens disséminés dans ce territoire jusqu'à la crête du versant, ne s'élève qu'à 2,521 âmes, et encore les statistiques relatives à cette race, prises avec soin pendant plusieurs années, prouvent-elles une décroissance continue du chiffre des Indiens, en dépit des dépenses libérales qu'on fait en leur faveur.

A part ses terres et son bois, ce pays offre encore comme ressources caractéristiques les trésors des ses mines et ses pêcheries.

L'attention publique ne s'est tournée que dans ces derniers temps vers les richesses minérales de ce territoire. Depuis 1846, il a été délivré, ainsi que la remarque en a été faite déjà, soixante-dix-huit billets de concessions de mines.

Bien que les opérations des mines aient été jusqu'à présent assez limitée sur ces côtes, les veines métallifères qui caractérisent les rochers de cette contrée, sont bien propres à faire naître l'espoir de voir les travaux des mines devenir une branche permanente de l'industrie du pays et être pour ses habitants une source de richesse considérable.

Sous le titre d'emplacements des mines, je ferai quelques suggestions pour développer plus rapidement les ressources minérales de ce territoire.

Jusqu'à présent, ce sont les pêcheries qui donnent l'article de commerce le plus important de la contrée, d'où l'on exporte tous les ans des centaines de barils de poissons blancs et de truites.

Pour se faire une idée plus juste de la valeur de ce territoire et particulièrement des points de la côte ou des localités qui sont peu éloignées du rivage et qui sont favorables à la colonisation, il faut se rappeler qu'à part ses ressources naturelles, il jouit de presque tous les avantages d'une contrée maritime.

Avec une côte si étendue sur les grands cours d'eau où le commerce américain a pris si rapidement de vastes proportions, les habitants de ce territoire auront à leur disposition toutes les entreprises profitables qui puissent se faire sur terre ou sur l'eau, et les produits de leur industrie trouveront toujours un marché illimité.

Les améliorations apportées à la navigation du Saint-Laurent, sur lequel peuvent courir à présent les gros vapeurs partis des ports de mer, pour se rendre à n'importe quel port de la côte de ce territoire, ont augmenté de beaucoup la valeur de ce dernier comme champ de colonisation.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

J'ai décrit à présent en traits rapides et les unes après les autres, les diverses parties de la Province comprises dans le bassin du Saint-Laurent et de ses lacs et qui contiennent une quantité quelque peu considérable des Terres Publiques encore disponibles.

Prises dans leur ensemble, ces contrées renferment une grande étendue de terres propres à la colonisation ; quelques unes d'entre elles offrent plusieurs avantages importants sous le rapport de la qualité du sol, de leur situation et de leurs ressources naturelles, tandis que les travaux publics et les améliorations faites aux voies de communication par terre et par eau, ont augmenté considérablement le prix que la plupart de ces contrées doivent avoir aux yeux du colon.

Cette circonstance, prise en considération avec les progrès généraux du pays et la hausse qu'ont éprouvée les produits des champs, en partie à cause de la demande qu'en font les Etats-Unis, fait que ces contrées peuvent donner au colon industriel une aisance aussi grande, sinon même meilleure que celle dans laquelle vivaient autrefois les colons des parties de la Province les plus favorisées.

Mais il faut admettre que ces contrées ne sont pas égales sous le rapport du climat et des facilités générales offertes à l'agriculture dans la péninsule occidentale du Haut-Canada, où la quantité des terres publiques est maintenant épuisée.

Nous devons reconnaître également que le pays des Outaouais, qui est la plus favorable de ces contrées sous le rapport du climat, ne renferme qu'une partie—et c'est la plus petite—qui soit propre à la colonisation, le reste étant par trop accidenté et varié. Une grande partie de ce pays, aussi bien que des territoires des lacs Huron et Supérieur, ne peut être occupée que graduellement, à la suite des entreprises commerciales, et seulement au fur et à mesure que les demandes croissantes du commerce serviront de stimulant à l'énergie des colons.

C'est pourquoi, si nous jugeons d'après la rapidité avec laquelle les terres publiques ont été prises dans la péninsule occidentale, nous avons toute raison de croire que la quantité des terres comprises dans les contrées déjà décrites et de bonne qualité sera insuffisante pendant longtemps à la demande continuelle de terres à défricher.

A ceux qui sont résignés à toutes les fatigues qu'exige le défrichement des forêts, sans aucun doute nos territoires offrent aujourd'hui un théâtre d'action sans limites ; mais on sait bien que, non seulement la plupart des immigrants européens, mais aussi un nombre toujours croissant des jeunes gens de la province et même plusieurs anciens cultivateurs, préfèrent à ces fatigues la vie aisée qu'ils peuvent mener en cultivant la terre dans les prairies de l'ouest où le sol leur permet de se mettre à labourer dès leur arrivée, et où il leur est facile d'obtenir de riches moissons en échange d'un travail comparativement aisé. Sous cet aiguillon, plusieurs cultivateurs ont été amenés déjà à transporter aux Etats-Unis leurs capitaux et leur industrie.

Tant que nous n'aurons pas de ces terres à leur offrir, ils continueront à émigrer, sans considérer le tort qu'ils font à la province.

Pour se résumer, il faut donc conclure que nos territoires sur le Saint-Laurent et sur ses affluents n'offrent pas le même attrait ni le même champ de défrichement qu'autrefois—alors qu'une grande partie de la Péninsule Occidentale se composait de terres publiques vacantes,—et que ni les immigrants européens, ni les jeunes gens de notre pays ne peuvent y trouver ces terres de prairie qui sont d'une culture si facile, et qu'ils vont aujourd'hui chercher ailleurs.

C'est dans les vallées de la rivière Rouge, de l'Assiniboine et du Saskatchewan qu'on peut encore obtenir des terres de ce genre.

LA CONTREE DE LA RIVIERE ROUGE ET DU SASKATCHAWAN.

Comme le public s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de la contrée arrosée par la Rivière Rouge et par le Saskatchewan, pour le développement de laquelle il peut arriver que nous ayons avant peu à prendre des mesures, et aussi comme, avec ses terres de prairie qui sont d'une culture si facile et si désirées par un grand nombre, cette contrée offre un théâtre favorable à la colonisation, il ne semble pas hors de propos d'en dire ici quelques mots.

Si nous comprenons dans ce territoire les vallées arrosées par les rivières du Castor, de la Paix et d'Arthabaska,—car elles font partie du même système géographique,—l'ensemble de ces régions nous présente une vaste superficie de près de cinq cent mille milles carrés. Sa plus grande longueur, du lac des Bois aux Montagnes Rocheuses à l'ouest, est d'environ neuf cents milles et sa largeur, de la frontière septentrionale des Etats Unis à l'embouchure de la rivière de la Paix, d'environ sept cents milles.

Bien que cette contrée ne constitue que la cinquième partie du pays qui, jusqu'à présent, a été consacré exclusivement à la chasse, elle dépasse un peu en étendue la superficie totale des empires de France et d'Autriche. La situation isothermale de la plus grande partie de ce pays ressemble à celle de la Pologne.

Un si vaste territoire doit offrir naturellement une grande diversité de surface, de sol et de climat.

Il présente des particularités qui le distinguent d'une manière frappante de la vallée du Saint-Laurent et, en général, de la partie orientale du continent.

La plus remarquable de ces particularités consiste en ses prairies, qui offrent les plus grandes facilités à la culture faite sur une grande échelle, puisque, dans les contrées de ce genre, l'agriculteur se trouve dispensé de la nécessité de défricher, d'essarter et d'essoucher les terres boisées; et l'on sait que c'est là un travail préliminaire qui contribue puissamment à ralentir les progrès des nouveaux colons dans les pays boisés et qui augmente de beaucoup les frais de construction des chemins à travers nos forêts épaisses. Non que ce territoire soit entièrement dépourvu de bois, car on y voit des groupes d'arbres et des bois, principalement le long des cours d'eau, (où d'ailleurs se trouvent aussi les meilleures terres et où les premiers défrichements auront lieu), sans parler de bandes boisées d'une étendue considérable, le long des eaux supérieures du Saskatchewan.

Les immenses dépôts de charbon qui s'étendent à travers le territoire, près de la base des Montagnes Rocheuses, constituent la seconde particularité importante qui caractérise ce pays. Les grandes rivières dont les eaux supérieures coupent cette région houillère semblent présenter la voie la plus facile pour transporter le charbon aux colonies plantées sur leurs bords.

Le célèbre Liebig, essayant d'expliquer l'impossibilité dans laquelle se trouvent quelques pays situés au centre du vieux monde, de soutenir avec avantage la lutte contre les manufactures anglaises, attribue tout leur succès à leur manque de charbon, bien que les provisions et le travail

manuel soient moins chers chez ces nations qu'en Angleterre. Ce territoire ne se trouvera pas dans ces conditions désavantageuses ; loin de là, ses mines de charbon et ses autres ressources minérales sont appelées sans doute, à donner un jour naissance à des cités manufacturières d'une importance proportionnée aux vastes régions aux besoins desquelles ces villes auront à subvenir.

Je voudrais faire comprendre l'importance de ces deux avantages, dont le premier doit favoriser à un si haut point la première colonisation du pays, tandis que le second en accélère la prospérité. Ces deux considérations demandent à être bien pesées pour savoir jusqu'à quel point elles peuvent contrebalancer le désavantage de la position éloignée du pays.

Il y a une troisième particularité de ce territoire, d'une importance considérable sous le rapport de l'agriculture,—c'est la douceur et le peu de durée des hivers dans sa partie occidentale. Selon les autorités scientifiques les plus respectables, la ligne de la température égale à celle de Kingston dans le Haut-Canada, et d'un point voisin de Sheboygan, sur le lac Michigan, passe le Saskatchewan à moitié chemin entre son embranchement et ses sources, et continue de se diriger vers le nord, même après être sortie de ce territoire, donnant ainsi à toute la contrée entre ce dernier et les Montagnes Rocheuses un hiver semblable à celui de Chicago. Afin de prouver que cette particularité existe à un degré suffisant pour être d'une utilité réelle, Sir Alexander McKenzie cite les Indiens du Saskatchewan, dont les nombreux chevaux trouvent leur nourriture dans ces plaines durant toute la saison de l'hiver. Si cette douceur de l'hiver n'a pas même d'autre bon effet que de raccourcir la période pendant laquelle il faut tenir les bestiaux enfermés, et de donner quelques jours de plus pour labourer, en automne et au printemps,—double résultat qu'elle doit nécessairement avoir,—tout cultivateur d'expérience appréciera encore ces avantages, surtout dans un pays reculé où le bétail et la laine peuvent constituer les deux articles de commerce les plus importants.

Bien qu'il soit isolé, il possède un système de rivières intérieur qui peut lui être un jour de la plus grande utilité.

D'après les meilleures autorités américaines, les bateaux-à-vapeur d'assez belle grosseur peuvent remonter, jusqu'à une distance considérable dans l'intérieur du Minnesota, la rivière Rouge qui se jette dans le lac Winipeg.

En partant de la frontière américaine pour aller vers le nord, on descend d'abord cette rivière qu'on trouve navigable jusqu'à son embouchure. Ensuite, à deux cent cinquante-milles au nord de cette embouchure, sur la côte occidentale, ce lac reçoit le Saskatchewan, rivière de treize cents milles de long. A l'exception des vingt premiers milles en amont de son embouchure, qui sont obstrués par des rapides, cette grande rivière est parcourue par des bateaux sur une longueur non interrompue de mille milles, jusqu'au fort Edmonton près de la base des Montagnes Rocheuses. Trois cents milles audessus du lac Winipeg, le Saskatchewan se divise en deux bras, chacun d'une longueur d'environ mille milles, et tous les deux navigables.

Par conséquent, la Rivière Rouge, le lac Winipeg et le Saskatchewan offrent une ligne continue de navigation intérieure d'au moins treize cents milles, qui commence au Fort Garry, à peine éloigné de trois cent

cinquante milles du lac Supérieur, tandis que l'autre extrémité n'est à guère plus de cinq cents milles de l'Océan Pacifique et se trouve très rapprochée des eaux supérieures du fleuve de la Colombie.

Comme les opinions se partagent sur les avantages offerts par ce pays à la colonisation, il peut être utile de rapporter ici en peu de mots quelques uns des renseignements que nous en donnent des personnes dignes de foi.

Dans la description que fait Sir Alexander McKenzie d'une portion de ce territoire située à l'ouest du lac Winipeg et aussi vaste que la Grande-Bretagne, cet auteur dit : " Toute cette contrée, jusqu'à l'embranchement méridional du Saskatchewan, abonde en castors, en rennes, en daims, en élans, en ours, en buffles, etc. Le sol en est de bonne qualité et dans tous les lieux où l'on a essayé quelque peu de cultiver les plantes potagères, etc., on a obtenu d'heureux résultats."

En parlant de l'extrémité septentrionale du territoire que nous décrivons, et après nous avoir appris qu'on y a cultivé des légumes avec succès jusqu'au 58° de latitude, il ajoute : " Il n'y a pas à douter que le sol ne pût devenir très-fertile, si l'on voulait lui donner les soins qu'il demande. Dans le courant de l'automne de 1787, lors de ma première arrivée à Arthabaska, je trouvai M. Pond établi sur les bords de la rivière de l'Elan, où il passa trois ans et où il avait fait un aussi beau potager qu'aucun de ceux que j'avais vus dans le Canada."

Au sujet du Nouvel Etablissement, situé dans le 56° 9' de latitude, Sir, Alexander écrit : " Il tomba de la neige le 11 décembre ; jusqu'alors les bêtes avaient continué à paître dans les prés. Le 5 avril, la neige avait disparu complètement et les fleurs étaient écloses. Le 20 du même mois, les arbres bourgeonnaient, et le 25 la glace avait disparu de la rivière de la Paix." En remontant ce cours d'eau il trouva, le 10 mai, dans le 55° 58' de latitude, une verdure exubérante, des buffles qui paissaient avec leurs buffetins, de nombreux troupeaux d'élans, des bouquets d'arbres en fleurs, de vertes clairières, en un mot, une scène magnifique.

D'après ses propres observations, Sir John Richardson fixe le 60° de latitude, sur la rivière des Montagnes,—un des affluents de la rivière de McKenzie, et qui court au nord bien loin de ce territoire,—comme la limite de la culture avantageuse du blé. L'avoine et l'orge donnent encore plus loin, dit-il, de bonnes récoltes, et ce dernier grain peut être cultivé avec profit, cinq degrés plus au nord.

Dans plusieurs parties de ce grand territoire, les plaines offrent un sol sablonneux et graveleux ; sur d'autres points, elles présentent de vastes bandes d'une terre d'alluvion très-fertile.

En ce qui concerne la fertilité du sol et les avantages qu'il peut offrir à l'agriculture, nous avons l'opinion respectable de Sir John Franklin, dans les termes suivants :

" La terre est fertile et elle produit, avec très-peu de soins, d'abondantes récoltes de blé, d'orge, d'avoine et de pommes de terre. Le sol est prêt à recevoir ces plantes vers le milieu d'avril, et, le 10 mai, lorsque le docteur Richardson visita cette localité, l'herbe du blé était déjà haute et vigoureuse. Il n'y avait que cinq acres en culture à l'époque de mon passage. La scène, vue du fort, doit être belle en été, à cause de la riche verdure qui pare cette terre fertile ; mais sous le triste et monotone linceul qui la recouvre en hiver, elle n'offre rien qui réjouisse la vue. Au

delà de la rive escarpée, derrière *Carlton House*, commence la vaste plaine dont les limites ne sont connues que d'une manière imparfaite. Elle s'étend le long de l'embranchement méridional du Saskatchewan, ainsi que vers les sources du Missouri et de l'Assineboine, et c'est à peine si dans cet espace immense elle est accidentée çà et là par des côteaux ou même par de simples plis de terrain. L'excellent pâturage qui la recouvre offre une nourriture abondante à une variété d'animaux herbivores "—*Récit de Franklin*, vol. I, page 217, petite édition.

Sir George Simpson fait la description suivante du pays entre le lac Supérieur et la rivière Rouge : " La rivière par laquelle le lac de la Pluie se déverse dans le lac Des Bois, est décidément sous plusieurs rapports, le plus beau cours d'eau qu'on trouve sur toute cette route. Du Fort François (situé sur le lac de la Pluie,) en aval, cette rivière parcourt une distance de 100 milles sans rencontrer un seul obstacle et, néanmoins, son courant n'est pas assez fort pour retarder beaucoup le voyageur qui le remonte. Les bords ne sont pas moins favorables à l'agriculture que les eaux elles-mêmes, à la navigation. Ils ressemblent jusqu'à un certain point à ceux de la Tamise près de Richmond. Du bord même de la rivière s'élève mollement une verte pelouse, mouchetée par de vigoureuses touffes de bouleaux, de peupliers, de hêtres, d'ormes et de chênes. Est-ce un trop grand effort pour l'œil du philanthrope de voir à travers le voile de l'avenir cette noble rivière, qui sert de trait-d'union aux rives fertiles de deux lacs spacieux, couverte de pyroscaphes et bordée de cités populeuses?"

Au sujet de la Kaministiquoia, ce voyageur écrit : " Pendant cette journée de marche, la rivière passa à travers des forêts d'ormes, de chênes, de pins, de bouleaux, etc. Sa surface était émaillée d'un grand nombre d'îles d'un aspect aussi enchanteur que ses rives ; et plus d'une scène nous rappela les riches et tranquilles paysages de l'Angleterre. Les sentiers des nombreux *portages* étaient couverts de violettes, de roses et de plusieurs autres fleurs sauvages ; tandis que le groseillier, le groseillier verd, le framboisier, le cèrisier et la vigne même se pressaient de chaque côté. Ce vaste écrin de la nature était animé, pour ainsi parler, par le gazouillement joyeux d'une multitude d'oiseaux divers, et par le vol incessant de papillons aux plus belles couleurs. Comparé aux déserts adamantins du lac Supérieur, la Kaministiquoia avait l'aspect d'un vrai paradis. Il est impossible de traverser cette belle vallée sans pressentir qu'elle est destinée à devenir tôt ou tard l'heureux séjour de populations civilisées, qu'elle retentira du bêlement de leurs troupeaux et du beuglement de leur bétail, et qu'elle se couvrira de leurs églises et de leurs écoles, de leurs riches greniers et de leurs agréables demeures. A l'époque de notre visite, la réalisation de ce beau rêve trouvait son plus grand obstacle dans le désert décourageant qui s'étend à l'est et qui semblait devoir être une barrière infranchissable pour arrêter les progrès des défrichements et de la culture. Mais ce désert, aujourd'hui qu'il a laissé entrevoir ses trésors si longtemps inconnus, fera sans doute disparaître les obstacles qu'il présentait lui-même. Les mines du lac Supérieur, tout en créant une voie de communication entre l'est et l'ouest, trouveront, en outre, leurs marchés de produits agricoles les moins coûteux et les plus voisins, dans la vallée de la Kaministiquoia."—*Voyages*, vol. I., p. 36.

Bien que dans une circonstance récente, sir George Simpson ait rétracté ce qu'il a dit autrefois en faveur des ressources agricoles de cette contrée, les faits qu'il déclare suffisent eux-mêmes pour prouver victorieusement qu'elle renferme une grande quantité de bonne terre. Lorsqu'il raconte qu'il a chevauché tout un jour dans de riches plaines d'alluvion, et que le blé donne des récoltes de quarante boisseaux pour un, dans la colonie de la Rivière Rouge, — si nous faisons même la part de l'exagération ordinaire aux voyageurs, — ces assertions, corroborées d'ailleurs d'une manière générale par les récits d'autres personnes, resteront comme une preuve suffisante de la nature du pays, — quelle que soit l'opinion que Sir George Simpson en donne aujourd'hui.

Dans la déposition qu'il a faite dernièrement devant un comité du Parlement Impérial, il déclare que les personnes qui veulent s'établir dans le territoire peuvent obtenir de la terre, au taux de cinq chelins l'acre, payables à la compagnie. Comme il proteste, d'un autre côté, que cette dernière a fait de son mieux pour encourager l'agriculture et la colonisation, nous devons supposer que le prix auquel elle met ses terres est raisonnable. Dans cette hypothèse il faut que ces terres soient excessivement favorables aux défrichements, comparées à celles du Canada, — si l'on veut justifier la demande d'un prix si élevé, — après avoir pris en considération leur éloignement et les autres désavantages énumérés par Sir George Simpson et par d'autres témoins en faveur de la compagnie.

Le colonel Lefroy est un homme plein d'honneur et de grandes connaissances scientifiques ; néanmoins, ses opinions en matière d'agriculture ne sauraient être de quelque poids, non plus que celles d'aucune autre personne de sa profession. Les faits qu'il déclare sont importants. Bien que dans son opinion, qui est basée à ce qu'il paraît sur des observations faites principalement dans le nord-est du territoire, il déclare qu'on fait d'excellentes récoltes d'orge au Fort Simpson, dans le 62° de latitude nord. Comme le Fort Simpson est à plus de deux cents milles au nord de la frontière septentrionale du territoire que nous décrivons, ce fait plaide en faveur du climat de celui-ci, et principalement de sa partie méridionale, qui s'étend à neuf cents milles au sud du Fort Simpson.

Cette assertion tend beaucoup à corroborer la déclaration de Mr. McLean, qui a passé vingt-cinq ans dans cette contrée : “ Dans chaque partie des territoires de la compagnie, on trouve grand nombre de localités favorables à l'agriculture, à l'exception peut-être d'un ou de deux arrondissements sur les bords de la baie d'Hudson. Les rives de l'Arthabaska, de la rivière de l'Esclave et du McKenzie, présentent plusieurs lieux où la culture réussirait, et naturellement ces lieux sont plus nombreux dans les arrondissements du sud.”

Cette déclaration est d'accord avec la description que fait Ross Cox de l'Arthabaska. “ En ce lieu, dit-il, l'Arthabaska est une noble rivière, coulant à travers des vallées aux gras pâturages et couronnée de bois clairsemés.” Et un peu plus loin, il ajoute : “ On parcourt les derniers cent-vingt milles sans rencontrer un seul rapide et toujours avec un courant régulier ; la scène qui se déroule sur chaque rive est excessivement pittoresque.”

Lorsqu'on prend en considération sérieuse tout ce qu'on a appris à ce sujet, on a tout lieu de croire, même après avoir fait une part raisonnable de ce qui est défavorable, que ce territoire présente un vaste champ à la

colonisation et à l'entreprise, pour la raison qu'il consiste principalement en cette terre de prairie si aisément cultivée et que les immigrants européens, ainsi qu'un certain nombre de nos propres cultivateurs vont chercher à présent dans les contrées voisines des Etats-Unis.

C'est pourquoi il paraît de la dernière opportunité d'explorer soigneusement le pays entre le lac Supérieur et la rivière Rouge, dans le but de pratiquer une ligne de communication avec la colonie qui se trouve sur cette dernière, et avec le territoire en général. Dans cette exploration, il faudrait aussi étudier avec soin les voies naturelles de communication par eau. D'après ce qu'on en sait déjà, tout porte à croire qu'elles présentent cent cinquante milles d'eau navigable, peut-être même davantage.

Toute étendue d'eau navigable, en bras d'une longueur raisonnable et que des routes pourraient relier les uns avec les autres, serait d'une grande importance, d'abord en réduisant les frais de construction de chemins et ensuite en diminuant le fret du transport sur la ligne.

On ne saurait s'élever trop contre l'indifférence de certains hommes relativement à l'intégrité du territoire de la Province. Nous avons eu déjà une triste expérience des maux sérieux qui proviennent d'une perte de territoire. Cette leçon devrait suffire pour nous mettre désormais en garde contre notre apathie.

Il n'y a comparativement que quelques années que la Province a perdu ce qu'on désignait sous le nom du territoire disputé, situé sur les eaux supérieures du fleuve Saint-Jean, du Nouveau-Brunswick.

Quelques personnes intelligentes s'intéressèrent d'abord à cette question ; mais la masse du peuple de cette province resta entièrement indifférente. La majorité de ceux qui s'occupèrent quelque peu de l'affaire, était d'avis que nous avions déjà bien assez de terre dans cette contrée.

Mais qu'est-il arrivé ? Il nous faut un chemin de fer qui aille à la mer sans sortir du territoire britannique, et nous nous voyons dans la nécessité d'en construire un de plus de six cents milles de long jusqu'à Halifax, au lieu d'en faire un jusqu'à Saint-André, qui n'aurait pas trois cents milles. Et, que nous adoptions la ligne qui aboutit à Halifax ou celle qui va à Saint-André, nous aurons, dans les deux cas, à faire un détour de cent milles, dont la dépense sera d'un million de livres sterling et que nous aurions pu éviter si nous avions conservé le territoire disputé. Nous pensions alors que nous n'avions pas besoin de ce territoire, et nous voyons à présent que nous nous trompions. Nous sommes obligés—ainsi qu'on l'a déjà dit dans ce rapport—d'ouvrir des chemins de colonisation à travers les terrains abrupts intermédiaires pour arriver aux fragments de bonne terre qui nous restent, et ce n'est qu'en s'approchant de la frontière qu'on trouve les sites favorables, si recherchés aujourd'hui par le surplus de la population des paroisses du Saint-Laurent. Il n'y a pas à douter que nos colonies ne se fussent étendues rapidement de chaque côté du Saint-Jean, si nous avions retenu ce territoire.

J'espère que par suite de notre nonchalance, nous n'éprouverons pas la perte du territoire de la Rivière Rouge et du Saskatchewan, ce qui aurait eu des conséquences bien plus désastreuses.

Pour revenir à la question de l'établissement d'une voie de communication avec la colonie de la Rivière Rouge, il faut dire d'abord que Saint-Paul, la capitale du Minnesota, est le marché naturel des colons de la Rivière Rouge, et que c'est celui qu'ils ont fréquenté jusqu'à présent ; mais

je dois faire observer qu'en parcourant la même distance de chez eux, ils pourraient arriver à la rive canadienne du lac Supérieur ; tandis qu'à Saint-Paul ils sont encore à cent quarante milles du point de ce lac le plus rapproché d'eux, et aussi loin de Chicago, (qui est le dernier marché de leurs denrées et le port où elles sont embarquées,) qu'ils l'étaient du lac Supérieur avant de quitter leur colonie.

Il n'est pas hors de propos de dire quelques mots des territoires britanniques adjacents, à cause des rapports qu'ils peuvent avoir avec celui de la Rivière Rouge et du Saskatchewan.

La contrée au nord du lac Arthabaska n'a aujourd'hui aucune importance. Ce n'est que dans sa partie méridionale qu'on peut cultiver avec succès l'avoine et l'orge.

Le grand fleuve Mackenzie, qui en constitue la partie la plus saillante, avec ses forêts, ses prairies et ses couches de houille sur chacune de ses rives, avec ses mille milles de grande navigation, qui relieront la mer Arctique et ses pêcheries de baleine avec la grande vallée habitable de l'intérieure, de l'Amérique du Nord,—le Mackenzie deviendra, sans doute, d'une très-grande importance dès que la contrée du Saskatchewan sera peuplée.

Il n'en est pas de même de la Nouvelle-Calédonie, en y comprenant l'île de Vancouver et la partie septentrionale ou britannique de la Colombie.

Avec une largeur de trois cents à quatre cents milles, de l'est à l'ouest, cette contrée présente une côte de cinq cents milles sur le Pacifique en droite ligne du sud au nord, sans parler du contour des côtes de l'île de Vancouver.

Bien qu'une grande partie de ce pays soit montagneuse et excessivement rocheuse, il renferme néanmoins beaucoup de bonne terre.

La douceur de ses hivers, et d'après ce que nous en dit sir John Richardson, le privilège de ce pays d'être exempt de froids prolongés, le distinguent entre toutes les contrées voisines, de celles-là même qui sont plus au sud, à l'est des Montagnes Rocheuses. Sans doute que cet avantage, ainsi que sa situation maritime et les havres nombreux qu'il possède et qui restent ouverts tout l'hiver, en fera un champ de colonisation et d'entreprise commerciale qui aura son importance propre.

Mais du moins, en ce qui nous concerne, nous devons priser plus particulièrement ces avantages, à cause de l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'avenir du pays du Saskatchewan, auquel cette contrée occidentale offre une côte maritime comparativement voisine et aisément accessible, située dans le territoire britannique et dont les ports sont ouverts toute l'année.

Lorsqu'on considère la grande distance de l'Atlantique au Saskatchewan, on apprécie aussitôt l'avantage d'une communication bien plus courte avec le Pacifique.

Pour comprendre de quelle importance la Nouvelle-Calédonie sera pour la contrée du Saskatchewan, lorsque celle-ci se trouvera habitée, nous n'avons qu'à considérer les efforts actuels de la Russie pour obtenir un port toujours ouvert sur la côte septentrionale de la Norvège, et à nous souvenir aussi de quelle importance fût pour sa nationalité l'acquisition par Pierre le Grand d'un établissement sur la Baltique.

Il est digne de remarque que la vallée du Saskatchewan, en y comprenant le territoire arrosé par ses eaux inférieures, ressemble à celle de la Volga par son étendue, par son climat, par son sol et par sa position isolée.

Il a été question d'un chemin de fer au Pacifique, à travers le territoire britannique. Comme la difficulté de traverser les Montagnes Rocheuses est sans doute moins grande dans ce territoire que plus au sud, parce qu'elles sont moins élevées dans ces parages et qu'elles y sont coupées par des rivières d'une grandeur considérable, la construction d'un chemin de fer serait sur cette ligne plus facile qu'aux Etats-Unis. Quant à l'importance de cette grande entreprise, elle est évidente. Mais, comme ce sera un travail d'un coût immense, il peut s'écouler encore plusieurs années avant d'être commencé.

Ce serait pourtant d'un très-grand intérêt pour nous,—et si nous avons la charge de développer les ressources du Saskatchewan, ce serait d'une grande importance,—de s'assurer d'une manière plus définitive, par une excursion rapide, des facilités que cette rivière offre à la navigation des bateaux-à-vapeur ainsi que des règles des inondations et des dessèchements par lesquels elle peut passer, et enfin des moyens qu'offre le pays situé au-delà d'ouvrir une voie de communication par terre ou en partie par eau avec le Pacifique.

Avec une ligne qui nous rattacherait à la Rivière Rouge, et de légers pyroscaphes sur le Saskatchewan, il pourrait se faire qu'on établît une communication facile et économique avec le Pacifique, plus avantageusement que partout ailleurs.

Il y a plusieurs années, quand la compagnie canadienne du nord-ouest faisait d'immenses affaires avec cette contrée,—c'était avant que le commerce eût été dirigé vers la Baie d'Hudson,—on doit se rappeler que la navigation par canots commençait à Lachine, tandis qu'aujourd'hui la navigation à vapeur se prolonge jusqu'au fond du lac Supérieur—où les bâtiments de mer peuvent aussi se rendre et qui n'est qu'à 350 milles du cœur même de cette contrée.

LA CARTE DE LA PROVINCE.

A propos de cet aperçu géographique de la Province et du territoire qui l'avoisine, il peut être opportun de parler de la carte du Canada que l'on est à préparer dans les bureaux de mon département.

Le besoin d'une carte de la Province qui indiquât les terrains et les rangs formant les subdivisions de chaque commune, sur une échelle assez grande pour être de quelque utilité, s'est fait grandement sentir, non seulement dans ce Département et dans les bureaux des divers Agences des terres et des bois, mais aussi,—à ce que je crois,—dans les autres branches de l'Administration, dans les institutions publiques et dans le pays en général.

Il a été publié déjà plusieurs cartes de la Province ; mais aucune, sur une assez grande échelle pour suffire aux besoins du Département. La carte des Possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord et d'une partie des Etats-Unis, faite par M. Bouchette et publiée en 1846, a un grand mérite. Cependant, la vaste étendue qu'elle embrasse a exigé l'emploi d'une échelle si petite qu'on n'a pas pu y indiquer la subdivision des Townships. D'ailleurs, depuis cette publication, il a été fait de grandes additions à la géographie de la Province, grâce à des arpentages subséquents.

La carte que l'on prépare est sur une échelle de deux milles au pouce, ce qui permettra d'indiquer d'une manière suffisante tous les terrains de

chaque Township et de rendre ainsi les extraits de cette carte de la plus grande utilité aux corps municipaux aussi bien qu'aux particuliers.

Les cartes de la Province publiées jusqu'à présent, et dont certaines parties étaient basées sur de fausses données que des arpenteurs venus plus tard ont fait reconnaître, sont aujourd'hui plus ou moins hors d'usage. Dans la carte que l'on fait, on a évité cette faute en n'y donnant aucun renseignement dont l'exactitude ne soit attestée par des arpentages, et laissant en blanc sur les planches les parties du pays qui ne sont pas encore arpentées, pour les y introduire dans les nouveaux tirages, au fur et à mesure que l'arpentage avancera.

On fera aussi une édition de cette carte sur une échelle de douze milles au pouce, pour le besoin ordinaire que l'on peut avoir d'une carte générale de la Province.

Après avoir terminé cette description générale des terres publiques de la province et des territoires qui en font partie ou qui l'avoisinent, je continuerai par quelques observations nécessaires, sur des sujets qui relèvent de l'administration départementale.

LA VENTE ET L'ADMINISTRATION DES TERRES PUBLIQUES.

Les principaux règlements sanctionnés par Votre Excellence depuis que ce département est confié à ma charge, et qui puissent se classer sous le titre précédent, sont :

Le système établi aujourd'hui d'exiger que les sommes versées en paiements de terres vendues par la Couronne, soient déposées dans celles des banques auxquelles est confiée la garde des deniers publics :

Et le règlement adopté et qu'on s'occupe de suivre, en vertu duquel ces nombreuses agences locales de terres publiques qu'on a à présent, seront remplacées par de grandes divisions du domaine, qui seront visitées tour à tour par des agents-voyageurs attachés à ce département.

Il s'écoulera nécessairement un certain temps avant que ce dernier système soit établi partout et fonctionne bien, par suite de l'obscurité et du désordre qui règnent dans les comptes de quelques agents dont les affaires devront être liquidées ; ce qui, en certains cas, exigera une enquête.

Les maux très sérieux et les abus depuis longtemps accumulés qui ont rendu l'adoption de ces mesures nécessaires, seront expliqués lorsque je traiterai de chacune d'elles. Il est extrêmement satisfaisant de savoir que les pertes éprouvées par le trésor public et les torts faits aux particuliers sous l'empire du premier système des agences, ne pourront plus se renouveler à l'avenir. Les systèmes adoptés auront tous les bons résultats du système américain et donneront au revenu public une plus grande garantie contre la possibilité des détournements de fonds. En vertu du système américain, le Régistrare qui fait les ventes de terres sert de contrôle au Receveur auquel le prix est payé, ce qui donne déjà une première garantie, bien qu'il soit encore possible que ces deux officiers se mettent de connivence. Mais avec le système que nous avons adopté, non seulement l'agent de banque qui remplira les fonctions de Receveur, risquera, en se rendant coupable, sa place à la banque, qui est pour lui de plus d'importance ; mais encore il lui est impossible de faire perdre au trésor public, le voulût-il, puisque la banque est responsable de ses actes.

LE PAIEMENT AUX BANQUES.

Avant l'adoption du système qui exige que tous les paiements des terres soient faits aux banques qui sont chargées du dépôt des deniers publics, il n'y avait aucun moyen de s'assurer de l'exactitude des comptes que faisaient les agents des terres publiques, soit de la quantité de terre qu'ils avaient vendue, soit du chiffre des sommes reçues par eux. L'intégrité de ces fonctionnaires était la seule garantie qu'eût le gouvernement de leur fidélité.

Tout agent qui y était disposé, pouvait se passer de rendre compte d'un nombre quelconque de versements d'argent qui lui avaient été faits, et se servir de ces sommes pour ses propres affaires. Il pouvait continuer d'en agir ainsi d'année en année sans courir le moindre risque d'être découvert, jusqu'à ce que les acheteurs, fatigués d'attendre leurs titres après avoir effectué leurs derniers paiements, s'adressassent directement au Département des Terres Publiques pour apprendre la cause de ces délais.

Mais, alors même, l'agent pouvait éviter toute conséquence désagréable, en se servant à temps des sommes reçues en dernier lieu, pour verser le total des anciens paiements qu'il avait gardés.

De cette manière, cet employé pouvait se tirer toujours d'affaire avec le département ; car ses livres, tenus conformément à ses propres rapports, ne pouvaient nullement aider à contrôler ses actes.

On s'est assuré qu'à la faveur de la sécurité dont les agents jouissaient sous l'empire du système qui a été en vigueur jusqu'à présent, il y en avait souvent qui prenaient de l'argent de deux personnes différentes pour les mêmes terrains, et qui donnaient un reçu à chacune d'elles ; et il arrivait aussi que parmi ceux qui avaient droit aux patentes de la couronne, quelques-uns se voyaient privés très injustement de leurs titres pendant plusieurs années après y avoir droit.

Plusieurs cas de détournements de fonds très-considérables, résultant d'une longue et continuelle malversation, ont été mis dernièrement à jour, non pas grâce à un contrôle quelconque qui existât dans le système, mais par l'excès de spéculation et par les erreurs des individus concernés dans ces délits ; ce qui prouve que lorsque le défaut d'intégrité se joignait à une plus grande prudence et à plus de capacité, il n'y avait aucune garantie pour le public.

Les excès de ces abus et de quelques autres dont il sera question au chapitre suivant, étaient devenus si criants dans ces derniers temps qu'ils hâtèrent un changement total et l'adoption d'un système dont fait partie la règle de payer aux banques toutes les sommes à recevoir.

AGENCES DES TERRES DE LA COURONNE.

Le Gouvernement ayant pris la résolution de substituer au système actuel des agences locales des terres publiques, des Agents-Voyageurs qui seront chargés de la vente des terres, il peut ne pas être hors de propos d'expliquer ici avec quelques détails les abus qui ont amené ce changement important, ainsi que le système projeté, qui est destiné à protéger à l'avenir le public contre de telles fraudes et que mon expérience me permet aujourd'hui de recommander. Le système des agences dont on s'est servi pour disposer des Terres Publiques, ayant été fondé sur l'erreur, a produit jusqu'à présent une grande confusion, de l'antagonisme et un mauvais sentiment,

aussi bien qu'un genre de spéculations injustes, conduites sur une grande échelle, tandis que le contrôle exercé par le Département sur la vente des terres n'a été également,—et c'était là le résultat naturel du principe défectueux sur lequel les transactions étaient fondées—qu'incertain et fort peu satisfaisant. De tout cela il est résulté une masse de cas qui attendent une décision et dont le chiffre s'augmente constamment. Et il ne faudrait pas croire que ce chiffre des causes à juger est de date récente; il y a déjà plus d'un quart de siècle qu'il grandit. Il est vrai que peu à peu on règle quelques uns des plus anciens différends; mais ceux-là sont aussitôt remplacés par un nombre plus considérable de nouveaux cas.

Avec le système actuel dont il faut se débarrasser, il y a un Agent dans chaque petite localité. Quelques unes de ces agences n'embrassent que deux ou trois Townships; il y en a même qui n'en renferment qu'un seul. Les agents reçoivent en paiement un pourcentage prélevé sur leurs recettes; et, bien que dans l'ensemble le total des dépenses de ce système soit considérable, les recettes sont dans presque chaque agence d'un chiffre très modeste, par suite de la petite étendue des agences. Dans quelques cas même la somme de ces rentrées n'est qu'une bagatelle, et il est très rare qu'elle s'élève assez pour que l'agent puisse vivre de ce profit. Si nous choisissons, par exemple, l'année 1855, nous verrons que parmi soixante agents épars dans la Province entière, il n'y en eut que trois dont les honoraires dépassèrent £300 pour chacun, et trois autres qui par leurs taux de commission prélevèrent £200 respectivement. Les autres émargèrent des sommes variant de 200 louis au chiffre de quelques chelins, et le total de ces honoraires s'éleva à £4,664 ls. 6d. Dans un tel état des choses, on ne devait pas s'étonner peut-être si les agents, pour lesquels ces profits devaient être insignifiants, négligeaient les devoirs de leurs agences, car ils avaient à tourner plus particulièrement leur attention vers d'autres occupations qui leur donnaient de quoi vivre; et leurs devoirs envers le Département des Terres devenaient ainsi pour eux une affaire secondaire. Dans quelques cas, on est même porté à croire que certaines personnes ne demandaient le titre d'agents ou ne consentaient à conserver ces fonctions que parce qu'elles pouvaient leur servir à d'autres fins. Enfin, dans quelques localités où il se faisait plus d'affaires en terres publiques et où, par conséquent, le chiffre des honoraires était plus considérable—bien qu'il fût rarement suffisant pour donner seul à l'agent les moyens de vivre—ce fonctionnaire avait nécessairement une carrière plus vaste pour les spéculations; et il est de notoriété publique que quelques uns d'entre eux ont réalisé de grandes fortunes,—simplement grâce à leurs rapports avec le Département des terres et bien qu'en leur qualité d'agents, ils n'eussent pas le droit de spéculer directement sur ces terres.

Et, en vérité, j'ai tout lieu de croire, d'après un grand nombre de cas sur lesquels j'ai reçu des renseignements, que quelques Agents avaient l'habitude de refuser toute information aux personnes qui demandaient à acheter des terrains, de les adresser à des tiers qu'ils représentaient comme les vrais acquéreurs de ces terrains et d'obliger ainsi l'acheteur sérieux à payer un boni considérable, proportionné à l'importance de l'achat, avant qu'il pût entrer en possession de sa terre. Cependant les personnes qui ont donné ces renseignements craignaient tellement d'offenser l'Agent, qui aurait pu les empêcher de faire à l'avenir de nouveaux achats de terre, qu'elles ont refusé de faire une plainte formelle, et le Département

s'est trouvé ainsi dans l'impossibilité de prendre une décision quelconque à ce sujet, bien qu'il eût toute raison de croire que les transactions de ce genre étaient loin d'être rares.

Il faut aussi remarquer que dans les cas dont les détails sont parvenus jusqu'à nous, les acteurs dupés étaient des spéculateurs sur les terres ; et si ceux-là mêmes ne pouvaient pas se protéger contre de telles exactions, jusqu'à quel degré n'ont-elles pas dû peser sur les cultivateurs qui, ne découvrant pas la fraude ou ignorant les moyens d'obtenir justice, ont eu à supporter de leur mieux tous ces abus ?

On s'est assuré que des agents ont gardé de grandes sommes entre leurs mains, pour les faire servir à leurs propres intérêts, et cela, bien qu'ils soient obligés de rendre leurs comptes tous les mois et qu'ils se conforment à cette règle. Néanmoins, ils opéraient des ventes de terres, sans en parler dans leurs rapports, et le département n'avait aucun moyen d'en savoir quelque chose, que plusieurs années après lorsqu'il arrivait qu'un acheteur qui avait fait tous ses paiements se mettait à reprocher au département de ne pas lui expédier ses titres et produisait enfin les reçus de l'agent pour prouver qu'il avait payé la terre. Nous avons découvert déjà plusieurs cas de cette espèce ; mais les agents qui s'étaient rendus coupables de ce genre de délits, avaient généralement soin de payer dans les cas où ils se figuraient que le département serait informé de leurs manœuvres ; en même temps, ils gardaient sans doute en main les sommes versées par de nouveaux acheteurs, et de cette manière ils s'arrangeaient toujours pour avoir sans cesse en réserve une somme flottante des deniers publics, qu'ils employaient à leurs affaires particulières. Je crains sérieusement que lorsque le jour arrivera de liquider les affaires de ces agences, nous ne découvrions un grand nombre de ces cas.

Quant à ce qui regarde l'effet du système des agences sur le Département, il faut se rappeler que comme le profit direct et légitime que l'agent retirait de ses transactions était, à l'exception de deux ou trois cas, presque insignifiant, on devait à peine s'attendre à le voir consacrer son temps aux devoirs de son bureau, parmi lesquels se trouvaient celui de recueillir les preuves dans les cas où les titres étaient disputés, où des colons irréguliers faisaient valoir leurs prétentions et où des possesseurs réclamaient le bénéfice de la préemption, etc., etc., ainsi que celui de faire sur tous ces sujets un rapport au département ; et comme dans aucun de ces cas il ne se fait de transaction d'argent, et que par conséquent l'agent n'en retirait aucune commission ni un honoraire quelconque, il s'acquittait généralement fort mal de ses fonctions et il en résultait la suite des conséquences inévitables, c'est-à-dire l'impossibilité pour le département de décider ou la probabilité de rendre un jugement injuste, basé sur des preuves insuffisantes,—ce qui donnait lieu à des murmures, à des plaintes et au mécontentement public.

Pour attacher à ces circonstances l'importance qu'elles méritent, il ne faut pas oublier que ce Département a été toujours plus ou moins une espèce de cour d'équité, qui renvoie, il est vrai, ses jugements au Gouverneur en Conseil afin qu'ils reçoivent une plus haute sanction ; mais dans la plupart des cas, cette sanction implique seulement la forme de l'adoption du rapport du Département. Dans les cas où des terrains sont disputés,—et ces différends sont de presque tous les genres imaginables,—il s'enregistre souvent un grand nombre d'explications, de procès-verbaux,

etc., etc., sans parler des réclamations faites de vive voix ou par écrit par l'une ou l'autre des parties adverses, qui souvent confient leur affaire à des hommes capables, persévérants et influents. Ainsi, avec des renseignements venant d'une seule source et sans fonctionnaire sur les lieux pour un rapport sur lequel on pourrait se fier, doit-on s'étonner s'il a été donné quelquefois des décisions injustes ? ou bien si, par suite de l'insuffisance des renseignements, les décisions ont été remises à d'autres temps ?—ce qui n'occasionne guère moins de mal au pays, que de prononcer un jugement injuste. Ces cas renvoyés sont devenus en vérité le grand fléau du Département ; car, toutes les fois qu'ils étaient argués, il survenait une nouvelle série de preuves et il fallait reprendre l'affaire, l'étudier de nouveau pour la remettre peut-être de côté, et chaque enquête devenait plus difficile et plus ennuyeuse, jusqu'à ce que, malgré tout le travail qu'ils avaient coûté, ces cas finissent par s'accumuler en masses si formidables que le besoin d'un moyen de s'en débarrasser s'est fait enfin sentir, mais dont le chiffre n'eût fait que grandir avec le système actuel.

Comme un exemple de la nature contradictoire des preuves sur lesquelles il faut asseoir quelquefois des décisions, il peut n'être pas hors de propos de dire ici que dans un cas tout récent où il s'agissait d'une propriété d'une valeur insignifiante, l'une des parties adverses se présenta avec quarante procès-verbaux, et l'autre partie avec trente autres dans lesquels on niait tout ce que les premiers avançaient.

Dans de pareilles circonstances, on a cru qu'il vaudrait mieux, au lieu de maintenir une foule de petits agents locaux, de nommer des fonctionnaires du Département, chargés spécialement de visiter à des époques régulières certaines parties de la contrée pour vendre les terres, entendre sur les lieux les explications des parties contendantes, et adresser au département un rapport du résultat de leurs transactions dans chacune de leurs visites. De cette manière, il suffirait de quelques jours pour étudier tous les cas ainsi rapportés et donner une décision.

Il est peut-être bon de dire ici que déjà on a établi le système en vertu duquel les paiements des terres seront faits directement par l'acheteur à la banque.

Il y a eu jusqu'à présent de soixante-cinq à soixante-dix agents dans toute la province, et je crois que six à huit agents-voyageurs suffiront à toute cette besogne ; car, recevant des appointements fixes assez élevés pour qu'ils aient intérêt à déployer leur zèle et leur capacité afin de conserver leurs places, ils pourront consacrer tout leur temps, leur attention et leurs talents aux fonctions qui leur seront confiées. Naturellement, chacun de ces fonctionnaires aura un arrondissement à parcourir dans chacune de ses visites, et l'on donnera toujours avis de l'époque de sa visite et des lieux où il s'arrêtera. Dans les arrondissements qui renferment une vaste étendue de terre à vendre et où la terre est en grande demande, il faudra multiplier les visites ; tandis que dans les localités où toutes les terres sont vendues et où il n'y a plus qu'à recevoir les paiements, il suffira d'un ou de deux voyages par an. A part la vente des terres et la perception des paiements, il sera du devoir de ces employés de s'intéresser à la colonisation du pays, de s'identifier complètement avec les établissements en mettant sous les yeux du public les communications qui peuvent être nécessaires pour faire apprécier les avantages de leurs arrondissements respectifs et des terres qui s'y trouvent à vendre.

Les arrondissements seront parcourus successivement par chacun des agents ; et aucun de ces derniers ne visitera deux fois consécutivement le même arrondissement, afin de mettre en pratique, autant qu'il sera possible, ce système de visites à tour de rôle que l'on trouve si avantageux dans le service ecclésiastique et dans les inspections militaires.

En vertu de ce système, l'agent sera guidé par la pensée qu'il sera suivi dans chaque arrondissement par un collègue qui contrôlera ses transactions ; et de cette manière cessera cette mauvaise influence locale qui jusqu'à présent a résulté en connivence et en fraudes dans la vente des terres ; et l'on évitera presque entièrement la nécessité de nommer ces commissions qui sont aujourd'hui si souvent nécessaires pour faire une enquête à propos de certains cas et de certaines plaintes et dont les frais s'élèvent à des chiffres si considérables.

Les commissions perçues par tous les agents locaux actuels, sur les prix des ventes et sur les versements, s'élèvent, ainsi que je l'ai dit déjà, au total de £4,664 1s. 6d. Les six officiers proposés devraient recevoir en moyenne un salaire de £300 à £400 par an, tandis que leurs frais de voyage pourraient s'élever à la moitié de cette somme,—soit en chiffres ronds, £3,000 par an pour toute la Province. Mais en admettant même que la somme à payer fût aussi grande ou même plus grande que celle qui est répartie aujourd'hui entre les agents, on aurait fait toujours une grande épargne en diminuant le travail imposé au département et aux personnes qui ont à faire valoir des titres contestés ; tandis qu'en même temps les facilités additionnelles que ce système donnerait à la colonisation du pays et au département pour la marche des affaires publiques, seraient d'un prix inestimable.

Les agents employés temporairement sur les chemins des octrois de terres gratuits ne sont pas compris dans le nombre des agents locaux actuels et leur salaire ne fait pas partie du total indiqué comme étant celui des commissions perçues par les agents. Il pourrait être jugé profitable de conserver encore ces agents chargés d'installer les colons sur les lignes des chemins des octrois gratuits, d'autant plus que le théâtre de leurs occupations est dans des parties reculées, en dehors des routes usuellement parcourues et que, par conséquent, les fonctionnaires proposés ne pourraient pas visiter assez souvent sans perdre une trop grande partie de leur temps.

Une des premières tâches du nouveau système sera de faire disparaître la masse des cas à décider ou renvoyés et des titres contestés ou condamnés, qui sont une source si féconde de haines et de mauvais sentiments dans toute l'étendue du pays. Même dans les parties de la Province les plus peuplées et où l'on supposerait qu'il ne reste plus de terres à vendre, lorsqu'on soulève pourtant la question de la propriété de plusieurs terrains épars çà et là, on découvre qu'ils ne sont pas vendus et que les titres de propriété n'en ont pas été expédiés. Néanmoins, le Département ne peut pas dire, à moins d'une longue enquête, s'il existe ou non contre ces terrains des réclamations valides. Pour mettre ordre à cet état des choses, on prépare actuellement des cédules de toutes les terres dont on a disposé, avec l'indication des terrains qui restent et dont la condition, par suite d'une difficulté quelconque, n'est pas encore bien déterminée. De cette manière, il ne sera pas nécessaire d'attendre pour chaque terrain, comme ç'a été le cas jusqu'à présent, que la question soit posée au Département,

que le cas soit pris et repris de temps à autre et que les pièces justificatives augmentent en si grand nombre que c'est une tâche vraiment laborieuse d'avoir seulement à les lire. Mais on prendra Township par Township, Comté par Comté, éclaircissant la question relative à la propriété de chaque terrain, admettant immédiatement les réclamations valides et vendant aux enchères les terres vacantes. Cette mesure sera grandement facilitée par la carte de la Province dont il a été déjà question et qu'on est à préparer. En effet, cette carte indiquera l'état des choses bien plus rapidement que des cédules, puisqu'on y peut colorer chaque lot d'une couleur différente, selon qu'il est définitivement aliéné par la couronne ou non, jusqu'à ce qu'on puisse s'assurer par un coup d'œil s'il reste encore un seul terrain dont on n'ait pas disposé. Il faudra s'occuper aussi des colons irréguliers, car c'est contre la dignité du Gouvernement et contre le peuple lui-même qu'il existe des disputes continuelles entre le Gouvernement et ces derniers, et même de colon contre colon, comme par exemple, lorsqu'ils se disputent la propriété d'un terrain où un premier colon a fait quelques améliorations, tandis qu'un second colon, venu après lui, a défriché le terrain sur une plus grande échelle et qu'un troisième a de nouveau cultivé la même terre, etc., etc. Les colons de cette classe devraient être tenus d'acheter leurs terrains dans un temps donné.

RESUMPTION DE TERRES, LORSQUE LES CONDITIONS DE LA VENTE NE SONT PAS REMPLIES.

Il est nécessaire de faire quelques remarques relativement aux règles de la vente des terres et à la violation systématique de ces règles par une certaine classe de personnes qui ont spéculé sur des terres pour la propriété desquelles ils n'ont acquis aucun titre légal ou équitable et qu'elles ne pouvaient espérer de conserver qu'à la faveur d'une administration partielle ou plutôt grâce à l'intervention spéciale d'une loi faite à leur avantage et au détriment des autres.

Le gouvernement adopta en 1852 certaines ordonnances relatives à la vente des terres et en vertu desquelles les terres royales ne pouvaient être vendues qu'aux colons qui allaient s'y établir. L'*Ordre en Conseil* qui donna force de loi à ces règlements, stipulait distinctement les conditions de la vente et fut inséré dans chaque journal de la Province, de manière que personne ne pût arguer dans aucun cas ignorance de ces conditions.

Dans le principe, on avait eu l'intention de n'appliquer ces règlements qu'aux nouveaux établissements ou bien aux localités dont la colonisation eût pu être retardée ou dont les colons eussent pu voir leurs intérêts compromis par des spéculateurs qui auraient mis en réserve de grands carrés de terres au milieu de leurs défrichements, et cela au détriment du public et afin que ces terres acquissent de la valeur par le travail des premiers colons. En conséquence, un second *Ordre en Conseil* vint restreindre l'application de la règle aux territoires nouvellement arpentés, permettant de vendre sans conditions et au comptant les terres qui restaient dans les Townships déjà peuplés et où il n'était pas à craindre que les intérêts du public pussent souffrir autant si certaines conditions relatives à la construction de routes, etc., n'étaient pas remplies. Seulement, les terres vendues aux colons qui allaient s'y établir étaient données à meilleur compte que celles que les spéculateurs achetaient sans conditions et qu'ils ne payaient que par versements annuels.

On voit à l'instant que le but de cette loi était de faciliter la colonisation rapide des terres incultes de la Province, en permettant aux colons industriels qui allaient s'y établir de les obtenir aux conditions les plus aisées, sans qu'ils eussent à craindre le désavantage d'être séparés les uns des autres par de grandes bandes de terres incultes dépourvues de chemins et de toute espèce d'amélioration. Il n'est pas nécessaire de débattre ici les avantages de cette loi; qu'il suffise de dire que partout où elle a été exécutée fidèlement par des agents honnêtes et intelligents, la règle qui oblige le colon à aller s'établir sur sa terre a eu pour résultat de faire défricher presque tous les terrains mis en vente; tandis que dans les localités où par suite de l'incompétence ou bien, ce qui est pire encore, de la connivence des agents avec les spéculateurs, la colonisation a fait peu de progrès, et où les établissements renferment un grand nombre de colons irréguliers, c'est qu'il n'a pas été permis à ces derniers d'acheter leurs terres dont d'autres personnes étaient nominalement les acquéreurs.

L'enquête à laquelle ont été soumises dernièrement les transactions de l'agence des terres du comté de Huron, a révélé à ce sujet un état des choses déplorable et qui n'est pas circonscrit malheureusement dans ce comté.

J'ai maintenant à traiter la question relative à la manière de procéder envers les personnes qui, avec ou sans la connivence des agents du département, ont fait des acquisitions illégales de terres que ces personnes possèdent aujourd'hui nominalement ou qu'elles ont vendues à un haut prix à d'autres acquéreurs, bien qu'elles n'eussent payé qu'une bagatelle, peut-être sous la forme de premier versement, en échange de leurs droits à ces propriétés.

Ces prétendus acheteurs sont pour la plupart des hommes riches et par conséquent influents, et sans doute que dans bien des cas ils ont été amenés à acheter, non seulement à cause des profits énormes qui résultaient de ces transactions, mais aussi parce qu'ils espéraient que, grâce à leur influence, ils finiraient par induire le gouvernement à écouter favorablement leurs sollicitations et à confirmer les ventes. Je ne puis pas concevoir, néanmoins, qu'il soit d'une bonne politique de sanctionner un trafic semblable; il n'y a ni nécessité ni justice à prendre ce parti. Que la loi même fût nécessaire ou non, ce n'est pas ici la question. Cette loi, telle qu'elle est, a été bien comprise et les différentes administrations qui se sont succédé l'ont mise en force pendant plusieurs années. Permettre à des personnes de profiter de la violation patente et publique de la loi, de tirer parti, par le fait, de leur propre délit, serait également nuisible aux localités où la colonisation a été retardée par ces infractions, contraire à la justice à l'égard des personnes auxquelles fut refusé le droit d'aller s'établir sur des terres d'où on les excluait illégalement, et dangereux sous le rapport de la morale publique, puisque le gouvernement interviendrait pour protéger les délinquants. Si l'on adoptait un tel système, l'homme pauvre et industriel qui, après s'être établi sur un terrain, s'est abstenu, par respect pour la loi, de s'assurer la propriété des terrains adjacents en payant une bagatelle sous la forme de premier versement, ou bien celui qui s'est vu refuser le privilège d'en agir, parce qu'il n'avait pas assez d'influence auprès de l'agent, pourrait s'écrier avec raison qu'il y a une loi pour une classe de citoyens et une loi différente pour une autre classe. D'un autre côté, il y a des personnes qui, sachant d'abord que certaines terres ne

pouvaient être vendues qu'aux cultivateurs qui allaient s'y établir, ensuite que la loi exigeait que les défrichements fussent commencés immédiatement après la vente et continués sans interruption, et qu'enfin nul n'occupait encore certains terrains, ont fait leur choix et se sont établies, en conséquence, sur quelques uns de ces terrains qu'elles ont offert d'ailleurs d'acheter conformément à la loi. On ferait un grand tort à ces personnes si on mettait en possession de leurs améliorations, des fruits de leurs travaux et de leur industrie, des hommes qui certainement n'ont ni droit équitable ni titre légal à ces propriétés.

La seule difficulté que je prévois lorsqu'on réglera la question de ces ventes prétendues, se présentera dans les cas où un tiers sera devenu l'acquéreur d'une terre, ignorant l'illégalité du titre de la personne qui la lui vendait ou bien quand, après avoir été forcé d'acheter la terre parcequ'il s'y était établi et qu'il n'avait pas d'autres moyen de sauver le fruit de ses travaux d'amélioration, ce tiers a continué de bonne foi, d'améliorer sa propriété. Le titre vicieux acquis primitivement en vertu d'une vente illégale, ne saurait être reconnu, car en ce cas comme dans toutes les autres transactions, l'achat d'un mauvais titre doit être au risque de l'acquéreur. Mais les personnes ainsi situées pourront avoir le privilège d'acheter en vertu de la préemption, et elles auront d'ailleurs toute liberté de poursuivre criminellement ceux qui ont obtenu d'elles de l'argent par des moyens frauduleux, en leur vendant des titres qu'ils savaient être illégaux et nuls.

Les spéculateurs qui ont fait de grands achats de terres contrairement à la loi, ont été tentés, sans doute, par les grands profits qu'ils pouvaient réaliser. Les terrains qu'on avait obtenus, grâce à un premier paiement de £7 10 0 les deux cents acres, pouvaient être revendus facilement, après une courte période, avec une prime de 100 à 1,000 par cent et au delà de la somme versée d'abord. Comme en échange de cet énorme profit le vendeur ne donnait aucun titre ni même aucun droit qui fût d'une utilité quelconque à l'acheteur, cette transaction n'a pas plus d'excuse que n'en peuvent avoir dans d'autres circonstances les actes par lesquels un homme, en proie à la cupidité, essaie d'entrer en possession de l'argent de son voisin, sans lui donner la moindre chose en retour.

Le département a reçu de temps à autre des demandes nombreuses, je puis dire qu'elles lui étaient adressées par milliers par des colons sérieux qui désiraient qu'il fût fait exception en leur faveur pour leur permettre d'acheter des terrains touchant à leurs défrichements. Ces demandes ont été rejetées invariablement et ce serait non seulement injuste envers ces derniers, mais aussi d'un effet pernicieux, si la même transaction que le gouvernement n'a pas permise aux colons de faire ouvertement et honnêtement, était définitivement ratifiée en faveur des spéculateurs qui l'ont faite d'une manière clandestine, avec la connivence des agents, ou bien en achetant au nom de personnes fictives ou à des conditions qu'ils n'ont jamais remplies.

Il faut remarquer que la loi fut faite pour favoriser l'homme pauvre et industrieux et non le spéculateur ; et même on peut dire qu'elle était destinée à protéger le premier contre le second. Mais si l'on sanctionnait aujourd'hui les achats illégaux, on pourrait dire avec raison que la loi destinée à protéger l'homme pauvre est devenue un instrument d'oppression et de mal. En effet, si les terres avaient été vendues en général sans conditions et aux enchères, le colon se serait trouvé avec ses faibles

moyens aussi à même d'obtenir un terrain de 200 acres à un prix raisonnable que le riche, d'acheter dans un but de spéculation une vaste étendue pour laquelle il aurait eu à payer en proportion le même prix. Tandis que si le gouvernement sanctionnait les ventes à la faveur desquelles il est arrivé souvent que de grands carrés de terre ont été obtenus d'une manière clandestine au moyen d'un paiement nominal, le résultat serait le même que si l'on avait eu l'intention d'empêcher les colons sérieux d'acheter ces terres afin de permettre aux spéculateurs d'en faire l'acquisition ; et un tel résultat serait précisément le contraire de ce que la loi s'est proposé. On a dit que certaines lois sont rédigées avec tant d'ambiguïté qu'on peut en tordre le sens pour leur faire dire toute espèce de choses ; mais assurément il n'y a pas le moindre prétexte de fausse interprétation dans la loi dont il s'agit, car les transactions de ce genre étaient aussi contraires à la lettre de la loi qu'à l'esprit. Aussi se borne-t-on à dire que pour rendre ces ventes légales il faudrait donner un effet rétroactif à une loi quelconque par laquelle il serait proposé de les régulariser. Si la loi se décidait à prendre un tel parti, il est évident que l'acte qu'on passerait dans ce but serait tout simplement une loi *ex post facto*, legalisant un abus.

Je n'ai nullement l'intention de condamner la spéculation ; car, dire spéculation légitime, c'est parler du génie d'entreprise et des progrès matériels d'un peuple ; mais le champ de l'entreprise est assez vaste sans qu'elle ait besoin de violer la loi. Les terres mises en réserve pour la colonisation immédiate appartenaient à ceux qui s'étaient mis en mesure de remplir cette condition et dont le travail compensait le crédit et les facilités de paiement qu'ils avaient obtenus, puisqu'en se conformant aux conditions spécifiées, ils contribuaient à développer les ressources du pays. Ce n'était donc pas une légitime spéculation de la part de ceux qui trafiquaient de ces terres sans en avoir acquis aucun titre légal, de ceux qui se mettaient à la place du colon sérieux sans remplir les conditions imposées à celui-ci et qui, sous le faux prétexte d'un titre obtenu en vertu d'une infraction à la loi, vendaient à d'autres personnes des immeubles auxquels ils n'avaient aucun titre et pour la possession desquels ils n'avaient donné aucun prix juste ou légal.

La valeur des terres choisies pour la colonisation immédiate était payée de deux manières : d'abord en argent, au plus bas prix et aux conditions les plus faciles ; et en second lieu, en travail et par la résidence sur le terrain, à des conditions spécifiées et définies. Le second mode constituait un paiement tout autant que le premier et même si l'on prend en considération l'état du pays, on verra que des deux paiements, le second était encore le plus précieux que le peuple pût recevoir en échange des terres aliénées en faveur des colons. C'est un fait bien connu que, pendant ces dernières années, le prix des terres a augmenté si rapidement qu'en ne s'occupant même que de la période comprise entre le jour de l'adoption du système et l'époque actuelle, ces terres valent à présent, en moyenne, le double et le triple de tout le prix d'achat,—argent, travail, etc. Par conséquent, lors même que les spéculateurs eussent fait tous les versements d'argent demandés en échange de leurs terres, ce serait encore une transaction illégitime et injuste que celle qui permettrait à ceux qui violent les lois, de spéculer sur le domaine public afin de doubler ou de tripler le capital qu'ils auraient avancé ;—en d'autres mots, il ne serait pas convenable que, même en payant la totalité du prix en argent d'un terrain de 200 acres—

prix, qui ne s'élève qu'à la somme de £75,—mais sans remplir les conditions de paiement en travail qui sont exigées aussi de chaque acheteur, un spéculateur pût se croire le propriétaire d'une pièce de terre qui vaut, argent comptant, de £130 à £225. Mais le cas est bien pire lorsque ces spéculations peuvent être menées à bonne fin en ne payant simplement que £7 10 chelins, c'est-à-dire, le montant du premier des dix versements annuels que le colon sérieux a à effectuer pour payer la partie pécuniaire du prix d'achat d'un terrain de 200 acres. Il est évident que de telles transactions ne pouvaient se multiplier, si ce n'est en vertu du principe sur lequel est basé le commerce de contrebande ; car les choses retrouveraient bientôt leur niveau naturel si elles étaient présentées dans les mêmes conditions au citoyen qui respecte les lois et à celui qui les viole. C'est pourquoi, ce ne peut être qu'à titre de trafic illicite que ces personnes ont pu continuer leurs spéculations sur les terres, se trouvant entraînées par l'appât de profits énormes, à courir les risques qui accompagnent de tels abus.

Si j'ai présenté cette question avec tous ces détails, c'est pour la faire comprendre parfaitement dans tout le pays et je ne doute point que le principe d'égalité de justice pour tous qui devrait prévaloir, ne soit bien apprécié par la population—malgré toutes les opinions erronées que des personnes intéressées pourront s'efforcer de répandre.

Il faut faire observer que, depuis l'adoption du système dont je viens de parler, les terres de quelques nouvelles communes et de localités dernièrement arpentées, ont été vendues sans la condition de résidence immédiate ; mais ces ventes ont eu lieu d'après le principe de concurrence publique, et après qu'on eût annoncé dans les feuilles publiques les conditions de la vente de sorte que chacun les comprît parfaitement. Il peut être même jugé à propos de jeter sur les marchés une nouvelle quantité de terres pour y être vendues aux enchères et sans autre condition que celle de certains paiements ; et on ne doute point que des ventes de ce genre n'offrent un champ légitime à la spéculation. Mais lors même qu'il serait estimé préférable d'abandonner entièrement à l'avenir le système des ventes faites aux conditions de résidence et de défrichements immédiats, ce ne serait nullement une raison pour altérer en faveur de quelques personnes ou d'une certaine classe de citoyens, les conditions des ventes déjà faites, ou de sanctionner des transactions qui furent illégales et nulles dès le commencement,—car ce serait alors faire un acte contraire à la morale publique, à la justice publique et aux droits, ainsi qu'aux intérêts du peuple.

LES DROITS DES ACQUEREURS DE TERRES PUBLIQUES ET LES RESERVATIONS NECESSAIRES.

La conviction s'est répandue généralement, pendant ces dernières années, qu'il était nécessaire de donner une plus ample protection contre les personnes qui empiètent sur les droits d'autrui, que la loi n'en accorde à présent à ceux des acquéreurs de Terres Publiques qui n'ont pas complété le paiement de leurs terres ou qui n'ont pas encore reçu leurs patentes et qui, par conséquent, n'ayant pas de titres parfaits, ne peuvent pas exercer, afin de se protéger, tous les droits que donne la propriété.

Dans ce but, il est à désirer que les acheteurs qui ont payé la totalité ou une partie du prix de leurs terres, aussi bien que les colons qui ont une licence d'occupation, soient revêtus par la loi, autant du moins

que le permettrait le plus grand intérêt du peuple,—de la même autorité pour protéger leurs terres contre les empiètements d'autrui, que s'ils avaient reçu leurs patentes. Il suffirait pour cela de considérer, dans ces occasions seulement, le reçu du paiement de la totalité ou d'une partie du prix de la terre ou la licence d'occupation, comme un titre de propriété.

En adoptant ce système, il faudra pourtant prendre bien garde de faire naître des abus sérieux et qui seraient contraires, non seulement aux intérêts du public, mais aussi aux progrès de la colonisation du pays.

Comme on pourrait ne pas comprendre au premier abord pourquoi il y a des précautions à prendre avant d'accorder une telle protection aux acheteurs de Terres Publiques et aux colons, il est nécessaire de donner quelques explications à ce sujet.

Les marchands qui coupent du bois en vertu d'une licence de la Couronne seraient les premières personnes à souffrir de ce principe, s'il était établi sans réserve.

Et à ce sujet, il est important de faire observer que presque toutes les terres que le gouvernement a aujourd'hui à vendre, sont situées dans les contrées boisées.

Le passé nous a appris que toutes les fois que le système de la vente ou de l'octroi des Terres Publiques le permettait, il s'élevait de très-grands abus au préjudice des marchands de bois ayant licence. En effet, grand nombre de personnes obtenaient les lots les mieux boisés qui se trouvaient dans les limites de ces derniers, sous le faux prétexte de défricher ces emplacements, mais avec la seule intention d'en abattre les arbres.

Actuellement, si un marchand de bois licencié, se rendant sur un terrain qu'une seconde personne a acheté sous le faux prétexte de le défricher, y coupe du bois par suite de son ignorance de l'achat,—car il arrive souvent que l'on commence par abattre les arbres dans l'espoir d'obtenir la licence comme à l'ordinaire,—le marchand de bois n'est pas à la merci de l'acheteur ; et le gouvernement avec lequel il a à faire, le traite avec équité, parce qu'il sait que cet homme agissait de bonne foi, qu'il aura à payer tout ce qu'il a emporté, et qu'en conséquence il n'a fait aucun tort réel. Mais si le droit que donne la patente était accordé indistinctement à celui qui a acheté un terrain sous le faux prétexte d'aller le défricher, ce dernier attendrait naturellement jusqu'à ce que le marchand de bois eût donné une plus grande valeur à son bois en le travaillant, et il le saisirait alors comme lui appartenant, de manière à retirer avec l'aide de la loi, le plus grand profit de son entreprise coupable.

L'acheteur ne se trouverait pas même dans la nécessité de limiter ses opérations à un seul lot ; il pourrait en acheter plusieurs sous des noms fictifs ou bien au nom de ses amis ou de ses ouvriers, car on se rappelle que le premier versement à faire n'est qu'une bagatelle. Cette fraude a été pratiquée, déjà sur une grande échelle et à moins de frais encore, à l'aide du système des billets de location,—bien qu'il n'en soit pas résulté un aussi grand tort envers le licencié. On ne volait en effet, à ce dernier, que les arbres encore sur pied, car la loi n'admet pas encore qu'on pût lui enlever le bois qu'il avait travaillé.

Grâce à ce procédé sans scrupule, un homme pourrait devenir le possesseur d'un radeau de mille louis, au moyen d'une petite somme payée quelques semaines auparavant. De plus il pourrait garder la terre, si elle en valait la peine. Il est vrai aussi que s'il ne remplissait pas les condi-

tions de défrichement, etc., il pourrait la perdre en vertu du principe de la résumption ; mais comme ce serait là une affaire future, elle n'empêcherait nullement ses profits actuels.

Si l'acheteur était modéré, il pourrait arriver qu'il se contentât de régler l'affaire à l'amiable, aux dépens du marchand de bois au lieu de le priver de tout.

Aux acheteurs de cette classe et à ceux qui sont en faveur d'un moyen plus sûr d'enlever au marchand de bois la meilleure partie de ses limites, je ne doute nullement que l'application d'une nouvelle loi sans réserve ne parût bien plus satisfaisante.

L'achat des terres fait sous le faux prétexte de les défricher mais en réalité avec l'intention d'en enlever le bois, est également nuisible aux intérêts publics et aux marchands de bois qui travaillent de bonne foi en vertu d'une licence de la Couronne.

En effet, on obtient les terres sous un faux prétexte, dans un but que la loi n'avait pas en vue et à des conditions avantageuses, destinées à encourager les colons sérieux seulement ; cependant on ne remplit pas même ces conditions faciles ; et comme les terrains achetés ainsi sont les mieux boisés, les droits que le gouvernement eût pu prélever sur ce bois lui auraient plus rapporté que le prix de la vente, lors même qu'on eût fini par payer entièrement ce dernier.

Le spéculateur paie au gouvernement bien moins que le marchand de bois licencié, et en même temps il embarrasse la colonisation du pays bien plus que ce dernier, puisqu'il garde une si grande quantité de terres au détriment du colon. Au contraire, le marchand de bois licencié ne peut nuire en aucune manière aux défrichements, puisque les terrains compris dans sa limite peuvent être vendus et défrichés, à n'importe quelle époque de son contrat.

La loi, telle qu'elle est aujourd'hui, expose les marchands de bois à de grandes injustices. Ils ont à construire des digues, des glissoires et des estacades, quelquefois à des frais considérables, sur tous les points obstrués des rivières sur lesquelles ils font descendre leur bois. Ils se servent en commun de ces améliorations. Ils ont aussi à construire des chemins pour transporter leur bois jusqu'aux cours d'eau. Quelquefois ces routes sont resserrées dans d'étroits passages qui sont les seuls où la nature sauvage des localités permette ces travaux. Lorsque les terres sont arpentées et mises en vente, n'importe qui peut acheter des terrains dans lesquels se trouvent des glissoires et d'autres travaux, et obliger les marchands de bois à payer des droits pour se servir des ouvrages qu'ils ont construits eux-mêmes à grands frais. Les cas de ce genre sont comparativement communs. J'ai maintenant devant moi une lettre dans laquelle on dénonce deux personnes qui, après avoir acheté deux terrains renfermant une digue et une glissoire construites par des marchands de bois exigeaient de ces derniers des droits si exorbitants qu'en toute apparence le chiffre annuel de leurs recettes devait égaler le prix total de leurs terres.

Ils sont exposés, en outre, à des injustices d'un autre genre. La plus grande partie des contrées boisées est raboteuse, n'offrant parfois que certains passages assez unis pour permettre d'y faire passer les lourdes charges de bois qu'on dirige sur les cours d'eau. Partout ailleurs, les rochers, les hauts et les pentes escarpées rendent les voies impraticables. Le premier venu qui achète un terrain traversé par quelques

unes de ces routes, peut rançonner le marchands de bois en le menaçant soit d'obstruer le chemin ou de l'obliger à faire passer son bois par une route bien plus longue et par conséquent plus coûteuse.

Un marchand de bois ne peut pas prévoir sur quel point de ses opérations les acheteurs dirigeront leurs attaques ;—il ne peut pas dire si ce sera à ses meilleurs bois, à ses chantiers, à ses étables, à ses glissoires ou à ses chemins qu'on en voudra. D'un autre côté, ses affaires exigent tout son capital ; il ne peut pas donc faire la dépense qu'exigerait l'achat de tous ces terrains, et ce n'est pas non plus désirable qu'il fasse ces acquisitions. Un marchand de bois qui est à l'ouvrage, ne serait-ce qu'avec une escouade d'hommes, ne peut pas voir ses travaux interrompus, même pendant une seule journée, sans éprouver une perte égale au prix total d'un de ces terrains. Il se fie à son contrat avec le gouvernement pour obtenir la protection qui lui est due ainsi que la permission.

Les hommes qui dépensent des milliers de louis dans des travaux préparatoires pour faciliter le transport du bois de la Couronne, qui paient au Gouvernement, de £150 à £5,000 par an, et qui savent que leurs opérations dans les forêts font plus pour l'encouragement de la colonisation qu'aucun moyen employé jusqu'à présent par le gouvernement, pensent assez naturellement qu'on leur fait tort si l'on adopte un système quelconque qui, sans nécessité, les expose à des abus contre leurs intérêts.

Jusqu'à présent la vente et les défrichements des Terres Publiques ont eu lieu principalement dans les parties de la Province où la coupe du bois ne se faisait pas sur une très-grande échelle. Aujourd'hui c'est tout le contraire. À l'avenir nos arpentages et nos ventes de terres se feront presque entièrement dans les contrées boisées, ce qui rendra plus important que jamais d'avoir toujours en vue les droits respectifs du colon et du marchand de bois. Tout en donnant protection à ceux qui, après avoir acheté des Terres Publiques, n'ont pas fait encore tous leurs paiements, il sera nécessaire aussi de protéger rigoureusement les justes intérêts des marchands de bois qui sont en possession de licences émanées de la Couronne.

Pour arriver à ce double résultat, il faudra spécifier dans toutes les ventes et dans tous les octrois de Terres Publiques qui auront lieu désormais, qu'il est fait réserve des glissoires, des digues et des autres ouvrages construits sur les cours d'eau pour faciliter la descente du bois, ainsi que des terrains nécessaires à l'usage de ces travaux ;—de toutes les routes de portage et des chemins nécessaires pour passer les rapides, les cataractes et tous les autres obstacles semés dans les rivières,—et enfin du droit de passage, partout où il sera nécessaire pour donner accès aux terres et au bois de la Couronne.

La réservation du droit de passage est encore nécessaire dans un autre but que celui de protéger les marchands de bois; elle est indispensable pour les chemins publics qu'on aura à construire dans ces contrées. Dans le Haut-Canada, on alloue pour les chemins un certain espace entre les lots, en ligne droite. C'est à ces lignes que se borne le droit de passage, à moins qu'il n'ait été obtenu autrement. Dans les parties du Haut-Canada qui sont déjà peuplées, ce mode peut suffire, par ce que le pays est généralement partout le même et d'une surface unie.

Mais dans les townships du Bas-Canada, qui sont ordinairement montagneux et d'une surface inégale, on alloue dans chaque lot cinq pour

cent pour les chemins, et ces chemins peuvent être faits par les autorités compétentes, dès qu'elles le jugent à propos. Ce système convient parfaitement au pays.

Les régions du Haut-Canada qui sont encore à arpenter et à défricher, sont dans leur ensemble bien différentes de la partie déjà défrichée, mais elles ressemblent extrêmement aux townships du Bas-Canada, étant plus ou moins généralement d'une superficie inégale, raboteuse et hérissée de collines. Dans un tel pays, des droits de passage en lignes droites suffiraient rarement aux exigences de la construction des chemins, et quelquefois même ils pourraient être absolument inutiles. Dans les contrées du Haut Canada qui sont encore à arpenter et à vendre, il sera nécessaire par conséquent de réserver partout le droit de passage. Une telle réservation est indispensable dans le but de faciliter au gouvernement la construction des chemins qui doivent être si utiles à la colonisation du pays.

RECLAMATIONS CONTRE LES MANQUEMENTS DANS LES OCTROIS DE TERRES.

On peut aujourd'hui faire valoir des réclamations contre le gouvernement fondées sur des manques découverts dans la quantité actuelle de terres octroyées à n'importe quelle époque et de quelque valeur que fussent ces terres à l'époque de l'octroi. Ceux qui prouvent la validité de ces réclamations obtiennent, en échange, des terrains dont la valeur égale le prix que vaudrait aujourd'hui la quantité de terre qui manque dans l'octroi primitif.

Les quantités de terres exorbitantes qu'on peut obtenir ainsi actuellement en compensation des manques insignifiants dans les anciens octrois, offrent un encouragement injuste à l'exercice de cette ingénuité qui consiste à sortir de la poussière et à exagérer des réclamations que, dans d'autres circonstances, on n'aurait jamais songé à faire valoir ; et la disproportion entre la valeur donnée en compensation et celle que le gouvernement avait l'intention de donner dans les octrois primitifs est telle qu'elle rend très-urgent de limiter à cinq ans seulement après la date de la vente, la période, (aujourd'hui réellement illimitée,) pendant laquelle il sera permis de faire des réclamations de ce genre, et de n'accorder en compensation que ce que valait à l'époque de l'émission de la patente, la quantité de terre qui manque dans l'octroi primitif, avec les intérêts légaux jusqu'à l'époque où la compensation est accordée.

BOIS ET FORETS.

Cette branche du Département s'est développée entièrement pendant les années dernières, à partir de 1852. Antérieurement à cette époque, le commerce du bois n'était sous aucune surveillance spéciale, bien qu'il soit évident qu'aucune branche du service public ne demande de plus grands soins. Les revenus donnés par le bois exigent nécessairement une plus grande surveillance que ceux qui proviennent des terres ; car, tant que le prix de vente de la terre n'a pas été payé entièrement, on n'expédie pas la patente, les intérêts s'accumulent et la terre, qui pendant ce temps augmente sans cesse en valeur, reste comme un gage du dernier paiement. Mais il n'en est pas de même du bois que le marchand enlève et dont il devient bientôt impossible d'avoir la moindre nouvelle, à moins qu'on ne

l'ait découvert à temps, et qu'on n'ait exigé du marchand un paiement immédiat. Le bénéfice qui résulte de l'organisation d'une branche du Département consacrée spécialement à la surveillance des Bois et Forêts s'est fait sentir d'une manière sensible, dès le commencement; et depuis lors cette branche s'est rendue de plus en plus utile. Le chiffre des revenus annuels donnés par cette administration était en moyenne, pendant les quatre années précédentes de £25,378 19 4; tandis que la première année qui suivit la mise en pratique du système actuel, ce chiffre s'éleva à £53,013 5 3, bien qu'on eût fait grâce, cette année, de la moitié des droits à prélever sur le pin rouge. L'année suivante, 1853, le total de ce revenu s'éleva à £64,660 14 9 et il se maintint à peu près à ce chiffre, les deux années suivantes; mais pendant la saison qui s'est terminée le 31 décembre de l'an dernier, ce total a subi une baisse légère, par suite du mauvais état temporaire de ce commerce, et, comme je l'ai déjà dit, la somme de ces revenus a été pendant le dernier exercice de £57,109 18 10. On remarquera que le total des revenus et le total collecté ne correspondent pas exactement. Cette différence provient de ce qu'il y a, chaque année, des droits de la saison précédente à collecter et qu'une fraction des droits à percevoir cette année-là, est aussi laissée en arrière. Ce cas se présente principalement dans les années pareilles à celle que nous venons de passer, — pendant laquelle, à la suite de grandes difficultés dans les transactions pécuniaires, il fut accordé, par un ordre en conseil, un délai de trois mois pour le paiement des rentes de terres dues le 31 octobre, ce qui remit ce paiement au 31 janvier. Aussi, en faisant un relevé quelconque destiné à donner les renseignements relatifs aux affaires de la saison, trouve-t-on plus commode de s'occuper des chiffres du revenu plutôt que des sommes collectées, ainsi qu'on le remarquera dans l'appendice P. Autrement, dans le cas cité plus haut par exemple, comme la rente annuelle payée le 31 janvier de cette année, devra être payée de nouveau le 31 octobre, il en résulterait qu'on réunirait dans le rapport d'une seule année les rentes de deux ans, ce qui ne donnerait pas une juste idée de l'importance respective des affaires de chaque saison. Ces rentes ne font pas partie, néanmoins, des comptes de 1856, bien que dans le rapport elles figurent comme acquises cette année; et elles ne sont pas comprises non plus dans le total brut dont il est question à la page 8. Les rentes des terrains ne sont jamais à percevoir ou arriérées. Il n'est pas fait exception à cette règle lorsqu'on prolonge par un ordre en conseil, pendant les années difficiles, la période à l'expiration de laquelle elles devront être payées; car si ces rentes ne sont pas payées dès qu'elles sont dues le droit à la licence se perd. Le cas est différent toutefois lorsqu'il s'agit des droits à prélever sur des quantités de bois coupé; car, même après être arrivé au marché, le bois peut quelquefois attendre une année entière avant d'être vendu; et dans quelques uns de ces cas, il est extrêmement difficile d'exiger le paiement des droits. Néanmoins, on peut à peine dire que le public finisse par perdre une partie des droits à prélever sur le bois après que ces droits ont été établis, à l'exception de quelques cas de fraudes mesquines.

La Province est divisée en 11 agences des Bois et Forêts; et ces agences sont arrangées, sous le rapport géographique, de telle manière que dans chaque cas, l'agent ait les plus grandes facilités pour surveiller activement le commerce du bois dans l'arrondissement qui lui est confié.

Les devoirs de ces agences étaient remplis d'abord par les agents locaux des Terres de la couronne, à l'exception de l'agence de l'Outaouais qui a été toujours le théâtre le plus important du commerce du bois. La manière dont ces agents des terres remplissaient ces fonctions laissait beaucoup à désirer ; et réellement les abus étaient si grands que c'est à peine si le total des droits perçus dans toutes ces petites agences s'élevait à une bagatelle. On ne doit pas s'étonner de ce résultat, en se rappelant que ces agences étaient si nombreuses qu'aucune d'elles ne pouvait donner un profit assez élevé pour encourager un homme d'affaires à en accepter la charge. Le nombre excessif des agences de terres devait son existence à la pensée, dans laquelle on s'était complu quelques temps, qu'on offrait un grand avantage au colon désireux d'acheter une terre, en lui procurant un agent, aussi près que possible de cette terre, chargé de la lui vendre. Mais on n'avait pas même ce motif à l'égard de grand nombre d'agents de bois ; puisque ces derniers doivent être établis dans les localités par où passent les grandes voies pour arriver aux dans les contrées les plus importantes du pays et telles que les hommes d'affaires et autres puissent se rendre facilement à leurs bureaux. Il doit être aussi évident qu'un homme qui a la capacité nécessaire pour remplir les fonctions d'agent des terres sous un tel système, pouvait vendre fort bien un terrain et envoyer un rapport satisfaisant de cette transaction au département sans qu'il fût propre à protéger les intérêts du public en ce qui concerne les bois et à traiter avec une classe d'hommes tels que celle des marchands de bois dont un grand nombre comptent parmi les hommes les plus habiles et les plus énergiques du pays.

Et, en vérité, il est devenu évident que le système même qui demandait une troupe de petits agents de terres est aussi défectueux, en ce qui concerne les ventes de terres, que l'administration du commerce du bois ; plus particulièrement dans ces dernières années, depuis que le prix des terres s'est élevé si rapidement qu'il est devenu difficile, non seulement de placer les colons, mais aussi de traiter avec les spéculateurs les plus rusés et les plus actifs. Ces faits prouvent victorieusement que la réforme que j'introduis dans cette branche du service est tout aussi nécessaire que celle qu'on a faite déjà dans la division des Bois et Forêts.

Il existait dans le commerce du bois un abus qui a été la cause de plaintes nombreuses : c'est que dans les lieux où les affaires étaient bien contrôlées, comme par exemple dans l'Outaouais, les droits de la Couronne étaient strictement perçus, tandis que dans les localités dont les agents étaient nonchalants ou incapables, la plus grande partie du bois échappait à la perception des droits auxquels elle était sujette. Par conséquent, ceux qui payaient la totalité des droits se plaignaient d'être les objets d'une distinction injuste, puisqu'ils étaient obligés de soutenir sur les marchés la concurrence d'hommes qui, à la faveur d'un système défectueux, avaient pu obtenir leurs bois sans rien payer.

Pour toutes ces raisons, les agences des bois et forêts furent séparées de celles des terres et réunies en grands arrondissements à la tête desquels on plaça des agents aux appointements fixes et desquels on exigea qu'ils consacraient tout leur temps et toute leur énergie à l'accomplissement fidèle de leurs devoirs ; tandis qu'auparavant ces devoirs étaient d'une importance secondaire pour des hommes qui avaient à s'occuper d'autre chose s'ils voulaient gagner leur vie.

Mais, bien que la nouvelle organisation de ces agences ait donné déjà de bons résultats, on ne devait pas s'attendre à ce qu'une telle organisation pût être parfaite dès le premier abord, car les administrations de ce genre sont naturellement progressives, puisque ce sont les essais et l'expérience qui indiquent l'opportunité des nouveaux changements à faire. Ainsi, l'on peut faire remarquer, par exemple, que l'agence du Saguenay a été moins productive qu'on ne l'espérait; il en a été de même du territoire de la Madawaska et de celui de la Chaudière et de plusieurs autres, tandis que d'autres agences ont donné des résultats bien plus beaux que ceux qu'on en attendait. Mais il faut considérer aussi que le commerce du bois a éprouvé de grands embarras pendant ces dernières années et que ce sont les localités où se trouvent peu d'industriels qui ont eu nécessairement le plus à souffrir. C'est là, par exemple, le cas du Saguenay, dont la principale maison,—une des plus considérables de la Province,—fut obligée, par suite de pertes imprévues éprouvées sur des envois de planches en Angleterre, de suspendre presque entièrement les opérations. Il en est de même du Saint Maurice où les affaires se faisaient avec un tel entrain et où la spéculation avait pris un si grand essor que, lorsque le jour des embarras arriva, les affaires y éprouvèrent une secousse momentanée proportionnée à leur grand développement.

Mais le commerce de cette contrée se remet aujourd'hui de ce choc et il n'y a pas à douter que dans ce cas les espérances les plus vives ne se réalisent, car cette vallée est parfaitement explorée et en grande partie arpentée, l'on s'est assuré qu'elle renferme en abondance du bois des meilleures qualités, et les travaux exécutés par le gouvernement,—qu'on s'occupe de compléter d'ailleurs—sont en si bon état qu'ils rendent la descente du bois bien plus facile que dans toutes les autres grandes contrées boisées de la Province; tandis que sa proximité du premier marché au bois du pays donne au Saint-Maurice un autre grand avantage.

L'agence qui a son centre à Montréal et qui embrasse la partie inférieure de l'Outaouais, est réunie au bureau du député-surintendant des mesureurs de bois, et ce bureau fonctionne bien. J'espère qu'un arrangement semblable, que je projète relativement à l'agence du Saint-François et au bureau du député-surintendant établi à Sorel, donnera les mêmes résultats satisfaisants et sera la cause d'une grande économie.

La seule agence qui offre aujourd'hui de grandes difficultés est celle du Ristigouche et de la baie des Chaleurs; car on a reconnu qu'il est presque impossible de surveiller comme il faut les marchands de bois du Nouveau-Brunswick ou de percevoir les droits qu'ils doivent, à cause de la facilité avec laquelle ils peuvent transporter leur bois dans le Nouveau-Brunswick dès qu'il se trouve sur un cours d'eau. Une fois hors de la Province, ce bois est expédié à l'étranger sans que nos agents puissent empêcher l'exportation. Une des grandes causes de la difficulté qu'on éprouve à ce sujet doit être attribuée à l'absence de toute route qui permette de se rendre dans ces parages pendant l'hiver, et c'est ainsi que cette absence, déjà si nuisible aux habitants de cette belle division de la Province, devient aussi une cause de pertes considérables pour le pays en général. Si l'on construisait un bon chemin, longeant comme on l'a dit déjà, la vallée de la Matapédia, il pourrait se border de défrichements, de chaque côté

et d'une extrémité à l'autre, et, la saison arrivée, il offrirait des communications qui permettraient au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les déprédations qui ont lieu tous les ans, et pour assurer la perception des revenus. Ce n'est pas même trop de dire que le résultat immédiat de la construction d'un chemin semblable donnerait un profit suffisant pour payer l'intérêt du capital que ce travail aurait exigé. L'usage de faire partir d'un port du Nouveau-Brunswick tout le bois qui provient de cette partie de notre Province, empêche aussi considérablement le développement des intérêts locaux que nous avons sur ces côtes, car cet usage a contribué en une certaine mesure à convertir le point le plus favorable à l'exportation que nous avons dans ces parages en un village d'Indiens, tandis qu'il eût été si facile de choisir pour ces derniers une localité qui leur eût convenu davantage. Il serait probablement facile de trouver un remède à ce mal. La baie qui s'entr'ouvre au-dessus de la Pointe aux Sauvages où finit la navigation des navires, donnerait de grandes facilités pour y déposer le bois, à cause de l'étendue et de la nature de son fonds,—tandis que dans le courant qui est plus bas, les bâtiments peuvent charger dans trois brasses d'eau à la marée basse. Près de la cote, à la Pointe aux sauvages, il y a douze pieds d'eau à la marée basse ; la marée s'y élève de 8 pieds.

Lorsque j'ai parlé des marchands de bois du Nouveau-Brunswick, et des embarras qu'ils nous donnent par leurs déprédations et leurs fraudes, il n'a pas fallu croire que ces accusations s'appliquaient à tous, ce qui serait injuste, car il y en a un grand nombre parmi eux qui sont exacts et honorables dans leurs relations avec notre département. Mais partout où les circonstances le permettront, on trouvera toujours des hommes qui ne se feront aucun scrupule de profiter d'avantages déshonorables.

Le revenu donné par l'agence des lacs Huron et Supérieur ne consiste jusqu'à présent presque entièrement qu'en Rentes Foncières, car la somme des droits perçus sur le bois coupé y est relativement insignifiante. Mais on sait que le paiement des rentes foncières précède toujours la coupe du bois ; et le chiffre des licences qui ont été prises dans cette Agence suffit pour faire espérer qu'avant peu le commerce du bois y prendra de belles proportions. Cet avenir est d'autant plus encourageant que le développement de ce commerce dans cette direction constituera une nouvelle source d'industrie non pas, il est vrai, dans sa nature, mais dans ses résultats. En effet, quelque grande que soit la production dans cette contrée, elle n'aura aucune influence sur les anciens marchés ; où il est survenu tant de crises désastreuses à la suite d'un encombrement ; mais elle s'écoulera dans une toute autre direction pour aller approvisionner les établissements des Prairies de l'Ouest et y faire la concurrence aux produits du Michigan et du Minnesota.

Quant à l'agence de l'Outaouais, il me suffit de dire que c'est la plus importante et la mieux organisée de la Province. Néanmoins, le développement du système y a été bien lent et n'a pu s'y faire que graduellement, à cause des grandes fraudes qui s'y sont commises et des grandes quantités de bois qui ont pu être enlevées sans payer, ce qui dans plusieurs cas pouvait à peine être traité de fraude, car c'était simplement le résultat d'un système défectueux.

LES GLISSOIRES PROVINCIALES ET LE BUREAU DE L'INSPEC-
TEUR DES MESUREURS DE BOIS, COMPRIS DANS LA
DIVISION DES BOIS ET FORETS.

La direction des glissoires construites par le gouvernement pour le transport du bois, et le contrôle du bureau du Surintendant des mesureurs de bois ont été confiés dernièrement à cette division du service, car, à proprement parler, ces divers bureaux forment les différentes parties inséparables d'un même système. Il est inutile de dire que le Surintendant est indépendant dans toutes les affaires relatives à ses fonctions judiciaires, pour le classement et le mesurage des bois, etc. La réunion de ces deux bureaux à la division des Bois et Forêts était réellement essentielle, non moins pour favoriser les intérêts généraux de ce commerce que dans le but de faciliter la perception des revenus.

En sa qualité de fonctionnaire public, le Surintendant doit avoir nécessairement des rapports avec le gouvernement, relativement à différentes questions qui sont de son ressort ; et si l'on n'avait pas même d'autre objet directement en vue, on comprendrait facilement que ces communications doivent se faire par le canal du département qui conduit en général le commerce du bois et qui doit avoir une meilleure connaissance des besoins de ce commerce que tout autre département public qu'on pourrait choisir pour recevoir les communications du Surintendant.

En outre, on obtient un avantage direct en réunissant le bureau de ce fonctionnaire à celui de Collecteur des droits sur le bois à Québec et, dans les autres localités où il a été jugé nécessaire d'établir des Députés Surintendants, en réunissant leurs bureaux respectifs à celui de tout autre agent chargé de la perception du revenu des bois. Autrefois, le Percepteur de Québec devait être continuellement en alerte à l'arrivée des radeaux, remarquer les changements qui avaient lieu sur les points où ils étaient amarrés ou déposés, et empêcher le chargement d'aucune quantité de bois sur laquelle il n'aurait pas perçu tous les droits. Toutes ces charges dans un port aussi vaste que celui de Québec, au milieu d'un si grand nombre de navires et avec une quantité de bois énorme, faisaient ce service aussi difficile que pénible et il en résultait une confusion qui rendait presque impossible l'accomplissement de ces devoirs.

D'un autre côté, le bureau du Surintendant doit avoir connaissance de tous ces détails—car les acheteurs et les vendeurs ne peuvent terminer aucune transaction sans un certificat émané de ce bureau ;—tandis qu'une troupe nombreuse de mesureurs disséminés dans toutes les parties du port fournissent tous les renseignements nécessaires dont, grâce à l'union des deux bureaux, l'agent des Bois de la Couronne peut profiter pour la perception du revenu. De plus, il existait dans l'ancien système une espèce d'injustice. En effet, il arrivait souvent que l'acheteur, qui ne soupçonnait nullement l'existence de droits privilégiés—comme ceux de la Couronne, par exemple,—sur les bois qu'il achetait, était désappointé lorsqu'au moment de le faire embarquer, l'agent des Bois de la Couronne, faisant valoir ses droits sur sa propriété, le menaçait d'une saisie sommaire si ces droits n'étaient pas payés avant l'embarquement ; et l'acheteur se voyait ainsi réduit à faire ce paiement, tandis qu'il avait donné peut-être le prix entier du bois dans la pensée qu'il n'existait aucune réclamation contre ce qu'on lui vendait.

On a empêché le retour d'une telle injustice par le système actuellement en vigueur, et d'après lequel le total des droits à percevoir est spécifié dans chaque certificat dès que le bois a été mesuré et, comme les ventes ne peuvent se faire que d'après ces certificats, l'acheteur peut toujours savoir quelle est la somme qui est due à la Couronne et la défalquer dans les paiements qu'il peut avoir à faire au vendeur, jusqu'à ce qu'il soit assuré que tous ces droits ont été payés. Lorsqu'il ne voit pas la mention de cette dette dans un certificat, alors il peut être certain que la Couronne n'a plus aucun titre à faire valoir contre le radeau dont il est question dans cette pièce.

Le Surintendant des mesureurs de bois fait aussi un rapport, indépendamment de celui que présente l'agent des bois de la Couronne, ce qui constitue un contrôle sur les perceptions de ce dernier.

Il y a encore un autre lien qui réunit nécessairement ces deux bureaux ; ce n'est que par l'intermédiaire du Surintendant que l'agent des Bois de la Couronne peut savoir au juste sur combien de pieds de bois il doit prélever les droits de la Couronne. Avant l'adoption de ce système, on ne calculait la quantité de bois qu'à peu près et en prenant un terme moyen. Par conséquent, ces évaluations n'étaient jamais très exactes ; en effet, il résultait de l'application de ce principe qu'une pièce de bois payait autant de droits que le plus bel arbre qui fût dans le port, bien qu'elle n'eût que la moitié de la grosseur de ce dernier et qu'elle ne valût qu'un cinquième du prix de cet arbre.

On a eu presque les mêmes raisons pour confier la direction des glissoires à la division des Bois et Forêts, et en réunissant dans chaque localité ces différents bureaux on a rendu le service bien moins compliqué, car les mêmes opérations pour déterminer la quantité de bois qui a passé sur les glissoires peuvent servir aux deux bureaux et devraient être faites deux fois si ces bureaux n'étaient pas réunis. Aussi, sous tous les rapports, cette réunion a-t-elle été très-avantageuse.

CONTINUATION DES BOIS ET FORETS.

J'arrive maintenant à l'examen du système général suivi dans la direction de ce commerce, en autant du moins que cette direction dépend des règlements émanés de ce Département ou ordonnés par le Gouverneur en Conseil, en vertu de l'Acte passé dans ce but, 12 Vic., Chap. 30.

Il n'y a pas peut-être un seul autre Département dans lequel, afin d'assurer un avantage spécial à certains intérêts, on ait fait des efforts plus persévérants que ceux de mon Département en faveur des Bois et Forêts. Il paraît que pendant un temps, c'était la règle de s'occuper de cas particuliers, tandis que l'exception consistait à gouverner en vertu d'un système général basé sur des lois ou sur des règlements également applicables à chaque cas. On avait essayé par divers moyens de mettre un terme aux abus dont se rendaient coupables ceux qui gardaient en réserve d'immenses carrés de territoire sans y faire travailler et sans payer la moindre chose pour avoir le privilège de tenir ces terrains en réserve. L'insuccès auquel aboutirent toutes les tentatives faites pour restreindre ce privilège injuste, ne fit que redoubler les plaintes qu'élevaient contre cet abus ceux qui n'en profitaient pas. Il en résultait une agitation constante et un sentiment d'incertitude et de doute relativement aux institutions qui concernent ce commerce.

Cependant, après qu'on eût adopté enfin le système des rentes de terres, les sentiments de ceux qui demandaient des privilèges excessifs et de ceux qui s'y opposaient furent calmés pour le moment. En effet, les premiers étaient satisfaits parce que le système les laissait pour un temps dans la même position ; et les seconds, parce qu'ils voyaient que s'il était appliqué jusqu'au bout, il finirait par réduire tous les monopoles des territoires boisés à leurs justes proportions, par le fait à un prix que tout le monde pourrait trouver convenable de payer, en se basant sur un principe intelligible dont chacun pouvait profiter selon ses moyens.

Les locataires de vastes limites se trouvèrent au moment même parfaitement protégés, puisqu'il leur était permis de maintenir leur position en payant 2ch. 6d. par chaque mille carré qu'ils louaient, rente si légère qu'elle pesait à peine sur le locataire, bien qu'elle fût en sus de toutes les taxes antérieures mises sur la coupe du bois, etc., et qui restèrent, d'ailleurs, telles qu'elles étaient auparavant. Mais d'après le principe du système de la vente des terres, lorsque les limites à bois restent inoccupées, le taux de la rente augmente en proportion géométrique, comme si c'était une amende contre le monopole par lequel une personne empêcherait les autres de se servir de ce dont il n'a pas besoin lui-même puisqu'il n'en fait aucun usage. D'un autre côté, si celui qui a payé pour obtenir un tel privilège finissait par en profiter, ce paiement d'un supplément de rente pendant quelques années n'était pas assurément au-dessus de ce que valait le privilège d'avoir ces terres en réserve.

Il ne sera pas difficile pourtant de concevoir que la mise en pratique d'un pareil système devait amener dans un temps donné des résultats fâcheux. En effet, bien qu'on pût à peine dire que cette rente empêchât même le monopole à un degré quelconque dans les premières années, l'augmentation continue de la rente des divisions inoccupées devint, à la fin d'une certaine période, si grande et si soudaine que la crise était inévitable.

Cette crise arriva en 1855. Les rentes d'un grand nombre de limites inoccupées s'étaient élevées, l'année précédente, à un si haut chiffre que si on les avait doublées de nouveau, avec la certitude de les quadrupler en 1856, il eût été impossible de garder plus longtemps le privilège.

Les personnes intéressées firent, en conséquence, un effort commun pour obtenir que l'application du système fût suspendue ou qu'on annulât le système lui-même.

La solution de cette question fut rendue encore plus difficile par l'intervention d'un grand nombre d'armateurs de Québec, qui présentèrent une contre-pétition par laquelle ils s'opposaient aux pétitions dans lesquelles les négociants producteurs demandaient à être exemptés des rentes foncières qui s'étaient accumulées.

Comme le commerce du bois est une des principales ressources du pays, les lois qui le régissent doivent être de la plus grande importance et dignes d'une considération sérieuse. C'est pourquoi j'espère que l'intérêt que le pays en général attache à cette question me fera pardonner si je parle en détail de la considération qu'on accorda à la question à l'époque de la crise, et grâce à laquelle on finit par placer les institutions relatives à ce commerce à un degré de stabilité inconnu jusqu'alors.

Tel que le commerce du bois se fait ordinairement dans ce pays, il comprend deux branches distinctes : celle dans laquelle le producteur est engagé et celle qui dépend de l'armateur. Il y a des maisons commer-

ciales qui réunissent ces deux branches de commerce, mais quoique ces dernières dépendent l'une de l'autre, elles restent toujours distinctes, quelques fois même elles se trouvent en antagonisme. La cause principale de leur conflit consiste dans l'intérêt du producteur à voir les prix du bois aussi élevés que possible en proportion du prix de revient, tandis qu'il est de l'intérêt de l'armateur que ces prix soient aussi bas sur les places canadiennes, en proportion de ceux d'Angleterre.

Cette question se trouve traitée à fond dans la masse de renseignements prise par le comité parlementaire qui fut nommé en 1849 pour faire une enquête relative aux causes de l'état ruineux dans lequel s'était trouvé ce commerce pendant les quelques années précédentes, (voir l'appendice P. P. P. P., de cette année.) On ne considérera pas comme hors de propos, que je parle de cette crise qui fut peut-être la plus grande par laquelle ce commerce ait eu à passer depuis qu'il a pris ses proportions actuelles.

Selon les dépositions faites devant le comité à ce sujet, on verra qu'à partir de 1846, il y eut sur le marché de Québec une quantité de bois qui dépassait de beaucoup les besoins de la consommation. Cet état des choses était causé par une production excessive d'abord et, dans les années subséquentes, par la diminution des demandes qui résulta de la gêne qu'on ressentit en 1847 dans toutes les affaires en général. Il faut noter ici, comme un point important, qu'en 1846, tandis que les statistiques du commerce accusaient l'existence de tous les éléments de la prospérité la plus complète, la plupart des producteurs se trouvèrent entièrement ruinés. Les affaires avaient été excessivement profitables, en 1845, pour les particuliers aussi bien que pour le pays ; tandis qu'en 1846 elles furent positivement désastreuses pour les premiers et généralement mauvaises pour la nation. En 1845, la valeur des demandes et des exportations dépassa de beaucoup celle des années précédentes et, en 1846, ces demandes et ces exportations furent aussi grandes ou même plus considérables que l'année précédente. Ce qui fit que dans ces mêmes conditions le commerce fut prospère une année, et ruineux sitôt après, c'est que d'abord les approvisionnements se trouvèrent proportionnés à la demande, tandis qu'en 1846, il fut jeté sur les divers marchés une quantité par trop disproportionnée aux demandes et à l'exportation. Il en résulta que la première année les particuliers réalisèrent des fortunes proportionnées au chiffre de leurs affaires respectives, et que le pays en général recueillit un profit considérable sur le total de l'exportation, tandis que, l'année suivante, les marchés étant encombrés, les producteurs furent obligés de vendre à très bas prix des bois dont la main-d'œuvre, par suite de la concurrence qu'il y avait eu dans la production, leur coûtait plus cher qu'à l'ordinaire. En conséquence, grand nombre de ces industriels furent ruinés et le pays en général se ressentit de ces grandes pertes, puisqu'il ne reçut en échange d'une exportation si considérable que la moitié de ce qu'elle valait en argent.

Le surplus de la production de 1846 qui n'arriva pas, cette année même au marché, continua à embarrasser le commerce pendant plusieurs années et l'approvisionnement du bois équarri, qui en résulta sur le marché de Québec, fut représenté par les chiffres suivants :—En 1845, il y eut un approvisionnement de 27,702,344 pieds pour faire face aux exigences d'une exportation de 24,223,000 pieds ; mais en 1846, l'approvisionnement fut de

37,000,643 pieds et l'exportation, de 24,242,689 pieds ; enfin en 1847, les arrivages réunis à ce qui restait des années précédentes, firent élever à 44,027,253 pieds la quantité de bois répandue sur le marché tandis que le chiffre de l'exportation descendit à 19,060,880 pieds. A l'aide de ces données on peut comprendre quels étaient les intérêts rivaux des deux branches de ce commerce. La saison de 1845, qui fut si favorable aux producteurs et au pays, ne donna qu'un bénéfice douteux aux armateurs, puisqu'ils eurent à payer dans le Canada un prix élevé en proportion de la hausse des prix en Angleterre. Au contraire, la saison de 1846, qui fut si désastreuse pour les producteurs,—obligés de se défaire de leurs approvisionnements pour moins qu'ils ne leur coûtaient,—fut très favorable aux armateurs, car ils purent obtenir à Québec leur approvisionnement de bois, à moitié prix à peu-près de ce qu'il leur avait coûté l'année précédente, tandis qu'il n'y eut pas de baisse proportionnelle dans les prix sur les places d'Angleterre, du moins cette saison. Aussi ceux d'entre eux qui avaient passé des contrats, eurent-ils tout le profit de la différence entre les prix de leurs contrats et ceux qu'ils eurent à payer au Canada.

Il n'est pas nécessaire de dire quel fut, pendant les années suivantes, le mauvais état de ce commerce dont le dérangement général des affaires commerciales—qui commença en 1847,—fut la principale cause. Mais il n'y a pas à douter qu'en ce qui concerne le commerce du bois, ce dérangement n'ait été augmenté par la production énorme de 1846 qui continua encore à encombrer le marché pendant plusieurs années. Arrivé à ce point, je dois faire remarquer que l'enquête parlementaire dont il a été question, dévoila le fait que cet excès de production était dû, en partie il est vrai aux affaires heureuses des années précédentes, mais aussi au système imprudent adopté alors par le gouvernement et qui devait tendre à forcer la production, comme je l'expliquerai dans mes observations sur les règlements.

Il était de l'avantage des armateurs que la production fût forcée de nouveau ; tandis qu'il était de celui des producteurs qu'elle fût limitée. Les armateurs et les producteurs sont également essentiels au commerce et comme en forçant la production, le Gouvernement ne parviendrait qu'à faire perdre à la Province son travail et son capital, on peut être certain que le plus sage est de laisser le commerce, autant que cela peut se faire, prendre lui-même son niveau sans intervenir en faveur d'aucun intérêt.

Mais il arrive qu'il faut des règlements pour la coupe du bois sur les terres publiques, et c'est une des conséquences inévitables de ces règlements d'exercer une certaine influence sur le commerce. Le but qu'on devrait se proposer dans ce genre d'affaires serait, par conséquent, de limiter autant que possible le cercle de cette influence,—en même temps que les règlements offrirait les mêmes facilités à tous ceux qui veulent s'embarquer dans ce commerce,—une juste protection à tous les droits acquis et une garantie complète aux capitaux qu'il est nécessaire de placer dans ces entreprises, afin de rendre utiles les ressources des territoires boisés et de ne pas les maintenir dans leur état improductif.

Tels étaient les principes mis en question et les intérêts placés en opposition. Les deux camps présentèrent des mémoires au gouvernement, chacun d'eux essayant d'assurer la prépondérance à ses propres vues.

Cependant, le mémoire des armateurs ne donna pas correctement les raisons pour lesquelles ceux qui l'avaient signé s'opposaient réellement à

la demande des producteurs. Je serais fâché vraiment d'accuser des personnes si haut placées et qui jouissent d'une telle estime d'avoir fait ces faux rapports intentionnellement ; mais, par suite de leur ignorance des particularités de cette branche du commerce à laquelle ils n'appartenaient pas, ainsi que des règlements qui la gouvernaient, ils se laissèrent entraîner dans une suite de faux arguments qui aboutissaient à des conclusions erronées, et quelques faux renseignements ou une appréciation erronée de leur part fit que chaque paragraphe de leur mémoire contenait soit directement soit par déduction une assertion qu'aucun fait ne pouvait étayer.

Ils prétendirent d'abord que la rente foncière était "une des conditions acceptées par les possesseurs de licences, lorsqu'ils obtinrent le privilège de couper, etc.," ce qui n'était pas le cas, pour la grande masse des commerçants, ces limites à bois ayant été obtenues sans aucune condition à cet effet et la rente foncière étant un impôt auquel ils ont été sujets depuis. Les armateurs déclarèrent ensuite que "depuis quelques années, la plus grande parties des limites à bois de la Couronne a été monopolisée par quelques maisons," tandis qu'il n'y avait eu aucun changement qui eût pu amener ce monopole, le seul changement introduit dans une longue série d'années étant précisément celui qu'ils s'efforçaient de maintenir, l'établissement des rentes de terres, etc., qu'ils représentaient, dans ce but, comme la barrière la plus efficace qu'on eût encore trouvé à l'envahissement du monopole.

Je puis faire remarquer à ce propos que l'existence de ce grand monopole que le mémoire dénonçait, n'était rien plus qu'une chimère, ainsi que le prouve le fait qu'il y a en moyenne environ neuf cents limites à bois sous licence entre les mains d'à peu près cinq cents personnes. Par conséquent, l'assertion qu'il y a un monopole dans un commerce fait par cinq cents concurrents, dont chacun est également libre de faire autant d'affaires qu'il le juge convenable ou que ses moyens le lui permettent, ne mérite pas d'être réfutée plus longuement.

Il peut y avoir, il est vrai, des monopoles de localités dans certains lieux où des personnes de grands moyens achètent les établissements moins considérables du voisinage. Mais il est impossible qu'il y ait dans un commerce réglé comme l'est actuellement celui des bois, quelque chose de semblable à un monopole général ; et quant à ce qui regarde le monopole de localités, ce n'est pas par le gouvernement qu'il a été créé ou qu'il est maintenu, mais bien par l'influence du capital, et l'on sait que le gouvernement ne peut pas contrôler l'application du capital aux entreprises commerciales. Le plus grand monopole de localité qui se soit encore élevé dans cette Province fut celui qui s'étendit, il y a quelques années, sur la vallée du St. Maurice ; mais il dut son existence à l'influence obtenue par le capital au concours public, bien que les règlements faits dans cette occasion eussent spécialement en vue d'amener le commerce de la contrée dans le plus grand nombre de mains possible. Néanmoins, le capital parvint, un instant, à dompter toute espèce de concurrence, et c'est grâce à la fermeté avec laquelle le Gouvernement résista aux appels répétés et pressants de personnes influentes, pour obtenir le relâchement des règlements, que ce monopole fut enfin brisé.

Et pour dire vrai on peut avancer que la branche du commerce conduite par les armateurs, telle qu'elle est organisée à Québec, ressemble bien plus

à un monopole que celle des producteurs, car le total des affaires que font cinq cents compétiteurs sur les terres publiques, et peut-être un nombre égal de producteurs sur les terres des particuliers, se trouve concentré à Québec, autant du moins que ce port est le centre de ce commerce, entre les mains d'environ quarante armateurs parmi lesquels il s'en trouve neuf ou dix qui accaparent à eux seuls les trois quarts de la production. Mais si ce résultat peut être aussi une espèce de monopole, il faut encore l'attribuer au capital et nullement à l'influence du Gouvernement, qui n'a pas plus le droit de limiter à une ou à cent limites à bois les opérations du producteur que de restreindre à un navire ou à cent les chargements de l'armateur.

Les pétitionnaires se plaignaient aussi de ce que le monopole contre lequel ils s'élevaient était "presque à l'exclusion totale de ceux dont les moyens ou l'influence n'était pas assez grande pour leur faire obtenir des limites." Ces lignes renfermaient un exemple frappant d'hommes d'une haute position descendant jusqu'à se mêler des affaires d'autrui et qui se trouvaient par là entraînés jusqu'à tomber dans des erreurs vulgaires touchant des questions dont ils ne savaient pas le premier mot. Comme on le voit, ils se plaignaient de deux causes principales du monopole contre lequel ils s'élevaient. D'abord c'était que, sans une certaine somme d'argent, il était impossible d'obtenir des limites à bois ; et en second lieu, que—faute de moyens—on pouvait obtenir ces limites avec de l'influence. La première cause doit être admise. Ceux qui ont des moyens acquièrent des limites aussi bien que des maisons, des terres et des navires, à "l'exclusion de ceux dont les moyens ne sont pas assez grands pour obtenir ces choses." C'est là un vieux sujet de plainte auquel les Gouvernements n'ont pas trouvé de remède.

Et en supposant même qu'à la suggestion des pétitionnaires qui, soit dit entre parenthèses, n'appartenaient pas à la classe qui plaide ordinairement en faveur d'une telle doctrine, le Gouvernement eût adopté ou qu'il adopté un jour quelque vague méthode de faire arriver les limites à bois aux mains de ceux qui n'ont pas les moyens de les obtenir d'une manière légitime, les personnes qui en ont les moyens—pourvu toutefois que la possession valût le placement du capital,—s'empresseraient d'acheter ces limites à ceux qui les auraient, et l'on entendrait se renouveler alors le même cri en faveur d'une seconde distribution.

Quant à la seconde plainte, il suffit de dire qu'elle n'est fondée sur aucune loi ni aucun des règlements relatifs à ce commerce. Par conséquent, si ce reproche avait été juste, c'est que les lois ou les règlements auraient été violés ; les pétitionnaires auraient dû établir ce fait, et ne pas le donner comme avéré ; tandis qu'il n'ont pas même essayé d'avancer une preuve d'une violation de ce genre.

Pour conclure, ces personnes suggérèrent que si les détenteurs de licences ne pouvaient pas payer ou ne le voulaient pas etc., leurs limites devraient être remises aux enchères, et elles ajoutaient que dans leur opinion ces limites seraient prises immédiatement par d'autres industriels, malgré la gêne dans laquelle étaient les affaires à cette époque, et qu'ainsi le Gouvernement n'éprouverait aucune perte.

Il est difficile de parler sérieusement d'une pareille proposition. Si l'occasion s'était présentée de remettre aux enchères publiques des privilèges qui, dans plusieurs cas, avaient été achetés une fois déjà à un taux

élevé et pour l'exploitation desquels il s'était dépensé des centaines de milliers de louis de la bourse des particuliers (ainsi que le prouvent les rapports envoyés au Parlement en 1852,) et si le gouvernement avait profité de cette occasion, il n'y a pas à douter que ces privilèges n'eussent trouvé des preneurs sans que le revenu eût eu à en souffrir. Mais c'était là un cas qui n'était ni plus raisonnable, ni plus probable que s'il s'était agi de faire profiter le revenu des navires des pétitionnaires dans le cas où ceux-ci auraient demandé un changement dans les lois sur la navigation.

Telle était la fausse position prise par le parti des armateurs à l'époque ; mais les considérations erronées dont ils se servirent pour s'opposer à la demande des producteurs, ne furent acceptées naturellement ni contre cette demande ni pour l'appuyer, et il fallut régler cette question d'après son propre droit.

Le mémoire des négociants producteurs présentait aussi les signatures de quelques armateurs qui étaient en relations plus intimes avec les producteurs ou qui avaient un intérêt plus direct dans les affaires de ces derniers. Il y avait aussi parmi les signataires deux ou trois maisons de commerce qui, n'ayant pas de rapports d'intérêt avec les producteurs, autant du moins que le département pût s'en assurer, ne furent sans doute poussés à signer que par le désir libéral de favoriser autant que possible les intérêts du pays et ceux du commerce en général. Quelques négociants et d'autres habitants de l'Outaouais, dont les intérêts dépendent de ceux des producteurs, bien qu'ils ne soient pas engagés eux-mêmes dans le commerce du bois, figuraient aussi parmi les pétitionnaires.

Ces pétitionnaires demandaient à être exempts de l'espèce d'amende dont étaient passibles les locataires de limites inoccupées, pendant trois ans ou jusqu'à ce que la gêne qui était alors dans le commerce eût cessé. Bien que cette concession n'eût été que temporaire, cependant il n'y a pas à douter qu'on ne s'en fût servi comme d'un précédent pour demander au gouvernement d'intervenir ensuite dans toutes les fluctuations éprouvées par le commerce.

On doit faire remarquer qu'en 1846, à l'époque où commença la crise dont, à bien dire, on ne se remit qu'au bout de quatre ans,—le système des rentes de terres n'était pas encore en force. Les possesseurs de licences n'étaient soumis, à cette époque, qu'au paiement des droits imposés sur le bois abattu. Alors, comme aujourd'hui, ils étaient obligés d'exploiter leurs limites tous les ans, mais c'était sous peine de se voir privés du droit de faire renouveler leurs licences, au lieu d'être condamnés à une augmentation de paiement. On se plaignait de ce système sous le prétexte qu'il favorisait le monopole, car il fallait encourir de grandes dépenses avant de pouvoir prouver qu'une limite n'avait pas été exploitée ; et même après cela, le premier locataire pouvait acheter une seconde fois sa limite. La condition d'occupation, c'est-à-dire la quantité de bois qu'il fallait abattre dans chaque limite pour constituer l'occupation, était trop considérable en 1845-6, et elle avait, par conséquent, une tendance à forcer la production.

Afin de faire cesser les cris alors prédominants contre le monopole, le Département annonça aussi, à peu près à la même époque, à défaut de statuts relatifs à cette affaire,—que toutes les plus grandes limites seraient subdivisées au bout de trois ans. Cette résolution, bien qu'elle n'ait eu jamais d'effet, contribua aussi à forcer la production, car les possesseurs de

licences, dans leur désir bien naturel de tirer le meilleur parti possible de leurs terrains, abattirent dans l'intervalle tous les arbres de prix qui s'y trouvaient.

Les opinions étaient partagées relativement à la somme exacte d'influence que ces règlements exerçaient sur cette production excessive ; mais il était admis généralement qu'elles tendaient dans une certaine mesure à stimuler la production. Dans tous les cas, cette gêne du commerce conduisit le Gouvernement à concourir au soulagement des producteurs par les mesures suivantes : l'annonce d'une subdivision des limites fut retirée ; la mesure d'exploitation, réduite, et enfin il leur fut permis, d'année en année jusqu'en 1850, de conserver leurs limites sans aucune condition d'occupations et sans rien payer, même dans les cas où ils jugeraient à propos de ne pas les occuper.

Ainsi, pendant les périodes alternatives de grande prospérité et de gêne dont il vient d'être question, le gouvernement alla d'un excès à l'autre en voulant régler le commerce. C'est pourquoi il devint nécessaire d'arrêter un système de lois pour gouverner ce commerce, et c'est, dans ces circonstances, qu'on adopta les règlements dont fait partie l'institution des rentes foncières.

D'après ce système, on établit sur les limites à bois une rente foncière payable tous les ans, à titre de charge régulière, et qui est permanente et en dehors des droits ordinaires. D'un autre côté, afin d'empêcher le monopole, il fut décidé que la rente des limites à bois qui n'auraient pas été occupées pendant la saison précédente, serait doublée au jour du renouvellement de la licence, comme pour frapper d'une amende le licencié et que, tous les ans, le chiffre de cette rente irait en doublant jusqu'à ce que les limites fussent occupées. Ainsi, la rente la plus grande limite que la loi permette est, en dehors de tous les autres droits, de £6 5 chelins payable annuellement ; mais faute d'avoir été occupée pendant toute une saison, cette division est soumise, l'année suivante, à une charge de £12 10 chelins. Cette somme est élevée à £25, si la seconde année la limite n'était pas occupée, et elle arrive la troisième année à £50 si l'occupation n'a pas commencé encore, et ainsi de suite sans aucune limite, selon le principe introduit primitivement ; mais dès que la limite est occupée, la rente retombe au chiffre de £6 5 chelins.

Pendant les premières années qui suivirent la mise en pratique de ce système, il ne pouvait pas contribuer d'une manière bien sensible à forcer la production ; mais la constante augmentation de la rente, en progression géométrique, devait, à un certain point, faire grandir cette dernière d'une manière si soudaine et dans de telles proportions que les possesseurs de limites avaient ou à les occuper ou à les abandonner. Malheureusement pour le plus grand nombre de ces locataires, ils se trouvèrent placés dans l'alternative ou d'augmenter leur production de bois ou d'abandonner les terrains pour lesquels ils avaient payé déjà un certain nombre de rentes et sur lesquels quelques-uns d'entre eux avaient dépensé de l'argent sans en rien retirer encore, juste au moment où l'état de grande gêne dans lequel se trouvait le commerce exigeait qu'on réduisit le chiffre de la production au lieu de l'augmenter. Il faut dire ici que les causes de cet état de gêne étaient entièrement étrangères à la régie intérieure du commerce, car ce qui le distingua principalement de la crise précédente de 1846-7, etc., c'est qu'il résulta moins d'un excès de production que d'une suspen-

tion soudaine des demandes, causée sans doute par la guerre qui, à cette époque, agitait les nations. Cette crise ne prit pas non plus les mêmes proportions que les autres, car elle ne fit que jeter les négociants dans un embarras momentané, tandis que dans les circonstances précédentes, elle avait semé la ruine dans tout le pays. Cependant il n'en était pas moins nécessaire d'appliquer à temps un remède, si la chose était praticable, et c'est dans ce but que les producteurs demandèrent à être pour le moment autorisés à suspendre la production que les règlements tendaient au contraire à augmenter.

Par conséquent, la question n'était pas, comme le prétendaient les adversaires des producteurs, de savoir si les possesseurs de limites rempliraient leurs conditions ou non, et en supposant même que telle eût été la question à régler, il se serait écoulé quelques années avant que l'application de l'amende dans toute sa rigueur eût eu pour effet de pousser des producteurs à abandonner leurs licences. Au contraire, ces derniers les auraient conservées et ils se seraient efforcés au moyen de plus vastes opérations de réduire à leur taux primitif les rentes de celles de leurs limites où le chiffre de l'amende avait grandi le plus, risquant ainsi les conséquences d'un excès de production plutôt que de se défaire de leurs licences.

La question à examiner était donc de décider si l'amende pour non-occupation, était trop sévère ou non.

Mais on était aussi à se demander si les circonstances exceptionnelles du jour, amenées par la guerre ou par toute autre cause, étaient de nature à rendre opportune la suspension temporaire de l'amende ?

En premier lieu, et en ce qui concerne l'amende dont sont passibles les terrains inocupés, il faut remarquer que si un règlement quelconque parvenait à obliger tous les possesseurs de licences à exploiter leurs limites il en résulterait une production bien plus grande que ne le demandent les besoins du commerce. Mais il n'y a pas de règlement qui puisse avoir cet effet, car l'application d'une trop forte amende aurait pour résultat l'abandon d'une grande partie du territoire qui, aujourd'hui, est sous licence et ainsi des forêts qui donnent un revenu considérable, deviendraient entièrement improductives sous le rapport des rentes de terre aussi bien que sous celui des droits sur le bois coupé. En outre, il faudrait s'assurer si, durant l'excitation de la prospérité, les capitalistes ne trouveraient pas, dans cet état des choses, de trop grandes facilités à se lancer dans ce commerce.

Le système de règlements relatifs à l'octroi des licences à bois commença par une série de tâtonnements et d'erreurs pour se perfectionner graduellement à l'aide de l'expérience.

Le système des rentes foncières était un essai et il a été fait avec succès, ce qui a donné une satisfaction générale au commerce ; mais ce serait trop que de prétendre que dans ce premier essai il n'a pas été commis d'erreurs, et que d'un bond on est arrivé à la perfection sans la moindre expérience due à la pratique.

Lors de l'introduction de ce système, on ne pourvût nullement à l'éventualité alors fort éloignée des grands abus qui pourraient se présenter quelquefois si l'on ne limitait pas le chiffre auquel pourrait s'élever la rente foncière. Par exemple, il arrive que des marchands de bois prennent des limites dans des localités jusqu'alors inaccessibles, et que quelques-uns d'entre eux, se réunissant pour améliorer un cours d'eau, (ce qu'ils font

souvent en dépensant plusieurs milliers de louis,) emploient tous les capitaux qu'ils pouvaient consacrer à cette opération. Avant que le taux de la rente soit arrivé à un chiffre trop élevé, leurs améliorations leur permettent d'occuper les limites inférieures ; mais le commerce devient gêné ; les marchands de bois ne peuvent pas pousser immédiatement leurs travaux jusqu'aux limites supérieures, et les rentes foncières prennent ainsi de telles proportions qu'ils sont obligés d'abandonner leurs licences, tandis que, par suite de leurs dépenses, ils se trouvent dans l'impossibilité de reprendre leurs limites aux mêmes conditions qu'un nouvel acheteur, qui recueillera ainsi le fruit de toutes leurs avances.

On a proposé pour remède de considérer les améliorations comme une occupation ; ce qui serait très-juste en principe, mais extrêmement difficile dans l'application.

Le département verrait lui arriver de tous les points du pays des causes de ce genre à décider. Il se trouverait dans la nécessité de baser ses décisions sur des informations incomplètes, tandis qu'il s'élèverait sans cesse des disputes pour déterminer la somme d'améliorations qu'il faudrait avoir faite pour égaler le taux d'exploitation et, avec quelque honnêteté que ce système fût suivi, on entendrait constamment des accusations de partialité.

C'est pourquoi, après avoir pris toutes ces difficultés en considération, on pensa qu'on pourrait faire face à toutes les éventualités de ce genre avec une règle générale, qui fût mesurée de manière à perfectionner le système et à le rendre permanent dans son ensemble, au lieu d'en embarrasser l'application.

On arrêta, par conséquent, comme règle générale, que la rente foncière la plus élevée ne pourrait jamais excéder une somme égale à celle que produirait la limite en droits, si elle était dûment occupée suivant les règlements, et que la rente foncière resterait, chaque année, à ce chiffre jusqu'au commencement de l'occupation,—époque à laquelle elle descendrait naturellement à son taux primitif, ainsi que cela avait lieu auparavant. De cette manière, tandis que les spéculateurs qui réservent des limites pour une exploitation future, achètent chèrement ce privilège, puisqu'en réalité ils paient autant que s'ils coupaient le bois, le public n'a pas le moindre sujet de plainte, car il reçoit tous les ans le prix de son bois, tout en conservant cet article avec les droits qu'il y avait, pour aller grossir le revenu des années à venir. En même temps, cette règle empêche le système d'être oppressif et par conséquent inapplicable, car c'est ce que deviennent toutes les lois oppressives.

D'un autre côté, en ce qui regarde la suspension temporaire du système, la question est aujourd'hui la même qu'alors, et elle ne se modifiera pas. Il faut remarquer en règle générale, que c'est un mauvais principe de s'écarter pour des causes partiales, temporaires ou locales, des lois qui gouvernent le commerce, et que dans tous les cas, les conséquences de cet acte sont fâcheuses.

S'il arrivait une fois qu'en voyant le commerce dans la gêne, par suite d'un excès de production ou pour toute autre cause, le gouvernement intervint pour régler le marché ou l'approvisionnement, soit directement soit indirectement, on s'attendrait à une semblable intervention en d'autres occasions semblables, et cet espoir ferait grandir outre mesure l'esprit de spéculation dans les temps de prospérité, avec la certitude d'arriver à un pareil résultat. Si le gouvernement se laissait entraîner à se relâcher en-

vers les locataires de limites inoccupées, sans autre cause que les fluctuations ordinaires du commerce, le public ne tarderait pas à sentir s'ébranler la confiance qu'il a dans l'efficacité ou la mise en pratique du système. Il n'y a que la plus grande nécessité amenée par des causes tout-à-fait en dehors du commerce lui-même, qui pût dans une circonstance quelconque servir de prétexte à une exception à cette règle générale; aussi la seule question qui fût alors digne d'être examinée était de s'assurer si les effets de la guerre qui se poursuivait alors avaient été de nature à provoquer une pareille exception.

Afin de considérer cette question, il devint nécessaire de faire une revue rétrospective du commerce pendant quelques unes des années précédentes; et il résulta de ce coup d'œil que, comparativement à la quantité de l'exportation, il n'y avait pas eu de grands excès d'approvisionnement sur le marché de Québec. Il est vrai qu'en 1852, cet approvisionnement fut un peu trop considérable et qu'à la fin de cette année, les 18,151,750 pieds de bois équarri qui restèrent sur le marché étaient hors de proportion avec la demande; mais les producteurs, mettant à profit la triste expérience acquise en 1846 et pendant les années de gêne qui l'avaient suivi limitèrent prudemment la quantité de leur production en 1853 et, à la fin de cette année-là, on n'eut à disposer que de 12,632,929 pieds. Cependant, par suite des besoins extraordinaires de la consommation, ces années furent si favorables aux producteurs que ceux-ci se remirent à augmenter considérablement leurs envois en 1854. D'un autre côté, le chiffre de l'exportation grandit aussi et les 13,465,602 pieds qui se trouvèrent sur le marché à la fin de cette saison n'auraient pas causé d'embarras sérieux au commerce, bien que ce fût une quantité considérable, si les demandes n'avaient pas changé. Mais, ces demandes diminuèrent considérablement n'importe, quelle en fût la cause; car à l'époque où l'on pria le plus le gouvernement d'intervenir, soit le 2 Juillet 1855, il n'était arrivé que 121,778 tonneaux dans le port de Québec, tandis que pendant la même période de l'année précédente, ce total s'était élevé à 240,021 tonneaux. À la fin de 1855, le chiffre des arrivages ne fut que de 346,449 tonneaux; il avait été de 580,323 en 1854. Quant à l'exportation, elle avait été de 25,346,800 pieds de bois équarri, la première de ces deux années, et elle descendit à 15,389,774 l'année suivante. Il y a dans la loi actuelle un défaut qui rend impossible l'exactitude des statistiques relatives aux madriers. On eut aussi à constater, cette année, une diminution dans la quantité de bois, ordinairement considérable, employée à la construction des bâtiments et qui est exportée sous cette forme nouvelle. Néanmoins, on put s'assurer par l'enquête minutieuse faite à ce sujet que, tout considéré, le commerce se trouvait encore dans de bonnes conditions et que la gêne qui régnait alors serait seulement passagère; car, bien qu'il n'y eût pas eu d'excès de production pendant les quelques années précédentes, relativement à l'importance de l'exportation, cette exportation s'était augmentée graduellement dans de telles proportions qu'elle produisit un encombrement momentané, non pas sur la place de Québec mais en Angleterre, ce qui devait produire les mêmes effets. De plus, ces effets devinrent sans doute plus fâcheux jusqu'à un certain degré, par suite de la diminution qu'éprouva la consommation pendant la guerre, et de la gêne financière qui en résulta.

C'est pourquoi le Gouvernement resta sourd aux pétitionnaires qui demandaient l'autorisation de suspendre pendant trois ans leurs opérations

sans encourir l'amende à laquelle ils s'exposaient en vertu des règlements. En effet, dans la supposition que la nécessité d'une détermination si exceptionnelle puisse se faire sentir quelquefois, il ne paraissait pas que les causes actuelles dussent produire une gêne d'une durée suffisante pour permettre au Gouvernement d'intervenir dans le fonctionnement d'un système qui jusqu'alors avait donné une si grande satisfaction au public et un tel caractère de stabilité au commerce.

La suite a prouvé la sagesse de ce refus ; puisqu'en 1856, l'exportation atteignit presque le taux moyen, en s'élevant de 3,919,378 pieds au-dessus du total de l'année précédente, ce qui est égal à quarante-six millions, d'après la mesure des planches d'un pouce. Cette saison fut, en réalité, également favorable au producteur et à l'armateur, et cela sans qu'il eût été nécessaire d'avoir recours aux diverses mesures extrêmes qu'on demandait l'année précédente au gouvernement, pour protéger le commerce.

La seule réforme qui fut adoptée alors ne devait pas avoir d'effet immédiat ; elle consistait, ainsi que je l'ai dit déjà, à arrêter l'augmentation graduelle de la rente des limites inoccupées, dès qu'elle aurait atteint un chiffre égal à la somme de la rente primitive et des droits à percevoir sur le bois coupé dans une limite occupée. C'est à peine si pour se protéger contre le monopole, le public pourrait demander plus que de soumettre le bois sur pied des limites inoccupées au même paiement que si ce bois avait été envoyé au marché.

Dans les années précédentes on avait appliqué des lois plus sévères aux limites inoccupées, mais comme on l'a vu déjà, cette rigueur avait pour résultat de porter le gouvernement à céder dès qu'une crise survenait, ce qui prouve que les mesures extrêmes sont toujours les moins efficaces, tandis que dans les affaires commerciales elles causent en outre, de l'incertitude et des fluctuations. J'ai parlé en détail de l'appel fait au gouvernement en 1855, par des intérêts rivaux, parce qu'alors grand nombre de personnes craignaient sérieusement l'approche d'une crise et de difficultés redoutables et qu'on se trouvait en même temps, au milieu d'une autre crise pendant laquelle on devait vérifier l'efficacité des règlements qui gouvernent jusqu'à un certain point l'ensemble du commerce dans ses rapports avec les opérations sur les terres publiques. Et en outre, si je me suis étendu sur cette question, c'est que le système adopté alors par le Gouvernement, a donné la solution d'un problème difficile, et qu'il paraît devoir exercer une influence durable sur le commerce.

Néanmoins, la décision prise en cette circonstance, ne put pas empêcher une nouvelle tentative de la part des propriétaires de scieries pour obtenir des privilèges exceptionnels. Le gouvernement reçut à ce sujet plusieurs pétitions qu'il avait dernièrement sous sa considération et qu'il a fini par rejeter. Comme c'est là une question qui intéresse le pays au plus haut point, il peut être à propos d'expliquer les principes et la politique qui s'y rattachent.

Les mémoires présentés au Gouvernement différaient quelque peu sur les moyens proposés pour arriver à leurs fins, mais le but était généralement le même. Par exemple, l'un demandait que le total des billots de bois coupés pour le compte d'une scierie, fût mis en proportion avec l'étendue totale des limites louées par le propriétaire de cette scierie,—en d'autres mots, que si un producteur coupait dans une limite le double de la quantité de

bois qui constituait l'occupation, il pût conserver une autre limite sans l'occuper et sans avoir à payer le double de la rente précédente.

Un second proposait de n'augmenter la rente de quelques divisions inoccupées, qu'après l'achèvement de certains travaux d'amélioration, etc. On donnait comme raison principale de toutes ces demandes, que les scieries rapportent plus au pays que l'exportation du bois équarri, et aussi, qu'il est nécessaire dans ces établissements d'avoir en réserve une plus grande quantité de bois pour les besoins de l'avenir.

Plusieurs des arguments avancés dans ces pétitions avaient été considérés déjà comme des raisons suffisantes pour encourager les scieries, de préférence au commerce du bois équarri, et c'est précisément pour ces considérations que sous l'empire des règlements actuels, on frappe le bois envoyé des Terres Publiques aux scieries, de droits d'une moitié moins lourds que ceux auxquels on soumet le bois équarri.

Cependant, les pétitionnaires prétendaient que cet avantage n'est pas aussi favorable que celui qu'ils demandaient, en ce que moins on paie les billots de bois et plus la production se développe, et l'on sait que ce sont les excès de production qui jettent le commerce dans les plus grandes gênes. Aussi en prenant ce fait pour base de leur argumentation contre l'obligation d'exploiter toutes les limites, ne manquaient-ils pas d'ajouter que la réforme qu'ils proposaient tendrait, au contraire, à diminuer la production, puisqu'elle leur permettrait de garder leurs limites pendant plusieurs années pour les besoins futurs, sans les occuper.

Mais il est difficile de comprendre comment on pourrait accepter des arguments de ce genre sans donner une sanction directe aux monopoles en général, car si le bas prix de la matière brute dont on se sert pour faire les madriers tend à stimuler la production, ce n'est que parce qu'il permet aux producteurs de vendre à meilleur marché et, par conséquent, de faire une concurrence plus formidable et plus étendue aux producteurs d'articles semblables dans les pays étrangers. Mais si l'on donnait à quelques grands industriels les moyens d'enfermer une grande quantité de produits bruts et de l'enlever à l'industrie, excepté au fur et à mesure qu'ils jugeraient à propos d'envoyer leurs articles au marché, on travaillerait à diminuer l'approvisionnement, à limiter l'étendue de notre concurrence avec les autres peuples, et à donner momentanément à l'article une valeur factice contraire à tous les bons principes du commerce.

Il est vrai que quelques personnes intéressées dans ces affaires profiteraient, *pendant quelque temps*, de cet état des choses, mais dans un pays où la matière brute est si abondante, le commerce ne tarderait pas à trouver son propre niveau, parce que d'autres capitalistes, voyant les avantages que quelques personnes favorisées retirent de ces règlements, achèteraient des limites au prix élevé ou d'après la valeur factice que leur donnerait la règle exceptionnelle en faveur des limites dont le bois est destiné aux scieries ; ou bien, et l'effet en serait le même, ces capitalistes convertiraient les limites qu'ils exploitaient déjà pour en obtenir du bois équarri en divisions consacrées aux scieries et il s'élèverait de grands établissements pour la manufacture des madriers. Ensuite, lorsque les approvisionnements seraient arrivés à la même limite que celle dont on se plaint aujourd'hui, on avancerait de semblables arguments en faveur de quelque nouvel antitode destiné à raviver un commerce auquel on aurait donné une croissance forcée au lieu de le laisser sur sa propre base et de

lui permettre de chercher le niveau qui lui convient, ce qui est le seul grand principe à l'aide duquel une branche quelconque de commerce puisse prospérer sans nuire aux autres intérêts.

Si la règle exceptionnelle demandée par les pétitionnaires avait été accordée, il se serait élevé aussitôt contre elle de grands cris poussés par toutes les personnes qui n'auraient pas été intéressées immédiatement en sa faveur. Une loi semblable n'aurait pas pu exister longtemps à l'encontre du sentiment général du commerce et il serait devenu bientôt indispensable de l'abroger, ce qui eût été une source de fluctuations et une cause d'incertitude, c'est-à-dire des deux maux qui résultent toujours des pires systèmes auxquels on veuille assujétir un commerce quelconque.

Il est aussi évident qu'en donnant une valeur artificielle à l'article travaillé, on en limiterait la vente et que l'article brut, sous forme de bois équarri et de billots, se trouvant exempt de toute entrave, prendrait à la place des planches la route de l'étranger. La plus grande partie du bois équarri exporté est sciée ensuite et entre ainsi en concurrence avec le bois qui était scié avant d'être exporté ; de manière que les pétitionnaires se contredisaient eux-mêmes lorsqu'ils se plaignaient de l'excès de la production du bois scié dans le pays et qu'ils cherchaient à remédier à ce mal en entourant la production canadienne d'entraves qui, si elles avaient eu d'un côté l'effet désiré, auraient, de l'autre, simplement stimulé l'exportation du produit brut. Par conséquent, ces personnes demandaient en réalité à limiter la branche qui était en leurs mains, sans avoir le moindre pouvoir de barrer la source principale de la production, celle qui régit le marché.

Le seul argument puissant en faveur des prétentions des propriétaires de scieries, c'est que leurs établissements exigent constamment une plus grande provision de bois et que, par conséquent, il devrait leur être permis d'avoir des limites en réserve pour les besoins futurs. Mais en admettant cette raison dans toute sa force, les règles actuelles n'empêchent personne de mettre en réserve et sans l'exploiter toute étendue de bois jugée nécessaire aux opérations de l'avenir. On n'a qu'à donner en échange de ce privilège un supplément de rente dont le *maximum* a été déterminé par la loi, ainsi que je l'ai dit déjà.

Le meilleur moyen de donner une idée du degré de protection accordé déjà aux scieries, serait de mettre d'un côté de la balance le total des rentes supplémentaires qu'ils auraient à payer en échange de l'étendue de forêt qu'ils aimeraient à réserver pour les besoins de l'avenir et qui dans leur opinion doit être relativement plus grande que celle des producteurs de bois équarri,—et de l'autre côté, la différence faite en leur faveur dans les droits sur le bois. Une telle comparaison leur ferait voir en un coup d'œil qu'aucune somme payée sous forme de rentes extraordinaires ne pourrait égaler celle dont il leur est fait remise grâce au règlement qui frappe les bois de sciage de droits plus faibles.

En outre, le gouvernement ne pourrait trouver aucun moyen *pratique* d'assurer aux scieries par ses règlements un approvisionnement constant et relativement plus grand que celui des établissements où l'on équarrit le bois, lors même que ce fût là une chose à désirer. Le fait est que ces limites à bois sont devenues des marchandises, tantôt achetées et tantôt vendues dans un but de spéculation, ayant divers prix auxquels ils sont cotés sur la place au moment de la vente et éprouvant des hausses ou des baisses selon la somme d'améliorations qu'ils renferment, leur situa-

tion ou toute autre considération, de manière qu'on voit communément des personnes qui ont plus de limites qu'il ne leur en faut, en vendre quelques-unes et celles qui n'en ont pas assez, en acheter. Les territoires boisés, qui sont situés dans les divisions principales où se fait le commerce du bois, sont plus grands que ne le demandent les besoins de ce commerce, et s'il arrivait jamais que les scieries fussent à court de bois pour continuer à fonctionner avec succès, les propriétaires ne seraient nullement en peine de trouver à acquérir de nouvelles limites de la couronne ou des particuliers qui ont de ces licences, et aux prix que ces propriétés pourraient avoir sur la place au moment de la vente. Tout moyen exclusif à l'aide duquel il leur serait permis d'acquérir ou de conserver ces limites ne saurait être permanent et ne ferait que les placer dans une situation factice qui, devant avoir peu de stabilité, cesserait à leur propre détriment.

Il fut un temps où les règlements exceptionnels étaient la plaie du commerce du bois, et où l'on avait tellement l'habitude de prendre en considération des cas particuliers placés sur un terrain spécial, que c'était devenu presque la règle et non l'exception.

Il en résultait, non seulement une accumulation constante de cas de cette nature devant le gouvernement, mais aussi, et s'était là le pis, un état voisin de l'anarchie dans les divisions de l'Outaouais où l'on fait ce commerce. Il est impossible de bien gouverner le commerce sans des règles générales qui s'appliquent également à tous et sous l'empire desquelles tout le monde peut se prévaloir des mêmes privilèges. On ne saurait donner une meilleure preuve en faveur de ce principe que le résultat même de la mise à exécution du règlement exceptionnel demandé par les pétitionnaires, en supposant qu'on leur eût accordé ce qu'ils désiraient. On verra que non seulement la théorie sur laquelle ils s'appuyaient pour faire cette demande est fautive, mais aussi que l'application en est impossible. Il ne serait pas possible dans la pratique d'exempter des doubles rentes foncières les limites mises en réserve pour les besoins des scieries, parce que le gouvernement ne frappe de ces doubles rentes que les ressorts *inoccupés* et que des emplacements pris ostensiblement pour les scieries ne seraient simplement que réservés et pourraient recevoir plus tard n'importe quelle autre destination. Il ne serait pas moins impossible d'accorder aux propriétaires de scieries le droit de garder sans les occuper et sans payer d'amende, des limites dont l'étendue serait proportionnée à la quantité du bois travaillé dans leurs établissements respectifs, car il faudrait déterminer chaque année la proportion de la production des différentes scieries. D'ailleurs ce remède ne ferait qu'augmenter le mal dont les pétitionnaires se plaignent, car il stimulerait d'autant plus la production que ceux qui produiraient le plus auraient droit à de plus vastes emplacements exempts d'amende.

Un des moyens proposés par les pétitionnaires pour obtenir ce qu'ils désiraient, consistait à accepter les travaux d'amélioration qu'ils auraient faits dans une rivière comme une occupation de toutes les limites qu'ils avaient sur ce cours d'eau. Il vaudrait autant octroyer tout le territoire arrosé par une rivière, dans une seule licence, à la condition d'occuper une partie de ce territoire. Le commerce serait exclu ainsi complètement d'une immense étendue de pays, et il s'élèverait sans cesse des mécontentements de localité et des récriminations, tandis qu'on perdrait entièrement

l'avantage que le commerce du bois offre ordinairement au public d'attirer sur divers points des colons qui forment le noyau de plus vastes établissements.

Les arguments sur lesquels on a insisté le plus auprès du Gouvernement pour qu'il soulageât les locataires des limites dont les rentes ont atteint le plus haut point, mais dont on ne peut pas se servir jusqu'à ce qu'on y ait fait des améliorations, seraient également applicables à un grand nombre de cas dont la connaissance n'est pas arrivée jusqu'à nous, mais qui ne tarderaient pas à venir de toutes parts au Département si la concession demandée était faite dans une seule circonstance ; et après ce que j'ai dit, il est à peine nécessaire que je m'étende sur les mauvais effets des règles exceptionnelles dans des cas spéciaux, tandis que tout le monde peut s'assurer la jouissance de droits égaux sous l'empire des règles générales. S'il y a, dans quelques localités, des parties de forêts qui ne permettent pas l'exploitation jusqu'à ce qu'elles aient été améliorées, ceux qui y ont pris des limites n'ont pas à craindre que d'autres personnes cherchent à les acquérir dans le cas où ils les abandonneraient, car ces limites seraient tout aussi inutiles à ces personnes qu'à eux-mêmes. Si dans un cas quelconque, le licencié actuel comptait faire les améliorations lui-même, il ne serait pas juste de lui permettre de mettre ce terrain en réserve, jusqu'à ce qu'il lui convint de commencer ces améliorations, tandis que peut-être d'autres personnes auraient entrepris plus tôt ces travaux s'il leur avait été permis de faire l'acquisition de ces limites. D'un autre côté comme certaines personnes attendent pour exploiter leurs licences que le gouvernement ait fait les améliorations nécessaires, il est plus que douteux qu'il soit juste de leur permettre de conserver, en vertu d'une exemption spéciale des charges ordinaires, une propriété à laquelle le gouvernement va donner une nouvelle valeur en y dépensant des deniers publics.

Je suis entré dans de si longues explications relativement à toutes ces questions, afin de faire connaître et comprendre à tout le public la politique du gouvernement concernant les affaires de ce genre, et aussi dans le but de mettre fin aux efforts continuels que font certaines personnes pour obtenir des avantages particuliers et par lesquels elles nous font toujours courir plus ou moins le risque d'amener dans certaines circonstances, des modifications, comme par exemple, dans les cas de changement du chef du Département, s'il arrive que le nouveau Commissaire, n'ait pas les renseignements nécessaires pour remarquer la tendance de certaines propositions qui se basent ouvertement sur des motifs d'intérêt public, mais qui, au fond, ont une portée bien plus limitée ; car il est à désirer que le gouvernement admette comme un principe de politique publique bien établi, qu'il ne peut en aucun cas intervenir convenablement pour mettre de côté, en faveur de quelques particuliers, les principes, les lois ou les règlements qui gouvernent la société en général.

Je puis dire ici quelques mots au sujet d'un système dont on a fait l'essai dans la vallée du Saint-Maurice et qui diffère de celui qui prévalut dans les autres parties de la Province. D'après ce système, les limites sont concédées suivant le principe de priorité de demande. Ce système a été suivi pendant de longues années et, par conséquent, les titres originaux de plusieurs limites sont aujourd'hui très-anciens. Dans les premiers temps où l'on accordait les licences de cette manière, la demande

était bien au-dessous de la quantité de terres disponibles ; il s'en suivait que chacun obtenait ce qu'il était le premier à demander et lorsqu'une seconde personne trouvait convenable d'aller au-delà de la division déjà concédée, on la traitait avec la même facilité. Il y en eut qui s'avancèrent très-au loin, le long d'un principal cours d'eau où la navigation était aisée, plutôt que d'avoir à rendre une rivière pleine de rapides et de cascades, propre à la descente du bois. Au contraire, d'autres personnes crurent devoir prendre ce que leurs prédécesseurs avaient dédaigné et dépenser leurs capitaux à construire des glissoires, des estacades, des digues, etc., plutôt que d'avoir à transporter leurs provisions plus à l'intérieur et à amener leurs radeaux d'une plus grande distance ; et c'est ainsi que graduellement ce commerce s'est développé.

On peut dire que le même système prévaut encore, puisque la personne qui a fait la première demande a droit à la licence en se conformant aux conditions prescrites. Elle ne reçoit par là aucun privilège qui, à une vente publique, eût rapporté un prix audessus du total des loyers et des droits qu'elle aura à payer, car elle n'obtient que ce que toute autre personne pouvait avoir aussi bien qu'elle, mais dont elle paraît être la seule à se soucier. Cependant, cette personne a à faire de grandes dépenses d'exploration et d'arpentage pour lui permettre d'acquérir une nouvelle localité.

Néanmoins, les limites qui deviennent vacantes soit parcequ'elles sont confisquées ou pour tout autre motif, ne sont concédées de cette manière qu'après avoir été mises en vente publique. S'il a été impossible d'en disposer de cette manière, on les concède alors au premier qui en fait la demande, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Il y a des exceptions à cette règle ; c'est lorsque certaines bandes de forêts ont dû à des causes particulières d'échapper à l'absorption de ce développement graduel et qu'elles sont livrées ensuite tout-à-coup au public, tandis que naturellement de nombreux concurrents se présentent pour obtenir le privilège de les exploiter. Dans ces cas, les limites sont mises aux enchères publiques, ainsi que cela a eu lieu, par exemple, pour la vallée du Gatineau, qui avait été fermée au public en général, (à cause d'un privilège spécial accordé à quelques personnes qui entreprirent d'améliorer ce cours d'eau), pendant une certaine période avant 1843, et qui fut ensuite livrée aux enchères publiques. On a fait d'autres ventes en vertu du même principe ; et, dans ces occasions, tout ce qui restait après la vente était concédé plus tard au premier qui en faisait la demande.

Le territoire du Saint-Maurice fut longtemps à la disposition de ceux qui auraient consenti à l'acquérir de la manière indiquée plus haut ; mais les grandes cataractes du Shawenegan formaient une barrière que l'entreprise particulière ne pouvait pas franchir, et c'est pourquoi la plus grande partie du pays resta sans acquéreur.

Cependant, lorsque le Gouvernement se mit à faire des travaux d'amélioration dans cette partie de la contrée, il donna aussitôt une nouvelle valeur au territoire, et, dans ce cas, il n'eût pas été juste que les quelques personnes qui par hasard avaient eu connaissance de ce changement, pussent profiter de cette augmentation de valeur à laquelle elles n'avaient contribué en rien en acquérant les meilleures limites simplement par le droit de priorité de demande. On suspendit, en conséquence, les règles générales par rapport à ce territoire ; on en fit un arpentage rapide et l'on disposa des limites en vente publique.

Cependant les règles de cette vente furent basées sur un principe différent de tous ceux dont on avait fait l'essai jusqu'alors.

Auparavant, les ventes de ce genre se faisaient à la condition d'un boni en argent comptant et en sus des rentes et des droits qui restèrent d'ailleurs sans être modifiés.

Mais, dans cette occasion les ventes se firent au plus haut enchérisseur, sans qu'il fût question de boni, et chaque limite échut à celui qui en offrit la rente la plus élevée et qui fit en argent comptant le premier paiement annuel.

Par ce moyen, on supposait que les paiements au comptant seraient si au-dessous des autres qu'ils permettraient aux petits industriels de se mettre sur les rangs pour obtenir leur part de ce territoire que, sans cela, les grandes maisons en eussent sans doute monopolisé.

Au contraire, il arriva que ces mêmes grandes maisons achetèrent presque tout ce qui fut mis en vente à des taux énormes. Mais la suite a prouvé qu'elles avaient agi ainsi dans l'espoir de porter le gouvernement à réduire les rentes, et c'est, en effet, ce qu'elles s'efforcèrent d'obtenir, dès qu'elles eurent à payer la rente de l'année suivante; mais ce fut en vain. Lorsqu'il fallut payer la rente de la troisième année, elles redoublèrent d'efforts et ces tentatives se continuèrent jusqu'en 1855, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Gouvernement, dont la décision première était restée inébranlable, eût repris possession de la plupart des limites inoccupées et dont les locataires n'avaient pas payé la rente.

Je crois que ce résultat fut des plus heureux, car si le gouvernement avait cédé aux sollicitations dont l'entourait la haute influence des personnes intéressées, tous les membres de cette classe de négociants eussent perdu la confiance qu'ils peuvent avoir dans l'administration du système, et à tort ou à raison, chacun d'eux eût nourri l'espoir de se voir exempté, par une intervention spéciale, des conditions qu'il n'aurait pas désiré remplir; et c'est là un mal dont j'ai fait connaître déjà toute la portée. Je crois que ce résultat tournera aussi tout à l'avantage du territoire dont on pourra disposer à présent dans la mesure des besoins du commerce actuel, sans courir le danger de le voir acheté de nouveau sans raison par quelques spéculateurs qui espèreraient que le gouvernement les déchargerait de leurs obligations.

LA LOI SUR LE BOIS, LE MESURAGE ET COMPTAGE DU BOIS, ETC.

J'ai fait remarquer déjà que le Département du Surintendant des mesureurs dépend nécessairement de la division des forêts. Il me reste à présent à ajouter que ce service demande de grandes réformes pour fonctionner d'une manière satisfaisante.

Telle que la loi existe aujourd'hui, une grande quantité de bois échappe aux droits; tandis que selon l'esprit de la législation elle devrait être sujette aux mêmes charges. Si la loi actuelle rend cet abus facile, il faut l'attribuer peut-être au fait que ceux qui rédigerent la loi, se proposaient plus particulièrement d'apporter un remède à un mal local concernant les transactions entre acheteurs et vendeurs sur nos propres marchés, au lieu de considérer, comme ils l'auraient dû, l'importance de donner une bonne réputation à nos bois dans les pays étrangers. Pour arriver à ce dernier but, la loi actuelle n'a aucune valeur, car la classification

faite ici lors du mesurage du bois, est entièrement, négligée dans le chargement. Ce classement n'affecte, par conséquent, que la transaction entre le producteur et l'armateur, et son utilité cesse ensuite ; tandis que son importance pourrait s'augmenter beaucoup et s'étendre au point de donner la plus haute réputation à nos meilleurs bois sur les marchés anglais et de décourager la manufacture et l'exportation des qualités inférieures.

Cette loi est aussi défectueuse dans quelques détails qui sont même d'une essence locale, comme, par exemple, en ce qui concerne le bureau des arpenteurs relativement aux différends ; aussi, y a-t-il déjà quelque temps que le commerce a demandé un amendement à ce sujet.

L'augmentation de traitement des personnes attachées au bureau du surintendant, rendue nécessaire par l'augmentation des dépenses ordinaires de la vie, a aussi fait tellement grandir le chiffre des frais de ce service qu'il n'est pas surprenant que le total des honoraires ne soit plus suffisant pour maintenir ce corps d'employés, surtout si l'on se rappelle qu'une quantité de bois considérable passe à présent sans payer de droits, en vertu de l'article 24 de la loi, 8 Vic. chap. 49. Dans chacune des deux dernières années, le déficit de ce budget s'est élevé au chiffre de £1000 ; et si l'on permet que cet état des choses se continue, il finira par créer une nouvelle charge au revenu, qui l'a évitée jusqu'à présent grâce à la faveur d'un surplus des années précédentes.

Il est vrai que dans quelques détails on pourrait faire une économie ; mais il est assez certain que, dans l'état actuel des choses, ce déficit se renouvellera dorénavant chaque année, à moins qu'on ne réorganise le service ; et, à ce propos, il est à peine nécessaire de faire remarquer que si ce remaniement est dans l'intérêt du commerce, il est juste que le commerce paie les dépenses qu'il entrainera et qu'il ait le service sur le meilleur pied possible.

Avant de terminer mes observations sur les Bois et Forêts, qu'il me soit permis de dire, pour prouver l'importance de ce sujet, que le total de l'exportation du bois de tous genres, tel qu'on l'a obtenu des rapports de la douane pendant l'année dernière, s'est élevé à £2,504,970 15s. 5d. Ce chiffre ne contient pas la valeur du bois employé à la construction des navires dans les chantiers de Québec et qui devrait figurer pourtant à la colonne des exportations, puisque la plupart de ces navires sont vendus en pays étranger. La valeur totale des bâtiments vendus l'année dernière hors du Canada, s'est élevée à £303,269 7s. 6d. On peut donc dire que le total de l'exportation du bois a été en 1856, de £2,808,240 2s. 11.

Cependant, il faut remarquer que les statistiques fournies par la douane sont invariablement au-dessous de la vérité, relativement aux quantités exportées. La raison apparente en est que, comme il n'y a pas de droits à prélever sur l'exportation de ces produits il est difficile de faire comprendre aux négociants que cela concerne, l'importance de donner des renseignements exacts. Il faut dire que dans ces derniers temps, les choses se sont bien améliorées à ce sujet.

On n'éprouve aucune difficulté à savoir la quantité du bois coupé sur les terres publiques ; mais ce chiffre n'est pas exactement celui de l'exportation, car cette dernière se compose aussi de grandes quantités de bois coupé sur les terres des particuliers, tandis que la consommation intérieure absorbe, de son côté, du bois provenant de ces deux sources.

RESERVATIONS DES SITES DE VILLES.

Jusqu'à présent le gouvernement a eu assez généralement l'habitude de recommander à ses arpenteurs chargés de l'arpentage des townships, de marquer et de décrire les sites des villes et des villages qu'ils pourraient croire favorables, et qui, lorsque le besoin s'en faisait sentir, étaient arpentés plus tard et subdivisés en emplacements de maisons et de parcs que l'on mettait en vente.

L'expérience donne plusieurs motifs de discontinuer ce système. Comme le choix des villes et des villages où les affaires d'un pays doivent se faire, dépend à un si haut degré de causes qui se développent avec le progrès de la colonisation et selon l'esprit d'entreprise des particuliers, ainsi que de la direction que des circonstances fortuites peuvent donner aux lignes de communication intérieure, on ne peut pas être certain que les sites choisis par l'ordre du gouvernement seront précisément ceux qui conviendront le mieux aux affaires futures d'une contrée.

Dans les cas où des particuliers s'étaient établis antérieurement dans des situations avantageuses et avaient fait à leurs terres des améliorations importantes, il était difficile de dire s'ils avaient pris ce parti dans la pensée que ces sites deviendraient des emplacements de villes ou sans cet espoir, et lorsque les terres qu'ils occupaient étaient choisies pour devenir des sites de villes, ces colons devaient être traités avec autant de considération que les autres colons des terres vacantes. Si on les traitait différemment, en les chassant de leurs terres sans les indemniser des frais de leurs améliorations, ils avaient le droit de dire qu'on les traitait avec une grande injustice. Si d'un autre côté, on leur accordait seulement quelques emplacements de maisons, évalués d'après ce que ces terrains pourront valoir dans la suite, ils pouvaient se plaindre également, puisqu'on les privait du fruit de leur industrie, tandis que la compensation qu'ils pouvaient trouver plus tard dans l'augmentation de la valeur de quelques terrains pouvait ne se réaliser jamais. D'un autre côté, si on leur permettait de garder tout le site au prix ordinaire des terres, à cause de l'incertitude où on était que cet emplacement fût jamais transformé en ville, le public faisait en pure perte les frais de l'arpentage de l'endroit et ceux de la division en terrains de maisons ; et le monopole du site, que l'intervention du gouvernement était sensée devoir empêcher, était en ce cas aussi complet que si les terres avaient été vendues de la manière ordinaire et sans cette intervention.

Si ces sites étaient inoccupés à l'époque où on les avait choisis pour en faire des emplacements de villes, l'arpentage qu'on en faisait dans ce but excitait les colons irréguliers à se porter immédiatement sur cet endroit, chacun d'eux essayant de profiter de l'avantage que ce choix promettait, en achetant autant de terrains qu'il le pouvait. A la suite de cet empressement s'élevaient des différends résultant des prétentions de colons rivaux, relativement à la première occupation du terrain. Il fallait encourir alors les dépenses d'une commission spéciale chargée d'une enquête à ce sujet, et l'on n'avait jamais la certitude de voir ces questions réglées d'une manière définitive, à cause de l'obscurité des renseignements.

De cette manière, le Gouvernement faisait de grandes dépenses sans que le public retirât un avantage équivalent de la réservation des sites des villes et de la subdivision qu'on en avait faite en emplacements de maisons. C'est pourquoi l'on se propose d'abandonner ce système et de laisser

à l'esprit d'entreprise et à la direction des affaires d'un pays de déterminer les sites de ses villes et de ses bourgades futures ; et l'épreuve qu'en ont faite les Etats-Unis prouve que ce choix peut être des plus heureux sans la moindre intervention du gouvernement. Pour des raisons semblables, on a cessé de mettre en réserve les sites des moulins.

LES EMPLACEMENTS DE MINES.

Ce sujet se rapporte principalement au Haut-Canada ; car jusqu'à présent, on ne s'est pas occupé d'emplacements de mines dans le Bas-Canada.

On adressait d'abord au Secrétaire de la Province les demandes de licences d'exploration ; mais en 1846 ces questions furent confiées à mon Département.

On assigna des emplacements de mines sur les lacs Huron et Supérieur, de dix milles carrés chacun, aux personnes qui en avaient fait la demande et sur paiement d'une somme de £150 pour couvrir les frais de l'exploration et les dépenses extraordinaires. Cette somme était portée au crédit de celui qui la versait, comme premier paiement du prix de l'emplacement lorsque l'achat était définitivement conclu, ou bien elle était confisquée si l'acheteur négligeait de commencer de bonne foi l'exploitation de sa concession dans un délai de dix-huit mois ou de faire un des paiements du prix de la vente. Le taux était de quatre chelins l'acre, payables en cinq versements annuels.

Ainsi que je l'ai dit déjà, il a été émis soixante-huit billets d'emplacements de mines sous l'empire de ces règlements. Dans ce nombre, il ne s'en est trouvé que vingt-neuf dont les propriétaires aient effectué les paiements stipulés.

Ces règlements furent remplacés par d'autres règles autorisées par un Ordre en Conseil, en date du 21 septembre 1853, après qu'on se fût convaincu que les espérances conçues par le Gouvernement à l'époque de la promulgation des premiers règlements ne s'étaient pas réalisées et que d'un autre côté, les personnes désireuses de s'engager dans les travaux des mines n'avaient pu arriver à leurs fins sans se trouver dans l'obligation d'acheter des terrains d'une telle étendue qu'on ne pouvait les exploiter qu'après de grandes et inutiles dépenses, en un mot, on reconnût que ces vastes concessions embarrassaient ceux qui les avaient obtenues, en même temps qu'elles étaient un obstacle à l'entreprise des autres industriels.

En vertu des règlements actuels, une personne quelconque peut, en payant la somme de vingt-cinq louis, obtenir la permission d'explorer n'importe quelle localité pour y rechercher des mines. Cette licence reste en force pendant deux ans et elle autorise le détenteur à choisir une pièce de quatre cents acres au plus et à en prendre possession, à la condition d'en payer le prix à l'expiration de deux ans, au taux de sept chelins et six deniers l'acre.

Ces règlements conviennent mieux que les précédents ; mais comme le paiement de vingt-cinq louis constitue un fardeau inutile pour ceux qui désirent faire une exploration et qu'il arrête le génie d'entreprise dans son élan, il faudrait l'abolir.

En effet, les dépenses d'une exploration faite sur un pied convenable dans les régions éloignées du lac Supérieur ou du lac Huron sont déjà assez considérables et la chance de trouver quelque chose qui défraie l'ex-

plorateur de sa peine et de ses avances est assez petite, sans qu'on lui fasse payer, en outre, la somme de vingt-cinq louis.

Il faut savoir que les explorations sont bien plus difficiles sur la rive canadienne du lac que du côté des Etats-Unis, non seulement à cause de l'éloignement des établissements et des lieux où l'on se procure des provisions, mais aussi parceque notre rive n'a pas été arpentée et divisée en sections comme les régions des mines du côté des Américains où l'explorateur peut déterminer la situation de l'emplacement dont il désire faire l'acquisition, sans de grandes difficultés, et acheter cet emplacement sans encourir les frais d'un permis d'exploration, tandisque chez nous, l'explorateur doit même faire, en dehors de ces frais, la dépense des services d'un arpenteur pour déterminer la situation exacte du terrain qu'il choisit, en supposant qu'il soit assez fortuné pour trouver un site qui vaille la peine d'être acheté.

Pour toutes ces considérations, il faut regretter que la dépense nécessaire à la subdivision des terres sur nos côtes minières soit si grande, par suite de l'étendue de ces côtes, que ces frais se trouvent au-dessus de la somme affectée chez nous à ce service. Mais, dans le but de donner toutes les facilités désirables à la colonisation comme à l'exploitation des mines, le gouvernement compte pousser vigoureusement, dès que la saison le permettra, l'exploration du pays situé au nord du lac Huron, par plusieurs personnes sous la direction de M. Salter, de sorte qu'on puisse faire sans délai la subdivision des localités les plus avantageuses.

Il est aussi question d'explorer rapidement la contrée qui touche au lac Supérieur dans le but de découvrir les sites les plus favorables au commencement d'une série d'arpentages du même genre destinés à faciliter le développement des ressources minérales du pays ainsi que le défrichement de ses meilleures localités qui, depuis l'ouverture du canal du Sault Sainte-Marie ont augmenté en valeur et acquis une nouvelle importance.

LES PECHES.

Dans un pays qui offre, comme le Canada, tant de facilités et d'encouragement à l'industrie agricole, il n'est pas surprenant que les pêches attirent si peu d'attention, excepté dans des localités particulièrement favorables. Mais ces pêches sont plus importantes qu'on ne le suppose généralement et les lois qu'on a passées de temps à autre pour les protéger indiquent le sentiment du danger qu'elles couraient d'être détruites et de la nécessité de les conserver.

D'après le recensement de 1851-52, le nombre des barils de poisson séchés dans le Haut Canada, pendant l'année précédente, a été de 47,580, dont 36,055, avaient été salés dans le comté d'Essex, où le fleuve Saint-Laurent passe du lac Sainte-Claire au lac Erié. Ensuite se présente, sous le rapport du nombre, le comté du Prince Edouard où il a été salé 4,482 barils ; le comté voisin de Northumberland, sur la rivière du Trent, figure dans ce relevé pour 1,359 barils ; et les comtés de Huron et de Bruce, sur les bords du lac Huron, ont donné respectivement 1,313 et 1,660 barils. Celui de Simcoe en a salé 693. Celui de Lambton, sur la rivière de Sainte-Claire, 442. Ceux de Leeds, d'Addington et de Frontenac, sur le lac des Mille Isles, en ont préparé, le premier 306, le second, 265 et le

troisième, 124. Enfin le comté de Peel figure dans la liste pour 143 barils. Les 737 barils qui restent ont été salés dans les trente autres comtés du Haut Canada.

On voit, d'après ces détails, que les pêches du Haut Canada sont d'une importance considérable puisqu'elles donnent dans les lieux peuplés du Canada où elles peuvent être exploitées avec profit, un article qui est également propre à l'exportation et à la consommation intérieure. Il n'y a pas à douter que les pêches des lacs Huron et Supérieur ne grandissent en importance à mesure que les défrichements s'étendront sur les rives septentrionales de ces deux lacs.

D'après le même recensement, le nombre des barils de poisson salé dans le Bas Canada a été de 80,306 dont 63,932 ont été préparés dans le comté de Gaspé. Il est évident que ce chiffre renferme la quantité de morue sèche dont chaque quintal répondrait à un baril et une petite fraction de quart. Le comté de Bonaventure figure dans le relevé pour 6,354 barils auxquels il faudrait ajouter encore 40,000 quintaux de poisson sec ; celui de Rimouski, pour 6,423, et celui de Kamouraska, pour 1,466. On peut voir, par ces données, les avantages comparativement offerts sous le rapport des pêches par les comtés situés le long du golfe et des parties d'eau salée du Saint-Laurent.

Dans le comté de Sherbrooke, on a préparé 970 barils ; dans le Saguenay, 443 ; dans le comté de Saint-Hyacinthe, 165, et dans celui de Montmorency, 156. Il reste 397 barils pour constituer le total des barils préparés dans les vingt-huit autres comtés du Bas Canada.

A part les pêcheries du bord de la mer et du Bas Saint-Laurent, le reste du Bas-Canada n'a pas produit autant de poisson qu'on aurait pu l'espérer.

La production des pêches du saumon dans le Bas-Canada a été sans cesse en décroissant. Le total des barils de saumon préparés sur toutes les côtes du Canada dans le Bas Saint-Laurent, le Golfe et la partie canadienne du Labrador, pendant l'année 1856, n'alla pas au-delà de 2500 barils. La diminution a été très sensible dans cette branche des pêches. Pour en donner un exemple frappant, la rivière de Saint-Paul sur la côte du Labrador, qui produisait autrefois quatorze cents barils de saumon par an, n'en donne plus à présent que quatre-vingt-dix.

Il est évident que si l'on ne prend pas quelques mesures d'une nature plus efficace qu'aucune de celles qui ont été adoptées jusqu'à ce jour, pour protéger cette branche précieuse des pêches, elle finira bientôt par ne rien produire.

La passation de lois ne suffira jamais à moins qu'on ne pourvoie en même temps à l'établissement d'une surintendance qui puisse faire exécuter ces lois.

Pour protéger nos pêches de toute espèce, il serait à désirer qu'une surintendance de ce genre fût établie et organisée de telle manière qu'elle pût assurer la mise en vigueur des lois dans toutes les parties de la Province qui renferment des pêches de quelque valeur. Nos pêches de la morue, du maquereau et du hareng, aussi bien que celles du saumon, demandent une pareille surveillance afin de conserver le poisson et d'empêcher la pêche illégale.

Nos pêches du saumon ont été tellement réduites dans quelques unes de nos rivières, par suite de la rareté du poisson, qu'il est devenu

urgent d'adopter la propagation artificielle du poisson, comme le seul moyen de rendre à ces pêches leur première valeur. Comme l'application de ce système est très-simple et qu'on en a fait d'heureux essais dans des contrées de l'Europe, il pourrait être appliqué avec un pareil succès dans nos rivières, sous la surintendance proposée.

Afin qu'on se fasse une idée de la valeur des pêches des côtes canadiennes du Saint-Laurent et du golfe, je ferai remarquer qu'en été, il ne se rend pas moins de six à sept cents goélettes américaines le long des côtes du golfe pour s'y adonner à diverses pêches, spécialement à celle du maquereau. Ces goélettes sont en moyenne de quatre-vingt tonneaux ; elles ont un équipage de dix hommes, et valent de six à sept mille piastres chacune.

De plus, on compte de trois à quatre cents goélettes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick qui se rendent aux Isles de la Madeleine et sur la côte canadienne du Labrador pour y pêcher principalement le hareng et la morue.

A ce chiffre on peut ajouter les six cents pêcheurs de phoques (loups-marins,) qui habitent sur les côtes du Labrador et qui prennent environ sept mille phoques par an.

La valeur de la pêche qui se fait sur nos côtes est probablement d'environ £400,000 par an.

LES CHEMINS DE COLONISATION.

J'ai parlé déjà d'une manière générale des localités dans lesquelles on a ouvert ou l'on construit des chemins de colonisation, et j'ai indiqué en peu de mots l'objet qu'on se propose en ouvrant ces chemins.

Pour de plus amples détails relativement aux chemins du Bas-Canada et à la dépense qu'ils ont occasionnée, je prends la liberté de renvoyer Votre Excellence au rapport de l'Inspecteur des Agences, dont il a été déjà question et qui forme l'appendice M.

Il paraît nécessaire de développer ici quelques unes des raisons qui ont rendu désirable et opportun l'emploi des deniers publics aux travaux de ce genre dans le Bas-Canada.

Dans la partie orientale du Haut-Canada, on a trouvé utile de consacrer le fonds de la colonisation à la construction de chemins qui doivent permettre de pénétrer dans les territoires de l'Outaouais et du lac Huron qui sont destinés à recevoir le flot des colons, et où de vastes bandes montagneuses et comparativement stériles élevaient des barrières que l'entreprise des particuliers n'aurait pas sans cela pu franchir. Sur presque toute la longueur de ces chemins le gouvernement a octroyé gratuitement des terres aux colons qui allaient s'y établir immédiatement, comme je l'ai dit déjà, afin d'encourager les défrichements et d'assurer l'entretien des routes.

Ces chemins sont faits principalement à l'intention des immigrants européens et le Bureau de l'Agriculture fait les efforts les plus énergiques pour attirer l'attention des personnes de cette classe sur ces territoires.

Une partie de l'octroi pour la colonisation, ainsi que le fonds d'amélioration créé en vertu de la loi de 1853 sur les terres, a été consacré au développement complet du vaste carré de terres fertiles de la couronne ou des écoles communes compris dans les comtés de Huron, de Perth, de Bruce et de Grey par la construction de plusieurs chemins principaux ou de traverse qui ont contribué puissamment à accélérer le défrichement de cette division de la Province.

Les chemins de colonisation du Haut Canada ont été faits sous la direction du ministre de l'agriculture. On trouvera les rapports détaillés de ces travaux dans les rapports du bureau compris dans les appendices des journaux de l'assemblée législative.

Dans le Bas Canada, l'emploi du fonds de colonisation est modifié par la nature du pays et par le but qu'on se propose.

Jusqu'à présent les tentatives qu'on a faites pour attirer les immigrants Européens vers les terres vacantes du Bas Canada ont été sans succès, excepté à un degré limité dans quelques parties des *Townships de l'Est*.

C'est donc par la seule expansion de la population native que peut se faire le défrichement des terres vacantes du Bas Canada.

Avant 1836, les établissements de la population canadienne d'origine française ne s'étendaient nulle part au-delà des seigneuries situées sur le Saint-Laurent et sur quelques uns de ses principaux affluents, tandis que le partage que les parents faisaient de leurs propriétés entre leurs enfants et l'appauvrissement de la terre par une suite non interrompue de récoltes avaient continué jusqu'au point de limiter sérieusement l'industrie et de réduire la richesse relative de la population toujours croissante du Bas Canada.

Lorsque les habitants des paroisses eurent un sentiment plus défini des résultats fâcheux de cette trop grande condensation, à la suite d'une série de récoltes défavorables, ils cherchèrent de l'espace pour s'y répandre dans les townships situés derrière les seigneuries et où quelques colonies d'immigrants Européens vivaient dans l'abondance qu'ils devaient à la fertilité du sol. Mais les Canadiens s'aperçurent qu'une grande partie des terres les plus voisines et les meilleures de ces townships avaient été aliénées par des octrois imprévoyants, principalement en faveur de personnes qui ne résidaient pas dans ces lieux, et que les localités encore disponibles étaient comparativement inaccessibles pour eux.

Dans de telles circonstances, bien que des colons, sortis des paroisses, se répandissent rapidement sur les terres inoccupées des townships qui étaient accessibles, il n'est pas surprenant qu'il commençât à se manifester une certaine disposition d'émigrer aux Etats-Unis, principalement chez ceux qui étaient jeunes et entreprenants.

Dans le but de prévenir la perte de cette partie précieuse de notre population et pour obvier en même temps à la nécessité des divisions trop multipliées de la propriété, il devint évidemment convenable de fournir à la population des paroisses les plus peuplées l'occasion de se répandre en lui ouvrant des chemins qui partissent de ces paroisses pour aboutir aux Terres Publiques, vacantes et favorables à la colonisation.

Outre les territoires inférieurs, une grande partie des terres inoccupées du Bas-Canada étaient, comme on l'a dit déjà, à cause des surfaces brisées de ces contrées, divisées en un grand nombre de bandes relativement petites, situées derrière les anciens établissements et offrant de grands avantages principalement aux populations du voisinage.

Le résultat qu'on a obtenu en consacrant le fonds de colonisation à la construction de chemins pour conduire le colon dans ces contrées jusque dans les territoires les plus éloignés, est des plus satisfaisants, ainsi que le prouve l'empressement avec lequel on prend généralement les terres, bien que dans ces derniers temps les défrichements le long de ces chemins n'aient pas été encouragés par des octrois gratuits comme ils l'ont été le

long des routes de colonisation du Haut-Canada. De cette manière, un grand nombre de bandes de Terres Publiques vacantes sont tombées en la possession de la population native de la Province, c'est-à-dire des hommes les plus propres à les cultiver, tandis que sans chemins ces terrains seraient encore incultes.

Il est bien à désirer que les chemins de colonisation déjà commencés, et spécialement ceux qui conduisent aux régions les plus importantes pour les défrichements, soient terminés aussi rapidement que le permettront les fonds votés dans ce but, et qu'afin de faire face aux besoins de la colonisation, on en projette de nouveaux dans les directions qu'on aura reconnues les plus avantageuses après un examen attentif.

LES COMMISSIONS D'EXAMENS,—ARPENTEURS PROVINCIAUX.

Les erreurs nombreuses et sérieuses qui se sont glissées dans les arpentages des Terres Publiques des deux parties de la province, ayant été un sujet continuel de remarque, il est convenable de dire, en peu de mots, que, dans ces derniers temps, les commissions d'examens dont je suis le président d'office, ont pris des mesures énergiques pour relever la profession d'arpenteur, et que ces efforts ont eu pour heureux résultat de produire une classe de candidats sous tous les rapports plus capable que ceux d'auparavant.

Ces commissions, au nombre de deux, dont l'une pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada, se réunissent tous les trimestres dans les cités de Québec et de Toronto respectivement, pour examiner les aspirants au degré d'arpenteur provincial, et pour entendre et juger les plaintes contre les membres de la profession, qu'elles ont le droit de suspendre ou de destituer si elles croient avoir pour cela des motifs suffisants.

D'après un nouveau règlement les aspirants au degré d'arpenteur sont tenus d'avoir une connaissance au moins élémentaire de la géologie, et les commissions ont adopté un cours d'examen conforme à ce règlement et qu'ils ont communiqué par lettre-circulaire aux personnes de cette profession, ainsi qu'on le verra dans l'appendice X.

Afin d'obtenir le degré nécessaire d'instruction préliminaire, on fait subir un examen préparatoire aux étudiants avant de les admettre au rang d'aspirants.

Le Département, voulant protéger le public, autant du moins que c'est possible, contre le retour des maux qui résultent de l'incapacité des arpenteurs, à résolu de n'employer à l'avenir que les plus capables et parmi ces derniers, seulement ceux qui peuvent arpenter d'après les principes astronomiques.

COMMISSAIRES DES BORNES.

Comme les bornes des différentes terres du Haut-Canada ne peuvent pas être fixées par les cours de justice, il est de la plus haute importance pour tout propriétaire terrier qu'on trouve un moyen expéditif et économique de déterminer les bornes.

La loi de 1838 relative à la Commission des Bornes, fut passée dans ce but. Elle eut une heureuse influence dans plusieurs districts où elle mit fin à des procès longs et coûteux en amenant le règlement des points en litige. Mais, par la faute de quelques commissions qui ne basèrent pas leurs décisions sur les lois actuelles, relatives à l'arpentage, la loi finit par tomber en désuétude.

En vertu de l'article 31 de la loi sur l'arpentage, passée en 1849, 12 Vic., chap. 35, et de l'article 8 de la loi de 1855, 18 Vic., chap. 83, une partie de la tâche confiée aux bureaux des commissionnaires des bornes par la loi de 1838, est imposée à présent à ce département. Par suite des développements rapides de notre Province et de la grande augmentation de la valeur des terres, cette tâche est à présent si considérable qu'elle prend presque tout le temps du principal arpenteur du Haut-Canada qui cependant devrait avoir un certain temps à consacrer à la préparation des des plans projetés pour faire valoir le Domaine Public, ainsi qu'à ses autres devoirs.

Les circonstances suivantes contribuent aussi à rendre l'accomplissement de ses fonctions peu satisfaisant. Dans plusieurs cas, il est nécessaire, si l'on veut bien déterminer les bornes, de se transporter sur les lieux, chose que ce fonctionnaire ne peut pas faire ; et malheureusement l'arpenteur Provincial envoyé à sa place par le Département, prenant quelquefois fait et cause pour l'une des parties en dispute, ne met pas dans le rapport de son arpentage cette impartialité qui seule pourrait permettre au département de décider avec justice.

La nomination pour chaque comté de Bureaux de Commissaires des Bornes ayant pouvoir de résoudre toutes les difficultés relatives aux bornes, serait un remède efficace à tous ces maux. En conséquence, j'ai préparé un projet de loi dans ce but.

L'expérience acquise par les populations du Haut Canada dans le fonctionnement des Institutions Municipales depuis que l'Union existe, facilitera grandement la tâche des Bureaux des Commissaires des Bornes.

LES REGLEMENTS DU BUREAU DES TERRES PUBLIQUES.

Ce Département n'avait pas été bien longtemps sous ma charge que je m'aperçus de l'irrégularité qui y régnait à un haut degré et d'habitudes qui s'y étaient enracinées peu-à-peu et qui portaient atteinte à l'efficacité du Département. Sans doute, cet état de choses devait être attribué à la rapidité avec laquelle s'étaient succédés les ministres décorés du titre de Commissaire des Terres Publiques, et à l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de s'occuper sérieusement de l'organisation intérieure et du fonctionnement du bureau des Terres Publiques, tandis qu'il consacraient la plus grande partie de leur attention à leurs devoirs de législateurs et de membres de l'exécutif.

Le chef d'un Département auquel se rattache un si grand nombre de services et qui comprend tant de branches diverses qui avaient auparavant une existence séparée, avec un mécanisme particulier à chacune d'elles ;— se trouve, à son entrée en quelque sorte dépendant des chefs de divisions de son administration, et cela à un tel point qu'au milieu des exigences de ses devoirs politiques, il trouvera bien plus commode de ne pas faire de changements importants dans la routine de son Département.

Comme conséquence naturelle de ce mal, l'autorité du chef du département ne se fait pas sentir à un degré suffisant sur le gouvernement du bureau confié à sa charge ; la direction des affaires du département tombe entre les mains des chefs de division, dont chacun conduit le service de son bureau selon ses propres vues, tandis que les employés subalternes, sentant l'absence d'un contrôle général, deviennent indifférents, négligent leurs devoirs et manquent de régularité dans leurs heures de travail. De cette manière, non seulement il s'établit un défaut d'ensemble, de prin-

cipe commun et d'action systématique, mais même quelquefois les diverses branches se trouvent en antagonisme et l'employé zélé et diligent a à accomplir plus que sa portion de travail, par suite de la nonchalance de l'indolent.

Je m'aperçus que cet état des choses existait dans ce département. Tout le travail du bureau de quelque importance, était fait par deux ou trois employés. Il n'y avait qu'eux qui pussent expédier une affaire importante. C'était à eux qu'avaient été toujours confiées les tâches de ce genre et, par conséquent, on continuait de les leur réserver. Quant aux autres employés, n'ayant jamais eu à s'acquitter d'aucun travail dont ils fussent responsables, ils se trouvaient relativement incapables, par suite de leur manque de pratique.

Il en résultait que lorsqu'il y avait à faire plus de besogne que les deux ou trois premiers employés ne pouvaient en accomplir, elle s'accumulait ; le service public se trouvait retardé, et les personnes qui avaient à faire dans les bureaux devenaient mécontentes, tandis que la nonchalance qu'apportaient quelques employés à l'expédition des affaires était telle qu'elle finit par être remarquée du public.

Par les mêmes causes, et aussi, par suite de l'absence d'un contrôle et d'une direction systématique, les chefs des divisions avaient pris l'habitude de conduire certaines affaires avec le public, indépendamment du chef du département et sans se consulter entr'eux, signant quelquefois et laissant sortir du bureau des documents officiels dont le commissaire n'avait aucune connaissance, ce qui parfois mettait en collision les fonctions respectives de diverses branches, et devenait la source d'erreurs sérieuses.

Ces irrégularités étaient encore aggravées par l'habitude de permettre à toute personne d'entrer dans les bureaux et de communiquer directement avec n'importe quel employé.

De cette manière, non seulement on perdait beaucoup de temps, même sans y songer, en conversations oiseuses, ainsi que cela doit arriver lorsqu'un bureau devient une espèce de lieu de passage ordinaire ; mais encore les employés zélés et diligents se voyaient interrompus à tout instant dans l'accomplissement de leurs devoirs, et les affaires du public les plus importantes étaient retardées par les longues et futiles recherches demandées par des personnes qui s'efforçaient de trouver des moyens de spéculation.

Il deviendra évident pour quiconque prendra en considération le grand nombre de lettres et de questions adressées à ce bureau que, tandis que les spéculateurs jouissaient d'un avantage auquel ils n'avaient aucun droit, les communications importantes des personnes qui résident au loin et qui constituent la majorité de ceux qui ont à faire dans ce bureau, devaient forcément rester sans réponse, au grand ennui et souvent au grand détriment de ceux qui attendaient.

En outre, par suite de la facilité avec laquelle on donnait indifféremment accès aux documents du Département, il arrivait parfois que des pièces très-importantes, comme par exemple, des notes d'explorations étaient déchirées et en partie enlevées, évidemment dans des vues intéressées, et au plus grand détriment des personnes dont les droits étaient fondés sur ces documents.

Les archives du bureau étant ainsi accessibles à tous les spéculateurs de terres, ces derniers, ayant d'ailleurs l'avantage de la supériorité de leurs informations locales qu'ils doivent à la nature même de leurs affaires,

se trouvaient à même d'acquérir les meilleures terres vacantes par des moyens répréhensibles, et faisaient ainsi un tort égal au public, qui ne recevait pas la valeur de ces terres et aux colons établis sur ces propriétés, qui se voyaient obligés d'acheter des spéculateurs à des prix bien plus élevés que ceux que le Gouvernement leur aurait faits.

Pour arriver à leurs fins, les spéculateurs cherchaient avec diligence les anciennes réclamations de tous genres relatives aux terres. Il ne s'agissait plus alors pour eux que de découvrir les personnes au nom desquelles on aurait pu faire valoir ces réclamations, ou bien les représentants de ces personnes, et si ces dernières n'étaient pas assez indifférentes à ce sujet, on les trompait par de faux rapports sur la valeur de leurs droits en leur exagérant les difficultés, l'improbabilité même d'obtenir justice ; et par ces moyens, ils obtenaient le transfert des droits de ces personnes, en retour d'une somme insignifiante. Ces réclamations étaient pour la plupart relatives à des octrois de terres gratuits.

De cette manière, le gouvernement était frustré dans son intention primitive en faveur du colon qui avait le droit de réclamer, et ce dernier, dupé pour ainsi dire, ne recevait qu'une bagatelle au lieu du profit qu'on lui destinait. Le colon sérieux était lésé, puisqu'il était obligé de payer un prix élevé aux spéculateurs tandis que celui-ci avait les moyens d'obtenir la terre sans rien donner en échange au gouvernement ni à aucune autre personne.

Il y avait encore une autre espèce d'abus facilitée par l'accès qu'on donnait sans contrôle aux archives de ce bureau.

Les spéculateurs de la même classe avaient ainsi l'occasion d'obtenir les plus amples renseignements sur les terres offertes par le gouvernement aux colons sérieux à des conditions avantageuses ; grâce à ces renseignements, les spéculateurs savaient à quoi s'en tenir, non seulement sur la nature générale de ces terres, mais aussi sur leurs différentes qualités et sur leur étendue. En se servant à propos de ces informations, ils pouvaient dévancer les colons et choisir les meilleurs terrains en les choisissant au nom des personnes qu'ils employaient à prendre possession des terres et à commencer le défrichement, comme s'ils se conformaient aux conditions prescrites ; mais c'était simplement afin de vendre ces terrains à de véritables colons et à des prix très-élevés.

De cette manière, les mesures elles mêmes prises par le Gouvernement en faveur des colons étaient mises en usages contre ces derniers par les spéculateurs, et ceux-ci recueillaient tout l'avantage des conditions faciles faites pour le colon seulement.

Il s'est fait un grand nombre de transactions de ce genre et il faudra que le Gouvernement prenne toutes les mesures en son pouvoir pour empêcher que ces abus ne soient consommés au détriment du colon.

Pour remédier aux irrégularités qui rendaient ces abus faciles et pour assurer une plus grande efficacité au Département qui m'est confié, je trouvai nécessaire d'en mettre les affaires plus immédiatement sous mon contrôle et sous ma direction qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Dans ce but, il devint indispensable d'exiger que toutes les communications et toutes les questions relatives aux affaires du Département fussent adressées par un seul canal sous mon contrôle immédiat.

De cette manière, les personnes qui ont des relations avec le bureau sont bien plus obligées de s'en tenir à l'affaire qui les occupe ; le temps des fonctionnaires et de leurs subordonnés est moins gaspillé, et, dans quelques

cas, j'ai pu découvrir des transactions d'un caractère répréhensible et qui, dans d'autres circonstances, auraient passé inaperçues.

Au lieu de laisser toutes les affaires et tous les renseignements d'importance s'accumuler entre les mains de quelques fonctionnaires du bureau, j'ai trouvé aussi très-avantageux d'employer et de développer les capacités d'un plus grand nombre de ces derniers, en exigeant d'eux qu'ils préparassent des rapports sur des affaires que leurs connaissances mettaient à leur portée et qu'ils expédiassent même ces affaires.

Il est évident qu'en adoptant ainsi le principe bien compris de la division du travail, il se fait une plus grande somme d'ouvrage, sans ces délais qui étaient inévitables autrefois lorsque toute la besogne était faite par deux ou trois personnes.

Afin de faire profiter le public autant que possible des services de ce Département, je trouvai indispensable de mettre en vigueur l'ordre en conseil qui exige des employés des bureaux publics, la ponctualité dans leurs heures de travail ; car, la grande masse d'affaires publiques dont il faut s'occuper rend la diligence et l'assiduité spécialement nécessaires dans ce bureau.

C'est une erreur assez commune de croire que mon Département n'a à s'occuper que de l'arpentage, de la vente des Terres Publiques et de l'administration des forêts de la Couronne. Ces services ne constituent qu'une petite partie des devoirs de ce Département, si l'on se rappelle que c'est aussi un bureau d'archives et que, par conséquent, il y est reçu sans cesse un grand nombre de questions relativement aux bornes des diverses propriétés foncières dans toute la Province,—et qu'il participe aussi de la nature des cours de justice, lorsqu'il règle les réclamations relatives aux terres, les différends à propos de bornes, et tous les cas qui lui ont été confiés par divers décrets législatifs. (Voir le compte-rendu des devoirs extraordinaires dans l'appendice O.) Ces décrets devraient pourvoir aux dépenses occasionnés par tous ces services au lieu de les mettre à la charge de ce bureau.

Les mesures que j'ai adoptées pour mettre plus d'ordre dans le Département des Terres de la Couronne sont le résultat de mûres considérations et d'une expérience suffisante du système précédent. Quelques uns de ces règlements, à cause même de leur nature, demanderont un laps de temps considérable avant de fonctionner avec perfection ou bien sans que les effets avantageux qu'on en attend se fassent entièrement sentir.

Le tout respectueusement soumis,

Par le très-obéissant serviteur de Votre Excellence,

JOSEPH CAUCHON,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 21 mars, 1857.

APPENDICE

DU

R A P P O R T

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

POUR

1 8 5 6 .

(Pour Liste de l'Appendice, voir la dernière Page.)

APPENDICE

RAPPORT du Personnel du Département des Terres de la

Branche.	Officiers.	Désignation.
	Hon. Jos. Cauchon.....	Commissaire.....
Secrétaire.....	E. A. Genereux.....	Secrétaire.....
Registreur.....	J. Morphy.....	Registreur.....
Comptes.....	Wm. Ford.....	Teneur de Livre.....
“	J. Alley.....	Assistant do.....
“	J. Tolmie.....	Clerc.....
“	C. T. Walcot.....	Clerc.....
“	D. A. Grant.....	Assistant Temporaire.....
“	J. V. Gale.....	do Temporaire.....
Corres. O.....	J. C. Tarbutt.....	1er Clerc Correspondance Ouest.....
“	A. Kirkwood.....	Clerc.....
“	A. J. Taylor.....	Clerc.....
“	C. Gamon.....	Assistant Temporaire.....
Corres. E.....	W. F. Collins.....	Correspondances en Anglais Est.....
“	Thomas Hammond.....	Clerc.....
“	V. E. Tessier.....	Clerc.....
“	T. Cherrier.....	Clerc.....
“	F. D. Dugal.....	Clerc Temporaire.....
Bur. Arp. Gl.(ancien)	William Spragge.....	1er Clerc.....
“	T. Hector.....	2nd Clerc.....
“	F. T. Roche.....	3e Clerc.....
“	F. A. Hall.....	Clerc.....
Arpentages, Ouest..	A. Russell.....	Premier Arpenteur et Dessinateur..
“	H. J. Jones.....	Clerc.....
“	Thos. Devine.....	Assistant Arpenteur et Dessinateur..
“	J. Prendergast.....	Clerc Copiste.....
“	J. W. Bridgland.....	Assistant Arpenteur Temporaire.....
“	W. F. Whitcher.....	Assist. Arpenteur Temp. (réintégré)..
“	F. Bannister.....	Clerc Temporaire.....
Arpentages, Est....	J. Bouchette.....	Premier Arpenteur et Dessinateur..
“	E. T. Fletcher.....	Assistant do.....
“	G. G. Dunlevie.....	Assistant do.....
“	J. F. Bouchette.....	Assistant Temporaire do.....
“	F. Chassé.....	Clerc Copiste.....
“	E. Caizac.....	Assist. Arpent. Temp. et Dessinateur.
Biens J. & Dom. C.	F. T. Judah.....	1er Clerc.....
“	L. R. Fortier.....	Assistant.....
Bois & Forêts....	W. McD. Dawson.....	Surintendant des Bois.....
“	S. P. Beauset.....	Dessinateur.....
“	P. M. Partridge.....	Teneur de Livre.....
“	L. A. Robitaille.....	Clerc.....
Messagers.....	J. Bradshaw.....	Messageur.....
“	G. Fisher.....	do.....
“	J. Innes.....	do.....
“	E. Dumontier.....	do.....
“	P. Cahill.....	do Temporaire.....

Département des Terres de la Couronne, }
 Toronto, 31 Décembre, 1856. }

A.

Couronne pour l'année finissant le 31 Décembre, 1856.

Nommé.	Par qui nommé.	Salaire Annuel.			
		£	s.	d.	
27 Janvier, 1855.....		1250	0	0	
1 Janvier, 1854.....	Comms'r. des Terres de la C.	360	0	0	
Juillet, 1851....	do do ..	300	0	0	
10 Avril, 1852.....	do do ..	402	10	0	
Février, 1848...	do do ..	300	0	0	
23 Octobre, 1853....	do do ..	300	0	0	
16 Octobre, 1854....	Lord Elgin.....	270	0	0	
31 Août, 1856.....	Comms'r. des Terres de la C.				10s. par jour.
11 Septembre, 1856.	do do ..				10s. par jour.
17 Mars, 1842.....	Gouverneur Général.....	402	10	0	
21 Mars, 1854.....	Comms'r. des Terres de la C.	270	0	0	
29 Octobre, 1854....	do do ..	175	0	0	
28 Août, 1856.....	do do ..				10s. par jour.
7 Août, 1843.....	do do ..	402	10	0	
24 Janvier, 1842....	do do ..	218	15	0	
17 Août, 1852.....	do do ..	270	0	0	
6 Octobre, 1852....	do do ..	270	0	0	
18 Février, 1854....	do do ..				10s. per diem.
1 Janvier, 1829.....	Sir John Colborne	460	0	0	
17 Juin, 1839.....	Sir George Arthur.....	373	15	0	
22 Juin, 1847.....	Comms'r. des Terres de la C.	300	0	0	
1 Janvier, 1847....	M. le Secrétaire Daly.....	270	0	0	
22 Novembre, 1839.	Lord Sydenham.....	460	0	0	
9 Novembre, 1840.	Sir George Arthur.....	300	0	0	
4 Mars, 1850.....	Comms'r. des Terres de la C.	300	0	0	
1 Août, 1851.....	do do ..	200	0	0	
22 Janvier, 1856....	do do ..	200	0	0	
1 Octobre, 1856....	do do ..				13s. 8d. par jour.
28 Août, 1856.....	do do ..				10s. par jour.
Mars, 1818.....	Sir J. C. Sherbrooke.....	460	0	0	
	[Nommé Député Arpenteur Général E., 12 Mai, 1827.]				
21 Décembre, 1841.	Arpenteur Général Parke...	300	0	0	
22 Mars, 1852.....	Comms'r. des Terres de la C.	275	0	0	
9 Janvier, 1854.....	do do ..				11s. 6d. par jour.
28 Mai, 1855.....	do do ..				10s. par jour.
23 Juillet, 1855....	do do ..				10s. par jour. décédé depuis.
12 Juin, 1849.....	do do ..	300	0	0	
30 Novembre, 1854.	do do ..	200	0	0	
Octobre, 1841..	do do ..	460	0	0	
1 Juin, 1854.....	do do ..	225	0	0	
7 Mars, 1855.....	do do ..	270	0	0	
1 Avril, 1855.....	do do ..	225	0	0	
27 Mars, 1852.....	do do ..	93	15	0	
1 Septembre, 1844..	do do ..	93	15	0	
1 Novembre, 1848..	do do ..	93	15	0	
9 Mars, 1855.....	do do ..	93	15	0	
2 Septembre, 1856..	do do ..	93	15	0	

(Signé,)

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire.

APPENDICE

LISTE d'Agents des Terres de la Couronne pour le Canada Est,
sur les Perceptions faites dans le cours de

AGENTS.	COMTÉS.
Arcand, J. O. C.	Mégantic, partie de.
Baron, Thomas	Deux-Montagnes, partie de.
Bastien, F. X.	Ottawa, partie de.
Bochet, Amable.	Port Neuf et Champlain.
Blanchet, Cypn.	Mégantic, partie de.
Bourgeois, G. A.	Drummond, partie de.
Boutillier, Thomas.	Inspecteur des Agences, Canada Est.
Beaudet, N. A.	Arthabaska.
Daly, Alex.	Leinster, partie de.
Dery, J. P.	Portneuf, partie de.
Deguisse, Florence	Kamouraska, partie de.
Eden, John	Gaspé.
Felton, John	Sherbrooke, Stanstead, Drummond, parties de
Fleming, William	Huntingdon.
Gauvreau, L. P.	Rimouski.
Gibeau, A. T.	Ottawa, partie de.
Heath, Edmund.	Pontiac, partie de.
Hume, John.	Mégantic, partie de.
Kaines, Geo. (Agent en devoir).	Deux Montagnes.
Kane, John.	Saguenay, partie de.
Kemp, O. J.	Stanstead, Mssisquoi et Shefford.
Lafontaine, A.	Ottawa, partie de.
Lavallée, A. B.	Deux-Montagnes et Terrebonne, parties de
LeBel, J. T.	Sherbrooke et Drummond, parties de.
Larue, S. V.	Bellechasse.
Lynch, John.	Ottawa, partie de.
Labarre, D. G.	St. Maurice.
Lewis, J. S.	Beauharnois.
LePage, J. B.	Rimouski.
McLean, Donald.	Ottawa, partie de.
Morrison, William.	Berthier.
Pratte, F. X.	Drummond, partie de.
Radford, Walter.	Ottawa, partie de.
Ross, Andrew.	Mégantic, Dorchester, Bellechasse parties de
Stewart, McLean.	Québec.
Sheppard, C. C.	Drummond, partie de.
Tétu, François.	L'Islet et Bellechasse, parties de.
Tremblay, Edward.	Saguenay, partie de.

EMOLUMENTS.—5 pour cent de Commission sur les premiers £500 courant,
2½ pour cent pour les £7000 ensuite, et 1¼ pour cent pour toute
somme excédant £7,500.

Département des Terres de la Couronne, }
Toronto, 31 Décembre, 1856. }

B.

dates de leur Nomination, et Commission allouée à chacun d'eux l'année finissant le 31 Décembre, 1856.

NOMMÉ.	COMMISSION.			REMARQUES.
	£	s.	d.	
15 Décembre, 1849.....	0	3	4	
4 Août, 1845.....	5	2	3	
4 Août, 1845.....	6	3	0	
30 Juin, 1843.....	3	11	10	
1er Mars, 1846.....	0	3	0	
23 Mars, 1850.....	4	12	10	
30 Mars, 1854.....	460	0	0	Salaire.
7 Avril, 1854.....	5	14	3	
12 Juin, 1844.....	4	4	8	
12 Juillet, 1851.....	0	1	0	
25 Mai, 1850.....	1	15	8	
24 Avril, 1851.....	0	0	0	Rien.
30 Juin, 1843.....	27	0	5	
21 Août, 1852.....	0	16	0	
22 Juillet, 1848.....	0	0	0	Rien.
5 Mai, 1855.....	6	19	5	
3 Septembre, 1855.....	2	14	8	
21 Juin, 1852.....	14	6	10	
19 Mai, 1854.....	26	1	6	
30 Juin, 1843.....	3	8	0	
15 Avril, 1848.....	40	6	2	
11 Octobre, 1845.....	10	7	11	
12 Août, 1843.....	1	3	3	
31 Mai, 1852.....	93	15	0	Salaire.
11 Octobre, 1852.....	0	0	0	Agent des Bois.
20 Juin, 1849.....	6	0	2	
17 Septembre, 1855.....	3	4	2	
16 Décembre, 1848.....	4	13	8	
12 Décembre, 1855.....	0	17	5	
4 Août, 1845.....	5	7	11	
4 Juin, 1843.....	0	7	6	
10 Mars, 1856.....	0	12	2	
4 Août, 1845.....	11	2	4	
30 Juin, 1843.....	5	14	6	
27 Septembre, 1845.....	0	1	6	
7 Décembre, 1850.....	9	13	5	
25 Mai, 1850.....	11	2	8	
15 Juin, 1855.....	0	11	8	

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE

LISTE d'Agents des Terres de la Couronne pour le Canada Ouest,
sur les Perceptions faites dans le cours de

AGENTS.	COMTÉS.
Alexander, John.....	Simcoe.....
Ambridge, T. A.....	Wentworth.....
Askin, John B.....	Middlesex & Elgin.....
Baines, Thomas.....	York, Ontario & Peel.....
Ballard, N.....	Prince Edouard.....
Brooke, J. E.....	Kent.....
Campbell, D.....	Norfolk.....
Carroll, John.....	Oxford & Brant.....
Clarke, Samuel.....	Halton.....
Clark, John.....	Huron.....
Crawford, Walter.....	Peterboro' & Victoria.....
Durie, John.....	Carleton.....
Gibson, David.....	Inspecteur des Agences, Canada Ouest.....
Geddes, Andrew.....	Wellington.....
Harris, William.....	Renfrew.....
Hart, S.....	Stormont, Dundas & Glengarry.....
Huber, H. S.....	Waterloo.....
Jackson, William.....	Grey.....
Leslie, Anthony.....	Lanark.....
McAnnany, Francis.....	Hastings.....
McNabb, Alex.....	Bruce.....
McPherson, Allen.....	Frontenac, Lennox & Addington.....
Moynahan, D.....	Essex.....
Scott, W. J.....	Leeds & Grenville.....
Scott, Alexander.....	Lambton.....
Sharman, J.....	Perth.....
Smith, E. P.....	Northumberland & Durham.....
Smith, Henry.....	Lincoln, Welland & Haldimand.....
Stewart, Neil.....	Prescott & Russell.....
Wilson, Joseph.....	Sault Ste. Marie.....
French, Thos. P.....	{ Agent pour l'habitation du chemin de } { l'Ottawa et d'Opeongo..... } { }
Perry, Eber.....	{ Agent pour l'habitation du chemin d'Ad- } { dington..... } { }
Hayes, M. P.....	{ Agent pour l'habitation du chemin de } { Hastings..... } { }

EMOLUMENTS.—5 pour cent sur les premiers £500 courant, 2½ pour cent pour les £7000 ensuite, et 1¼ pour cent pour toute somme excédant £7,500 courant.

Département des Terres de la Couronne, }
Toronto, 31 Décembre, 1856. }

B.

dates de leur nomination, et Commission allouée à chacun d'eux l'année finissant le 31 Décembre, 1856.

NOMMÉ.	COMMISSION.			REMARQUES.
	£	s.	d.	
18 Avril, 1843.....	200	16	2	
27 Avril, 1853.....	63	18	5	
Juillet, 1839.....	148	6	4	
Juillet, 1841.....	277	4	1	
6 Juillet, 1854.....	40	9	10	
24 Août, 1853.....	106	13	9	
Juillet, 1839.....	120	8	10	
20 Novembre, 1844.....	158	19	9	
27 Avril, 1853.....	32	13	10	
25 Novembre, 1846.....	164	3	6	
11 Avril, 1849.....	185	3	3	
10 Mars, 1845.....	100	2	6	
4 Avril, 1854.....	460	0	0	Salaire par année.
8 Juin, 1845.....	399	18	4	
Juin, 1851.....	145	13	5	
20 Novembre, 1844.....	80	15	9	
26 Avril, 1856.....	97	14	1	
3 Novembre, 1854.....	244	8	10	
30 Avril, 1844.....	76	14	4	
Mai, 1840.....	81	7	11	
29 Avril, 1851.....	288	1	9	
20 Novembre, 1814.....	121	1	7	
21 Avril, 1853.....	53	2	3	
Juillet, 1839.....	91	14	6	
31 Mai, 1854.....	106	14	4	
27 Avril, 1853.....	185	4	0	
20 Février, 1813.....	166	13	2	
6 Juin, 1850.....	37	15	0	
26 Septembre, 1855.....	126	0	0	
25 Juillet, 1845.....	10	18	9	
17 Septembre, 1855.....	Salaire 20s. par jour.
27 Mars, 1856.....	Salaire 20s. par jour.
3 Juillet, 1856.....	Salaire 20s. par jour.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE D.

LISTE d'Agents des Bois de la Couronne dans le Canada Est et Ouest, date de leur nomination et Salaire alloué à chacun d'eux pour services dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1856.

NOMS DES AGENTS.	AGENCES.	NOMMÉ.	SALAIRE.
Belle, Charles E.	Bas Ottawa.	6 Mai, 1854.	£ 300 0 0
Dubé, C. T.	Bas St. Laurent.	15 Mars, 1855	175 0 0
Duberger, George.	Territoire du Saguenay.	30 Mai, 1854.	300 0 0
Hammond, Nath.	Péninsule du Canada Ouest.	13 Octobre, 1854.	250 0 0
Larue, S. V.	Madawaska et Chaudière	15 Mars, 1855.	175 0 0
Mâsse, Edouard.	Percepteur des Droits sur les Glissoires, Ottawa.	10 Février, 1855.	250 0 0
Nagle, G. J.	Territoire St. François.	30 Mai, 1854.	300 0 0
Powell, A. W.	Huron et Supérieur.	30 Juin, 1855.	250 0 0
Russell, A. J.	Ottawa et ses Tributaires	Juin, 1846.	460 0 0
Stewart, McLean.	Percepteur Général à Québec.	27 Septembre, 1845	450 0 0
Verge, J.	Péninsule de Gaspé.	15 Mars, 1845.	150 0 0
Wells, Oliver.	Territoire de St. Maurice.	11 Octobre, 1852.	360 0 0
Way, J. F.	Territoire de l'Ontario.	6 Mai, 1854.	360 0 0

Les devoirs des Agents des Bois de la Couronne sont : de donner des Licences pour coupe de bois,—percevoir les deniers de la Couronne,—protéger le Domaine public contre toutes infractions affectant les bois et forêts dans leurs Agences respectives, et l'administration en général des règlements concernant les bois, etc.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 31 Décembre, 1856.

A P P E N D I C E E .

LISTE d'Agents des Biens des Jésuites, Domaine de la Couronne et de la Seigneurie de Lauzon.

NOM DE L'AGENT.	NATURE DE L'AGENCE.	Date de Nominat.	Rémunération reçue en 1856.	REMARQUES.
Félix Fortier.....	Agent de la Seigneurie de Lauzon... et Surintendant des lots de grève et à eau profonde Port de Québec.	Septembre, 1855.....	£ s. D. 520 5 1	
Joseph Laurin.....	Agent du Domaine de la Couronne.... Agt. de Commutation, Censive de Québec.	Septembre, 1855.....	163 1 10	Le tout de cette rémunération (£125, comme salaire et balance de commission) est reçu comme Agent du Domaine de la Couronne. Comme Agent de Commutation, \$6 lui sont payées par les applicants eux-mêmes, à chaque commutation: il y en a eu 11 en 1856. Ne reçoit aucune commission du Gov. £1 10s lui sont payés par les applicants à chaque commutation: aucune n'a eue lieu en 1856.
Valère Guillet.....	Agt. de Commutation Censive des Trois-Rivières.....	Juin, 1854.....		
Valère Guillet et Flavien Lotinville.....	Agents de Commutation et de Perception, Seigneurie du Cap la Magdeleine et des Biens des Jésuites, Ville des Trois-Rivières.....	Juin, 1855.....	18 2 2	Ce montant reçu comme Agents de Perception: Comme Agents de Commutation, ils reçoivent les honoraires ordinaires. Point de Commutations en 1856.
L'Honorable Louis Panet.....	Agent de Commutation et de Perception des Biens des Jésuites, District de Québec.	Nommé par le ci-devant Com. des Biens des Jésuites.....	193 18 8 25 5 7	do do 5 Commutations en 1856. do do 1 Commutation en 1856.
Louis Guillet, Jr.....	Agent de Commutation et de Perception des Biens des Jésuites, Seigneurie Batiscan.	Juin, 1848.....		
Jean Ete. Varin.....	Agent de Commutation et de Perception des Biens des Jésuites, Seigneurie Laprairie.....	Nommé par le ci-devant Com. des Biens des Jésuites.....	70 7 4	do do aucune en 1806.
Ambroise Trudel.....	Agent de Commutation Seigneurie de Lauzon.....	Juin, 1854.....		Les remarques, mises au nom de V. Guillet s'appliquent ici. 6 Commutations en 1856.

Département des Terres de la Couronne, }
Toronto, 31 Décembre, 1856.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE F.

ETAT du nombre d'acres vendus, montants des ventes et des recettes, Canada Ouest et Est, pour les années 1854, 1855 et 1856.

	Acres vendus.		Montant des Ventes.		Montant des Ventes.		Montant des Perceptions.		Montant des Perceptions.	
	1854.	1855.	1854.	1856.	1854.	1855.	1854.	1855.	1854.	1855.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Terres du Clergé C. Ouest.	127,638	129,037½	61,671 0 0	81,086½	92,823 13 1	66,150 0 7	101,300 19 4	98,042 0 1	99,021 6 11	
do Canada Est.	19,501	9,731	4,997 11 4	12,473½	3,704 6 11	2,678 13 5	4,911 6 5	3,221 5 5	1,948 8 3	
Terres de la Couronne C. O.	529,180½	461,368	184,000 4 2	140,520	164,853 11 9	52,319 9 4	37,012 1 7	63,193 5 7	41,329 13 8	
do Canada Est.	71,943	65,855	8,365 15 0	46,118½	7,175 7 2	5,145 15 3	4,441 9 4	3,598 13 2	3,302 8 2	
Terres des Ecoles Com...	304,985½	312,393	153,665 7 0	47,725	159,143 18 1	31,835 19 0	26,081 18 1	42,820 13 6	25,036 9 6	
Terres des Ecoles de Gram.	3,369½	1,097	1,514 8 3	2,340	689 13 6	1,906 15 3	5,951 12 6	3,510 4 3	3,853 13 11	
Totaux.....	1,056,617½	979,481½	414,214 5 9	330,263½	428,370 10 6	160,036 12 10	179,699 7 3	214,386 2 0	174,472 0 5	

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 31 Décembre, 1856.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE G.

ETAT des Montants perçus par le Département des Terres de la Couronne pour l'année 1856, considérés comme Revenu.

	Quartier finissant 31 Mars, 1856.	Quartier finissant 30 Juin, 1856.	Quartier finissant 30 Sept., 1856.	Quartier finissant 31 Déc., 1856.	Total pour 1856.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Honoraires, Chemin Garrafraxa.....	59 10 0	8,706 8 1	7,665 4 7	12,823 3 9	59 10 0
Versements de la Couronne, Canada Ouest.....	11,712 1 6	1,108 16 5	608 2 10	622 15 6	40,906 17 11
Versements de la Couronne, Canada Est.....	662 9 4	16 5 0	62 5 7	58 2 11	3,002 4 1
Rentes de Quint de la Couronne.....	91 17 10	34 15 8	19 7 1	228 11 4
Arrrages de Rentes de la Couronne.....	34 15 8	19 7 1	51 2 9
Bois et Forêts.....	9,244 11 2	3,153 4 1	14,427 16 8	18,418 14 1	45,244 6 0
Fonds des Honoraires des Arpentiers Canada Ouest 18 V. c. 83.	62 13 5	46 16 7	38 13 11	148 2 11
Honoraires de Location, Canada Est.....	2 0 0	2 5 0	30 12 6	3 15 0	38 12 6
Honoraires Incidents.....	25 6 8	14 5 0	8 2 6	20 2 6	67 16 8
Mines.....	125 0 0	5,227 8 0	25 0 0	5,377 8 0
Gain sur les Scrips.....	3 9 0	0 3 1	3 12 1
Fonds des Honoraires des Arpentiers Canada Est 18 V. c. 83.	43 16 7	12 4 11	9 18 1	65 19 7
Glissoires de l'Ottawa.....	587 16 7	3,043 2 8	3,551 9 8	7,182 8 11
Rentes de la Couronne.....	90 0 0	90 0 0
					£ 102,469 12 9

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, }
Toronto, 31 Décembre, 1856. }

APPENDICE H.

ÉTAT des Déboursés par le Département des Terres de la Couronne pour l'année 1856, à compte des Dépenses de Régie.

	Quartier finis- sant 31 Mars, 1856.	Quartier finis- sant 30 Juin, 1856.	Quartier finis- sant 30 Sept., 1856.	Quartier finis- sant 31 Déc., 1856.	Total pour 1856.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Exploration, Lac Huron.....	172 5 0	250 0 0	186 15 11	1,440 0 0	1,862 5 0
Frais d'Annonces de la Couronne, Canada Ouest.....	45 11 10	41 5 9	186 15 11	804 15 6	1,078 9 0
Frais d'Annonces de la Couronne, Canada Est.....	12 5 10	37 11 8	98 8 0	251 17 3	403 2 9
Exploration de Chemins, Canada Est.....	17 19 2	97 16 2	39 12 6	240 0 3	395 8 1
Inspection d'Agences, Canada Ouest.....	613 12 10	2,680 15 10	223 16 10	828 7 7	6,132 13 2
Arpentages de la Couronne, Canada Est.....	2,399 12 11	905 17 0	1,296 18 10	1,854 0 2	5,853 10 7
Arpentages de la Couronne, Canada Ouest.....	1,766 14 7	421 9 3	575 0 0	1,72 18 7	1,294 7 10
Exploration des Mines.....	125 0 0	91 10 0	1,221 0 2	1,164 17 8	136 10 0
Chemin d'Ottawa et d'Opeongo.....	45 0 0	1,079 12 6	2 0 6	2 5 9	4,214 15 7
Déboursés en général.....	749 5 3	5 2 7	0 12 6	0 10 5	17 11 5
Frais de port d'Agents, Canada Ouest.....	8 2 7	1 12 0	0 12 6	28 7 11	3 14 0
Frais de port d'Agents, Canada Est.....	0 19 1	24 0 6	21 1 9	28 7 11	94 6 7
Frais de port du Bureau.....	20 16 5	2,526 16 11	3,156 17 4	2,988 2 2	11,953 11 6
Salaires.....	3,281 15 1	70 1 9	99 16 2	456 0 0	70 1 9
Arpentages Cap Chat.....	50 0 0	2 5 0	8 10 0	605 16 2
Exploration de Chemins, Canada Ouest.....	4 10 0	15 0 0	13 2 6	15 5 0
Inspections de la Couronne, Canada Ouest.....	64 2 0	283 5 1	4,420 8 11	92 4 6
Bureau des Examineurs d'Arpenteurs, Canada Est.....	9 16 3	4,713 17 5
Commission d'Agents payée, Canada Est et Ouest.....	0 7 2	4 0 0	4 0 0
Dépenses des Agences.....

Inspection de l'Isle St. Joseph.....	60 2 6	114 5 0	181 0 0
Chemin d'Hastings.....	66 15 0	549 0 0	845 7 10
Commission d'Huron et Bruce.....	296 7 10	187 0 0	256 0 0
Chemin d'Ottawa et Opeongo.....	69 0 0	203 0 5	1,233 18 5
Inspection des Agences, Canada Est.....	1,030 18 0		7 0 0
Inspections de la Couronne, Canada Est.....	7 0 0		123 15 0
Bureau des Examineurs d'Arpenteurs, Canada Ouest.....	80 0 0	43 15 0	169 5 0
Chemin d'Addington.....		169 5 0	
<hr/>			
			42,431 11 11
<hr/>			
A Déduire, Commission pour Services d'Ecoles et du Clergé.....			7,795 0 0
<hr/>			
			34,636 11 11

APPENDICE

ETAT d'Arpentages faits dans les années

ANNÉE.	Subdivisés en Lots de Ferme.	En Lots de Ville et de Parc.	Vérification d'Ar- pentages et de Li- gnes extérieures de Townships.	Lignes d'Explora- tion entre les Sei- gneuries et la Cou- ronne.	Total d'Acres.	Coût des Arpen- tages.
	Acres.	Acres.	Acres.	Milles L.		
1841.....	92474		40500	45	132974	£ s. d. 660 4 9
1842.....	79072		27765	12	106837	965 11 7
1843.....	82600		86848	27	169448	1194 13 7½....
1844.....	74034	750	90500	65	165284	1579 11 9
1845.....	108785	920	110291	46	219996	2237 4 9
1846.....	42000		52056	153	94056	1754 2 7
1847.....	39000	1532	240500	532	281032	1982 18 2½....
1848.....	23000	500	295000	515	525500	5782 13 4
1849.....	150600	50	80000	248	230650	3600 4 5½....
1850.....	191500		170000	71	361500	2139 5 7
Porté.....	1090065	3752	1193460	1714	2287277	21896 10 7½....

I.

1841-1856, inclusivement, dans le Canada Est.

LOCALITÉ.

- { Clarendon, Onslow, Arthabaska, New Richmond, Port Daniel, Mann, Fief St. Clair, Seigneurie de Madawaska et Lac Temiscouata, Carleton, Alton, Ristigouche.
- { Marlow, Buckland, Linière, Territoire de Griève à Shawenegan, Ligne d'exploration depuis Grande Baie à Chicoutimi.
- { Partie de Wolfstown, South-Ham, Ixworth, Lignes extérieures de Tadousac et St. Jean, Lignes de profondeur des Fief St. Denis, St. Roch des Aulnais, Ste. Anne et Rivière Ouelle.
- { Partie de Simard, Aston Résidu, partie de Harvey et Tremblay, 7e Rang d'Onslow, Ville et Township de St. Jean, augmentation de Bulstrode, Village de Huntingdon, augmentation d'Aston, Lignes entre la Couronne et le Fief St. François, et entre la Couronne et l'augmentation de Nicolet, Grève de Montréal, et exploration générale de la partie inférieure du Saguenay depuis la Rivière Noire à Mille-Vaches, une distance d'environ 60 milles.
- { Partie de Leeds, Ligne de St. Giles et Broughton, Ile Grand Calumet, Bagot, Village de la ville Bagot, et Grande Baie, Village de Grenville, Ligne du chemin de Sydenham, Gore d'Aston, Rangs des profondeurs de Lochaber, 6e et 7e Rangs de Lochaber, Ville de Chicoutimi, Latèrièrre, Seigneurie de L'Anse de L'Etang, Lignes entre le Fief St. Clair et la Couronne et entre Lacolle et la Couronne, Whitworth.
- { Gore de Stanfold, Front des Trois Rivières, Ligne de Division de Champlain, Batiscan et Radnor, Forges St. Maurice, Somerset, Ile aux Allumettes, Montée de Gatineau depuis Wakefield, 36 milles dans la profondeur, Vérification de Grenville, partie de Shefford, partie de Bagot, Résidu de Maddington, Exploration entre la partie inférieure de St. François et la Rivière Bleue, Exploration de la rive Nord de la partie inférieure du St. Laurent, à partir de la Rivière Blanche jusqu'à la Baie de la Trinité, environ 100 milles.
- { Ligne de Batiscan et Radnor, Rivière du Lièvre, Gore d'Aston, Chemin de Belle Anse, Gaspé, Village d'Elgin, Rivière Gatineau, Etablissements de Madawaska et St. Jean, partie de Colrain, Rivière St. Maurice, Cap-Chat, Price et Adstock, Fronteau de Cox, Rivière du Grand Ours et Maganisibi, Ruisseau de Broom, Rivière du Moine, et Branche Nord-ouest, Village de Godmanchester, Township de Masham, Wexford, Morin, Baie de Gaspé Nord et Sud, Sydenham, Cap-Rosier, Fox, York, Douglas, Malbaie et Percé, Rivières Coulonge et Noire, Lots de Parc dans la profondeur de New Carlisle.
- { Ligne de Esse Astronomique de l'Ottawa, Brandon, Mansfield, Waltham, Chichester, Sheen, Augmentation de Milton, partie de Cathcart et Chertsey, partie de Viger, Morin, Rivière St. Maurice et ses tributaires à partir du haut de Weymontachinque, Augmentation d'Harrington, Lignes extérieures de la Petite Nation, Divisions de Townships sur le Gatineau, Chemin de Bagot Saguenay, Exploration depuis Québec au Lac St. Jean, et depuis St. Jean à Chicoutimi, Ligne Nord Est de Caxton, Fronteaux de Townships depuis Tadousac à Bersimits, Chemin Callière, Village de la Pointe aux Allouettes, Havre du Palais, Village de Masham, partie de Bagot, Wotton et South Ham, Iles du Lac Magog, Garthby et Stratford, Exploration entre Ristigouche et le St. Laurent, Ligne entre la Seigneurie de Beauport et Notre Dame des Anges, Lacanardièrre, Ligne de District entre Trois Rivières et Montréal.
- { Forsyth, Shenley, et Lambton, Aylmer et Forsyth, Ligne de Chemin dans Lambton, Township Shawenegan, Ile Kettle, Ligne de Vérification dans Bristol, Lignes extérieures et latérales de Winslow et du Fief Grandpré, Ligne depuis Stoneham au Lac St. Jean, Rivière du Moine et Branche Nord-Ouest, Ligne entre Ashtord et son Augmentation, Labarre, partie de Chertsey, 6e et 7e Rangs de Litchfield, Jonquière, 7e Rang Kildare, partie d'Armagh, Village d'Aubigny, Seigneurie de Lauzon.
- { Lots de grève des Rivières St. Charles et St. Laurent, Maniwaki, et Egan, Ligne entre Signay et Labarre, Ligne Astronomique au Nord-ouest de la Rivière Gatineau, Réserve du Clergé dans Orford, partie de Beresford, Inspection de Sites de Moulin au Saguenay, partie d'Onslow, Gore de Somerset, Territoire de St. François, partie de Caron et partie de Mesy, partie de Gosford, partie de Chester, Gore de Hunterstown, partie de Eardley, Arpentage de la ligne Hereford, Auckland et Gore de Hereford, Shefford.

APPENDICE

ETAT d'Arpentages faits dans les années

ANNÉE.	Subdivisés en Lots de Ferme.	En lots de Ville et de Parc.	Vérification d'Ar- pentages et de lignes extérieures de Townships.	Lignes d'Explora- tion entre les Sei- gneuries et la cou- ronne.	Total d'Acres.	Coût des Arpentages.		
	Acres.	Acres.	Acres.	Miles L.		£	s.	d.
Rapporté.	1090065	3752	1193460	1714	2287277	21896	10	7½
1851.....	130000	400	45500	10	175900	2655	9	4
1852.....	543800	900	90500	9	635200	5834	14	6
1853.....	355000	250	150000	505250	5192	13	6
1854.....	220500	450	95000	5	316050	3228	3	9½
1855.....	471916	60000	11	531916	9127	15	6½
1856.....	280200	220	174800	64	455220	6374	13	8
Totaux.....	3091481	5972	1809260	1813	4906813	54310	0	11½

Plusieurs des Arpentages payés en 1855 & 1856 avaient été demandés en 1854.

I.

1841-1856, inclusivement, dans le Canada Est—*Continué.*

LOCALITÉ.

{ Parties de Sheen, Signay, Tadousac, Bergeronnes, Escoumains, Résidu des lignes extérieures des Seigneuries de Madawaska et du Lac Temiscouata, Résidu de Masham, Aldfield et Thorne, Mesy, Woodbridge, résumé d'Arpentage de Borne de Hereford et Auckland, Village de Metabetchouan, Chemin du Portage Gaspé, partie de Beresford, Grève de Rivière à Mars, Wexford, partie de Caron, Chemin Kenogami, partie de Labarre, Vérification de Grenville, partie de Chertsey, Village Calumet, Cathcart, partie de Ligne D' Aaillebont et De Ramsay (moitié payée par les parties), partie des Trois-Rivières, partie de Masham, Réserve de Micmac, Ristigouche.

{ Montminy, DeSales, Mailloux, complétion de l'arpentage de la borne de Hereford, Chemin depuis Tadousac au Moulin à Baude, parties de Wright, Rippon et Hartwell, Village de Tadousac, Village à Garthby, Neigette, Cabot, partie du Village de Lafontaine, Résidu de Wotton, parties de Montcalm et Beresford, Exploration de Wolfe, partie de Frampton, partie de Winslow, Résidu de Chertsey, partie de Thetford, Ligne entre la Seigneurie de Bécancour et Aston, &c., Rang additionnel dans York, Mal Baie, Douglas et Percé, Bungay, Isles de la Magdeleine Bourdages, Parc, et partie de Colbert, Northfield, Rocmont.

{ Township de Wells, parties de Villeneuve, Daaquam, et Bellechasse. Tremblay, partie de Stratford, Bowman, Résidu de Brandon, Division de Township Rivière du Lièvre, Portland, partie de Thetford, Cap de la Magdeleine, partie de Garthby, Mailloux et Ligne Buckland, Lignes extérieures de Mesy, Caron, Metabetchouan et Charlevoix, Village d'Escoumains, Lignes extérieures d'Iberville, partie de Tadousac, Villages d'Hypolite et St. Camille, Bigelow, Blake, Patton, partie de Bourdages, partie de Buckland, partie de Beresford, partie de Radnor, Ligne de Rawdon et Kilkenny, Ligne entre Godmanchester et Dundee.

{ Rangs dans la profondeur de Bristol, arrière Ligne de la Seigneurie de Bourglouis, Ligne Nord-Est de la Seigneurie de Perthuis, partie de Colbert, Ligne Nord-Est de Batiscan, partie de Chilton, Temiscamingue, Résidu de Weedon, Village de Hebertville, partie de Woodbridge, Adstock, partie de Howard, partie de Harvey, Radnor, Subdivision de la Seigneurie de St. Gabriel, Low, Begon et Raudot, parties d'Ashford et Fournier, Peterborough, Village de Winslow, Fleuriau, Fief du Sablé, Mont Murray.

{ Doncaster, Macpes, partie de Viger, partie de Begon, et Raudot, Arago, Matapediac, Dorset (aux frais des parties), Résidu de Simard, Résidu de Woodbridge, Résidu de Harvey, Hampden, Lasalle, Subdivision de Somerset Gore, Kensington, Wabasse, Egan, Exploration du Lac St. John, Résidu d'Aylwin et Wright, Arpentage en commun des Lots dans Metabetchouan, Labarre, et Mesy (fait en 1854, rapport en 1855, aux frais des parties), Ligne entre Bourglouis et Gosford, Radnor, Joliette, Bourget, Village de Boisbouscache.

{ Partie de Chapais, Marston, Vérification de Ligne entre Grantham et Upton, Aumond, Trois Rangs de Howard, Cap Chat, Montcalm, Résidu de Whitton, Vérification des 12e et 13 Rangs de Kingsey, moitié Sud-Ouest Chabot, Townships de Lafontaine, Dionne, Casgrain, et Chemin Elgin, Vérification de partie de Ham, Village de L'Achigan (dans Kilkenny), Ditchfield, Commune de Huntingdon, Résidu de Cathcart.

NOTE.—Dans les arpentages de lignes de Division entre les Seigneuries et les Terres de la Couronne, les frais en sont également payés entre la Couronne et les Seigneurs.

Département des Terres de la Couronne,

Toronto, 16 Février, 1857.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE

ETATS d'Arpentages faits dans les années

ANNÉES.	Subdivisé en Lots de Fermé.	En Lots de Ville et de Parc.	Vérification d'Arpentages et de lignes ex- térieures de Townships.	Localités de mines.	Réserves des Sauvages.	Total d'Acres.	Coût d'Arpen- tages.		
	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.		£	s.	d.
1841.....	249298	18400	267698	1193	18	6
1842.....	317281	504	3000	320785	2042	10	10
1843.....	213751	237	808805	522793	1420	1	0
1844.....	2528	725	3253	275	16	9
1845.....	45974	461	23600	70035	602	4	4½
1846.....	97925	13108	41082	152115	2320	13	1½
1847.....	80108	108	8300	108800	197316	2440	17	2½
1848.....	130998	615½	88053	219666½	7533	15	1
1849.....	163294½	1453½	5112	264122	433982	3166	4	6
1850.....	164392	1402	40800	206594	2461	19	1
1851.....	266635	221	266856	2630	13	10
1852.....	405402	6173½	11700	423275½	5123	5	8
1853.....	580441	917	453548	1034906	9039	10	7½
1854.....	166981	1407	6400	136538	311326	4344	19	0
1855.....	174099	2781	2950	179830	4702	3	8
1856.....	528035	6452½	560955½	14657	9	3
	26468 Isles.
	3613610½	36566	463749	467375	590086	5171386½	63956	2	6

Département, des Terres de la Couronne,
Toronto, 30 Janvier, 1857.

J.

1841 à 1856, inclusivement, dans le Canada Ouest.

L O C A L I T É .

- { Dans les Townships d'Admaston, Bagot, Blithfield, Bromley et Stafford, et Vérification dans Grimsby.
- { Dans les Townships d'Onondaga, Oneida, Seneca, Tuscarora, Sarnia, Arthur, Sydenham et Nord Crosby, Lots de Ville de Colchester, et Vérification dans Eldon.
- { Dans les Townships de Peel, Wellesley, Sullivan et Brantford, Lots de Ville de Barrie et Woodstock, Vérification dans Seymour et Beverly, et Lignes extérieures du Bloc du Clergé 260,270 acres.
- Dans le Township de Mooré, et Lots de Ville de Caledonia, Indiana et Tuscarora.
- { Dans les Townships de Bentinck, Glenelg, Brantford, Zone, Lots de Ville de Harwich, Meaford, Woodstock, et Vérification dans Hope.
- { Dans les Townships de Derby, Egremont, Holland, Normanby, Sullivan, Toronto, Lots de Ville de Bytown, Lindsay, Shrewsbury, Sault Ste. Marie, Vérification dans Arthur, Seymour, Kingston, Hamilton et Toronto.
- { Dans les Townships d'Elma, Wallace, Grey, Howick, Morris, Turnberry, Kinloss, Huron, Kincardine, Bruce et Saugeen, 1075 milles des branches de la Rivière Ottawa, et fronts de 17 localités de mines sur le Lac Supérieur.
- { Dans les Townships de Morris, Admaston, Artemesia, Holland, Melancthon, Lots de Ville de Barrie, Bytown, Gosport, Localités de mines sur les Lacs Huron et Supérieur, 764 milles des branches de l'Ottawa, et 447 milles d'exploration de lignes dans les contrées de l'Ottawa.
- { Dans les Townships de Maryborough et Mornington, Lots de Ville de Johnston et York, localités de mines sur les Lacs Huron et Supérieur, Vérification dans Caistor et Edwardsburgh.
- { Lots dans les Chemins de Toronto et Sydenham et Durham, dans Holland et Walsingham, Lots de Ville de Bytown, Durham, Penetangore, Sydenham, Vérification dans Aldborough.
- { Dans les Townships d'Osprey, Artemesia, Saugeen, Kincardine, Brant, Bentinck et Glenelg, lots de Parc dans Sydenham.
- { Dans les Townships d'Arran, Saugeen, Huron, Brougham, Egremont, Bruce, Wilberforce, Tossorontio, Elderslie, Grattan, Lots de Ville de Southampton, Thörnbury et Sydenham, 69 milles de la ligne de comté de Renfrew
- { Lots sur le Chemin de l'Ottawa et d'Opeongo dans les Townships de Gwillimbury Ouest, King, Bruce, Carrick, Kinloss, Minto, Grey, Culross, Elderslie, Grattan, Normanby, Greenock, Turnberry, Lots de Ville de Priceville, Peterborough, Bytown et Charlotteville, Réserves des Sauvages sur les Lacs Huron et Supérieur, et 155 milles d'exploration de lignes de chemins dans les contrées de l'Ottawa.
- { Dans les Townships de Howick, Melancthon, Elma, Lots de Ville dans Mount Forest, Amsterdam, Bradford, Corrunna, Réserves des Sauvages et Localité des mines sur le Lac Supérieur, et 393 milles d'exploration de comté et de chemin de ligne.
- { Dans les Townships de Fraser et Alice et l'Isle St. Joseph, Lots de Ville de Sudbury, Sydenham, Ayton, Poole, St. Joseph et Hilton, Vérification dans Alveston et Paisley.
- { Dans les Townships de Wallace, Rama, Rolph, McKay, Proton, Balaklava, Luther, Denbigh, Ashby, Abinger, Effingham, Anglesea, Barrie, Somerville, Hinchinbrooke, Lots sur les chemins d'Addington et Hastings, Longue Pointe sur le Lac Erie, Isles dans l'Otonabee, 1102 milles d'exploration et de lignes de chemins dans le territoire de l'Ottawa et Huron, Lots de Ville de Alma, Inverhuron, Errol, Penetanguishene, Alveston, Owen Sound, Fordwich, Cranbrook, Eugenia, Paisley ; et en sus, P. L. S. Macdonald a arpenté les Postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, 37,280 acres, aux frais de la Compagnie, et le Département des Sauvages a arpenté la réserve des Sauvages dans Saugeen, contenant 407,546 acres.

JOSEPH CAUCHON,

Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE K.

RAPPORT d'Arpentages pour l'année

No.	Arpenteur.	Arpentage.
1	James Black	Arpentages des lignes extérieures de la Longue Pointe sur le Lac Erie.
2	James Black	Subdivision de la Longue Pointe sur le Lac Erie.
3	E. R. Jones	Lot de Ville d'Alma.
4	E. Malcolm	Township de Wallace.
5	C. Miller	Lot de Ville de Inverhuron.
6	Chs. Unwin	Township de Rama.
7	John Reid	Ile de Cameron.
8	Robert Hamilton	Township de Rolph.
9	John Robertson	Township de McKay.
10	A. P. Salter	Exploration sur la Rive Nord du Lac Huron.
11	J. K. Roche	Township de Belmont.
12	P. S. Donnelly	Lot de Ville d'Errol.
13	H. P. Savigny	Lot de Ville de Penetanguishene.
14	Samuel Smith	Lot de Ville d'Alveston.
15	David Gibson	Township de Proton.
16	George McPhillips	Township de Luther.
17	William Rath	Township de Balaklava.
18	John Reid	Exploration de ligne derrière les rapides de Burleigh.
19	Wm. Rombough	Lignes extérieures de Denbigh et Ashby.
20	John Ryan	Borne entre Mono, Mulmur, Adjala et Tossorontio.
21	J. J. Haslett	Iles dans l'Otanabee et ses Lacs.
22	A. B. Perry	} Inspection et arpentage des lignes de chemin jusqu'à } } celui de Madawaska } } Lots sur le chemin d'Addington et les lignes extérieures } } d'Abinger, &c. }
23	A. B. Perry	
24	Charles Rankin	Bloc B dans la ville de Owensound.
25	P. V. Elmore	Lots sur le chemin de Hastings.
26	John Reid	Partie du township de Somerville.
27	Francis Jones	Lot de Ville de Fordwich.
28	Thomas F. Gibbs	Township de Hinchinbrooke.
29	William Rath	Lot de Ville de Cranbrook.
30	George McPhillips	Lot de Ville de Eugenia.
31	Francis Kew	Lot de Ville de Paisley.

Comme ce total est le montant des comptes pour arpentages complétés et examinés dans le cours de l'année, sur lesquels il avait été antérieurement fait des avances, il ne peut correspondre avec celui du rapport des argents payés du Teneur de Livre pour arpentages, lequel comprend les avances faits sur des arpentages en voie d'opération.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 31 Décembre, 1856.

HAUT CANADA.

finissant le 31 Décembre, 1856.

Coût de l'Arpentage.			No. d'Acres arpentés.	No. de Milles arpentés.	Remarques.
£	s.	d.		42	
151	5	0		
683	7	6	19,462		
167	1	3	229		
473	0	0	52,319		
320	4	7	1,329		
318	16	3	15,011		
35	12	6	1,140		
703	14	3	41,633		
279	16	6	17,372		
928	16	11	500	
455	9	9	116	Une inspection et vérification d'arpentage.
104	19	10	327½		
177	17	3	444		
499	2	5	812		
771	4	9	70,615		
1,027	7	0	91,618		
832	2	2	15,668	210	Arpentage £520 1s. 1d. Exploration £312
413	15	0	25½	1s. 1d., et 400 milles d'exploration latérale.
484	14	0	13,600		
264	13	6	27	
686	17	5	5,866		
456	13	8	125	Vérification d'anciennes lignes de chemin.
				57	Arpentage de nouvelles lignes de chemin.
1,237	12	8	51,937		
34	6	9	92		
733	2	6	60,300		
329	6	10	22,622		
267	2	6	413		
1,154	8	5	75,280		
222	1	11	507		
203	13	6	799		
236	2	8	1,500		
14,657	9	3	560,955½	1,102½	

RÉCAPITULATION.

Acres.
 528,035 subdivisés en lots de ferme de 100 acres chaque à 3^s/₁₀ par acre.
 6,452½ " " en lots de ville d'un ½ acre et lots de parc de 2 à 10 acres à 6s 11d. par acre.
 26,468 lles arpentées à 1s. 7^s/₁₀ par acre.

560,955½
 Milles.
 1,102½ milles de lignes extérieures d'exploration de townships, etc. etc. à £2 14s. 10d. par mille.

JOSEPH CAUCHON,

Com. des T. de la C.

APPENDICE L.—B A S C A N A D A.

Rapport relatif aux Arpenteurs et Arpentages, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1856.

Noms des personnes attachées au Départe- ment des Arpentages.	Description.	Date de Nomi- nation.	Par qui Nommé.	ARPEUTEURS.			ARPENTAGES.									
				Salaires.	Allouances.	Journaliers em- ployés.	Montant à eux payé comme gages.	Total de la dépense pendant l'année.	Terres arpentées pendant l'année.	380,420, exclusivement de la vérification d'arpentages et explorations.	Coût moyen par Acre.	Quantité (s'il en est) de terre arpentée, mais non par un Ar- penteur du Gouv.				
Vital Derochers.....	Arpenteur Provincial.....	15 Déc., 1847.....	Lord Elgin.....	20s. par jour.	zs. 6d. pour rations.	112	£2611 2 2	£6374 13 8								
D. P. Croteau.....	do	16 Nov., 1848.....	"													
J. L. P. O'Hanley.....	do	12 Mai, 1853.....	Bureau d'Examinateurs.													
R. Gilmour.....	do	30 Mai, 1849.....	Lord Elgin.....													
Fred. Bélanger.....	do	8 Fév., 1853.....	Bureau d'Examinateurs.													
Geo. N. Albright.....	do	13 Oct., 1848.....	Lord Elgin.....													
Jno. Bignell.....	do	Nov., 1844.....	Sir Charles Metcalfe.													
Patrick Daly.....	do	25 Déc., 1835.....	Lord Gosford.													
A. Painchaud.....	do	12 Mai, 1853.....	Bureau d'Examinateurs.													
C. F. Fournier.....	do	25 Juillet, 1826.....	Lord Dalhousie.													
Jno. Neilson.....	do	8 Juillet, 1852.....	Bureau d'Examinateurs.													
F. P. Quinn.....	do	15 Juillet, 1844.....	Sir Charles Metcalfe.													
F. J. O'Neill.....	do	26 Sept., 1839.....	Hon. P. Thompson.													
Wm. Barrett.....	do	5 Juillet, 1834.....	Lord Aylmer.													
L. P. R. Blanchard.....	do	Fév., 1833.....	"													
W. W. O'Dwyer.....	do	16 Juillet, 1844.....	Sir Charles Metcalfe.													

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 14 Mars, 1857.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE M.

E T A T

**Des sommes reçues et payées par T. Boutillier, Inspecteur
des Agences, depuis le 23 Février au 31 Décembre,
1856, et Rapport sur le progrès d'Établissements dans
les Townships du Bas Canada pendant l'année 1856.**

DR. T. BOUTILLIER, Inspecteur des Agences,

1856.			£	s.	d.
Février	23	Par une somme de £451 15s. 1d. balance non employée, tel qu'il appert par un compte rendu au département le 22 Février, 1856.....	451	15	1
Mai	20	Par une somme de £96 12s. 6d., remise par C. A. Verreault, étant la balance restée entre ses mains, lors de la cessation des travaux l'automne dernier.	96	12	6
Juillet	24	Par une traite, No. 439, sur Montréal pour la somme de £1500, transmise par Ths. G. Ridout, écuyer, étant le montant du warrant No. 7876.....	1500	0	0
Août	29	Par une traite de £57 9s. 3¼d. sur le Revd. Mr. Mailloux, étant la balance restée dans ses mains l'an dernier.....	57	9	3¼
Septembre	5	Par un chèque, No. 1, pour la somme de £1500, transmis par le département.....	1500	0	0
Octobre	8	Par un chèque, No. 2, pour la somme de £1500, transmis par le département.....	1500	0	0
"	24	Par chèque, No. 3, pour la somme de £1500, transmis par le département.....	1500	0	0
Novembre	10	Par chèque, pour la somme de £1500, transmis par le département.....	1500	0	0
"	29	Par chèque, No. 5, pour la somme de £1500, transmis par le département.....	1500	0	0
"	"	Par un warrant, pour la somme de £150, appropriée pour chemins dans le comté d'Argenteuil, suivant ordre en conseil, du 3 Mai dernier.....	150	0	0
Montant porté.....			9755	16	10¼

en compte avec le Département des Terres.

Cr.

1856.				£	s.	d.
Février	25	Par 4 chèques de £25	chaque, à J. B. Poupore, conducteur.....	100	0	0
Mars	8	" 1 "	£9 2s. 6d., John Dillon, conducteur,	9	2	6
"	14	" 1 "	£12 10s., Luc Gélinas, " ..	12	10	0
"	17	" 1 "	£22, Jos. Roy, " ..	22	0	0
"	25	" 1 "	£58 1s. 3½d., Ls. Arcand, " ..	58	1	3½
Avril	4	" 1 "	£7 16s. 3d., A. Jetté, " ..	7	16	3
"	7	" 1 "	£4 13s. 9d, Israel Rice, " ..	4	13	9
"	"	" 1 "	£4 4s. 2d., Jos. Verrette, " ..	4	4	2
"	11	" 1 "	£17 15s. 1½d., P. C. de Champlain, " ..	17	15	1½
"	"	" 1 "	£12 10s., Luc Gélinas, conducteur..	12	10	0
"	21	" 1 "	£4 2s. 3d., Jos. Prince, " ..	4	2	3
Mai	7	" 1 "	£17 10s., Luc Gélinas, " ..	17	10	0
Juin	30	" 1 "	£4 18s. 6d., F. L. Poudrier, " ..	4	18	6
Juillet	26	" 1 "	£100, John G. Fair, " ..	100	0	0
"	29	" 1 "	£40, C. A. Verrault, " ..	40	0	0
"	30	" 1 "	£20, Rév. Ed. Richard, " ..	20	0	0
"	31	" 1 "	£20, Luc Gélinas, " ..	20	0	0
Août	5	" 1 "	£20, Elie Audet, " ..	20	0	0
"	6	" 1 "	£50, D. Philipps, " ..	50	0	0
"	"	" 1 "	£25, Jos. Prince, " ..	25	0	0
"	"	" 1 "	£20, P. Dagneault, " ..	20	0	0
"	7	" 1 "	£50, Ls. Arcand, " ..	50	0	0
"	8	" 1 "	£25, V. St. Germain, " ..	25	0	0
"	"	" 5 "	£20 chaque, B. Garneau et J. B. Coulombe, " ..	100	0	0
"	9	" 5 "	£25 chaque, P. A. Tremblay, " ..	125	0	0
"	"	" 1 "	£20, A. Cayer, " ..	20	0	0
"	11	" 4 "	£25 chaque, P. N. Pacaud et J. B. Lebel, " ..	100	0	0
"	"	" 1 "	£20. N. Boucher, " ..	20	0	0
"	12	" 1 "	£30, P. S. Kelly, " ..	30	0	0
"	13	" 1 "	£25, Z. Bertrand, " ..	25	0	0
"	14	" 1 "	£25, A. Talbot, " ..	25	0	0
"	15	" 1 "	£30, P. C. Rivard, " ..	30	0	0
"	18	" 2 "	£25 chaque, J. E. Côté et M. Gaudette, " ..	50	0	0
"	22	" 1 "	£100, Ovide Bossé, procureur de la municipalité de Chicoutimi.....	100	0	0
"	27,	" 1 "	£15, L. Désaunier.....	15	0	0
"	"	" 1 "	£25, Chs. Frs. Dionne, conducteur..	25	0	0
"	29	" 1	traite de £57 9s. 3½d. sur le Révd. M. Mailloux, étant la balance restée entre ses mains l'an dernier, transmise à E. Audet, conducteur.....	57	9	3½
Septembre	2	" 1	chèque de £25, John Duff, conducteur.....	25	0	0
"	3	" 3	" 2 de £15 et 1 de £20, C. A. Verrault, conducteur.....	50	0	0
"	4	" 3	" 2 de £15 et 1 de £20, Ths. Lloyd, conducteur.....	50	0	0
Montant porté.....				1492	13	1½

DR.

T. BOUTILLIER, Inspecteur des Agences,

1856.	Montant rapporté.....£	9755 16 10 $\frac{1}{2}$
	Montant porté.....£	9755 16 10 $\frac{1}{2}$

en compte avec le Département des Terres.

Cr.

1856.		Montant rapporté..... £	1492	13	1½
Septembre 6	Par 2 chèques, de	£25 chaque, Chs. Frs. Dionné, conducteur.....	50	0	0
" "	" 4 "	£25 chaque, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, conducteur.....	100	0	0
" 8	" 1 "	£150, John Kane, procureur de la municipalité de Bagot.....	150	0	0
" "	" 1 "	£40, P. Dagneault, conducteur.....	40	0	0
" "	" 1 "	£14 2s. 8½d., A. Jetté, " ..	14	2	8½
" 11	" 2 "	1 de £85 et 1 de £65, B. Garneau et J. B. Coulombe, conducteurs....	150	0	0
" "	" 4 "	£25 chaque, Elie Audet, " ..	100	0	0
" 12	" 2 "	£50 chaque, P. C. Rivard, " ..	100	0	0
" "	" 3 "	£25 chaque, Luc Gélinas, " ..	75	0	0
" "	" 1 "	£100, N. Boucher, " ..	100	0	0
" "	" 1 "	£100, Ls. Arcand, " ..	100	0	0
" 13	" 2 "	£50 chaque, P. S. Kelly, " ..	100	0	0
" 15	" 1 "	£50, O. Bossé, procureur.....	50	0	0
" 16	" 2 "	£25 chaque, L. Dufresne, conducteur,	50	0	0
" 17	" 2 "	£30 chaque, A. Cayer.....	60	0	0
" 18	" 2 "	£50 chaque, Jos. Roy, conducteur,..	100	0	0
" "	" 2 "	£50 chaque, D. Philipps, " ..	100	0	0
" "	" 2 "	£50 chaque, John G. Fair, " ..	100	0	0
" 20	" 1 "	£50, J. E. Côté et M. Gaudette, " ..	50	0	0
" 22	" 2 "	£25 chaque, V. St. Germain, " ..	50	0	0
" 25	" 1 "	£25, A. Talbot, " ..	25	0	0
" "	" 1 "	£25, Z. Bertrand, " ..	25	0	0
" 26	" 2 "	£25 chaque, Jos. Prince, " ..	50	0	0
" 29	" 2 "	£50 chaque, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, " ..	100	0	0
" 30	" 2 "	£25 chaque, Luc Gélinas, " ..	50	0	0
Octobre 4	" 2 "	£75 chaque, B. Garneau et J. B. Coulombe, " ..	150	0	0
" "	" 1 "	£100, J. B. Delisle et A. Wait, " ..	100	0	0
" 6	" 1 "	£50, A. Boa, " ..	50	0	0
" "	" 1 "	£30, P. Dagneault, " ..	30	0	0
" 8	" 1 "	£200, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, " ..	200	0	0
" 9	" 3 "	£50 chaque, C. A. Verreault, " ..	150	0	0
" "	" 2 "	£37 10s. chaque, Jos. Prince, " ..	75	0	0
" 10	" 2 "	£25 chaque, Luc Gélinas, " ..	50	0	0
" 11	" 2 "	£25 chaque, Z. Bertrand.....	50	0	0
" 13	" 4 "	£25 chaque, Wm. Bonnallie, procureur de la municipalité de North Stukeley,.....	100	0	0
" 14	" 2 "	£25 chaque, Elie Audet, conducteur,	50	0	0
" 15	" 1 "	£30, Révd. Ed. Richard, " ..	30	0	0
" "	" 1 "	£40, P. S. Kelly, " ..	40	0	0
" "	" 2 "	£37 10s. chaque, L. H. Lebel, " ..	75	0	0
" 16	" 1 "	£25, Ls. Dufresne, " ..	25	0	0
" "	" 2 "	£50 chaque, John Kane, procureur,	100	0	0
" "	" 3 "	£50 chaque, Ths. Lloyd, conducteur,	150	0	0
		Montant porté..... £	4806	15	10

Dr.

T. BOUTILLIER, Inspecteur des Agences,

1856.

Montant rapporté.....£ 9755 16 10½

Montant porté.....£ 9755 16 10½

en compte avec le Département des Terres.

Cr.

1856.			Montant rapporté.....£	4806 15 10
Octobre 16		Par 2 chèques de £50 chaque, O. Bossé, procureur,		100 0 0
" 17	" 1 "	£50, John G. Fair, conducteur...		50 0 0
" 18	" 2 "	£50 chaque, Euchel Dion, " ..		100 0 0
" 20	" 2 "	£25 chaque, P. A. Tremblay, " ..		50 0 0
" "	" 1 "	£50, N. Miville, " ..		50 0 0
" "	" 1 "	£50, Ls. Lapointe.....		50 0 0
" 23	" 1 "	£75, J. E. Côté et M. Gaudette, con- ducteurs.....		75 0 0
" 25	" 1 "	£15, John Duff, conducteur.....		15 0 0
" "	" 4 "	£50 chaque, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, conducteurs.....		200 0 0
" "	" 2 "	£37 10s. chaque, Chs. Frs. Caron, conducteur.....		75 0 0
" "	" 1 "	£75, Jos. Roy, conducteur.....		75 0 0
" 27	" 1 "	£25, Ls. Dufresne, " ..		25 0 0
" "	" 3 "	2 de £50 chaque et 1 de £25, C. A. Verreault.....		125 0 0
" 28	" 1 "	£133 19s. 6d. Chs. Frs. Dionne, con- ducteur.....		133 19 6
" "	" 1 "	£50, N. Boucher.....		50 0 0
" 30	" 5 "	£20 chaque, Ths. Lloyd, conducteur.		100 0 0
Novembre 3	" 3 "	£25 chaque, A. Talbot, " ..		75 0 0
" 5	" 3 "	£25 chaque, Wm. Bonnallie, pro- cureur.....		75 0 0
" "	" 2 "	1 de £25, l'autre de £24 18s. 7½d., Z. Bertrand, conducteur.....		49 18 7½
" 6	" 1 "	£250, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, conducteur.....		250 0 0
" "	" 2 "	1 de £30 et l'autre de £20, à J. E. Côté et M. Gaudette, par B. Gar- neau, procureur.....		50 0 0
" "	" 1 "	£125, B. Garneau et J. B. Coulombe, conducteurs.....		125 0 0
" 10	" 2 "	£30 chaque, Elie Audet, conducteur.		60 0 0
" "	" 4 "	3 de £50 chaque et 1 de £25, à Ls. Arcand, conducteur.....		175 0 0
" "	" 2 "	£25 chaque, Jos. Roy, conducteur...		50 0 0
" "	" 1 "	£10, P. Dagneault, " ..		10 0 0
" 11	" 1 "	£28 14s. 10½d. P. S. Kelly.....		28 14 10½
" "	" 1 "	£66 13s. 0½d., C. A. Verreault.....		66 13 0½
" "	" 1 "	£25, Wm. Bonnallie, procureur.....		25 0 0
" "	" 6 "	£25 chaque, J. B. Delisle et A. Wait, conducteurs.....		150 0 0
" 12	" 1 "	£25, Luc Gélinas, conducteur.....		25 0 0
" "	" 1 "	£50, Euchel Dion, " ..		50 0 0
" "	" 1 "	£35, Jos. Savard, " ..		35 0 0
" "	" 1 "	£11 17s. 5d., Révd. Ed. Richard, "		11 17 5
" "	" 2 "	£25 chaque, Andrew Boa.....		50 0 0
" "	" 1 "	£50, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, conducteurs.....		50 0 0
		Montant porté.....£		7492 19 3¼

DR. T. BOUTILLIER, Inspecteur des Agences,

1856.	Montant rapporté.....£	9755 16 10½
		<hr/> 9755 16 10½

St. Hyacinthe,
3 Février, 1857.

en compte avec le Département des Terres.

Cr.

1856.			Montant rapporté.....	7492 19 3½
Novembre 17			Par 8 chèques, 6 de £5 et 2 de £10 chaque, V. St. Germain, conducteur.....	50 0 0
" 18	" 3	"	£10 chaque, I. H. Lebel, conducteur,	30 0 0
" 19	" 1	"	£250, P. N. Pacaud et J. T. Lebel, conducteurs, par B. Garneau, procureur.....	250 0 0
" "	" 2	"	1 de £35 et 1 de £25, B. Garneau et J. B. Coulombe, conducteurs....	60 0 0
" 21	" 3	"	2 de £20 chaque et 1 de £22, Chs. Frs. Caron, conducteur.....	62 0 0
" "	" 2	"	£12 10s. chaque, N. Miville, " ..	25 0 0
" 22	" 1	"	£9 19s. 8d., John Duff, " ..	9 19 8
" 26	" 1	"	£15, Jos., Savard, " ..	15 0 0
" 27	" 1	"	£45 10s., D. Philipps, " ..	45 10 0
" "	" 1	"	£30, D. Philipps, " ..	30 0 0
Décembre 3	" 1	"	£75, Ths. Lloyd, " ..	75 0 0
" 6	" 7	"	£10 chaque, Euchèr Dion, " ..	70 0 0
" 10	" 2	"	1 de £25 et l'autre de £30 18s. 3d., Jos. Roy.....	55 18 3
" 12	" 5	"	4 de £50 chaque et 1 de £38 16s. 9½d., P. N. Pacaud et J. T. Lebel, conducteurs.....	238 16 9½
" 13	" 1	"	£24 8s. 3d., Luc Gélinas, conducteur,	24 8 3
" 15	" 1	"	£10 0s. 3d., J. E. Côté et M. Gaudette, conducteurs.....	10 0 3
" "	" 2	"	1 de £50 et l'autre de £41 18s. 8½d., Ls. Arcand, conducteur.....	91 18 8½
" "	" 1	"	£43 13s. 10½d., L. E. Laroque, conducteur.....	43 13 10½
" 16	" 1	"	£20, Révd. Ed. Richard, conducteur,	20 0 0
" 19	" 1	"	£21 15s. 3d., Jos. Prince, " ..	21 15 3
" "	" 5	"	4 de £25 chaque et 1 de £12 18s. 9d., John G. Fair.....	112 18 9
" 24	" 1	"	£15, J. E. Côté et M. Gaudette....	15 0 0
" 27	" 4	"	£12 10s. chaque, J. Ls. M. Martin, conducteur.....	50 0 0
" 31	" 4	"	£25 chaque, J. B. Delisle et A. Wait	100 0 0
			Balance.....£	755 17 9½
			£	9755 16 10½

T. BOUTILLIER,
Inspecteur des Agences.

R A P P O R T .

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Chemin de Kinogami.

Conducteur, P. A. TREMBLAY.

Balance restant de l'appropriation précédente.....	£416	15	6
Montant de la dernière appropriation en 1856.....	400	0	0
			<hr/>
			£816 15 6
Montant payé	443	16	0
			<hr/>
Balance restant.....	£372	19	6

Ce chemin commence au Rapide des Roches, rivière Chicoutimi, et doit se terminer au lac St. Jean, distance d'environ 38 milles; neuf milles ont été ouverts en 1854, 6 milles en 1855 et 5½ en 1856. Cette dernière partie a coûté, terme moyen, £80 10s. 0d., par mille. Grand nombre de petits ponts on été construits. Il en reste à faire, sur le 2ème des 5 derniers milles, un autre dont le pontage n'aura pas moins de 200 pieds. Mr. Tremblay me donne sur les terrains qui avoisinent les derniers 5½ milles de chemin qu'il a ouvert cette année, les renseignements qui suivent :

“ Du point de départ jusqu'à la distance de 45 chaînes, le terrain est sablonneux. A partir de là jusqu'au terminus de l'ouvrage, le sol est partout d'excellente qualité, se composant ordinairement d'une légère couche de terre jaune qui repose sur un lit de terre argileuse. Au-delà on trouve la même richesse de sol sur une étendue beaucoup plus considérable de chaque côté du chemin.

“ L'espace compris entre la rivière Desaulnets, la Belle Rivière, la Grande Décharge, le milieu du 3ème rang double du township Caron, et le lac St. Jean, étant, à l'exception de quelques endroits savenneux, très propre à la culture. Le seul obstacle à l'ouverture de cette série de concessions est le manque de grandes routes pour y pénétrer.

“ Le chemin Kinogami est la principale artère par où la colonisation, le commerce et l'industrie doivent pénétrer dans l'intérieur de cette partie du territoire du Saguenay. Les nouveaux établissements qui se forment autour du lac St. Jean, attendent leur commencement de prospérité de la complète ouverture de ce chemin. Depuis le 15 de Novembre jusqu'à la fin de Décembre, et depuis le 15 d'Avril jusqu'à la fin de Mai, les habitants des townships situés au-delà du lac Kinogami se trouvent dans un isolement complet. Dans les autres saisons de l'année, ce n'est qu'avec une perte de temps considérable et beaucoup de fatigue qu'ils peuvent transiger leurs

affaires au-dehors, ou effectuer le transport de leurs familles et de leurs effets ; le trajet en été, ne pouvant se faire que dans des berges et des canots d'écorce. Mais pour que la colonisation retire de l'ouverture du chemin Kinogami les avantages que l'on en espère, il est indispensable que le gouvernement fasse ouvrir des routes conduisant dans l'intérieur des townships.

“ Le chemin Kinogami est notre Grand Tronc ; les routes seront les embranchements qui devront l'alimenter.

“ Les renseignements que je possède sont insuffisants pour constater avec précision les progrès de la colonisation depuis trois ans dans les divers townships qui forment le comté de Chicoutimi. Mais un fait qui seul prouve combien l'extension en est rapide, c'est qu'à six lieues au-delà du poste de Metabetsuan, à l'embouchure de la rivière Ouiatchouanish il y a un moulin à scie et un moulin à farine qui sont en opération depuis l'été dernier. Grand nombre de colons n'attendent que l'ouverture d'une communication facile pour aller se fixer sur les magnifiques terres qui s'étendent de la rivière Ouiatshouan à la rivière Chamouchouan. Une chapelle a été érigée l'année dernière dans le township Mésey, près de la chute Des Aulnets.

“ Depuis trois ans la valeur de la propriété a doublé dans la plupart des townships qui forment le comté de Chicoutimi.

“ D'après des estimés sur lesquels on peut compter, au-delà de £3,000, seraient nécessaires pour compléter cette voie de communication au lac St. Jean, et il est de nécessité urgente qu'elle soit mise en état de servir aux colons sous le plus court délai possible.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Pont sur la Rivière du Moulin.

Construit avec le concours et sous la surveillance du conseil municipal du township de Chicoutimi.

Montant des deux appropriations.....	£571	8	7
Do. payé en différents temps.....	426	17	6

Balance restant.....	£144	11	1
----------------------	------	----	---

Le rapport du conseil municipal ne m'a pas encore été transmis.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Pont sur la Rivière à Mars.

Construit avec le concours et sous la surveillance du conseil municipal du township de Bagot.

Montant de l'appropriation.....	£528	11	5
Do. payé en différents temps.....	450	10	10

Balance restant.....	£78	0	7
----------------------	-----	---	---

Ce pont n'est pas encore achevé, mais peut néanmoins servir au public.
La balance restant entre mes mains sera payée lorsque le pont aura été reçu par experts.

COMTÉ DE CHARLEVOIX.

Chemin de St. Urbain à la Grande Baie.

Conducteurs } BONIFACE CIMON
 } et
 } THELESPHORE FORTIN.

Montant de l'appropriation de 1855..... £200 0 0

Pour des raisons connues de vous, les travaux dans ce chemin ont été suspendus.

D'après des instructions récentes, ces travaux devront être repris dans le cours de la prochaine saison.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

Chemin de St. Féréol.

Conducteur, REVD. MR. RICHARD.

Montant de l'appropriation en 1856..... £100 7 5

Do. payé..... 81 17 5

Balance restant..... £ 18 10 0

Seize arpents, dans de très fortes côtes, ont été améliorés et des mesures ont été prises pour construire des garde-fous le long de ces côtes, qui sont très dangereuses.

Pour les amples et habiles renseignements qui m'ont été fournis par le Révd. Mr. Richard, sur les ressources naturelles qui se trouvent dans les environs et en arrière de St. Féréol, Vid : mon rapport de 1856.

Mr. Richard appelle de nouveau l'attention sur une pétition qu'il a, avec plusieurs autres, présentée à la législature, l'an dernier.

Les observations qui suivent sont extraites de son rapport sur les travaux de 1856.

Il est à considérer l'avantage qu'offrent pour la construction des navires, les forêts d'épinettes rouges qui s'étendent derrière St. Féréol, cette paroisse n'étant qu'à 10 lieues de Québec et à une lieue du fleuve.

Quel magnifique développement ne prendrait pas le défrichement dans cette localité, si on rendait facile l'accès aux excellentes terres qui s'étendent derrière St. Féréol à 2 ou 3 lieues, couvertes de beaux bois et présentant sur différents points de très belles sucreries, et même une suite

non interrompue aux pieds des montagnes ; offrant ainsi un champ magnifique au défrichement le plus avantageux.

Pour la qualité de la terre, il n'y a rien à désirer, au rapport de Mr. Lefrançois, et de ceux qui ont visité cette localité : chargée de magnifiques érablières et d'autres beaux grands bois, elle est forte et riche.

De £500 à £600 pourraient être employés avantageusement dans les environs de St. Féréol.

COMTÉ DE QUÉBEC.

Chemin Bélair.

Conducteur, JOSEPH SAVARD.

Balance non employée et restant de l'appropriation de			
1855.....	£	4	13 6
Montant de la dernière appropriation en 1856.....		50	0 0
			£54 13 6
Montant payé.....		54	13 6

Le chemin Bélair, qui a environ 4 milles de longueur, est ouvert dans toute son étendue, et peut être pratiqué par les voitures d'été moins quatre arpents qui ne peuvent servir qu'aux voitures d'hiver. Cependant, il n'y en a que 21 arpents qui peuvent être considérés comme étant complètement finis. Ce chemin, du côté sud-ouest, n'a pas d'issue, et se termine à la seigneurie de Mr. Duchesnay. Il serait d'une utilité bien plus grande, s'il était prolongé l'espace d'environ deux milles, savoir, jusqu'à la route qui conduit à l'église Ste. Catherine. Vid : mon rapport de l'an dernier.

Le coût de ce chemin a été de £75 par mille, y compris les ponts.

Un grand moulin à scie a été, l'année dernière, construit dans les environs du chemin.

Les terres situées auprès de ce chemin sont toutes prises, et leur valeur a considérablement augmenté.

Une somme additionnelle de £50 est nécessaire pour achever cette route.

COMTE DE PORTNEUF.

Chemin de Rocmont.

Conducteur, ALEXIS CAYER.

Balance de l'appropriation restant l'an dernier.....	£103	6	1½
Montant payé depuis.....	80	0	0
			£23 6 1½
Balance restant.....	£23	6	1½

Pour la désignation du chemin, Vid : mon dernier rapport.

La longueur projetée est de 36 milles, 11 milles ont été faits dans les années 1854 et 1855, et 1 mille 22 arpents en 1856, 5 milles sont dans Gosford et 7 milles et 22 arpents dans Rocmont.

Toute l'étendue de 12 milles et 22 arpents peut être fréquentée par des voitures d'été, et a coûté £25 par mille, sans y comprendre les ponts.

Dix-huit ponts ont été faits l'an dernier, donnant en tout 240 pieds de pontage, et ont coûté £30.

Le sol, dans les 12ème, 13ème et 14ème milles moins 5 ou 6 lots situés sur les bords de la rivière Ste. Anne, n'est pas avantageux, on y trouve cependant du bois de commerce, tels qu'épinette rouge et blanche, pin et mérisiers.

On ne doit pas oublier que ce chemin conduit à la vallée de Batiscan, où l'on trouve beaucoup d'excellentes terres.

Il y a plusieurs places de moulins dans les environs de ce chemin.

Les colons ont pris depuis 3 ans, 25 lots dans Gosford, 36 dans Rocmont et 43 dans Colbert.

Mr. Cayer, le conducteur des travaux, croit que la valeur de la propriété a doublé dans ces localités depuis 3 ans.

On évalue à £750 ce qui reste à faire de ce chemin.

COMTÉ DE PORTNEUF.

Montant de l'appropriation de 1856 pour la construction

d'un pont sur la rivière Ste. Anne, dans la paroisse

St. Casimir, et l'ouverture d'un chemin conduisant

dans les townships en arrière de St. Casimir..... £750 0 0

Ces travaux doivent être faits avec le concours du conseil municipal de St. Casimir.

Le conseil s'est chargé de la construction du pont, et doit pourvoir à son entretien. Dès que le contrat ou marché passé entre le conseil municipal et l'entrepreneur aura été approuvé, un tiers du prix convenu s'il n'excède pas le montant de l'appropriation, sera payé à l'ordre du conseil municipal, un autre tiers lorsque tous les matériaux nécessaires à la construction seront rendus à lieu d'œuvre, et le dernier tiers après que l'ouvrage aura été reçu par experts.

Il y a lieu de croire d'après les propositions faites au conseil municipal, que la construction du pont absorbera le montant entier de l'appropriation, et qu'il faudra pourvoir à la construction du chemin projeté en arrière de ce pont par d'autres moyens.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

*Chemins de Maria, Nouvelle Ristigouche et Matapediac, Escuminac,
(Shoolbred) Mann.*

JOHN FAIR,—Conducteur.

Montant de l'appropriation de 1855, pour chemins dans

ce comté..... £400 0 0

Le montant de cette appropriation a été répartie comme suit :

Pour le chemin de Maria.....	50	0	0
Do do Nouvelle (un pont)	100	0	0
Do do Ristigouche et Matapédia.....	120	0	0
Do do Escuminac (Shoolbred).....	25	0	0
Do do Mann.....	20	0	0
	<u>£315</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Balance restant	£ 85	0	0
Montant payé.....	£362	18	9

Les sommes suivantes ont été employées en 1856.

Dans Maria.....	£ 49	17	0
Do Nouvelle (pour le pont).....	149	8	0
Do Ristigouche et Matapédia.....	117	13	0
Do Escuminac (Shoolbred).....	23	11	0
Do Mann.....	22	9	9
	<u>£362</u>	<u>18</u>	<u>9</u>
Balance restant	£ 37	1	3

Comme ces chiffres l'indiquent, Mr. Fair a dépassé le montant de ces deux diverses appropriations, savoir : dans les chemins de Nouvelle et de Mann, dans le 1er cas, de.....£49 8 0
 Dans le second cas de 2 9 9

Des informations puisées à des sources respectables ont établi qu'il était, pour plusieurs raisons, de nécessité urgente d'achever la construction du pont sur la rivière, et qu'il n'y avait aucun moyen disponible, à part de la somme appropriée *pour chemins* généralement dans le comté de Bonaventure ; et Mr. Fair ayant encouru les dépenses additionnelles pour compléter cette construction, il a été jugé équitable de lui faire toucher le paiement de cette balance de £49 8s. ainsi que celle de £2 9s. 9d. ; cette dernière somme, pour des raisons à peu près de même nature.

La longueur projetée de ces chemins est, dans Maria, depuis la 2e à la 7e concession ; dans le township de Nouvelle, 12 milles ; dans Escuminac, 5 milles ; dans Mann, 7 milles ; dans les townships de Ristigouche et de Matapédia, 7½ milles.

Le point de départ de ces chemins est, dans Maria, sur la profondeur des lots Nos. 42 et 43 du 1er rang.

Dans le township de Nouvelle, près du pont d'Escuminac, côté est de la ligne du grand chemin ; dans le township de Mann, à 30 chaînes, du pont de la Rivière-du-Loup, côté ouest du grand chemin ; dans le township de Ristigouche en arrière des terres basses, à 30 chaînes de chez James Sillars, sur le grand chemin ; dans le township de Matapédia, à trois milles de l'embouchure de la rivière Matapédia

Tout ce qui a été ouvert dans chacun de ces chemins est praticable pour les voitures d'été ; mais ils ne sont pas parachevés, et il en a été ouvert 6 milles.

Le terrain, auprès de ces chemins est de bonne qualité, et boisé en mérisier, érable et en pin.

Le chemin dans Maria passera à travers une étendue de terre, dit-on, de 50 milles en superficie, et d'une haute valeur pour la culture.

Le chemin dans Nouvelle, passera aussi au milieu d'excellents terrains bien propres à la colonisation.

On trouve aussi d'excellents terrains sur les deux côtés de la Rivière Escuminac, et aussi entre les Rivières Escuminac et Nouvelle.

Dans le township de Mann, en arrière de *Battery Point*, se trouve aussi de bonne terre.

Il y a, sur la Rivière-du-Loup, des établissements qui progressent rapidement et qui s'étendent probablement de 7 milles dans les townships de Ristigouche et de Matapédia, dont l'intérieur est très propre à la colonisation.

La terre y est de la meilleure qualité, bien arrosée, et on y trouve de la pierre à chatux en abondance.

On trouve sur la rivière de New Richmond de vastes carrières d'ardoises, et aussi, dit Mr. Fair, "une substance blanche employée pour *blanchir et propre* à faire du *mastic*;" on y trouve aussi de la marne.

Les sommes additionnelles, nécessaires pour la complétion de ces chemins, sont :

Pour Maria.....	£ 65	0	0
Do Nouvelle.....	160	0	0
Do Ristigouche et Matapédia	310	0	0
Do Escuminac (Shoolbred)	64	0	0
Do Mann	70	0	0
	<hr/>		
	£669	0	0

Le nombre des colons qui se sont établis dans ces différentes localités, a augmenté d'un tiers ou de moitié depuis trois ans.

Mr. Fair croit que la grande étendue de terre, possédée par la compagnie de Gaspé, a fait un grand tort à la colonisation dans Hamilton et Cox. Les habitants qui y sont résidents sont en plus grande partie des français-acadiens qui ont de nombreuses familles, et ne peuvent avoir de terres dans les profondeurs.

Une belle église dans le township de Carleton ;—une dans le township de Maria ;—une à Bonaventure, township d'Hamilton, et deux dans le township de Nouvelle sont en voie de construction.

Il faudrait une somme de £669 pour compléter ces chemins.

COMTE DE BONAVENTURE.

Montant de l'appropriation de 1856 pour chemins dans ce comté..... £400 0 0

Cette somme a été répartie dans le comté de Bonaventure, comme suit : dans New Richmond, £150, dans Hamilton, £120, et dans Cox, £130.

Une correspondance a été ouverte entre ces différentes municipalités locales et ce bureau, dans le but de déterminer d'une manière plus assurée comment et où il serait le plus avantageux d'employer les dernières sommes appropriées à chacune de ces municipalités.

COMTE DE GASPE.

Chemins—1o. de la Peninsule à l'anse au Griffon ; 2o. de la Peninsule à la Grande Grève.

Conducteur, **DAVID PHILIPPS.**

1er Chemin.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£0 8 9
Montant de l'appropriation de 1856.....	200 0 0
	<hr/>
	£200 8 9
Montant payé.....	195 10 0
	<hr/>
Balance restant.....	£4 18 9

2d Chemin.

De la Peninsule à la Grande Grève.

Montant de l'appropriation de 1856.....	£120 0 0
Do payé.....	118 11 3
	<hr/>
Balance restant.....	£ 1 8 9

Ces deux chemins commencent aux habitations connues sous le nom de la "Peninsule;" le premier se termine sur le bord du St. Laurent, sur le côté nord de la rivière au Griffon—sa longueur est de 8 milles; le second se termine à la Grande Grève, et a 12 milles de longueur. Le premier chemin est ouvert dans toute sa longueur, et 39 arpents ont été parachèvés cette année, de manière à servir aux voitures d'été. Le second est ouvert jusqu'au Roc aux Marsoins, *Seal Rock*, distance d'à peu près 6 milles dans la direction de la Grande Grève.

Cinq milles dans ces deux chemins sont propres aux voitures d'été. Le coût du chemin achevé a été de £87 par mille.

Quinze ponts, formant 300 pieds de pontage, ont été construits en 1856.

Il y en a encore 12 à construire.

Mr. Philipps dit que le terrain peut être considéré comme bon. Les bois sont principalement, le bouleau, le mérisier, l'épinette, le cèdre, le sapin, l'érable et quelques pins.

A l'exception de 5 ou 6 lots qui ne sont occupés que depuis peu de temps, le terrain que traverse le chemin de la Peninsule à l'anse au Griffon est inhabité. Mais le terrain sur le chemin de la Grande Grève est déjà occupé et en partie défriché et cultivé.

Ces deux chemins ouvriront des voies de communication entre les différents établissements de pêcheries des bords proprement dits du St. Laurent et ceux de la Baie de Gaspé, et aussi avec le lieu central des affaires dans la Baie de Gaspé.

Pour autres renseignements, Vid. mon rapport de l'an dernier.

Il n'a été nullement pourvu à l'établissement et à l'entretien légal de ces chemins, vu que, dit Mr. Phillips, les municipalités n'ont pu organiser leurs conseils, en conséquence de ce que les occupants de terres n'ayant pas de titre, ne se croient pas suffisamment qualifiés.

On trouve auprès de ces chemins de bons pouvoirs d'eau.

La pierre à chaux y est abondante.

Mr. Philipps rapporte que l'on trouve de la plombagine à la Grande Grève.

Une église a été construite au Petit Gaspé, et il y en a une autre en voie de construction à la Grande Grève, et une autre encore à l'anse au Griffon.

Il est cru qu'il faudrait £ 1,000 pour compléter ces deux chemins, et à peu près £ 300 pour faire les ponts.

COMTÉ DE GASPÉ.

Chemin de la Pointe St. Pierre au Chien-Blanc.

Conducteur, JOHN FAUVEL.

Montant de l'appropriation en 1856..... £80 0 0

Ce chemin a été exploré et tracé par Mr. Fauvel dans le cours de l'automne dernier, et les travaux d'amélioration seront commencés au printemps prochain. On s'occupe maintenant des moyens de se procurer les matériaux nécessaires pour la construction des ponts qui sont au nombre de huit.

COMTE DE RIMOUSKI.

Chemin de Matane à Cap-Chat.

Montant de l'appropriation de 1856..... £67 0 0

Une correspondance a été ouverte entre Messieurs J. G. Lespérance et J. B. Lepage, conducteurs des travaux faits dans ce chemin en 1855, dans l'intention de reprendre la continuation des travaux en 1856.

Mais la saison favorable à ces travaux s'est écoulée avant que cette correspondance ait amené le résultat désiré.

COMTÉ DE RIMOUSKI.

Chemin de Fleuriau.

Conducteur,—L. H. **LEBEL.**

Montant de l'appropriation de 1856.....	£150	0	0
Do. payé.....	105	0	0
Balance restant.....	£ 45	0	0

Mr. Lebel m'a informé qu'en conséquence d'une grande maladie, il lui a été impossible de me faire son rapport final. Cependant dans une lettre précédente, datée du 10 novembre dernier, ce Monsieur m'a rendu compte de ses travaux jusqu'à ce jour.

Il avait alors 20½ arpents de chemin d'ouvert, et il avait aussi construit deux ponts, dont l'un a 71 pieds et l'autre 40 pieds de pontage.

Ce chemin doit ouvrir une voie de communication entre Ste. Flavie et le township Fleuriau.

COMTÉ DE RIMOUSKI.

Chemin de St. Simon.

Conducteur, **CHS. FRs. CARON.**

Montant de l'appropriation de 1856.....	£150	0	0
Do. payé.....	137	0	0
Balance restant.....	£ 13	0	0

Ce chemin, dont la longueur devra être de deux lieues et demie pour atteindre les terres de la couronne, est ouvert du 3ème au 5ème rangs inclusivement, l'espace de 68 arpents. Ce qui est ouvert se trouve dans la seigneurie de Nicholas Rioux. Toute l'étendue ouverte est praticable pour les voitures d'été.

Le coût par mille en est de £40, sans y comprendre les ponts.

D'après le rapport de Mr. Caron, les terrains avoisinant ce chemin seraient passablement bons. Cinq milles de chemin ouvert donneront accès aux terres de la couronne.

Il existe un excellent et spacieux moulin à farine et un moulin à scie sur le 4ème rang de St. Simon. Il y a encore des pouvoirs d'eau non utilisés dans les 5ème, 7ème et 8ème rangs.

On trouve dans les environs du chemin des carrières de pierre à chaux. Mr. Caron croit que la somme de £200 serait nécessaire pour compléter ce chemin.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin de Whitworth.

Conducteur, N. MIVILLE.

Montant approprié en 1856.....	£175	0	0
Do. payé.....	75	0	0
Balance restant.....	£100	0	0

Le point de départ de ce chemin est le No. 13, du 3ème rang de Whitworth. Deux milles et demi, à peu près, ont été ouverts, mais non complétés. Le bois a été arraché seulement et les pierres les plus nuisibles enlevées.

En prolongeant ce chemin de 10 à 12 milles, à compter de son point de départ, on rejoindrait le chemin du lac Témiscouata. Un mille peut servir aux voitures d'été et 1½ mille à celles d'hiver.

Un pont de 141 pieds a été construit.

Le terrain a paru au conducteur être bon, et les bois, tels que pin, épinette et cèdre, en assez grande quantité.

Ce chemin sera très utile à la colonisation et au commerce, s'il est continué jusqu'au chemin de Témiscouata, vu que les habitants du Nouveau Brunswick, dit Mr. Miville, viennent faire des affaires dans nos paroisses.

On trouve sur le chemin de Whitworth cinq ou six pouvoirs d'eau.

A St. Antonin, où monte le chemin du lac Témiscouata, une chapelle a été construite l'année dernière.

Il y a un curé résidant à St. Modeste qui dessert St. Antonin tous les 15 jours.

Il est question de bâtir une chapelle dans Virger.

Mr. Miville croit que la valeur de la propriété foncière dans ces townships, a augmenté d'un tiers depuis les trois dernières années.

Il faudrait au moins £600 pour faire ce chemin, s'il est prolongé jusqu'à 10 ou 12 milles dans la direction du chemin qui conduit au lac Témiscouata.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin de Viger.

Conducteur, L. M. LAPOINTE.

Montant de l'appropriation de 1856.....	£125	0	0
Do. payé.....	50	0	0
Balance restant.....	£ 75	0	0

Le point de départ de ce chemin est sur le 5e rang à 10 arpents de la ligne qui divise ce rang d'avec le 6e.

Sa longueur projetée est d'un peu plus de trois milles.

Un peu plus d'un mille a été ouvert en 1856. Aucun pont n'y a encore été construit, et le chemin conséquemment ne peut servir que l'hiver.

Ce chemin passe, dans tout son parcours, sur de bons terrains, à travers de beaux bois, et conduira, s'il est prolongé, à de très bons terrains que l'on trouve surtout sur les 9e, 10e, 11e et 12e rangs de Viger.

Déjà des colons ont commencé à ouvrir des terres sur les deux rangs situés au-delà du pont où le chemin, tel que projeté, doit se terminer.

“ La colonisation, dit Mr. Lapointe, a progressé d'une manière étonnante, pendant ces trois dernières années, surtout dans le township Viger, mais pas autant dans celui de Whitworth.

Les chemins ouverts par le gouvernement ont puissamment contribué à la colonisation. Les lots sont pris de chaque côté du chemin à une grande distance sur les sixième, septième, huitième et neuvième rangs, et même plusieurs personnes travaillent sur les dixième, onzième et douzième rangs de Viger.”

On s'attend que le site d'une église dans le township Viger sera fixé prochainement.

Il paraîtrait que la valeur de la propriété foncière aurait doublé, dans le township Viger, depuis les trois dernières années.

La confection entière de ce chemin exigera une somme additionnelle de £200.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Chemin de Pohénagamook, (Branche St. Alexandre.)

Conducteur, JOSEPH ROY.

Balance réstant de l'appropriation de 1854.....	£102	18	3
Montant de l'appropriation de 1856.....	200	0	0
			£302 18 3
Montant payé.....	302	18	3

La longueur projetée de ce chemin, y compris les deux embranchements de St. Alexandre et Ste. Hélène, est de 29 milles. Les travaux n'ont point été continués cette année dans l'embranchement de Ste. Hélène. Dans l'embranchement de St. Alexandre, 3½ milles ont été ouverts dans la seigneurie de la rivière du Loup, et 6 milles dans le township de Park, 6¾ milles sont propres à l'usage des voitures d'été et 3½ milles peuvent servir aux voitures d'hiver seulement. 3 milles ont été parachevés, et à peu près 3 milles ont été ouverts cette année. Le coût moyen de ce chemin a été de £65 par mille.

Deux ponts ont été construits; il en reste encore deux à faire, dont l'un, sur la rivière du Loup, est considérable. L'embranchement de St. Alexandre part de la rive nord de la rivière du Loup, dans la 5ème con-

cession de la seigneurie de ce nom, et est complètement ouvert jusqu'à son point de jonction avec celui de Ste. Hélène.

Le sol à travers lequel passe la branche de St. Alexandre est généralement, quoi qu'un peu pierreux, d'une bonne qualité. Le bois est mêlé de bois franc, de cèdres et autres espèces de bois mou. Il est partout très beau et très long.

Les travailleurs sous mes ordres ont, presque tous, marqué des endroits qu'ils se proposent de prendre lorsque cette partie de township sera divisée et mise en vente. Ils m'ont tous dit que ces terres sont meilleures que celles actuellement occupées dans la dernière concession des seigneuries. Il a été pris plusieurs lots sur la partie de ce chemin ouverte l'année dernière, et on y a semé au printemps, plus de soixante minots de grain. Cependant le chemin n'a pas encore atteint les meilleures terres. C'est dans les environs du lac Pohénagamook qu'elles se trouvent. L'étendue en est considérable. Elles se prolongent très loin de l'est à l'ouest, sur une largeur d'environ 6 milles. Elles sont bornées au sud par la ligne provinciale, au-delà de laquelle elles s'étendent jusqu'à la rivière St. Jean.

Nul doute que toutes les bonnes terres qui deviennent accessibles au moyen de ce chemin vont être de suite prises et occupées par la jeunesse de ce comté qui ne trouve plus moyen de s'établir dans les seigneuries dont les terres sont toutes concédées. C'est ce qui m'a été dit par tous les hommes que j'ai employés. Ensuite, cette partie du comté de Kamouraska, aussi bien que le territoire au-delà de la ligne, est encore riche en bois que l'on exploite pour le commerce. Les rivières offrent de grands avantages sous ce rapport. Une fois le chemin ouvert jusqu'au lac, il sera la voie par laquelle se transporteront toutes les provisions, les foins et les avoines qui se consomment en si grande quantité dans les chantiers. Ces mêmes chantiers seront d'un grand secours pour les nouveaux établissements d'où ils retireront les articles à mesure qu'ils les produiront.

La colonisation dans nos townships n'est presque encore qu'à son début; néanmoins, ses progrès, depuis une couple d'années, sont visibles. Ainsi, dans les townships d'Ixworth, en arrière de Ste. Anne de la Pocatière, on vient d'ériger une jolie église. Dans celui de Woodbridge contigu à St. Paschal, les terres se prennent rapidement, on sème dans les nouveaux défrichements qui se font à l'intérieur jusque sur le 4me rang. Une route a été commencée dans ce township, il y a trois ans. Elle n'est pas assez longue, il faudrait la prolonger encore au moins deux milles pour la rendre utile. Les défrichements s'étendent presque jusqu'à cette distance, et c'est là que se trouvent les terres qui sont vraiment d'une qualité supérieure. On érige actuellement un moulin à scie dans le township de Bungay, à peu de distance de notre chemin, et on se propose de prendre les terres, comme je vous l'ai dit, dans Parak aussitôt qu'elles seront arpentées et mises en vente.

(Extrait du Rapport de Mr. Roy, pour 1856.)

Il y a plusieurs pouvoirs d'eau auprès de ce chemin.

L'autorité municipale locale a pourvu à l'entretien d'une partie de ce chemin, dans la branche de St. Alexandre. La somme supposée nécessaire pour le compléter est au-delà de £1400, dont £775 pour l'embranchement de Ste. Hélène.

COMTE DE KAMOURASKA.
*Chemin du Mont-Carmel.*Conducteur, **NICHOLAS BOUCHER.**

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£ 2 12 10½
Montant de l'appropriation de 1856	200 0 0
	£202 12 10½
Montant payé.....	200 16 9
	£ 1 16 1½

Le point de départ de ce chemin est à l'extrémité d'une route aucunement faite par le gouvernement ; sa longueur est de 11 miles. Ces 11 miles de chemin ont été faits dans les townships Lasalie et Chapais. Quatre milles et demi ont été ouverts en 1856.

Toute la partie ouverte avant cette dernière année, c'est-à-dire à peu près 6½ milles, peut être fréquentée par les voitures d'été.

Quant à la qualité et l'étendue des terrains adjacents, Vid : mon rapport de 1856.

Il faudrait encore deux cents louis pour compléter les travaux faits cette année. Mais, si j'avais une opinion à donner, je dirais que cette somme devrait plutôt être employée à ouvrir un autre chemin sur le bord du lac. Il ne serait ni difficile ni dispendieux. Il passerait sur un terrain presque entièrement uni, peu rocheux et d'une qualité supérieure. En touchant la ligne provinciale, il tomberait dans un ancien chemin de chantier, qui se rend, me dit-on, jusqu'à la rivière St. Jean, et qui serait probablement plus tard ouvert à la circulation ; au moyen d'un octroi que les nouveaux colons qui s'établissent sur cette rivière, se proposent de demander, à cette fin, à la législature de l'état du Maine dont ils sont une dépendance.

Il se construit actuellement une jolie église en bois dans le township d'Ixworth, en arrière de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière.

Une grande partie de la route du Mont-Carmel, anciennement faite par le gouvernement, a été mise à l'entretien du public, par l'autorité légale. La même chose a également été faite pour la route dite du gouvernement dans Ixworth."

(Extrait du rapport de Mr. V. Boucher.)

COMTE DE KAMOURASKA.
Chemin en arrière de Ste. Anne LaPocatière.

Montant de l'appropriation de 1856..... £200 0 0

Ce chemin a été exploré et tracé par Mr. E. Casgrain, député arpenteur provincial, suivant son rapport daté du 20 novembre dernier. Les travaux seront commencés au printemps prochain.

COMTÉ DE MONTMAGNY.

Chemin en arrière de St. Pierre.

Conducteur,— ANTOINE TALBOT. ♀

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£ 4 6 6
Montant de l'appropriation de 1856.....	150 0 0
	<hr/>
	£154 6 6
Montant payé.....	133 0 4½
	<hr/>
	£ 21 6 1½

Cinq milles de ce chemin sont maintenant propres aux voitures à roues et 2½ pour les voitures d'hiver. Deux milles ont été rendus praticables pour les voitures d'été en 1856.

Ce chemin est dans Armagh et Montminy. Le terrain qu'il traverse est de bonne qualité et uni, ainsi que celui des lieux environnants; les bois étant généralement de haute futaie, et consistant en érable, mérisier et épinette.

Outre les moulins mentionnés au dernier rapport, on construit une nouvelle scierie et un autre moulin à farine, (dans la réserve.)

Les progrès de la colonisation ont été considérables depuis trois ans (dans ces localités), et particulièrement l'année dernière (1856,) elle le sera plus encore lorsque le chemin sera fini.

Une chapelle a été construite entre les 3e et 4e rangs de Montminy. Six cents louis seraient nécessaires pour compléter ce chemin.

COMTE DE MONTMAGNY.

Chemin en arrière de St. Thomas.

Conducteur, EUCHER DION.

Montant de l'appropriation de 1855.....	£300 0 0
Do de l'appropriation de 1856.....	150 0 0
	<hr/>
	£450 0 0
Montant payé	235 19 9
	<hr/>
Balance restant.....	£214 0 3

Le point de départ de cette nouvelle route est le chemin de front du 3ème rang de St. Thomas, et son terme est la base du township Montminy, sur le 7ème lot, distance d'à peu près 13½ milles.

Six milles ont été ouverts; 2 sont praticables pour les voitures d'été et 4 pour les voitures d'hiver.

Les townships Patton et Montminy, auxquels conduit ce chemin, sont, d'après ce qu'en croit Mr. Dion, très propres à la culture quoique les premiers milles que traverse le chemin soient rocheux et presque incultes.

“ En profondeur de ces townships jusqu’à la ligne provinciale, on trouve d’immenses étendues de terres très propres à la colonisation ; ce chemin devra être d’un grand avantage, surtout à la société de colonisation de Québec, qui fait arpenter 300 lots dans le township d’Ashburton, ainsi qu’aux colons de Montminy, ” (extrait du rapport de Mr. Dion.)

Le coût du chemin parachevé a été d’à peu près £75 par mille.

Mr. Dion croit que £4,000 seraient une somme suffisante pour achever ce chemin jusqu’à la ligne provinciale, c’est a-dire, à une trentaine de milles au-delà de l’exploration faite par Mr. LeFrançois, et où l’on trouve dit-on, les bonnes terres dont il est question plus haut.

Le township de Montminy contient déjà 100 familles, mais un plus grand nombre se propose de s’y établir dès que les routes seront ouvertes.

Le site d’une église a été désigné par l’autorité ecclésiastique, en 1856, dans le township de Montminy.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

Chemin d’Armagh.

Conducteur, PIERRE DAGNAULT.

Montant de l’appropriation de 1856.....	£100	0	0
Do. payé	100	0	0

Pour la désignation de ce chemin, vid ; le rapport de l’an dernier.

La longueur projetée de ce chemin est de huit milles.

Six milles et demi ont été ouverts en tout. Quatre et demi l’ont été en 1856. Mais de ces six milles et demi, deux seulement sont praticables pour les voitures à roues, les quatre autres et demi ne peuvent servir que comme chemin d’hiver.

Mr. Dagnault dit qu’il est informé que les terrains adjacents sont excellents, surtout dans la direction du sud, et que ce chemin sera très utile à la colonisation lorsqu’il aura atteint les profondeurs.

Nombre de colons, dit Mr. Dagnault, attendent l’ouverture de ce chemin pour prendre des terres. Il pense qu’il faudrait de £800 à £1,000 pour le compléter. Mais il est probable que, dans son évaluation, Mr. D., avait en vue de pousser l’ouverture de ce chemin au-delà du terme du tracé actuel.

Une chapelle est maintenant en construction dans le township Mailloux, dans les townships d’Armagh Mailloux, et autres adjacents ; l’augmentation de la valeur de la propriété foncière a été d’à peu près $\frac{1}{3}$, depuis trois ans.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

Chemin de Buckland.

Conducteur, ELIE AUDET.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£107	9	3½
Montant de l'appropriation de 1856.....	250	0	0
			357 9 3½
Montant payé.....	287	9	3½
			£70 0 0
Balance restant.....	£70	0	0

Pour point de départ et le terme de ce chemin, vid : le dernier rapport Dans le cours des trois dernières années il a été ouvert 9 milles de chemin, dont 6 milles et 6 arpents sont maintenant parachevés. De ces six derniers milles et six arpents, deux milles et 22 arpents ont été parachevés en 1856.

Il est projeté d'ouvrir ce chemin jusqu'à la rivière St. Jean, distance d'à peu près 36 milles.

Le coût de ce qui a été fait a été de £160 par mille.

Quarante-trois ponts, formant une longueur de 475 pieds, les culées de chaque côté comprises, ont coûté £145. Il en reste à faire dans la partie non achevée du chemin deux,—

Ces derniers ponts sont assez considérables.

La plus grande partie des terres qui se trouvent sur ce chemin sont propres à la culture. Mr. Audet pense qu'il y aurait quelque avantage à changer la direction actuelle du chemin en celle de Nord et sud.

Le bois franc domine sur ces terrains.

“ Ce chemin, dit Mr. Audet, dans son excellent rapport, “ ouvre un bel avenir à la colonisation surtout, car l'étendue de terres propres à la culture et très considérable, s'étendant au sud jusqu'à la rivière St. Jean, distance d'environ 45 milles sur une bête de plus de 90 milles; si on poursuit le chemin actuel jusqu'au delà des montagnes, et de là à la rivière St. Jean. Le commerce et l'industrie y trouveront un grand nombre de pouvoirs d'eau, entre autres la rivière des Abénaquis, la rivière Tasche-reau, la rivière des Ormes, le ruisseau des Belles Amours, &c., &c., sur lesquelles on a déjà construit deux beaux moulins à farine et 4 moulins à scie. On n'a pas encore observé de pierre à chaux, quoiqu'il soit assez probable qu'il s'y en trouve.

On a découvert une carrière d'ocre jaune et rouge de très bonne qualité. Il est à regretter qu'une exploration dans ce but n'ait pas été faite par quelque personne compétente. J'ai observé dans les montagnes quelque chose qui me paraît ressembler à de la mine de fer.

La population s'est plus que quintuplée depuis trois ans. L'étendue prise et occupée aujourd'hui est de plus de 4 lieues carrées. Il a été semé au printemps dernier entre 800 à 1,000 minots de tous grains qui ont donné un produit comparativement très satisfaisant. Le blé produit de 18 à 20 minots par 100 gerbes, les autres grains dans la même proportion. Ces grains n'ont nullement souffert de la gelée, des vers ni de la rouille comme dans les vieilles terres.

Une chapelle de 42 pieds de longueur sur 32 pieds de largeur et 15 pieds de hauteur a été levée dans le township de Buckland, et sera livrée au culte l'été prochain. Une autre chapelle doit être construite aussi l'été prochain dans le township Mailloux. La population résidante ou sur le point d'y résider, demande déjà ces deux chapelles.

Dans les rangs traversés par le chemin, les propriétés ont doublé de valeur chaque année depuis trois ans. Des terres non défrichées, mais bonnes, se vendent £50 à £60. Il y a déjà des terres estimées à £200, £250 et £300."

Mr. Audet termine ses réponses à ma circulaire par nombre de judicieuses et utiles observations que les limites de mon rapport ne me permettent pas de reproduire.

La construction d'un pont sur la Fourche du nord-ouest, (une des branches de la Rivière du Sud,) qui coûterait à peu près £100, est hautement réclamée dans l'intérêt de la colonisation de ces localités.

La somme de £375 paraîtrait nécessaire pour compléter ce chemin.

COMTE DE LEVI ET DORCHESTER.

Montant de l'appropriation de 1856, pour ouvrir un chemin conduisant du comté de Lévi au comté de Dorchester, appelé chemin de St. Isidore ; les parties intéressées devant s'obliger de fournir ce qui pourrait manquer pour le compléter..... £250 0 0

D'après certaines informations, ce chemin paraîtrait avoir été ouvert dans toute son étendue, mais les intéressés ne s'était pas mis en rapport réguliers avec ce Bureau, aucune partie de l'octroi ci-dessus n'a été payée.

COMTE DE DORCHESTER.

Montant de l'appropriation de 1856, pour ouvrir un chemin de Frampton à Buckland et Ware,..... £150 0 0

Dans le mois d'août dernier, Mr. John Dillon, de Frampton Est, a été chargé d'explorer et tracer ce chemin.

Le tracé de Mr. Dillon ayant rencontré de l'opposition de la part de quelques intéressés, la location finale de ce chemin fut renvoyée à la décision de Mr. John Dillon, et de Mr. Michael Quigley, conjointement.

Le rapport de ces deux messieurs ne m'a pas encore été transmis.

COMTE DE DORCHESTER.

Côtes à Mimeau, chemin de Frampton.

Conducteur, JOHN DUFF.

Montant de l'appropriation de 1856.....	£50 0 0
Do payé.....	49 19 8
	£0 0 4
Balance restant.....	£0 0 4

Le chemin de Frampton est le seul qu'aient les colons de Frampton et Cranbourne, pour se rendre au marché de Québec.

Le montant de l'appropriation de 1856 a été employé à adoucir encore les côtes dans ce chemin qui en général sont en roc vif, et aussi à améliorer une savane ; ces améliorations ont été faites sur 3 milles de chemin.

Le sol dans les townships de Frampton et Cranbourne est généralement bon.

Il y a deux moulins à farine, et quatre moulins à scie dans Frampton ouest.

La population de Frampton est maintenant d'à peu près 1,300 âmes, mais n'a pas augmenté depuis ces dernières années, en conséquence de ce qu'un certain nombre de familles ont émigré en Californie et en Australie.

“Cependant, dit Mr. Duff, la population canadienne française y augmente rapidement et s'accroîtrait considérablement si les chemins étaient dans un meilleur état.”

Le Township de Cranbourne a souffert comme celui de Frampton, et par les mêmes causes.

Il y a, dans Frampton ouest, deux églises, dont une catholique, l'autre protestante, et dans Cranbourne, deux, aussi catholique et protestante.

Mr. Duff estime à £200 la somme nécessaire pour compléter les améliorations à faire dans le chemin de Frampton.

COMTÉ DE BEAUCE.

Chemin Lambton.

Conducteur,—ZÉPHIRIN BERTRAND.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£7 8 10½
Montant de l'appropriation de 1856.....	150 0 0
	157 8 10½
Montant payé.....	149 18 7½
	£7 10 3

Vid : mon rapport de 1856.

La partie payée de cette appropriation a été employée à améliorer le chemin Lambton qui traverse les townships de Tring, Forsyth et Lambton.

Des travaux d'améliorations ont été exécutés en différentes parties de ce chemin, dans Tring. L'étendue de ces améliorations est de deux milles et demi en longueur. Le chemin de Lambton est praticable pour les voitures d'été, mais il n'est pas complètement parachevé.

Les renseignements suivants, extraits du rapport de Mr. Bertrand, sont du plus haut intérêt. Ils sont la preuve de cette énergie caractéristique du colon canadien français, et du progrès de la colonisation. Pour pouvoir apprécier ces renseignements, on doit ne pas perdre de vue que le chemin Lambton est la seule voie qui conduise dans quelques-uns des townships mentionnés par Mr. Bertrand, et que pour pénétrer dans les autres dont les noms sont même peu connus, le colon a dû s'y rendre à travers la forêt vive.

Le chemin de Lambton est la grande voie de communication des townships de Tring, Forsyth et Lambton, à travers lesquels il passe ; de ceux de Shenly, Dorset, Aylmer et Gayhurst, qui se trouvent au sud-est de celui de Price, auquel il aboutit.

Tous ces townships s'établissent rapidement, et si le chemin Lambton, dans Tring, était une fois parachevé, ils s'établiraient plus rapidement encore, car il faut vraiment le courage des colons canadiens-français pour faire des établissements aussi loin dans les terres dans des endroits où l'on court le risque, dix fois pour une, de se casser le cou avant de pouvoir s'y rendre.

Il y a à peu près la moitié des terres dans le township de Tring d'établies, et à mesure que les chemins de front s'ouvrent, les terres s'établissent ; dans ceux de Forsyth, Lambton et Price, à l'exception des terres situées sur le chemin Lambton, les établissements ne progressent que lentement, celui d'Aylmer est au trois quarts établi ; les premier, second, troisième, quatrième et cinquième rangs le sont complètement, et il y a un bon commencement d'établissement dans les sixième et septième rangs. Les établissements dans celui de Gayhurst progressent assez rapidement. Celui de Dorset ne fait que commencer à s'établir.

Il y a une cinquantaine de colons d'établis dans les derniers rangs de celui de Shenly, qui en partie n'est pas encore arpenté, si les terres dans Shenly étaient une fois divisées, il n'y a pas le moindre doute que ce township s'établirait rapidement, car le terrain y est généralement bon.

Il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'église ou de chapelle d'érigées, ni de place d'église ou de chapelle d'établies par l'autorité religieuse ou civile, dans ces townships.

Il faut à peu près £800 pour compléter ce chemin.

COMTE DE BEAUCE.

Montant de l'appropriation de 1856, pour construire un pont sur la rivière Chaudière à St. François, moyennant que la municipalité pourvoie à ce qui pourrait manquer pour le construire, et qu'elle pourvoie aussi à son entretien,..... £200 0 0

Mr. Ambroise Morin, maire de la municipalité de St. François, a été lûment notifié de cette appropriation, et par sa lettre du 2 Août

dernier, ce monsieur m'a informé qu'il communiquerait ma lettre au conseil municipal de la paroisse qui, il en était persuadé, ne manquerait pas de se prévaloir de l'aide que le gouvernement donnait pour la construction d'un pont, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

Il y a lieu d'espérer que le conseil municipal adoptera les procédés nécessaires pour construire ce pont.

COMTE DE MEGANTIC.

Chemin de Tring à Nelson.

Conducteur—THOMAS LLOYD.

Montant de l'appropriation de 1855,.....	£300	0	0
Do do 1856.....	300	0	0
		£600	0
Do payé.....	439	2	1½
Balance restant.....	£160	17	10½

Ce chemin que les colons appellent le Glenloyd road, est un des plus importants des Townships de l'Est. Il est destiné à établir une voie de communication très utile entre le chemin de Lambton, et le chemin de Fer de Québec et Richmond.

L'excellent rapport que m'a fait Mr. Lloyd renferme des renseignements si utiles et si précis que je ne puis mieux faire que de le donner textuellement.

Son point de départ est du pont du chemin de fer, sur la rivière Bécancour, sur le 18ème. No. du 5ème. rang du Township de Nelson, et son terminus est à l'Eglise de St. Ephraïm, au chemin de Lambton, sur le No. 4, du 9ème rang du Township de Tring. La partie ouverte en chemin d'hiver est de vingt-trois milles et vingt chaînes. Aucune partie n'a été ouverte avant cette année.

La longueur projetée est de 41 milles et sept chaînes.

La section ouverte traverse partie des Townships de Nelson, Inverness, Leeds et de Thetford jusqu'au 4ème rang de ce dernier Township. Il en reste à ouvrir 13 milles, 67 chaînes dans Leeds, et 14 milles dans les townships de Thetford, Broughton et Tring.

J'ai complété, dit Mr. Lloyd, cette route en chemin d'hiver depuis son point de départ, savoir du 18ème No. du 5ème rang de Nelson, jusqu'au chemin Craig, dans Leeds, entre les 8 et 9èmes rangs de ce township. De ce point, au 12ème rang du township de Leeds, l'ouverture en a été suspendue en conséquence d'une pétition de certains habitants demandant un changement dans la direction du chemin entre ces deux points. Cette demande cependant ne fut point agréée, et cette partie du chemin n'a pas été ouverte. Du 12ème rang de Leeds jusqu'au 4ème rang de Thetford, 7½ milles ont été ouverts. Sept ou huit milles étaient praticables pour les voitures d'été, mais ils sont divisés en plusieurs courtes sections par des

savanes intermédiaires, et ont été tellement gâtés par les lourdes voitures à roues passant du chemin Craig au chemin Gosford que je ne pense pas que cette partie soit praticable l'été prochain, à moins qu'elle ne soit travaillée de nouveau et mise en chemin d'été, les autres quinze ou seize milles ne sont praticables que comme chemin d'hiver et servent beaucoup.

Le coût moyen de ce chemin est de £17 17 9 par mille, y compris les Ponts.

La longueur des douze ponts, pris ensemble, est de deux cent trente pieds ; ils sont grossièrement mais solidement construits.

Partant du Pont du chemin de Fer dans Nelson, le chemin traverse l'espace de 4 milles, un terrain plat et savaneux, dont le sol, s'il était égouté, serait passablement bon, le sous sol étant de gravier glaiseux et couvert de terre noire végétale. Les bois sont épinettes blanche et rouge avec du pin sur les hauteurs, de l'orme et du frêne. Dans le township de Inverness, la terre est plus égoutée, et à mesure que le chemin atteint un terrain plus élevé, le sol est progressivement meilleur et devient excellent, produisant de fortes récoltes de grains, lorsqu'il est bien cultivé, étant couvert d'arbres forestiers de haute futaie tels que érables, mérisiers, épinettes. Quelques cédrières s'y rencontrent aussi.

Le sol dans Leeds est de même nature ; chacun des lots que traverse ce chemin, est occupé. Dans Thetford, les bois sont de mêmes espèces, mais avec une plus grande proportion d'érables. Les colons prétendent que le terrain y est meilleur que dans Leeds. Peu des lots dans ce township sont occupés, et nombre de jeunes gens, attirés sur les lieux par l'ouverture du chemin, se sont montrés décidés à prendre des terres et à s'y établir.

Les avantages que le chemin de Glenloyd offre à la colonisation et au commerce ne sont surpassés dans aucune partie de la Province. Le terrain, à l'exception des premiers quatre milles, dans Nelson, est excellent, et une grande étendue de la meilleure terre dans Thetford, Broughton et Tring et dans les townships avoisinant le chemin de Lambton, est inoccupée et deviendra aisément accessible lorsque ce chemin de Glenloyd aura été complètement ouvert.

Le climat est remarquablement sain ; aucun cas de choléra n'y est survenu parmi les habitants résidants, quoique plusieurs étrangers soient venus de Québec ici affectés de cette terrible maladie, et que quelques-uns y soient morts, cependant la maladie ne s'y est pas répandue.

De magnifiques pouvoirs d'eau sont très nombreux dans le voisinage immédiat du chemin. Il est impossible de compter ceux qui se trouvent dans ces townships, mais les chûtes rouges de Bécancour, les chûtes de Palmer dans Nelson, celle de Glenloyd sur la rivière *Thames*, dans Inverness, et les rapides de la même rivière aussi dans Inverness, excédant un mille de long, en offrent des exemples marquants. De la pierre à chaux, contenant 75 par 100 de chaux, se trouve sur les 14 et 15èmes rangs de Nelson.

On trouve de la dolomite (pierre à chaux magnésienne,) dans Leeds.

Mais le grand avantage que ce chemin présente à la colonisation, c'est l'existence de riches mines de fer magnétique, dans le 10ème rang de Leeds, et de riches minerais de cuivre dans les 13, 14 et 15èmes rangs du même township.

Une société incorporée travaille maintenant cette dernière mine. Le minerai y est extrêmement productif.

Un petit nombre de mineurs y est maintenant occupé à creuser un puits dans un des filons.

Une quantité de minerai a été extraite et doit être expédiée en Angleterre, dans le but d'obtenir l'aide des capitalistes Britanniques, pour exploiter les mines sur une échelle plus étendue. La seule condition qui manque pour assurer le succès des opérations dans ce minage est celle d'un bon chemin par lequel on pourrait avoir une communication facile entre le lieu de l'exploitation et le chemin de fer, durant l'été. Je n'ai aucun doute que ces mines, si elles ont l'encouragement que peut donner la confection d'un bon chemin d'été, ne procure à la province une nouvelle branche d'industrie, à ce comté (Mégantic) un moyen de développement, une augmentation de population et une source de richesses. Pour assurer ces avantages le gouvernement ne devrait pas hésiter un instant à faire cette voie en bon chemin d'été.

La distance du chemin de fer à la région des mines n'est que de 21 milles. Les frais de faire un bon chemin d'été de cette étendue ne devraient pas un instant être mis en compte contre les avantages qu'il procurerait à la colonisation et au commerce.

Les frais d'ouverture des 17 autres milles et 67 chaînes, en chemin d'hiver, sera d'à peu près £18 10 par mille, c'est-à-dire £333, en tout. Pour les compléter en chemin d'été, il faudrait £125 par mille en y comprenant les ponceaux (culverts). Une somme de £1000 devrait de plus être ajoutée pour construire les ponts sur huit rivières que rencontre la ligne du chemin.

Les progrès de la colonisation dans Nelson sont très rapides, mais il y a encore de bonnes terres qui ne sont pas occupées. Ce chemin attirera sans doute des colons, et tout le terrain propre à la culture sera bientôt pris.

La grande étendue de terrain acheté par la compagnie de mines de cuivre a causé un échec momentané à la colonisation dans Leeds, vu que les colons qui ont vendu leurs terres ont été s'établir ailleurs, mais les opérations de la compagnie, secondées par la confection du chemin fait par le gouvernement, aura bientôt remédié à ce mal. La population de ces townships sera bientôt doublée et redoublée par le besoin de bras dans les mines.

Il y a aussi une étendue considérable de terre vacante dans Thetford et Broughton, qui sera plus accessible lorsque le chemin sera ouvert.

La valeur de la propriété foncière a doublé dans les townships de Nelson, Inverness et Leeds depuis ces années dernières, en conséquence de la confection du chemin d'Arthabaska et du Grand Tronc."

Il faudrait de £4000 à £5000 pour compléter cette importante voie de communication.

COMTÉ DE LOTBINIÈRE.
Chemin Ste. Croix.

Conducteur, CHS. F. DIONNE.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£	8	19	9½
Montant de l'appropriation de 1856.....		200	0	0
				£208 19 9½
Montant payé.....		208	19	9½

Pour la désignation de ce chemin, *vide* mon dernier rapport.

D'après le rapport de Mr. Dionne, il reste encore à faire 78 arpents de chemin dans une savane, pour compléter cette voie de communication du fleuve St. Laurent au moulin de Méthot, au chemin Gosford et à Leeds.

Ce chemin, même dans la partie ouverte, demande encore beaucoup d'améliorations.

En conséquence de maladie grave dans sa famille, Mr. Dionne n'a pu répondre à ma circulaire, de sorte qu'il m'est impossible de donner sur ce chemin plus de renseignements.

COMTE DE CHAMPLAIN.
Chemin des Grandes Piles.

Conducteur, LOUIS ARCAD.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£16	18	8½
Montant de l'appropriation de 1856.....	400	0	0
			£416 18 8½
Montant payé.....	416	18	8½

Le point de départ de ce chemin est dans la nouvelle paroisse de St. Maurice à 2¾ et non à 2½ tel que mentionné dans mon dernier rapport, au nord-ouest du St. Laurent, sur le No. 21 du rang No. 6, de Ste. Marguerite, près des nouvelles forges de Radnar.

Soixante-et-quinze arpents de ce chemin ont été parachevés en 1856, par Mr. Arcand, 97 arpents peuvent maintenant servir aux voitures d'été.

Le coût du chemin parachevé est d'environ, £150 par mille, sans y comprendre les ponts.

Le nombre de ponts faits en 1856, est de 11, qui ont coûté £66 courant.

A l'exception d'une savane pelée où l'on trouve 5 à 6 pieds de terre noire végétale d'excellente qualité, le terrain que traverse ce chemin, d'après le rapport que j'ai reçu, paraîtrait être très propre à la culture. Cette savane a à peu près 4 milles de longueur, mais elle est interrompue par quelques côteaux sur lesquels on trouve du pin rouge et blanc, et de la belle épinette rouge; en dehors de cette savane, on trouve des bois de toute espèce et de toute qualité.

Mr. Arcand, qui a des connaissances locales étendues, et me paraît juger sainement des accidents des terrains qu'il a eu l'occasion d'observer, prétend que ce chemin ouvrira pour la colonisation une riche contrée agricole, comprenant le township de Radnor, partie des deux seigneuries du Cap de la Magdeleine et de Batiscan, appartenant toutes deux au gouvernement, et une belle vallée qui s'étend depuis le Lac Kakabouka ou Rivière des Envies, dans la seigneurie de Batiscan, jusqu'aux Lacs Long et Mékinar, en passant sur la seigneurie Ste. Anne et celle des Grondines.

Les nouvelles forges de Radnor sont érigées au point de départ de ce chemin où se trouve aussi un moulin à farine et une scierie. L'eau qui met en mouvement cette usine et ces moulins, passe dans un canal de pierre à chaud de plus d'un mille de long et d'une hauteur qui varie de 15 à 30 pieds.

On remarque en plusieurs endroits sur la ligne du chemin, du minerai de fer en quantité suffisante pour alimenter les nouvelles forges pendant bien des années.

« Ce chemin, dit encore Mr. Arcand, une fois rendu aux Piles, facilitera par l'égalité de son niveau, les transports entre la ville des Trois-Rivières et le St. Maurice.

La valeur de la propriété foncière, depuis 5 à 6 ans, a presque doublé dans la paroisse de St. Maurice.

La complétion de ce chemin pourra coûter à peu près £1,500 à £1,800.

COMTE DE ST. MAURICE.

Chemin de Caxton, (Section située dans ce Comté).

Conducteur—LUC GÉLINAS.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£123	2	0
Partie de l'appropriation de 1856, pour le chemin de Caxton.		170	6 1½
		293	8 1½
Montant payé.....		286	18 3
Balance restant.....	£	6	9 10½

Pour la désignation de ce chemin, *vide* mon dernier rapport.

L'ouverture et amélioration de cette partie de ce chemin, qui se trouve dans le comté de St. Maurice ont été sous la surveillance de Mr. Gélinas.

Cette partie de chemin qui a sept mille et dix arpents a été à peu près complétée en 1856, et peut être pratiquée par les voitures d'été, moins 43 arpents joignant le côté nord-est de la rivière du Loup, qui ne peuvent servir qu'aux voitures d'hiver.

Le coût, par mille, de ce chemin a été de £60 à £65.

Le pont et les côtes très élevées de la rivière Machiche ont été l'objet d'une attention spéciale de Messieurs P. C. Rivard, Luc Gélinas et autres,

et quoique ces côtes aient déjà subi des améliorations qui ont coûté des sommes assez considérables et quelles soient maintenant praticables, elles ne laissent pas que d'être encore très difficiles.

Les accidents du terrain adjacent à ces côtes, à celle surtout au sud-ouest de la rivière, sont telles que les eaux en doivent nécessairement s'écouler par les côtes mêmes.

Le détournement des eaux est possible, mais son exécution demanderait des moyens pécuniaires au-dessus de ceux qu'on a pu mettre à la disposition des conducteurs de ces travaux.

Outre l'amélioration de cette partie du chemin de Caxton, Mr. Gélinas, a eu encore sous sa surveillance la confection d'un embranchement de 10 arpents de long, qui a été ouvert comme voie de communication entre les 2ème et 3ème rangs de Caxton et ce grand chemin.

Les terrains, à travers lesquels passe cette partie du chemin de Caxton, sont généralement unis et très propres à l'agriculture ; à l'exception de cette section qui se trouve auprès de la rivière du Loup où ils sont rocheux et marécageux.

Ces quarante-deux arpents de chemin mentionnés plus haut, et qui restent à faire, seront les plus dispendieux du chemin.

“ Les townships Shawanigan et St. Maurice augmentent si rapidement que le gouvernement a senti la nécessité de livrer un nouveau township à l'exploitation des nombreux colons qui se dirigent vers cette promettante contrée.

Des chapelles ont été construites depuis deux ans dans ces deux townships.

La valeur de la propriété foncière y a triplé depuis deux ans.”

(Extrait du rapport de Mr. Gélinas.)

Trois cents louis sont demandés pour compléter cette partie du chemin de Caxton.

COMTE DE MASKINONGE.

Chemin de Caxton (section située dans ce comté.)

Conducteur—P. C. RIVARD.

Partie de l'appropriation de 1856, pour le chemin de Caxton.....	£129 13 10½
Montant payé.....	129 13 10½

Pour la désignation de ce chemin, vid : rapport de 1856.

Toute cette partie du chemin de Caxton peut servir aux voitures d'été.

Trois milles et sept arpents ont été finis en 1856.

Il a coûté £60 par mille sans y comprendre les ponts.

Un pont de 36 pieds de pontage a coûté £7 10 0.

Ce chemin ouvre une voie de communication des plus utiles entre plusieurs paroisses et townships et la ville des Trois-Rivières.

COMTE DE MASKINONGE.

Chemin de Hunterstown.

Conducteur—P. C. RIVARD.

Balance de l'appropriation de 1855.....	£7	14	3½
Montant payé.....	7	14	3½

Quatre milles et demi de chemin ont été parachevés en 1854.

En 1855 deux milles ont été ouverts et sept arpents ont été parachevés, en 1856 un demi mille a été ouvert.

Tout ce chemin peut être fréquenté par des voitures d'été. Il est entièrement dans Hunterstown.

Il reste encore deux ou trois ponts à faire, qui devront coûter à peu près £7 10 0 chaque.

Le terrain dans Hunterstown est propre à l'agriculture, on y trouve du bois franc et des terres en savanes.

Mr. Rivard a observé du minerai de fer dans ce township, qui lui paraît être en quantité considérable.

La colonisation dans Hunterstown a fait des progrès importants depuis trois ans. au-dessus de quarante colons s'y sont établis, et beaucoup d'autres ont fait des défrichements et ontensemencé leurs terres. Pour donner une idée de l'augmentation de la valeur de la propriété dans Hunterstown, je citerai les faits que Mr. Rivard m'a donnés dans une lettre datée du 20 Juillet dernier.

En 1852, un colon a acheté une terre pour six piastres ; cette année il en a obtenu 250 piastres. Un autre colon a vendu £40 une terre qu'il avait payé 15 piastres. Moi-même, ajoute Mr. Rivard, en 1853, j'ai payé £23 12 6 pour une terre, ce printemps dernier je l'ai vendue £204 3 8.

De semblables faits sont des renseignements importants.

£250 suffiraient pour compléter ce chemin.

COMTÉ DE BERTHIER.

Chemin de Brandon.

Conducteur, AMABLE JETTÉ.

Balance restant de l'appropriation de 1855	£21	18	11½
Montant payé	21	18	11½

Un pontage de 472 pieds a été construit dans ce chemin en 1856 ; avec ce pontage le chemin est devenu praticable dans presque toute son étendue. Il faudra néanmoins égoutter ce chemin en plusieurs endroits, et faire quelques petits ponts pour le rendre passable partout et en toute saison.

Une somme d'à peu près dix ou douze louis suffirait pour faire ces améliorations.

COMTES DE BERTHIER ET DE JOLIETTE.
Chemin du township de Brandon au township de Joliette.

Montant de l'appropriation de 1855, pour aider les habitants du township Joliette à ouvrir un chemin conduisant à celui de Brandon	£ 75	0	0
Montant de l'appropriation de 1856 pour continuer le chemin de Brandon jusqu'au township Joliette..	200	0	0

La première de ces appropriations n'étant pas suffisante pour ouvrir le chemin et la ligne qu'on s'était proposé à lui faire suivre d'abord, n'ayant pas été, après un nouvel examen, jugé convenable, les intéressés demandèrent que l'ouverture de ce chemin fut remise jusqu'à ce que de plus amples informations eussent été obtenues.

Après l'octroi de 1856, une appropriation a été faite, et le chemin finalement tracé par messieurs Amable Jetté et J. A. Leprohon.

L'ouverture de cette route sera commencée au printemps prochain.

COMTÉ DE JOLIETTE.
Deux Chemins dans Cathcart.

Conducteur,—L. DÉSAUNIER.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£15	0	0
Montant payé.....	15	0	0

Voir mon rapport de l'an dernier, relativement à la désignation de ces deux chemins et à la qualité des terrains adjacents.

Leur longueur est, ensemble, de 10½ milles, un mille et une demie chaîne ont été faits en 1856. Toute l'étendue de ces chemins peut servir aux voitures d'été. Ce qui a été fait l'an dernier, (1 mille et ½ chaîne, y compris 5 ponts de 12 à 36 pieds de pontage,) n'a coûté que £26 2 6.

La valeur de la propriété foncière dans ce township a augmenté d'au-delà d'un tiers de plus ces trois dernières années.

Il reste encore un pont à faire, d'urgente nécessité, sur la rivière L'Assomption, qui pourra coûter £80.

COMTE DE MONTCALM.
Chemin de Chertsey.

Conducteur, PETER S. KELLY.

Montant de l'appropriation de 1856.....	£200	0	0
Do payé	198	14	10½
Balance restant.....	£	1	5 1½

Vide mon rapport de l'an dernier.

Quatre milles ont été ouverts cette année ; ce qui, joint à ce qui a été fait précédemment, donne une étendue de 121½ milles.

Ce chemin entièrement dans le township de Chertsey, se termine sur le No. 2 du 10e rang. Jusqu'à ce dernier point, il est passable pour les voitures d'été.

Le coût moyen de chaque mille, exclusivement des ponts, est de £40.

Il a été construit un pont sur la Rivière Lafontaine de 230 pieds de long, qui a coûté £23 4s. 3¼.

Mr. S. Kelly, après m'avoir référé à son rapport de l'an dernier, me communique des renseignements intéressants qu'il a pu depuis se procurer sur le territoire situé dans les profondeurs et en arrière de Chertsey.

Ces renseignements, qu'il tient d'un sauvage et d'un canadien-français, chasseurs tous deux, et qui ont fréquemment été faire la chasse très loin en arrière de Chertsey, lui ont rapporté qu'il y avait de magnifiques étendues de terre dans cette direction ; qu'il s'y trouvait de très beaux lacs où la truite saumonée était en abondance ; que le gibier de toute espèce et aussi l'orignal et le chevreuil y étaient très communs ; qu'il n'y avait aucun obstacle à l'ouverture d'un chemin depuis Chertsey jusqu'à ce territoire.

Il y a maintenant trois moulins à scie dans Chertsey et un bon moulin à farine qui y a été construit l'an dernier, sur la Rivière Lafontaine.

La colonisation a fait de grands progrès dans Chertsey et dans les townships adjacents ; dans Chertsey surtout, un grand nombre de familles canadiennes se sont établies depuis deux ans ; un bon nombre de maisons ont été construites dans les environs de ce chemin.

Le moulin à farine est au village de Chertsey où un bureau de poste a été établi, et où de Rawdon la malle est transportée tous les samedis.

Tels sont les progrès de ce tout nouvel établissement dans Chertsey, où, dit Mr. S. Kelly, un homme n'aurait pas voulu demeurer il y a quatre ans si on lui eût même donné cinq cents acres de terre auprès du village. Il est inutile de dire que ce beau résultat est dû en plus grande partie à l'ouverture du chemin de Chertsey.

La chapelle construite dans Chertsey est déjà devenue trop petite ; et il est question d'y en construire une nouvelle dans un lieu plus central que celui qu'occupe la chapelle actuelle.

Quant au pont, faisant partie de ce chemin sur la Rivière Lacouareau, voir l'item suivant.

Il faudrait de £100 à £125 pour compléter ce chemin.

COMTE DE MONTCALM.

Chemin de Chertsey, Pont sur la rivière Lacouareau.

Conducteur, J. L. M. MARTIN.

Balance de l'appropriation de 1854.....	£203	9	2½
Montant payé.....	50	0	0
Balance restant.....	£153	9	2½

Ce pont faisant partie du chemin de Chertsey, ayant été à peu près entièrement détruit (vid : mon dernier rapport) il est de nécessité urgente, vu les progrès de la colonisation dans Chertsey d'en construire un autre. Mr. J. L. M. Martin, dont l'habileté dans ces sortes d'ouvrages est reconnue et incontestable, est chargé de la construction de ce pont, et conduira indubitablement cette œuvre à bonne fin.

Il est maintenant occupé à se procurer les matériaux nécessaires.

COMTE DE MONTCALM.

Chemin de Kilkenny.

Conducteur,—LOUIS DUFRESNE.

Balance restant de l'appropriation de 1854.....	£	2	7	7½
Montant de l'appropriation de 1856.....	100	0	0	
				£102 7 7½
Montant payé.....	100	0	0	
Balance restant.....	£	2	7	7½

Ce chemin a pour point de départ la ligne de division entre les 5e et 6e rangs sur le lot No. 19, et se termine au 10e rang de Kilkenny.

La longueur projetée de ce chemin est de 7 milles dont 4½ ont été ouverts en 1856.

Trois milles ont été complétés et peuvent servir aux voitures d'été.

Cinq ponts, donnant ensemble 126 pieds de pontage, ont coûté ensemble à peu près £25. Il en reste encore deux à faire.

Mr. Joseph Dufresne, M. P. P., ami dévoué de la colonisation, s'est chargé de faire lui-même l'exploration et le tracé nécessaires pour fixer définitivement la location de ce chemin. Cette opération, je ne dois pas omettre de le dire, que ce Monsieur a eu la libéralité de faire gratuitement, a procuré des résultats satisfaisants et économiques dans la confection du chemin.

Les remarques suivantes extraites de l'excellent rapport que ce Monsieur a bien voulu me faire sur son opération, démontrent d'une manière évidente les avantages que la colonisation doit retirer de la confection et même de la prolongation de ce chemin.

Le sol, tout le long de cette ligne, qui est de terre jaune (loam) m'a paru propre à faire des établissements agricoles. Il n'y a aucune savane, ni marécage, ni montagnes escarpées. Les roches qui s'y rencontrent pouvant, pour la plupart, être déplacées au moyen du pic et du levier, sans miner. A l'exception d'une partie sur le 6e rang qui est boisé en pruche, épinette blanche et quelques autres bois mous, le reste est en bois franc, dont l'espèce prédominante est l'érable.

Il n'y a qu'un pouvoir d'eau près de cette ligne, dans le terrain réservé pour un village et dernièrement arpenté par ordre du gouvernement. Ce chemin devra faciliter de suite la vente comme l'occupation de ce village.

Ce township est arpenté.

Ce chemin devrait se continuer jusqu'à Wexford, à l'intérieur de Kilkenny, où il y a beaucoup de beau terrain inhabité très propre à former des établissements agricoles.

Kilkenny dans le voisinage de ce chemin, est pour la plus forte partie encore inhabité et appartient au gouvernement, ayant autrefois été accordé à des miliciens qui n'ont jamais habité leur terrain, et qui, pour la plupart, ont pris des scriptions en place.

Ce chemin devra faciliter la vente de terrains vacants pour plus de trois fois le montant qu'il coûtera.

De £75 à £100 seraient nécessaires pour achever ce chemin et le prolonger jusqu'à Wexford.

COMTE DE TERREBONNE.

Chemin du Lac à la Truite.

Conducteur—L. E. LA ROCQUE.

Balance de l'appropriation de 1854.....	£109	0	0
Montant payé.....	43	13	10½
			<hr/>
Balance restant.	£55	6	1½

Pour la désignation de ce chemin, voir mon dernier rapport.

La longueur de ce chemin ouvert jusqu'à ce jour est de huit milles dont cinq sont parachevés, et les autres trois milles propres aux voitures d'hiver seulement.

Le coût par mille en a été de £80 à £90.

Trente-huit arpents de ce chemin ont été faits en 1856 de manière à servir aux voitures d'été.

Je ne puis établir quelle est l'étendue de ce chemin qui est praticable pour les voitures d'été. Mais il est ouvert en chemin d'hiver, dans toute sa longueur moins 7 ou 8 arpents.

Un pont a été construit en 1856 sur la décharge et auprès du lac des sables, et à coûté £18. Il en reste un autre à construire sur la même rivière, à 20 arpents du premier.

Le terrain sur lequel passe ce chemin dans Beresford est de bonne terre jaune sur les hauteurs, et de terre sablonneuse et quelquefois rocheuse dans les savanes.

Les autres terrains plus éloignés auxquels ce chemin peut conduire, paraissent être semblables à ceux de Beresford.

Une somme additionnelle de £150 pourrait suffire pour compléter ce chemin.

COMTE DE VAUDREUIL.

Montant de l'appropriation de 1856, pour ouvrir un chemin entre les townships de Newton et Hawkesbury, 1856.....£150 0 0

Le Montant de cette appropriation sera employé à améliorer et continuer un chemin verbalisé par l'autorité municipale; ces travaux se feront avec le concours des autorités locales et seront commencés dès que la saison le permettra.

COMTE D'ARGENTEUIL.

Chemin vers Howard en arrière de la Châte.

Conducteur, ANDREW BOA.

Montant de l'appropriation en 1854.....	0	0	0
Montant payé.....	35	0	0
	<hr/>		
	£	65	0 0

Ce chemin traversant maintenant plusieurs municipalités devait être amélioré avec le concours des conseils municipaux intéressés; aucun procédé décisif n'ayant été adopté par ces conseils, Mr. Boa m'a fait remise des deniers qui lui ont été avancés.

Pour plus amples informations, vid. mon rapport de 1856.

COMTÉ D'ARGENTEUIL.

Chemin de Wentworth.

Conducteur—ANDREW BOA.

Montant de l'appropriation de 1855.....	£100	0	0
Do payé.....	85	0	0
	<hr/>		
Balance restant.....	£15	0	0

Ce chemin commence au front du 1er rang de Wentworth, vers le centre du lot No. 21, court au nord jusqu'au front du 9ème rang, un peu à l'est du Lac *Imsbrackie*.

Ce chemin a été ouvert en 1854, à l'exception de cette partie qui se trouve entre le pont du 1er rang et celui du 2nd rang. Et c'est cette partie qui a été ouverte dernièrement, savoir, en 1856. Dans cette dernière section de chemin 1¼ mille a été complété et 1 mille et 13 chaînes ont été aussi parachevés dans le chemin ouvert en 1854.

Un pont de 41 pieds de pontage a été construit en 1856.

Il y a trois excellents pouvoirs d'eau dans le township de Wentworth, au près du chemin.

La pierre calcaire est en abondance dans Chatham et dans les townships voisins.

On trouve aussi de la Plombagine dans Chatham et Grenville.

Sur le chemin de Wentworth, le sol du premier mille est bon ; le terrain des 5 milles suivants est très inégal et très rocheux ; le reste est généralement bon, moins rocheux et a une surface plus unie. Les bois sont l'épinette, la pruche, le cèdre, le hêtre, le mérisier et l'érable. L'épinette et le cèdre y sont très gras et d'une excellente qualité. Les bois francs y sont particulièrement propres à la manufacture de la potasse. Quant aux terres qui sont en arrière de l'endroit où j'ai terminé ce chemin, tout ce que je puis dire, est que jusqu'à une distance considérable le terrain paraît plus uni," &c., &c." (Extrait du rapport de Mr. A. Boa.)

Pour autres renseignements, vid : l'item qui a pour titre " chemin de Wentworth et Harrington."

Cent louis seraient à peu près suffisants pour achever le chemin de Wentworth.

COMTE D'ARGENTEUIL.

Chemin en arrière de Dalesville, de Chatham à Wentworth et à Harrington.

Conducteur, ANDREW BOA.

Montant de l'appropriation de 1856.....	£50	0	0
Do payé.....	50	0	0

Ces deux chemins ont été en partie ouverts et réparés en 1856.

Le 1er chemin de Chatham à Wentworth commence au front du 10ème rang de Chatham, dans la ligne entre les lots Nos. 22 et 23, court au nord-est jusqu'au lot No. 21 du 1er rang de Wentworth, où il se joint au dit chemin de Wentworth.

Le 2nd chemin de Chatham à Harrington, commence au front du 10ème rang de Chatham, sur le lot No. 27, court vers le nord jusqu'à peu près au centre du 11ème rang, et prend ensuite une direction nord-ouest, à travers ce dernier rang de Grenville et le 1er rang de Harrington, et se termine sur le lot No. 6 du 2ème rang de Harrington, où il se joint au chemin qui passe à travers Harrington et Grenville.

La longueur du 1er chemin est de 3¼ milles ; il est ouvert dans toute son étendue et peut servir aux voitures d'été.

La longueur du 2nd est de six milles et 57 chaînes. Il est aussi entièrement ouvert, mais il n'est praticable pour les voitures d'été que jusqu'à un point sur le lot No. 2 du dernier rang de Grenville.

Quatre ponts, comprenant ensemble 42 pieds de pontage, ont été construits en 1856.

Pour achever le 2nd chemin, savoir, celui de Chatham à Harrington, il faudra une somme additionnelle de £80, et pour le continuer à travers Harrington et dans la direction d'Arundel, il faudrait une somme de £325.

COMTE D'ARGENTEUIL.
Chemin de Crooksmill.

Conducteur,—HENRY MILDWAY.

Montant de l'appropriation de 1856, pour améliorer
le chemin de Grenville à Montcalm, en arrière
du moulin de Crook, Crook's mill..... £100 0 0

L'objet de cette appropriation est d'améliorer les parties de ce chemin les plus dangereuses et les plus impraticables.

Mr. Henry Mildway a été nommé conducteur de ces travaux. L'amélioration la plus urgente qu'il y a à faire se trouvant dans une savane d'une étendue assez considérable, et la saison dans laquelle il était question de faire ces améliorations étant fort avancée et très pluvieuse, on a cru qu'il était plus convenable d'après la suggestion du conducteur, juge compétent des lieux, de remettre la confection de ces travaux à l'été prochain, saison où probablement cette savane sera plus asséchée et conséquemment plus accessible.

COMTE D'ARGENTEUIL.
Pont sur la Rivière Rouge, dans Grenville.

Montant de l'appropriation de 1856, pour construire
un pont sur la Rivière Rouge, dans le township
de Grenville ; la municipalité s'obligeant de
pourvoir au déficit qui pourrait se trouver entre
le montant approprié ci-dessus et le prix du
pont, et de pourvoir aussi à son entretien..... £1000 0 0

Ce pont devant être construit avec le concours de la municipalité de Grenville et sous les conditions énoncées ci-haut, il a été jugé équitable de donner à la municipalité l'occasion de se prononcer sur le site du pont et la qualité des ouvrages et matériaux que nécessiterait sa construction.

En conséquence, Mr. J. L. Martin, de St. Jacques, et Mr. John Hay, ont été nommés, (le premier de la part du gouvernement, le second de la part de la municipalité,) experts pour procéder à faire les spécifications, évaluations et plan relatifs à la construction de ce pont. Ces deux Messieurs se sont entendus et ont fait un rapport dans lequel l'évaluation de cette construction a été portée à £975. Ce rapport a été transmis aux autorités municipales de Grenville, et il y a tout lieu de croire qu'il sera adopté, et que la plus grande diligence sera mise en œuvre pour permettre que les matériaux nécessaires soient amenés sur les lieux en temps convenable, pour profiter de la prochaine saison pour construire ce pont.

COMTE DE L'OTTAWA.

Chemin de Buckingham.

Conducteur,—HUGH GORMAN.

Balance restant de l'appropriation de 1854.....	£170	0	0
Montant payé en 1855.....	170	0	0

Sur cette balance de £170 payée à Mr. Gorman, en 1855, il lui était resté entre les mains une somme de £11 qu'il a employée en 1856. Et avec cette somme Mr. Gorman dit qu'il a pu parvenir à ouvrir ce chemin jusqu'à 4 milles au-delà de l'embouchure du Ruisseau des Prêtres.

Mr. Gorman dit qu'il n'a rien à ajouter à son précédent rapport, le terrain continuant à être d'une excellente qualité et est grandement requis par les colons.

Pour compléter ce chemin il faudrait à peu près £250.

COMTE DE L'OTTAWA.

Chemin de Lochaber à Derrey.

Explorateur,—JOHN CAMERON.

Balance restant de l'appropriation de 1854.....	£130	0	0
Montant payé le 23 janvier dernier.....	130	0	0

Voir dans mes rapports de 1855 et 1856, comment il a été disposé de £117, formant partie de cette balance.

Quant à la somme de £13 restant, elle a été, par résolution du conseil municipal de Lochaber, en date du 6 Octobre 1856, appropriée à améliorer un autre chemin traversant le Ruisseau de Brodie, lequel chemin est appelé le Chemin de Mr. McDonald.

COMTE DE L'OTTAWA.

Chemin de la Rivière du Désert.

Conducteur,—PATRICK FARRELL.

Montant de l'appropriation de 1854.....	£900	0	0
---	------	---	---

Ce chemin dont la location, comme vous en avez déjà été informé, a été le sujet de beaucoup de discussion et même de plusieurs explorations, a été enfin fixé par Mr. J. J. Roney, Dépt. Arp. Prov., en octobre dernier.

Des prétentions différentes s'étaient élevées relativement au point d'où ce chemin devait partir de l'Ottawa, les uns insistant sur Aylmer, les autres sur la ville d'Ottawa comme devant être le lieu de départ, il a été décidé

que les travaux d'ouverture seraient, sous ces circonstances, commencés à quelques milles de l'Ottawa au ruisseau de Brooks, entre les lots Nos. 35 et 36, 2^e rang de Low.

Ce mode d'opérer a été jugé le plus convenable pour attendre, sans perdre de temps, que la question relative au point de départ du chemin ait été décidée définitivement, parcequ'il offrait cet avantage que déjà une voie de communication existe depuis Low jusqu'à neuf milles de l'Ottawa, et que de ce dernier point cette voie se divisant en deux branches, dont l'une conduit à Aylmer, l'autre à la ville d'Ottawa, la partie du chemin qui serait ouverte dans la direction de la rivière du Désert, se trouverait en communication avec des chemins déjà praticables sur les bords de l'Ottawa.

La longueur de ce chemin, à compter des bords de l'Ottawa à son terme à la rivière du Désert, est d'à peu près 60 milles.

Mr. Patrick Farrell, nommé conducteur des travaux d'ouverture du chemin, n'a pu commencer ces travaux en conséquence des fortes gelées, survenues au commencement de l'automne dernier, mais il ouvrira son chantier aux premiers jours favorables du printemps prochain.

Cette voie sera une des plus importantes pour la colonisation. Elle traversera Hull, Masham, Low, Aylwin, Wright, Bouchette, et une partie de Maniwaki. De Low à la rivière du Désert, les deux tiers de cette distance de 50 à 55 milles à peu près, n'offrent pas de grandes difficultés à la confection du chemin; mais l'autre tiers en présente un peu plus, parcequ'on y rencontre un terrain plus montagneux ou rocheux et des ravins et ruisseaux.

Les Révérends Pères Oblats ont formé un établissement à l'embouchure de la rivière du Désert, où ils ont construit une chapelle. Des prêtres de leur maison, au prix de fatigues et de privations peu communes, desservent cette mission lointaine et difficilement accessible.

Non contents de pourvoir aux besoins religieux des habitants de cette colonie isolée, ces Révérends Pères ont cru devoir aussi subvenir à leurs besoins temporels en construisant pour leur usage un moulin à farine.

Le Révérend Père Andrieux, un des missionnaires desservant cet établissement, termine par les remarques qui suivent une lettre très-intéressante qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser en septembre dernier.

"Je n'ai pas besoin de dire quel avantage il en résulterait pour les habitants de ces places qui ne peuvent rien se procurer pendant tout l'été, sans être obligés de s'aventurer sur les nombreux rapides de la Gatineau, il y a encore beaucoup de monde qui n'attend que ce chemin pour aller s'établir dans les terres qui sont en grande quantité et bonne qualité dans les townships Egan, Aumond, Bensington, Bouchette et les autres. Je ne doute pas non-plus, que plus tard, on ouvre un chemin au-dessus de la rivière du Désert entre la Gatineau et la rivière du Lièvre, car je connais qu'à cette hauteur et au-dessus, il y a d'immenses quantités de terre excellente pour la culture."

COMTE D'ARTHABASKA.

Chemin d'Aston.

Conducteur,—JOSEPH PRINCE.

Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£ 25 17 6
Montant de l'appropriation de 1856.....	150 0 0
	175 17 6
Montant payé.....	£175 17 6

Pour la désignation de ce chemin et autres renseignements—*Vid* : mon rapport de 1856.

Par une omission purement involontaire de la part de Mr. Prince dans son rapport, il m'est impossible de dire quelle a été au juste l'étendue ouverte ou complétée dans ce chemin. Mais une partie des fonds appropriés a été employée à faire des cours d'eau de nécessité urgente, pour l'égout du chemin.

Aux renseignements que l'on trouve dans mon précédent rapport, j'ai à ajouter que le site d'une église a été établi par les autorités ecclésiastiques dans le 8e rang d'Aston en 1856; qu'un grand nombre de lots ont été acquis dans le township d'Aston et son augmentation, par des jeunes gens qui y ont déjà commencé des défrichements. Il y a tout lieu d'espérer que ces nouveaux établissements progresseront rapidement. Mr. Prince m'informe qu'un colon établi dans Aston, depuis deux ans, a récolté en 1856 dix-huit cents gerbes de grains, une grande quantité de pois, 300 minots de patates, 200 minots de navets.

Il a été pourvu par les autorités municipales à l'entretien du chemin ouvert par Mr. Prince.

L'extrait suivant du rapport de ce Monsieur fera voir d'une manière évidente le zèle et l'énergie des colons et les progrès que l'on peut espérer de l'encouragement qui leur est donné par le gouvernement.

“ Je crois qu'il n'est pas hors de propos de faire ici mention du zèle et de la bonne volonté des habitants de Bulstrode, et de quelques autres, qui, quoiqu'en très petit nombre, ont ouvert à travers les terres appartenant à de *grands propriétaires*, un chemin d'au moins cinq milles de longueur, qui peut être fréquenté par des voitures d'hiver; lequel chemin est la continuation de celui que nous avons ouvert jusqu'à la chapelle de Bulstrode, d'où il y a un chemin pour se rendre à St. Christophe, point de départ d'un autre chemin ouvert dernièrement et qui conduit au lac Aylmer. Il a aussi été ouvert de la même manière, un embranchement d'environ six milles de longueur, par lequel l'on peut déjà communiquer en toutes saisons, de la chapelle de Bulstrode au village de Stanfold; aussi un autre embranchement qui conduit au township de Warwick.

Ceci démontre d'une manière évidente, combien est avantageux et utile le chemin d'Aston; puisqu'en attendant que les autorités légales y pourvoient, ou que le gouvernement leur vienne en aide, ces braves gens, malgré leurs bien faibles moyens, n'hésitent pas à s'imposer les plus grands sacrifices afin de donner des débouchés à cette route dans toutes les directions.

Mr. Prince évalue à £60, la somme nécessaire pour compléter ce chemin.

COMTE D'ARTHABASKA.

Chemin de Maddington.

Conducteur,—VENANT ST. GERMAIN.

Montant de l'appropriation de 1856.....	£150	0	0
Do payé.....	129	2	4½
Balance restant.....	£ 20	17	7½

Ce chemin qui commence à la ligne qui divise le township de Maddington d'avec les fiefs Cournoyer et Dutard, se termine aux établissements de la rivière Bécancour.

Sa longueur est de 12 milles. Il a été ouvert en 1854, par le Révd. Mr. Chabot. Mais aucune partie n'avait été parachevée. La partie surtout de ce chemin joignant les établissements de la rivière Bécancour était à peu près impraticable pour les voitures d'été.

Dans le cours de l'été dernier, il a été amélioré dans toute sa longueur (12 milles); et six ponts ont été construits. Il est maintenant praticable pour les voitures d'été, quoiqu'il ne soit pas encore achevé dans toute sa longueur. Il devra être élargi dans quelques parties, et surtout dans quelques savanes.

Cette voie offrira aux habitants d'une partie considérable des townships de l'Est une communication directe et facile avec la ville des Trois-Rivières. Elle procurera aussi aux jeunes gens des paroisses avoisinantes, l'avantage de former des établissements à peu de distance de leurs parents.

Il existe dans le voisinage immédiat de ce chemin des pouvoirs d'eau très considérables et qui pourraient être exploités avec peu de frais. Un de ces pouvoirs d'eau que j'ai eu l'occasion de visiter, est réellement très important par sa puissance extraordinaire et la facilité de son exploitation. Cette chute remarquable appartenant à Mr. V. St. Germain, n'est située qu'à peu près huit lieues du St. Laurent. Lorsque les circonstances permettront ou encourageront plus activement l'établissement de manufactures de toutes espèces, cette chute de Maddington aura acquis une valeur inappréciable.

“ Je vous prie de me permettre, ” dit Mr. St. Germain, “ de vous dire que depuis que j'habite ce township j'ai tâché de connaître les besoins des colons en général et les moyens d'activer et de favoriser la colonization, comme aussi d'arrêter l'émigration, et je suis maintenant convaincu que le plus efficace serait, d'amender la loi d'emprunt du fonds consolidé municipal, de manière à ce que les municipalités locales des townships fussent autorisées d'emprunter de ce fonds pour défricher les terres, ce qui pourrait se faire avec des sûretés hypothécaires.”

Un propriétaire de Maddington a offert aux autorités religieuses le don de 50 acres de terre afin de favoriser l'érection d'une nouvelle chapelle, et cette offre a été acceptée.

La longueur et la variété des bois que l'on trouve sur ces chemins est une preuve de la bonté du sol, et il paraît qu'une grande partie du township de Maddington appartient encore au gouvernement.

Il faudrait à peu près £200 pour compléter ce chemin.

COMTES D'ARTHABASKA ET DE WOLFE.

Chemin de Chester et Ham.

Conducteurs } P. N. PACAUD
 } et
 } J. T. LEBEL.

Balance restant de l'appropriation de 1855,	£19
6s 4½d. Montant de l'appropriation de 1856,	
£2,000; l'une et l'autre sommes étant affectées à la confection de chemins généralement dans les townships de l'est et formant ensemble	£2,196 6 4½
Montant payé aux conducteurs ci-dessus nommés.	1,488 17 9½
Balance restant.....	£ 700 9 7

N. B. Sur cette balance il y aura à déduire la somme payée à Messieurs Delisle et Wait pour le chemin St. François.

Pour la désignation de ce chemin et autres renseignements importants, voir mes précédents rapports.

Huit milles et demi de ce chemin, c'est-à-dire tout ce qui restait à faire pour ouvrir une communication non interrompue entre les chemins Craig et Gosford, ont été parachevés dans le cours de l'automne dernier.

Il reste cependant dans ces huit milles et demi quelques améliorations à faire que l'état de la saison n'a pas permis de confectionner; elles sont peu considérables. Il a été fait 75 ponceaux (culverts) et quatre ponts dont les pontages, ensemble, ont donné une longueur de 43 pieds.

Une partie du chemin ouvert dans les années précédentes devra comme je l'ai déjà observé dans mon dernier rapport, nécessairement être élargie; et il importe beaucoup que cet élargissement soit fait aussitôt que la saison le permettra, vu qu'en quelques endroits il y aurait impossibilité d'y faire rencontrer deux voitures à roues.

Messieurs Pacaud et Lebel évaluent à cinq cents louis les améliorations qui restent à faire.

Les renseignements que ces deux messieurs me donnent sur le terrain, les bois, l'industrie et les progrès de la colonisation dans les townships que ce chemin traverse ou dans ceux auxquels il conduit, sont si pleins d'intérêt et sont accompagnés d'observations si importantes et si encourageantes pour les colons, que je crois qu'il est de mon devoir de les rendre publics.

“Ce chemin parcourt un vaste territoire qui possède un sol d'une grande fertilité, arrosé de plusieurs cours d'eau. Le sol est accidenté et offre des sites charmants, variés et pittoresques. Lorsque l'on est sur une des hauteurs et qu'on porte ses regards de quelque côtés que ce soit, on voit des centaines de petites colonnes de fumée qui s'élèvent au-dessus de cette vaste forêt qui indiquent la présence d'autant de colons qui travaillent au défrichement de nouveaux établissements; partout on y découvre de l'activité, du travail; de tous côtés on entend la cognée qui renverse la forêt. Il y a peu de terre stérile, la plus grande partie est d'une grande fer-

tilité et propre à toute espèce de culture et les moissons que nous avons vues présentent une végétation vigoureuse et luxuriante qui n'est surpassée dans aucune localité de la province. Comme terre agricole, la richesse du sol paraît inépuisable, et généralement parlant, cette partie des townships paraît être la plus richement dotée par la nature.

Les bois de la forêt sont magnifiques ; l'érable, l'orme, le frêne et le bois blanc sont les arbres qui y dominent, leur élévation, leur beauté et leur grosseur non seulement prouvent la vigueur de la végétation, mais forment une richesse naturelle que le cultivateur peut exploiter avec profit, comme objet de commerce et d'industrie. Pour vous prouver quelles ressources l'on peut retirer de la forêt pour la manufacture des alcalis, nous vous dirons que dans le seul township d'Arthabaska il a été manufacturé cette année pour dix mille louis courant de perlasse. Calculez d'après la population la somme que chaque individu a dû recueillir, et vous aurez un résultat qui vous étonnera, et qui pourra lutter même avec le township le plus favorisé du Haut Canada. Nous aimons ici à le dire, le canadien comme défricheur est solide, patient et intelligent ; il peut entrer en lutte avec n'importe quels nationaux, et jamais il ne se laissera dévancer. Si Arthabaska produit des résultats qui paraissent exagérés, c'est que sa population a été stimulée au travail par les industriels de sa localité. Partout on peut obtenir les mêmes résultats et sur ce nouveau chemin encore mieux qu'à Arthabaska, et malgré qu'une grande partie de la population qui s'y trouve fixée ait été employée à sa construction, cependant une seule (perlasserie,) celle de MM. Goodhue et Emerson, a fabriqué cette année pour une valeur de sept mille cinq cents piastres de perlasse, et cela n'est qu'un commencement. Nous ne pouvons passer sous silence les beaux pouvoirs d'eau qui abondent dans ce territoire, il s'en trouve pour la grande et la petite industrie ; pour les grandes scieries comme pour les petites. Ainsi la colonisation trouvera tout en abondance ; sous ses pieds, un sol riche, au-dessus de sa tête une forêt qui fournira à tous ses besoins et à son luxe même. Si ce pays était bien connu, *les prairies de l'ouest perdraient leurs séductions, et n'embaucheraient plus la jeunesse canadienne qui laisse le certain pour courir après des déceptions, et souvent la misère.*

Il nous est impossible de préciser au juste le nombre de familles établies depuis deux ans sur ce chemin et dans ses environs, néanmoins l'on peut sans exagération en porter le nombre à plus de deux cent cinquante.

Si un tel résultat peut être considéré comme satisfaisant, qu'eût-il été si les terres sur ce chemin eussent été arpentées ? puisque nous aurions à enregistrer ici l'établissement d'une centaine de familles de plus.

Depuis que la valeur de la propriété s'est accrue dans ces divers townships, la cupidité de certains grands propriétaires a éveillé la défiance des colons. Grand nombre de ces derniers ne veulent plus s'exposer à de nouveaux déguerpissement ; ils visitent ces superbes terres, font les plus minutieuses recherches pour découvrir quelques travaux d'arpentage et n'en trouvent point, croyant alors ne pouvoir trouver dans leur patrie une propriété pour utiliser à leur profit et celui de leurs familles ce qui leur reste de force et de santé, ils s'embarquent sur le chemin de fer, et vingt-quatre heures après les Etats Unis les comptent au nombre de leurs citoyens."

COMTE DE WOLFE.

Chemin de Weedon à Garthby.

Conducteurs, } G. E. COTÉ } et } M. GAUDET.	
Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£9 12 6
Montant de l'appropriation de 1856.....	300 0 0
	£309 12 6
Montant payé.....	250 0 3
	£59 12 3

Ce chemin de 4½ milles de longueur (vid : mon dernier rapport) a été ouvert en chemin d'hiver en 1855.

Deux milles et demi ont été parachevés en 1856, et deux ponts, dont l'un de 36 pieds et l'autre 240 pieds ont été construits aussi en 1856, et ont coûté ensemble £30. Il en reste encore un à faire.

La partie achevée a coûté à peu près £85 du mille ; ce chemin est la seule voie de communication entre Weedon et Garthby, où se trouve situé sur le lac Aylmer le bureau de Mr. J. T. Lebel, agent des terres du gouvernement.

Il est aussi d'une grande utilité pour le transport des provisions requises pour les chantiers considérables que l'on fait sur les bords des lacs Aylmer et St. François. Il était aussi de nécessité urgente pour la desserte des paroissiens de Weedon.

Il existe un bon pouvoir d'eau auprès de ce chemin. Déjà une église, un moulin à scie et à farine ont été construits dans Weedon.

Le terrain dans ce township est généralement bon, et il s'y est formé un établissement florissant qui aura très prochainement un curé résident.

La population depuis 3 ans y est augmentée d'à peu-près un tiers, et la valeur de la propriété s'y est accrue aussi de beaucoup.

On estime à £100 la somme nécessaire pour achever ce chemin.

COMTES DE WOLFE ET COMPTON.

Chemin Mégantic.

Conducteurs, } BERNARD GARNEAU } et } J. BTE. COULOMBE.	
Balance restant de l'appropriation de 1855.....	£150 8 2½
Montant de l'appropriation de 1856.....	500 0 0
	650 8 2½
Montant payé.....	585 0 0
	65 8 2½

Pour la désignation de ce chemin, vid. mon dernier rapport.

La longueur de ce chemin qui se termine au lac Mégantic, dans le township de Whitton, est de 37 milles dont 31 sont maintenant praticables pour les voitures d'été, et un demi-mille de plus est propre aux voitures d'hiver seulement.

Quatre milles et demi ont été ouverts cette année dernière, à raison de £145 par mille.

Un pont a été achevé sur la rivière Lebel de 28 pieds de pontage ; 32 autres petits ponts ont aussi été construits.

Le terrain situé auprès de ces quatre derniers milles est en partie couvert de bois mou, mais sur les terres adjacentes, de chaque côté du chemin, on trouve des bois francs. Le sol y est d'une qualité supérieure et très propre à la culture.

Il existe un pouvoir d'eau très avantageux sur la rivière Garneau

“ La colonisation, disent Messieurs Garneau et Coulombe, a fait des progrès rapides dans les townships de Stratford et Winslow. Durant les trois dernières années, plus de 130 familles s'y sont établies.

Il n'y a pas de doute, “ ajoutent ils, ” que le chemin Mégantic, une fois terminé, ne soit bordé de colons industriels qui feront valoir les superbes terres qui avoisinent le lac. Un grand nombre de familles écois-saises et canadiennes n'attendent que l'ouverture du chemin pour se fixer auprès du lac Mégantic ; plusieurs personnes ont commencé à y ouvrir des terres l'été dernier, un grand nombre d'autres ont été visiter les terrains et se proposent de s'y établir dès que le chemin sera ouvert. Messieurs Garneau et Coulombe croient que ces terrains auprès du lac Mégantic, sont destinés à être un centre important de colonisation et d'affaires en peu d'années.

Une belle chapelle a été construite dans Stratford en 1856.

Un excellent moulin à farine et deux scieries ont été récemment construits dans Stratford, ainsi qu'un grand nombre de maisons et de granges.

Aux détails qui précèdent je dois faire connaître aussi les informations que m'ont données Messieurs J. Bte. Delisle et Abraham Wait, conducteurs des travaux dans le chemin St. François.

“ Il serait urgent, “ disent ils, ” que le chemin Mégantic fut complètement ouvert l'été prochain, vu qu'à peu près 20 familles y ont déjà pris des terres ; que quelques-uns de ces colons y ont défriché 5 ou 6 acres de terre. Plusieurs y ont obtenu d'excellentes récoltes d'avoine, d'orge et de patates. Nombre de personnes se proposent d'y conduire leurs familles au printemps prochain.”

Il y a, paraît-il, une étendue d'excellente terre entre le lac Mégantic et le territoire de la compagnie, dite, *British North American Land Company*, dans le township de Whitton et Hampden.

Les conducteurs pensent qu'il faudrait encore à peu près £1,300 pour compléter ce chemin jusqu'à la rivière Chaudière, décharge du lac Mégantic.

COMTE DE COMPTON.

Chemin de St. François.

Conducteurs, { J. BTE. DELISLE,
et
ABRAHAM WAIT.

Balance restant (tel qu'il paraît sous le titre de chemin de Chester et Ham) des différentes appropriations affectées à l'ouverture "de chemins" généralement dans les townships de l'Est,"....	£707 9 7
Montant payé aux conducteurs ci-dessus nommés pour le chemin de St. François.....	376 4 0
Balance restant.....	£331 5 7

Pour la désignation de ce chemin (*Vid* : mon dernier rapport.)

Seize milles de ce chemin ont été ouverts en 1854 et 1855, et deux milles et demi l'ont été en 1856. Toute l'étendue du chemin St. François est maintenant praticable pour les voitures d'été, moins un demi-mille qui ne l'est que pour les voitures d'hiver.

Le coût moyen de ce qui a été fait l'an dernier a été de £150 par mille sans y comprendre les ponts.

Le sol, dans le voisinage du chemin, est bon, étant un mélange de glaise et de gravois. Il est considéré propre à la culture du blé et autres grains. Il est cependant rocheux. Les bois sont, auprès du chemin, l'érable, le mérisier et l'épinette. Dans les concessions plus reculées, le sol est plus léger et moins rocheux. Les terrains auxquels ce chemin conduit sont en général d'une excellente qualité, et les bois sont propres à la manufacture de la potasse.

Avec ces avantages, "disent Messieurs Delisle et Wait," nous n'avons aucun doute que les colons, ne continuent à affluer dans ces townships en aussi grand nombre qu'ils l'ont fait ces dernières années, et que ces localités ne deviennent une partie très importante des townships de l'Est.

Ce chemin est un des plus importants pour la colonisation et le commerce. Il offre une voie de communication facile aux habitants de la rivière Chaudière, par sa jonction avec le chemin Lambton qui traverse les établissements florissants de Lambton, Forsyth et Tring, facilitant ainsi l'accès aux townships situés à l'entour des lacs St. François, Aylmer et Mégantic où des établissements, formés par des Ecossais et des Canadiens Français, vivant ensemble dans la plus grande harmonie, ont pris une extension aussi rapide qu'importante.

Ce chemin se joint à celui qui conduit à travers Lingwick, Bury et Eaton au chemin du grand tronc, à Lennoxville.

Il existe plusieurs pouvoirs d'eau dans les environs de ce chemin, sur la rivière Felton et ses tributaires, sur l'un desquels tributaires il a été construit un moulin.

Au dépôt (appelé aussi Storoway) il y a aussi un bureau de poste.

"Dans le township de Stratford, lieu de résidence de Mr. Delisle, la colonisation a fait des progrès de 50 pour 100 depuis les trois dernières

années, et de 100 pour 100 dans les townships de Winslow et Whitton.”
(Extrait du rapport de Messieurs Delisle et Wait.)

Il y a dans la partie Est de Winslow une chapelle en voie de construction et dans Stratford il en a été construit une l’an dernier.

Pour achever ce qui n’a pu être fini l’automne dernier, et faire quelques réparations urgentes dans la partie de ce chemin faite en 1854 et 1855, £250 à £300 seraient nécessaires.

COMTE DE SHEFFORD.

Chemins dans North Stukely.

Conducteur—M. A. BESSETTE.

Montant de l’appropriation de 1855..... £200 0 0

Montant payé..... 200 0 0

La somme ci-dessus mentionnée a été employée à réparer, ouvrir, ou compléter neuf différentes routes dans North Stukely ; ces routes forment ensemble une longueur d’à peu près 10 milles.

Dans un très bon rapport que m’a fait Mr. Bessette, ce Monsieur remarque que le chemin commencé par Mr. George Bonallie, s’il était terminé, serait d’une grande utilité à la colonisation.

Ce chemin désigné dans mon rapport de 1855, sous le titre de Chemin d’Orford, commence au poteau qui divise les Nos. 4 et 5 du 18ème rang du township d’Orford, longe la ligne de division entre Orford et Stukely, entre Ely et l’augmentation de Brompton, et se termine au No. 11 au premier rang d’Ely. Ce chemin (d’Orford) a cinq milles de long, 4 milles peuvent servir aux voitures d’été et le 5ème mille aux voitures d’hiver seulement ; mais il a besoin d’être amélioré dans toute son étendue.

Il est la seule route que les habitants de Brompton aient pour aller au moulin et à l’église. Il passe à travers les plus beaux terrains des environs.

“ Les colons, dit Mr. Bessette, ” souffrent beaucoup de l’état actuel des chemins, ne pouvant faire leur roulage qu’avec des bœufs et encore bien difficilement.

Une grande partie du terrain que traverse ce chemin appartient au gouvernement, et déjà à peu près 30 familles s’y sont établies.

Mr. Bessette prétend que toute la partie ouest du township de Brompton est de bon terrain ainsi que la partie adjacente du Township d’Orford.

Ce Monsieur m’informe de plus qu’à quelque distance des établissements actuels de Brompton, vers l’intérieur de ce Township, on trouve une superbe carrière de Serpentine.

Il y a aussi dans les environs de ce chemin (d’Orford) de bons pouvoirs d’eau. Quatre cents louis suffiraient pour achever ce chemin.

COMTES DE SHEFFORD, DRUMMOND ET BAGOT.

Montant de l'appropriation de 1855, pour aider à ouvrir un chemin au dépôt de Durham jusqu'au chemin de Melbourne, dans Ely..... £200 0 0

Ce chemin, qui doit être fait avec le concours des conseils municipaux des différentes localités, Ely dans le Comté de Shefford, Durham dans le Comté de Drummond, et Acton dans le Comté de Bagot, dans les limites desquelles il doit passer, a été tracé par Mr. P. R. Blanchard, Dept. Arp. Prov., comme il appert par son rapport du 10 Octobre 1855 ; et quoique je me sois adressé à ces divers conseils municipaux, dans le but de les engager à adopter les procédés nécessaires pour légaliser cette route, et à pourvoir à son entière complétion et entretien futurs, rien n'a encore été fait.

Résumé du rapport et considérations générales sur les travaux de colonisation durant l'année 1856.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES AGENCES,

St. Hyacinthe, 10 Mars, 1857.

Monsieur,—Le compte que j'ai eu l'honneur de vous transmettre le 3 février dernier, ne s'étendait qu'au terme de l'année fiscale, savoir, le 31 décembre 1856, ne comportait que le montant des sommes payées par moi jusqu'à cette date, et formait un total de £8999 19s 1d.

Dans mon rapport daté de ce jour, je rends compte des sommes que j'ai payées jusqu'à cette présente date pour travaux faits, à une exception près en 1856. Cette exception a rapport à la somme de £50, payée à Mr. J. L. M. Martin, pour procurer dans la présente saison les bois nécessaires pour le pont Lacouareau.

Le montant des sommes payées depuis mon rapport, daté du 22 février 1856, jusqu'à cette présente date, s'élève à la somme de £9621 7s 7d.

J'ai cru devoir donner un état de ces dernières sommes, parce qu'elles fournissent un aperçu correct des dépenses faites dans le cours de l'année dernière, tandis que mon compte terminé au 31 décembre 1856 ne donne que le chiffre des sommes payées jusqu'à cette date seulement, et ne représente qu'une partie des travaux faits en 1856.

Pour établir ce que chaque mille de chemin a coûté, terme moyen, les sommes suivantes ont dû être retranchées du montant total des sommes payées jusqu'à ce jour, savoir :

Pour le pont de la rivière à Mars et celui de la rivière du moulin,			
Comté de Chicoutimi.....	£500	0	0
Montant mis à la disposition de la municipalité de			
Lochaber.....	130	0	0
Montant payé à Mr. J. L. M. Martin pour le pont			
Lacouareau, pour procurer dans la saison ac-			
tuelle les bois nécessaires à sa construction...	50	0	0
Montant des balances non employées restées entre			
les mains des conducteurs ou déposées par eux			
à mon crédit dans les banques.....	162	4	6
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	£842	4	6

Ce qui réduit à £8779. 2s. 11d. le montant payé et employé en 1856, pour chemins et ponts en général (moins le pont de la rivière à Mars et celui de la rivière du Moulin, mentionnés ci-dessus.)

Quelques comptes pour contingents présentés par les conducteurs n'ayant pas été réglés sont dûs encore, mais leur montant est peu considérable et peu important dans la répartition de la somme dépensée sur le nombre de milles de chemin ouvert.

Il a été ouvert ou complété, en 1856, 179 milles de chemin. De ces 179 milles 124 ont été rendus praticables pour les voitures d'été, mais de ces 124 milles 43 avaient été ouverts en 1855. Les autres 55 milles ont été simplement ouverts.

Ces 179 milles ont coûté, terme moyen par mille, à peu près £49 les ponts y compris.

Je ne dois pas omettre de mentionner que les pluies extraordinaires et presque continuelles de l'automne dernier ont, comme en 1855, de beaucoup retardé l'exécution des travaux, et ont été cause que partie de ceux qui ont été exécutés ont été plus coûteux qu'ils ne l'auraient été sous des circonstances ordinaires.

Il a été construit des ponts dont la longueur de l'ensemble s'élève à 4670 pieds. Au nombre de ces ponts, on ne compte pas celui de la rivière à Mars et celui de la rivière du moulin, dans le comté de Chicoutimi, qui ont absorbé sur la dépense de cette année une somme de £500.

Je n'ai aucun moyen de constater d'une manière précise les progrès de la colonisation, mais ils ont été considérables dans cette dernière année. Une preuve de ces progrès, c'est le fait que les autorités ecclésiastiques ont pourvu, dans le cours de l'an dernier, à l'érection de vingt-deux églises dans les environs des chemins nouvellement ouverts, et que le plus grand nombre de ces églises sont en voie de construction.

On remarque aussi que parmi les nouveaux colons il s'en trouve un certain nombre jouissant de moyens pécuniaires propres à faciliter grandement leurs projets d'établissement.

Je crois devoir répéter ma suggestion relative à l'érection légale des chemins que fait ouvrir le gouvernement. Je suis de plus en plus convaincu que si ce procédé était adopté, il en résulterait de grands avantages pour la colonisation ; et que sans son adoption les chemins actuellement parachevés seront en moins de deux ans devenus pour la plupart impraticables.

En recommandant l'érection légale des chemins, je suis loin de vouloir conseiller de la soumettre à l'action de l'autorité municipale. Jusqu'à ce jour, les conseils municipaux, à peu d'exceptions près, se sont montrés peu disposés à aider à faire l'ouverture ou à pourvoir à l'entretien de ces chemins.

Pour subvenir au défaut d'action de la part des conseils municipaux, en autant du moins que les chemins de colonisation sont concernés, il est de la plus impérieuse nécessité qu'une nouvelle autorité, plus prompte et plus efficace, soit créée par la Législature.

Je recommanderais qu'un officier fut revêtu des mêmes pouvoirs relativement aux chemins de colonisation qu'avaient autrefois les grands voyers de district ; en soumettant toutefois leurs procès-verbaux à une homologation plus sommaire que celle qui était usitée de leurs temps. En érigeant légalement ces chemins on aurait l'avantage (dans les townships

de l'est surtout) de faire contribuer à leur confection un nombre considérable de grands propriétaires qui retirent par l'augmentation de valeur que ces voies de communication donnent à leurs terres, des bénéfices immenses.

On pourvoierait aussi par le même moyen à leur entretien, qui ne peut se faire que par les plus intéressés et qui ne manquerait pas d'être fait si on donne à ceux-ci le pouvoir et les moyens de le faire exécuter.

L'argent seul ne peut d'un coup faire un bon chemin; le temps est aussi un agent nécessaire pour faire subir au terrain découvert pour la première fois les changements propres à lui donner une consistance comparativement plus solide et une surface plus unie. Mais ces deux agents même sont insuffisants dans les terrains ordinaires et tels que la nature les présente sans un entretien plus ou moins souvent répété, dans une même saison.

J'ai déjà reçu avis que faute de cet entretien des chemins faits, il y a moins de deux ans, demandent des réparations immédiates. Et par ce qu'il n'a pas été pourvu à l'entretien de ces chemins par les autorités locales, il est maintenant devenu indispensable d'employer une partie du fonds de colonisation à faire des travaux de réparation dans certaines localités au préjudice d'autres lieux que l'on pourrait ouvrir à la colonisation.

Je ne dois pas omettre d'attirer l'attention sur certains obstacles qu'ont rencontrés quelques conducteurs de travaux.

J'ai déjà eu l'honneur dans mon rapport de 1856 de vous signaler certains faits relatifs à ces obstacles. Dans les deux cas du chemin d'Ely au chemin de fer dans Durham et de celui de Howard (en arrière de la chôte) où les appropriations étaient insuffisantes, et où conséquemment il a fallu avoir recours à l'aide municipale, les appropriations octroyées en faveur de ces deux chemins, n'ont pas encore été employées parce que les municipalités intéressées, au nombre de trois dans chacun de ces cas, n'ont pu s'entendre sur la direction que devaient suivre les chemins projetés.

Dans quelques cas, des propriétaires se sont opposés à l'ouverture d'un chemin sur leurs propriétés, comme dans le chemin de Ste. Hélène au lac Pohénégamook "

Aujourd'hui même un conducteur de travaux est menacé de poursuite en dommage pour avoir pris quelques voyages de sable sur la terre d'un individu pour réparer le chemin de front de cette terre même.

La nécessité d'une loi pour obéir à ces inconvénients est plus qu'évidente.

Il a été ouvert depuis le printemps de 1854, 756½ milles de chemins nouveaux, et 224¼ milles d'anciens chemins ont été réparés.

Il y aurait de l'avantage à prolonger un certain nombre de ces chemins. D'après des informations que je me suis procurées, et que j'ai détaillées sous le titre des chemins auxquels elles ont rapport, la prolongation de quelques-uns des chemins ouvrirait à la colonisation, au nord et au sud du St. Laurent, des terrains d'une haute valeur et d'une vaste étendue.

Ci-suit une liste des chemins commencés ou projetés qu'il est à désirer de pouvoir achever ou prolonger, et des sommes requises pour ces objets.

	£	s.	d.
Chemins dans Gaspé.....	1300	0	0
“ de Rocmont.....	750	0	0
“ de Whitworth.....	600	0	0
“ de Kinogomi.....	3000	0	0
“ de Lambton au chemin de fer de Québec et Richmond.	4500	0	0
“ en arrière de St. Thomas.....	4000	0	0
“ de Brandon.....	12	0	0
“ de Hunterstown.....	250	0	0
“ de Cathcart.....	530	0	0
“ en arrière de St. Pierre.....	600	0	0
“ de Pohénégamook.....	1405	0	0
“ de Bélair.....	50	0	0
“ de Beresford.....	750	0	0
“ de Mont-Carmel.....	200	0	0
“ d'Alton.....	400	0	0
“ d'Elgin.....	3250	0	0
“ en arrière de St. Simon.....	200	0	0
“ d'Armagh.....	900	0	0
“ de Kilkenny.....	100	0	0
“ de Mégantic.....	1300	0	0
“ de Maddington.....	200	0	0
“ de Frampton.....	200	0	0
“ de Buckland.....	375	0	0
“ d'Orford.....	400	0	0
“ de Weedon et Garthby.....	100	0	0
“ de Lambton.....	800	0	0
“ de St. François.....	300	0	0
“ dans Maria.....	65	0	0
Pont dans Nouvelle.....	160	0	0
Chemin d'Escuminac.....	64	0	0
“ de Mann.....	70	0	0
“ de Buckingham.....	250	0	0
“ d'Aston.....	60	0	0
“ de Chertsey.....	125	0	0
“ des Grandes Piles.....	1650	0	0
“ de Caxton (comté de St. Maurice).....	300	0	0
“ en arrière de Dalesville.....	80	0	0
“ d'Harrington.....	325	0	0
“ de Wentworth.....	100	0	0
“ de Viger.....	200	0	0
“ de Chester et Ham.....	500	0	0
“ de St. Féréol.....	600	0	0
	£30421	0	0

Les chemins qui suivent ont aussi été demandés avec instance:
 Chemin de Howard.
 “ de Wexford.
 “ de Matane—Cap-Chat.
 “ de Caxton (Maskinongé.)
 “ de Fleuriau.

-
- Chemin de Ste. Croix.
 “ en arrière de St. Casimir.
 “ de Laval.
 “ de Somerset et Halifax.
 “ de St. André Avelin, de Rippon et Hartwell.
 “ de Templeton.
 “ de Bristol et Thora.
 “ de Woodbridge.
 “ dans Rinogomi.

Nayant pas d'évaluations de ce que pourrait coûter leur confection, je crois devoir les ranger avec les chemins que le gouvernement, après des explorations, fera ouvrir et pour ces deux dernières classes de chemin une somme de £12,500 devrait être appropriée, formant avec celle ci-dessus mentionnée un total de £42,921 à employer dans le cours de la présente année.

Quelque considérable que puisse paraître cette appropriation, pour une seule année, elle est loin cependant d'être au-dessus des besoins réels de la colonisation. Il est même plus que probable que pour retenir au pays cette partie de la population qui vit de son travail journalier et qui émigre pour en obtenir, il faudrait une somme de beaucoup plus élevée. Mais s'il était pourvu d'une manière plus efficace à l'entretien régulier des chemins dans les townships, il en résulterait un surcroît d'ouvrage qui contribuerait d'une manière sensible à donner de l'emploi aux colons, (à ceux principalement qui résident dans les townships de l'est), dans des temps où leurs besoins sont le plus pressants et où leurs travaux agricoles leur laissent quelque s semaines de disponibles. Je vous prie de remarquer que dans les Townships de l'est la plus grande partie des frais d'entretien des routes retomberait sur un nombre considérable de grands propriétaires qui ont déjà retiré d'immenses bénéfices des travaux de colonisation. En les contraignant à contribuer à l'ouverture et entretien des routes, on ne les soumettrait qu'à des obligations strictement équitables. En les obligeant à remplir un devoir, ils contribueraient par des dépenses nécessaires à l'introduction annuelle dans les townships d'une somme importante de capitaux toujours rares dans les nouveaux établissements agricoles.

Il n'y a pas de doute que des dons de terre gratuits sur les chemins ouverts par le gouvernement auraient l'effet d'engager un grand nombre de cultivateurs à former de nouveaux établissements. La paroisse de St. Hypolite de Wotton en est une preuve évidente, puisque en moins de six ans elle s'est formée nombreuse et florissante au sein même de la forêt.

Mais ce moyen seul ne suffirait pas pour effectuer l'entretien d'un chemin long et entrecoupé de coteaux ou de bas-fonds que le colon n'habitera certainement jamais tant qu'il lui sera possible d'atteindre un terrain plus avantageux.

Mais d'ailleurs ce n'est pas toujours sur les terres de la couronne que le gouvernement fait ouvrir des chemins ; assez souvent même, c'est sur des terres déjà concédées que l'ouverture de ces chemins est pratiquée ; et dans ce dernier cas, comme dans le premier, il n'est nullement pourvu à leur entretien.

En outre, dans bien des cas, les chemins ainsi ouverts ne traversent pas les lots à angles droits, et ce serait injuste de prétendre qu'un propriétaire

dût réparer seul un chemin équivalent, en plus ou en moins, à une route allant d'une concession à une autre, parceque ce chemin passerait sur son terrain.

Ce n'est qu'en établissant quels sont les propriétaires qui retirent le plus d'avantage d'un chemin et en statuant par un procès-verbal en quelles proportions ils devront contribuer à son entretien, que l'on parviendra à obtenir un résultat pratique et certain.

Il est constant que la première cause de la malheureuse émigration du Bas Canada a été le manque d'emploi pour les ouvriers et journaliers et une rémunération insuffisante de leur travail.

Aujourd'hui cette cause n'existe pas au même degré ; près des grandes villes, les travailleurs trouvent de l'emploi, mais où la population est moins dense et moins à l'aise, le cultivateur, que sa terre ne peut soutenir et qui a besoin de se travailler au dehors de chez lui, ne trouve pas toujours du travail dans sa paroisse ou son township. La nécessité le porte alors au loin de sa patrie.

Dans un pays comme le nôtre, inondé des produits des manufacturiers étrangers, où aucune loi protectrice n'encourage les manufactures domestiques et nationales, peut-on s'étonner que le travail y soit rare, que la rémunération du travailleur y soit inférieure à celle que nos voisins manufacturiers donnent à leurs employés ? Doit-on être surpris que les capitaux ne s'y accumulent pas ?

Mais si les circonstances sont telles qu'elles ne doivent pas nous donner lieu d'espérer d'ici à longtemps encore, que des manufactures s'élèveront en nombre suffisant pour retenir au pays la classe laborieuse qui, ici comme ailleurs, ne sait que demander du travail et n'en créer jamais ; alors il est évident que le seul moyen de mettre un terme à l'émigration, c'est de donner à l'agriculture toute l'action et l'extension dont elle est susceptible — heureusement que ce genre d'industrie peut offrir de l'emploi à toutes les *compétences*. Et puisqu'elle est notre seule ressource, nous devons lui donner toute l'attention et la sollicitude qu'exigent notre position et son importance.

Le terrain ne nous manque pas au nord et au sud du St. Laurent ; on trouve des vallées immenses, dont le sol est de la meilleure qualité et est propre à rémunérer largement le défricheur. L'expérience de ces trois dernières années a prouvé qu'un bon sol ne manque pas de défricheurs lorsqu'un chemin en a rendu l'accès possible.

Il a déjà été suggéré qu'il serait avantageux de disposer d'une certaine partie du fonds consolidé municipal de manière à encourager les défrichements. Ce moyen d'encouragement serait d'une importance majeure. Dans une assemblée récente du comté de Témiscouata, dans laquelle on s'est occupé de la colonisation, ce moyen a été hautement préconisé et je sais qu'en d'autres lieux des hommes éclairés et ayant de grands intérêts dans l'établissement des townships, sont en faveur de cette mesure. Pour l'homme pratique qui connaît les facultés du colon pauvre et les obstacles qu'il a à surmonter pour se former un établissement au milieu des bois, il n'est aucun doute sur l'étendue du bienfait qu'un prêt de £15 à £20 procurerait à ce dernier.

Quant aux conditions imposées aux colons dans la concession des terres, je me permettrai de vous observer qu'il en est plusieurs qui sont

regardées, et avec raison, je pense, comme onéreuses et propres à empêcher nombre de colons de prendre des terres dans les townships.

L'obligation imposée au colon de bâtir une maison de 36 sur 18 pieds ; d'occuper le terrain immédiatement et sans interruption ; de défricher 5 arpents par 100 par année, exigent des moyens pécuniaires rarement à la disposition d'un jeune colon, ou du père de famille qui a plusieurs fils qu'il désire établir.

Il suffirait, il me semble, que tout propriétaire fut exposé, jusqu'au moment où il a obtenu sa patente, à être exproprié s'il ne répondait pas aux travaux publics et mitoyens auxquels sa terre pourrait être assujettie.

Si les colons avaient le droit de choisir et prendre une terre sans être obligés d'y demeurer, un grand nombre de jeunes gens qui émigrent aux Etats Unis, se feraient propriétaires avant leur départ et reviendraient y employer, tous les ans, le fruit de leurs épargnes. Le désir de posséder, si naturel à l'homme, serait pour le plus grand nombre un motif puissant de retour dans leur patrie.

La réserve des bois de service que se fait le gouvernement pour les revendre à des spéculateurs à un prix insignifiant est infiniment désagréable aux colons et agi comme cause de destruction d'un article de commerce intérieur et d'économie rurale, devenu maintenant très rare et précieux, dans un grand nombre de townships de l'Est.

Le colon le détruit pour de minces considérations dans la crainte qu'un spéculateur ne le lui enlève.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. BOUTILLIER,

Inspecteur des Agences,

L'Honorable JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres,
&c., &c. &c.

Toronto.

 APPENDICE N.

BRANCHE DES COMPTES.

Les devoirs du comptable dans le département des Terres de la Couronne consistent à tenir les livres du bureau en partie double ; à fournir chaque quartier à l'Auditeur Général des extraits des comptes publics ; à examiner les rapports mensuels des agents préposés à la vente des Terres Publiques du Canada, et à répondre aux lettres ;

A préparer les comptes courants des Agents des Terres de la Couronne pour le Haut et le Bas Canada ;

A enregistrer les ventes de lots dans le Haut Canada, et en faire l'index, et à entrer les paiements à mesure qu'ils sont rapportés ;

A faire les renvois nécessaires pour l'émanation des lettres patentes pour le Haut Canada. A fournir des listes des ventes de chaque année aux Régistrateurs et Trésoriers de chaque comté dans le Haut Canada ;

A préparer pour l'Assemblée Législative des rapports concernant les Terres du Clergé, des Ecoles et de la Couronne dans le Haut Canada ;

A préparer pour la signature du Commissaire des *ordres* pour le paiement des dépenses générales du département, des mémoires des journaux publics pour annonces, des salaires des agents et employés, ainsi que des arpenteurs du Haut et du Bas Canada, etc., etc., etc.

CORRESPONDANCE DU HAUT CANADA.

J. C. TARBUTT, *1er Clerc*—A la charge de toutes les terres mises en vente dans le Haut Canada ; il répond aux demandes d'information et conduit la correspondance qui s'y rattache soit avec les Agents du Département soit avec le public. Il examine les affaires en litige et en fait rapport au gouvernement quand il y a nécessité ; Il a aussi à examiner les titres en vertu desquels se font les demandes d'achat des Réserves du Clergé en vertu des baux. Il surveille l'enregistrement des transports faits par les acquéreurs de terre en vertu de l'Acte des terres, et l'établissement des octrois gratuits sur les différentes lignes de chemin dans le Haut Canada.

A. J. TAYLOR, *2nd Clerc*—Examine et enregistre les transports, [et aide M. Tarbutt généralement dans le bureau.

C. GAMON, Clerc Temporaire, aide généralement dans le Bureau.

Ventes et Correspondance—Bas Canada.

Noms.	Emploi.	Devoirs de chaque employé.
W. F. Collins.....	Chargé des ventes et de la correspondance générale.	Surveillance générale de cette branche—Correspondance générale—Rapports sur demandes d'achat de terre, sur affaires en disputes, sur demandes de lettres patentes pour octrois gratuits—sur réclamations militaires etc. Examen des rapports des agents—Enregistrement des paiements dans les livres de ventes—Préparations des entrées du journal d'après les rapports des agents et autres transactions—Renvois pour lettres patentes—Préparation des états requis par la loi, la législature et les chefs de département etc., réponse aux demandes d'informations.
Thomas Hammond.	Clerc.....	Enregistre les lettres reçues—copie les rapports, les ordres en conseil et la correspondance anglaise—prépare l'index des livres de lettres etc., Fait des extraits des ordres en conseil et des adjudications—Note l'action prise sur les lettres reçues, etc., etc.
V. E. Tessier.....	Clerc.....	Aide à la correspondance française, enregistre les transports—examine les réclamations—Enregistre les octrois gratuits, aide à la préparation des états—Tient note des lettres, des ordres en conseil et des adjudications dans les livres de vente,—fait les recherches etc.
T. Cherrier.....	Clerc.....	Enregistre les rapports des agents—Prépare et enregistre les renvois pour lettres patentes; enregistre les lettres des agents; fait l'index des livres de vente—Note le nombre des ventes dans les Registres,—met les lettres et documents en liasse.
F. D. Dugal.....	Clerc temporaire..	Copie les spécifications pour les Agents et les enregistre; aide à la préparation des rapports en vertu de l'Acte 16 Vict: c. 159; enregistre ces rapports—copie la correspondance française; aide à préparer et à copier les états et les brouillons—Met les lettres en liasse.

Tableau faisant voir les devoirs remplis par la branche du ci-devant Arpenteur-Général du Département des Terres.

WILLIAM SPRAGGE.—A la surveillance générale de la branche du département qui constituait ci-devant le Département de l'Arpenteur Général du Haut Canada,—prépare des rapports pour l'information du Gouvernement et du Conseil Exécutif et de la commission dite *Heir and Devisee Commission*,—conduit la correspondance avec les autres départements ainsi que partie de la correspondance générale,—conduit la correspondance en ce qui concerne les mines,—répond aux demandes personnelles d'informations, etc.

THOMAS HECTOR—Est chargé de la correspondance, et de faire rapport sur les pétitions.

FRÉDÉRIC A. HALL—enregistre les Ordres en Conseil, les pétitions, rapports et lettres, etc., qui concernent les mines,—fait les transports nécessaires pour les ventes,—répond aux demandes pour informations, etc.

Rapports, Lettres etc., copiés 1902 pages.

MATIÈRES DONT COPIE N'EST PAS GARDÉE.

Entrées dans les différents registres de cette branche, copies des documents demandés pour preuve et information, etc., Memoranda, etc., etc.

Branche des Arpenteurs—Haut Canada.

Noms.	Emploi.	Devoirs de chaque employé.
Andrew Russell...	1er Arpenteur et dessinateur.	A la surveyance de cette partie du département qui concerne les arpentages et les Arpenteurs pour le Haut Canada, tel que projets pour l'arpentage de terres publiques, préparations des instructions des Arpenteurs, examen des plans, journaux, notes et comptes des Arpenteurs—Rapports sur pétitions, réponses aux lettres concernant les arpentages—Examen des aspirants à la pratique—Copie et compilation des plans pour les Agents, les conseils municipaux et le public généralement—Conservation des plans originaux, notes, journaux et rapports d'arpentage des villes et townships dans le Haut Canada; il a en outre à répondre aux demandes verbales pour informations.
Thomas Devine...	Assistant Arpenteur et dessinateur.	Assiste Mr. Russell; il s'occupe principalement de la copie et de la compilation des plans.
James W. Bridgland	Assistant Arpenteur et dessinateur.	Assiste Mr. Russell; il s'occupe principalement de la copie et de la compilation des plans.
Henry John Jones..	Clerc des Lettres Patentes	Prépare les descriptions pour Lettres Patentes et les enrégistre et prépare les rapports pour la Législature.
Joseph Prendergast.	Clerc.....	Copie la correspondance, les rapports, instructions, descriptions, notes d'Arpenteur etc.—Enregistre les documents reçus—fait l'index des lettres et tient note de l'action prise sur icelles, etc.
Frederick Bannister.	Clerc temporaire..	A été occupé une partie de l'année 1856 à copier des notes d'arpentage.
W. F. Whitcher...	Réintégré.....	A été occupé une partie de l'année 1856 à copier des notes d'arpentage.

ETAT GENERAL

Faisant voir les devoirs remplis par la branche des Arpenteurs du Bas Canada, du Département des Terres de la Couronne pendant l'année 1856.

DÉPARTEMENT DES ARPENTEURS.

JOSEPH BOUCHETTE, premier Arpenteur et Dessinateur, Député Arpenteur Général des terres pour le Bas Canada en vertu d'une commission sous le grand Sceau en date du mois de Janvier, 1827.

DEVOIRS.

1. Préparation des instructions pour l'arpentage des terres publiques, et définition des bornes entre les Terres de la Couronne et les Seigneuries en vertu d'ordres en conseil, pour la signature du Commissaire.
2. Correspondance dans les deux langues sur tout ce qui se rapporte aux arpentages généralement et à la colonisation.
3. Rapport au Conseil sur pétitions demandant des arpentages, ainsi que sur les prétentions contradictoires au sujet des bornes des terres.
4. Examen des rapports d'arpentages faits en vertu d'instructions émises du Département,—examen des comptes des Arpenteurs avant de les soumettre à la sanction du Commissaire, ainsi que des comptes du Bureau des Examineurs pour le Bas Canada.
5. Description des lots de grève et en eau profonde sur les procès verbaux des arpenteurs, pour l'émanation des Lettres Patentes.
6. Examen des plans, descriptions et spécifications et entrées des rapports, et correspondance avant de les soumettre au Commissaire.
7. Instructions pour l'arpentage des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne, et rapports sur les comptes.
8. Surveillance générale de cette branche du Département.

REMARQUES.

On peut constater la nature et l'étendue des devoirs énumérés plus haut en jetant un coup d'œil sur les états fournis des ouvrages faits dans les diverses divisions de cette branche du Département ; le soussigné est de plus chargé d'autres devoirs qui ne sont pas moins importants, tel que la préparation des plans des diverses sections du Bas Canada, compilés d'après les arpentages récents faits dans cette partie de la Province, qui sont indispensablement nécessaires au progrès de la colonisation dans les townships, les recherches sur les matières transmises par les autres départements, etc., etc. ainsi que le soin de mettre en ordre les archives du Département qui s'accroissent de plus en plus tous les jours.

BRANCHE DES DESCRIPTIONS.

E. T. FLETCHER, Arpenteur et Dessinateur.

DEVOIRS.

Préparation des descriptions pour lettres patentes de terres ; descriptions pour l'érection des townships par Lettres Patentes, et des villages, paroisses et municipalités érigés par proclamations ; spécifications de toutes les terres arpentées et mises en vente ; préparation des statistiques, cédules d'arpentage et rapport des terres ; tenue des comptes des arpenteurs, et enrégistrement de tous les documents reçus, notant l'action prise sur chacun. Examen des Arpenteurs, procès-verbaux de townships ; Correspondance au sujet de limites en litige.

REMARQUES.

L'ouvrage fait sous ces différents chefs peut se voir par les détails suivants :

	PAGES.
Descriptions de lettres patentes de terres C $\frac{1}{2}$ folio.	52
Descriptions de Paroisses, villages et Municipalités	39
Descriptions de 3 Townships.....	7
Préparation de 20 spécifications.....	50
Préparation de rapports et cédules.....	10
Livres de comptes.....	57
Régistre.....	56
	<hr/>
Total.....	271

(En sus de la Correspondance Officielle.)

BRANCHE DES DESSINATEURS.

Dessinateurs G. G. Dunlevie, J. F. Bouchette et E. Caizac, (décédé dernièrement.)

303 plans ont été préparés, à part la grosse de 311 lettres patentes pour terres dans Gaspé désignées sur les plans des townships dans les comtés de Gaspé et Bonaventure, et la confection d'un index général des plans du Département devenue nécessaire par la translation des bureaux publics de Québec à Toronto. Il faut en même temps remarquer que le mauvais état de la santé de M. Caizac, lui a fait perdre à peu près 3 mois dans l'année 1856.

REMARQUES.

Partie de cet ouvrage consiste en la confection d'une carte du Bas Canada, sur une échelle de 8 milles au pouce, demandée par le Procureur Général, dans le but de faire voir les divisions municipales des townships et paroisses du Bas Canada en vertu de l'Acte de la représentation, ainsi que d'une carte de la province faisant voir les lignes de chemin de fer, &c,— en la compilation des arpentages de townships dans les comtés d'Outaouais, et Pontiac; et le reste, en copies de plans de townships pour les municipalités, les agents des terres de la Couronne et la branche chargée des ventes, ainsi que pour accompagner les instructions d'arpentages.

Plans des limites en litige d'Upton, Grantham, Acton et Milton; plans des lots de grève et en eau profonde sur papier et parchemin; copie des plans de paroisses érigées civilement, de partie des biens des Jésuites et du domaine de la Couronne dans le Bas Canada.

BRANCHE DES COPISTÉS.

Mr. Chassé, qui a succédé à Mr. Raymond en Avril dernier.

DEVOIRS.

Copié..... 1106 pages.

REMARQUES.

Ce travail consiste à copier la correspondance etc., et à l'enregistrer dans les deux langues.....	Nos. 364
do Instructions aux arpenteurs.....	17
do Rapports au Conseil.....	20
do Ordres en Conseil.....	42
do Rapports d'arpentages.....	77
do Procès-verbaux des Seigneuries.....	12
do Descriptions pour lettres patentes dans Gaspé.	251
do Descriptions de paroisses et rapports au Commissaire.....	27
do Descriptions des lots de grève et en eau profonde.....	5
do Descriptions pour les érections faites par proclamation.....	3
do Spécifications pour vente de terres.....	20
Index des lettres transmises etc., depuis 1851.....	202 pages.
Copie des rapports sur les limites provinciales.....	11

En sus de ces devoirs, l'officier employé comme copiste doit mettre les rapports etc. en liasse, et faire l'index des livres de notes des arpenteurs, etc.

J. BTE

BRANCHE DES BIENS DES JÉSUITES et du Domaine de la Couronne.

Noms.	Emploi.	Devoirs.
Fredk. T. Judah ...	1er Clerc.....	Correspondance générale dans les deux langages, et rapports au Conseil sur toutes les matières qui se rattachent aux Biens des Jésuites, au Domaine de la Couronne et à la Seigneurie de Lauzon—Préparation des comptes trimestriels de ces propriétés, et des différents agents, ainsi que des rapports annuels requis par actes du Parlement, et de ceux demandés par la Législature et les départements publics—Réponse aux demandes d'information, etc.
Louis R. Fortier ...	2nd Clerc.....	Endossement et enrégistrement des lettres et ordres en Conseil reçus ; enrégistrement des lettres et rapports au Conseil.—Index des registres, des lettres, des rapports au Conseil etc.—Entrée des rapports des agents—De l'action prise sur les diverses demandes etc. Entrée des paiements faits dans les livres de comptes.—Grossoyer les lettres patentes pour lots de grève, etc.

BRANCHE DES BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

RAPPORT des officiers employés dans cette branche, et résumé des devoirs remplis par eux.

Noms.	Emploi.	Devoirs.
Wm. McD. Dawson.	1er Clerc.....	Les devoirs de cette branche consistent dans l'administration générale des Bois et Forêts ; la perception du revenu provenant de la coupe du bois ; l'administration des glissoires du Gouvernement (complétées par le Département des Travaux Publics) ; la surintendance du Département des mesureurs de bois ; l'arpentage des rivières etc., dans les parties reculées de la Province, et le contrôle général du commerce ; la tenue des livres, la préparation de réglemens, la correspondance générale, la compilation des cartes, etc., etc.
P. M. Partridge..	Comptable et Teneur de livre	
L. A. Robitaille....	Clerc.	
S. P. Bauset.....	Dessinateur.	

DEPARTEMENT DES TERRES

Etat comparatif des lettres, etc., reçues

ANNEES.	Branches du H. C.					Branches du B. C.				
	Correspondance. Mr. Tarbutt.	Ci-devant Arpenteur Général Mr. Spragge.	Arpenteurs. Mr. Russell.	Comptes. Mr. Ford.	Total.	Correspondance. Mr. Collins.	Domaine de la Couronne. Mr. Judah.	Arpenteurs. Mr. Bouchette.	Comptes. Mr. Collins (par Mr. Ford).	Total.
1856.....	3602	2192	701	1538	8023	1464	735	338	231	2768
1855.....	3451	1072	606	619	5748	1151	867	323	170	2511
Augmentation....	151	1120	95	919	2285	313	15	61	257
Diminution.....	132

N. B.—Opinions du Procureur Général Est.....	45
Do. do. Ouest.....	26
Lettres reçues par la voie du Secrétaire Provincial.....	434
Do. par la voie directe du Gouverneur Général.....	114
Do. Renvoyées par le Maître Général des Postes, n'ayant pas été réclamées.....	51

2 Janvier, 1857.

A l'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne.

DE LA COURONNE.

et Enregistrées dans les années 1855 et 1856.

Province en général.			Commissaire au sujet des Chemins, etc.	Grand Total	Noms.	Documents inclus.	Ordres en Conseil.			
Bois et Forêts. Mr. Dawson.	Renvoyés à d'autres Départements.	Total.					Bas Canada.	Haut Canada.	Divers.	Total.
971	32	1003	454	12258	16500	22000	74	137	39	250
503	43	546	362	9167	12300	17400
468	457	92	3091	4200	4600				
.....	11				

Janvier	833
Février	1102
Mars	1302
Avril	1297
Mai	1110
Juin	824
Juillet	943
Août	757
Septembre	986
Octobre	1109
Novembre	904
Décembre	1091
Total	12258

Respectueusement soumis,

(Signé,)

JOHN MORPHY.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
ÉTAT de l'ouvrage exécuté dans le Bureau durant l'année 1856.

Plans compilés et copiés.....	1141
Instructions d'arpentage préparées.....	85
Plans, notes, journaux, rapports et comptes d'arpentage des terres publiques examinés.....	344
Plans et rapports d'arpentages privés examinés.....	63
Plans et livres de chemins de fer examinés.....	40
Candidats pour admission comme arpenteurs examinés.....	20
Renvois pour lettres patentes préparés.....	2688
Descriptions pour do do.....	4340
Lettres patentes grossoyées, examinées et enregistrées dans les divers livres.....	4413
Erections de paroisses dans le Bas Canada.....	27
do de townships dans le do	3
Procès-verbaux des limites entre les terres de la Couronne et les seigneuries.....	12
Spécifications de lots de ville et de townships.....	46
Transports examinés et entrés.....	1025
Rapports d'agents examinés.....	1173
Comptes courants.....	78
Etats des montants mis à la disposition des comtés pour améliorations publiques en vertu de la 16e Vict. c. 159 Section 14.....	42
Etats pour la Législature et le livre bleu.....	78
Rapports au Conseil, etc.,.....	1589
Lettres écrites.....	6850
Notes d'arpentage, rapports, lettres etc., copiés	6716
Rapports, registres, transports etc.,.....	2223
Cédules des terres de la Couronne, du clergé et des écoles fournies aux agents des bois et forêts.....	741
Etats requis par la 16 Vict. Cap. 159, Section 24.....	127

Cet état ne peut faire voir qu'imparfaitement la quantité d'ouvrage exécuté durant l'année, il est impossible toutefois d'être plus explicite; beaucoup de temps est employé en examens et recherches, ainsi qu'à répondre aux demandes verbales d'information. Un seul officier a donné durant l'année 9000 réponses verbales, et a tenu notes par écrit des demandes et réponses. Les autres officiers n'ont tenu aucun mémoire des informations fournies par eux.

JOSEPH CAUCHON,

Commissaire des T. de la C.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 20 Janvier, 1857.

APPENDICE O.

ETATS DES DEVOIRS EXTRA.

POUR LA PROVINCE EN GENERAL.

Il a souvent été fait des remarques sur le coût des arpentages, de l'administration et des ventes des terres publiques par le Département des Terres de la Couronne, et des comparaisons très injustes ont été faites entre le département et la compagnie du Canada, et autres compagnies de terres dont les devoirs sont restreints à la vente des terres.

Dans le Département des Terres de la Couronne, l'arpentage et la vente des terres ne forment qu'une partie bien minime des devoirs à remplir comme on peut le voir par l'état suivant des devoirs extra qui lui ont été imposés par la Législature, ou qui résultent de ce que le département est le bureau de record des arpentages et des concessions, tels que :

1. Examiner et faire rapports sur les réclamations des militaires, des miliciens et des U. E. et sur les concessions gratuites ainsi que sur prétentions contraires des occupants.

2. Répondre aux demandes verbales d'information touchant les concessions, etc.

3. Préparer des états annuels des terres décrites pour patentes pour les trésoriers de district. Ce qui est un ouvrage considérable et qui demande beaucoup de soin ; une erreur dans ces rapports peut occasionner la vente illégale de terre pour taxes.

4. Enregistrer les transports de Terres de la Couronne, du Clergé et des Ecoles.

5. Emaner les inscriptions pour terres ; ce qui a augmenté considérablement l'ouvrage et la responsabilité du bureau, et a en même temps diminué de beaucoup le montant des deniers perçus.

6. Préparer des copies des plans originaux des villes et des townships dans le Haut Canada, pour les conseils municipaux.

7. do do dans le Haut et le Bas Canada, pour les agents de district.

8. Préparer des copies des plans de tous les townships dans le Haut et le Bas Canada, sur échelle réduite, pour les inspecteurs des Réserves du Clergé, et y indiquer ces réserves.

9. Préparer des copies de plans de toutes les villes et townships dans le Canada pour les régistateurs de comté, en vertu de la 9e Vic. Cap. 34.

10. Préparer des rapports de toutes les terres dans la Province qui ont été patentées, avec les noms des concessionnaires et la date des Lettres Patentes, pour les Régistateurs de comté, en vertu du même acte.

11. Copier les notes originales et rapports d'arpentage des villes et townships dans chaque section de la Province, pour les Régistateurs de comté en vertu de la 12e section de la 12e V. c. 31. Cet ouvrage avait été discontinué en 1853, mais a été repris en 1856 pour les archives du Bureau.

12. Examiner les plans et les livres fournis par les compagnies de chemin de fer en vertu de l'Acte des 14 et 15 V. c. 51. Le calcul de l'étendue de toutes les terres prises pour des objets de chemin de fer forme partie de ce travail.

13. Compiler des tableaux annuels des personnes arriérées soit pour principal soit pour intérêt, sur ventes des Terres de la Couronne, du Clergé ou des Ecoles.

14. Répondre aux lettres et aux demandes verbales touchant les arpentages originaux des villes et des townships de la Province.

15. Surveiller les arpentages municipaux en vertu de la 12 V. c. 35, Sections 26 et 31, et de la 18 V. c. 83, Section 8.

16. Fournir au public copies des plans et des notes des arpentages originaux des townships et des villes.

17. Préparer des états pour la Législature.

18. Examiner les listes des terres annoncées en vente par les municipalités de comté dans le Bas Canada, pour arrérages de taxes, et conduire la correspondance qui s'y rattache.

19. Préparer les descriptions des limites des cités, villes et villages dans le Haut Canada en vertu des Actes municipaux.

20. Arpentage des Réserves des Sauvages sur les Lacs Huron et Supérieur.

21. Examiner les rapports des arpentages des terres des sauvages faits en vertu d'instructions émanées du Département des Sauvages.

22. Copier les plans de ces arpentages.

23. Préparer les descriptions et les Lettres Patentes des terres vendues par le Département des Sauvages.

24. Préparer des tableaux pour les municipalités de comté et de township du Bas Canada.

25. Préparer des états des sommes auxquelles chaque comté a droit pour améliorations publiques, en vertu de la 14e Section de l'Acte des Terres.

POUR LE BAS CANADA.

26. Préparer les plans d'arpentage pour octrois de lots de grève et en eau profonde dans les Ports de Québec et de Montréal, et plus particulièrement le long de cette partie du fleuve St. Laurent où se fait sentir la marée. Pour cet objet il est nécessaire de conserver des plans très minutieux du Port de Québec, afin de prévenir le conflit des concessions avec les droits des propriétaires riverains.

27. Définir les limites des Seigneuries et des Terres de la Couronne avoisinantes.

28. Copies des plans, arpentages, notes d'arpentage des propriétés appartenant à la Couronne, comme réserves publiques ou militaires, dans les cités et les villes du Bas Canada, dont les originaux forment partie des archives du Département.

29. Copies des plans d'arpentage de la Seigneurie de Lauzon, achetée de feu Sir John Caldwell.

30. Adjudication et correspondance dans les deux langues au sujet des réclamations pour terres dans le District de Gaspé en vertu des Statuts passés avant et après l'Union des Provinces.

31. Copies de plans préparés pour les agents locaux.

32. Descriptions et plans pour Lettres Patentes de commutation des Seigneuries en franc aleu roturier en vertu de l'Acte impérial 6 Geo. IV c. 9, et de l'Acte dit "*Trade Act.*"*

33. Descriptions en langue française des limites des paroisses et des villages dans les Seigneuries d'après les rapports des Commissaires nommés en vertu de la 2 V. c. 29, requises pour les proclamations érigeant civilement les dites paroisses et villages.

34. Correspondance dans les deux langues et rapports au conseil sur demandes et requêtes d'associations dans le Bas Canada, pour l'établissement et la colonisation des terres publiques dans cette section de la Province.

35. Correspondance dans les deux langues et préparations des instructions pour la vérification de l'arpentage des terres dans les townships en vertu de la 20 Section de l'Acte des Terres.

36. Préparation de plans et rapports, souvent très volumineux, sur renvois faits par le chef du Gouvernement, au sujet des limites en litige entre le Canada et la Province voisine en connexion avec la question récemment réglée des limites entre le Bas Canada et les États Unis.

37. Préparation de rapports et tableaux au sujet des Iles de la Magdelaine.

BIENS DES JÉSUITES.

L'administration des Biens appartenant autrefois au ci-devant Ordre des Jésuites dans cette Province; ces Biens comprennent six grandes Seigneuries, à part de plusieurs petits *fiefs* et *rotures* et autres propriétés dans la ville de Québec. Ils étaient autrefois administrés par un commissaire nommé spécialement par le Gouvernement, mais ils furent en 1847 placés sous le contrôle du Département.

La perception des rentes et lods et ventes est confiée à des agents locaux (au nombre de quatre) sous le contrôle de ce Bureau.

LAUZON.

L'administration de la Seigneurie de Lauzon acquise de la succession de feu Sir John Caldwell. Durant le séjour du Gouvernement à Québec, l'agence de cette Seigneurie se faisait directement par le Département; cependant depuis 1856, un agent a été nommé. Cet agent est sous le contrôle du Bureau, et correspond constamment avec lui.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Censives et papiers terriers.

L'administration des censives dans le Bas Canada appartenant à Sa Majesté, comme Souveraine, consistent des censives de Québec et Trois Rivières; la première comprend la plus grande partie de la Cité de Québec et partie de la Banlieue, le tout sous le contrôle d'un agent spécial auquel

* NOTE—L'Acte Seigneurial de 1854, 18 V. c. 111, (avec ses amendements) fonctionne actuellement comme rappel de cette loi.

est confié (sous la direction du Département) la garde des documents appartenant au Bureau dit Bureau du *Papier Terrier*, ainsi que la perception du *Quint*, dû sur ventes avant la passation du statut provincial qui l'abolit.

Lots de grève et lots en eau profonde.

Rapports et autres démarches nécessaires pour l'émanation des octrois de lots de grève et en eau profonde dans le Bas Canada. L'agent de Lauzon est en même temps surintendant des lots de grève et en eau profonde dans le Port de Québec

COMMUTATION.

La mise à effet des commutations des terres seigneuriales dans les Seigneuries de la Couronne, en vertu de l'acte 10 et 11 V. c. 11.

EN GÉNÉRAL,

Relativement aux Biens en dernier lieu mentionnés.

Ces Biens et le Domaine mentionnés dans les sections précédentes sont sous la direction d'une branche particulière du Département établie en 1847, et requièrent les services constants de deux ou trois clercs en sus du travail que la préparation des nombreuses descriptions et plans qui sont nécessaires imposent à la Branche Est du Département. Toutefois une partie bien minime du temps de cette branche est occupée à la vente des terres vacantes dans la Seigneurie de Lauzon ou appartenant aux Biens des Jésuites. Les divers devoirs que cette branche a à remplir sont trop nombreux pour être détaillés, mais les suivants peuvent être énumérés :
Tenue des comptes des diverses propriétés.

“ “ des divers agents.

“ “ avec les concessionnaires, et les personnes qui ont des moulins et autres propriétés a bail, et celles qui sont endettées pour commutation, etc.

Correspondance (*dans les deux langues*) et rapports sur demandes de baux ou d'achat.

“ (*dans les deux langues*) et rapports sur demandes pour rémission d'arrérages.

“ au sujet de la perception des rentes etc., et des arrérages.
“ sur demandes pour concessions de lots de grève et en eau profonde.

“ généralement sur tout ce qui se rattache à l'administration de ces propriétés.

“ surtout ce qui se rattache aux mines dans le Bas Canada, aux baux des pêches de lousps marins, et des pêcheries généralement.

Rapports et tableaux annuels requis par Actes du Parlement.

Préparations de listes hebdomadaires des propriétés dans les Seigneuries appartenant à la Couronne, saisies par le Shérif et annoncées dans la *Gazette du Canada*, et correspondance avec les agents afin de sauvegarder les intérêts de la Couronne.

ETAT des Lettres reçues et écrites, et des Clercs employés dans la Branche
des BIENS DES JÉSUITES ET DU DOMAINE DE LA COURONNE, au
Bureau des Terres, en 1856.

Lettres reçues.....745
" écrites.....637
Clercs employés..... 3 pendant partie de l'année, et
2 durant le reste.

Branche des Biens des Jésuites,
30 Janvier, 1857.

Les devoirs additionnels détaillés dans l'Etat qui précède absorbent, en proportion des autres branches du Département, deux tiers à peu près du temps des employés, ne laissant qu'un tiers pour les devoirs à remplir dans les matières d'arpentage et la vente des terres publiques.

Dans tous Actes de la Législature requérant des services spéciaux, le coût de tels services devrait y être stipulé, et non (comme ci-devant) ajouté aux dépenses générales du Département des Terres de la Couronne.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 30 Janvier, 1857.

A P P E N D I C E P .

R A P P O R T

DE

LA BRANCHE DES BOIS ET FORETS,

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Comprenant le revenu provenant des Licences accordées, Coupe des Bois
et des Glissoires du Gouvernement, avec les transactions du
Surintendant du Département des Mesureurs de Bois,

POUR L'ANNEE 1856.

P R E M I E R E P A R T I E .

REVENUS provenant des Licences accordées et de la coupe des Bois dans les Territoires suivants :

Territoire de l'Ottawa Supérieure.....	A. J. Russell, Agent.
Ontario "	J. F. Way, "
Ottawa Inférieure "	C. E. Belle, "
St. Maurice "	O. Wells, "
St. Francis "	G. J. Nagle, "
Saguenay "	Geo. Duberger, "
Madawaska "	S. V. Larue, "
Peninsule du Territoire du Canada Ouest,.....	N. Hammond, "
Territoire de Huron et Supérieur,.....	A. W. Powell, "
Territoire du Bas St. Laurent.....	Chs. R. Dubé, "
do de La Baie des Chaleurs.....	Jos. N. Verge, "

TERRITOIRE DE L'OTTAWA SUPERIEURE.

A. J. RUSSELL, Agent,

BOIS ET FORETS.

RAPPORT des Licences accordées et des Droits provenant des divers Territoires pendant l'année 1856.

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des Rentes Foncières.	LOCALITÉS.
TERRITOIRE DE L'OTTAWA SUPÉRIEURE.					
A. J. Russell, Agent.					
D. T. Browne.....	1856. Jul. 1	1	12 $\frac{1}{2}$	£ 1 12 1	Township de Darling.
do	do	2	25	3 2 6	do
do	do	3	18	2 5 0	Bagot.
Chaffey & Cie.....	2	4	1 $\frac{1}{2}$	9 6 8	Oso.
S. A. Huntingdon.....	5	5	6	1 0 0	do de l'Isle aux Allumettes.
John Egan.....	8	6	25	3 2 6	Rivière Ronnechère.
do	do	7	25	3 2 6	do
do	do	8	29	7 5 0	do
do	do	9	32	4 0 0	do
do	do	10	30	7 10 0	Rivière du Petit Madawaska.
do	do	11	50	6 5 0	do Ronnechère.
do	do	12	50	6 5 0	do Madawaska.
do	do	13	50	6 5 0	do de la Baie Egan do.
John Egan & Cie.....	do	14	50	6 5 0	do
John Egar.....	do	15	50	12 10 0	do
do	do	16	40	5 0 0	Rivière Noire.
do	do	17	18 $\frac{1}{2}$	2 5 6	do
do	do	18	15	1 17 6	Rivière à eau profonde.
do	do	19	24	3 0 0	do
do	do	20	10	2 10 0	do

do	9	21	16	8	0	0	Rivière Bonnechère, Admaston et Bromly.]
do	do	22	29	3	12	6	Rivière Bonnechère.
do	do	23	18	2	5	0	do
do	do	24	15	1	17	6	do
do	do	25	5	4	0	0	do
do	do	26	19 $\frac{3}{4}$	2	8	9	Rivière Chalk.
do	do	27	20	5	0	0	Township de Blithfield.
do	do	28	14 $\frac{1}{2}$	3	13	4	do
do	do	29	13 $\frac{3}{4}$	6	5	0	Sherbrooke et Oso.
do	do	30	18 $\frac{1}{2}$	4	11	2	Clarendon.
do	do	31	13 $\frac{3}{4}$	3	7	6	do
do	do	32	6 $\frac{3}{4}$	2	0	0	Hull, Eardley, Masham, Wakefield.
do	do	33	18	9	0	0	Masham.
do	do	34	22 $\frac{1}{2}$	2	17	1	Clarendon.
do	do	35	14	1	15	0	Masham.
do	do	36	19	2	7	6	do
do	do	37	42	5	5	0	Masham.
do	do	38	35	4	7	6	do
do	do	39	33	4	2	6	Low et Rivière Gatineau.
do	do	40	27	3	7	6	Stag Creek, Gatineau.
do	do	41	27	3	7	6	Rivière Péche.
do	do	42	11	12	16	8	do
do	do	43	26	3	5	0	Rivière Gatineau.
do	do	44	13	1	12	6	Township de Bristol.
do	do	45	2	2	0	0	Bagot.
do	do	46	25	3	2	6	do
do	do	47	24	3	0	0	Pakenham.
do	do	48	25	3	0	0	Palmerston.
do	do	49	18 $\frac{3}{4}$	3	2	6	do
do	do	50	11 $\frac{1}{2}$	9	5	0	do
do	do	51	9	11	3	4	Dalhousie.
do	do	52	28	7	0	0	do
do	do	53	37	4	12	6	Olden.
do	do	54	20	2	10	0	Sherbrooke N.
do	do	55	25	12	10	0	Rivière Sweyo.
do	do	56	25	12	10	0	Rivière à eau profonde et Baie Oiseau.
							Faie McGilray, Rivière Noire.
							Rivière Quyon.
			1287 $\frac{1}{2}$	268	14	7	do

Sept

Oct

Nov

Dec

BOIS ET FORETS—Rapport des Licenses accordées, &c.,—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des Rentes Foncières	LOCALITÉS.
				£ s. d.	
Rapporté de l'autre part.....	1856		1,287 $\frac{1}{2}$	268 14 7	
John Egan.....	Août 15	57	42 $\frac{3}{4}$	5 6 3	Rivière Ottawa.
do.....	do	58	50	6 5 0	do
John Egan & Cie.....	do	59	47	5 17 6	do
Samuel Dickson.....	18	60	22	2 15 0	Township de McNab.
do.....	do	61	2	1 0 0	Blithfield.
do.....	do	62	4	1 0 0	Pakenham.
Isabella Haggart.....	do	63	6 $\frac{1}{2}$	1 0 0	do
Alexander Snedden.....	28	64	19 $\frac{3}{4}$	2 8 9	do
John Browne.....	Sept. 15	65	18 $\frac{3}{4}$	4 5 0	Darling, Pakenham et Ramsey.
do.....	do	66	5 $\frac{1}{2}$	4 0 0	Pakenham.
do.....	do	67	20	2 10 0	do
D. & B. Moore.....	17	68	6	1 0 0	Blithfield.
R. W. Cruise.....	6	69	14	1 15 0	Rivière du Moine.
A. McArthur.....	Oct. 9	70	5	2 0 0	Rivière Noire.
do.....	do	71	24	3 0 0	Township de Bagot et Blithfield.
do.....	do	72	24	3 0 0	do
do.....	do	73	50	6 5 0	Rivière Madawaska.
Alexander Horne.....	do	74	2	1 0 0	Baie Constance.
do.....	do	75	1	1 0 0	Township Darling.
Jas. Hubbell.....	do	76	7 $\frac{3}{4}$	4 0 0	do
Alexander McLaren.....	do	77	17 $\frac{3}{4}$	2 3 9	do
do.....	do	78	16	2 0 0	Bromley et Stafford.
do.....	do	79	1 $\frac{1}{2}$	1 0 0	Rivière au Serpent et Township Bromley.
C. E. Levy & Cie.....	10	80	40	5 0 0	Township Westmeath.
					Rivière des Sauvages.

do	81	40	0	0	0	do	Rivière Gatineau.
H. K. Stewart.....	82	47	5	17	6	Township	Lichfield.
Merrill, Young & Cie.....	83	3 $\frac{3}{8}$	4	0	0	Rivière	Petewawee.
Peter White.....	84	50	6	5	0	Township	Lanark.
William Rice.....	85	6	1	0	0	do	Darling.
do	86	4	1	0	0	do	Lavant.
William McKey.....	87	5	3	0	0	Rivière	Gatineau.
McKay & Freres.....	88	24	3	0	0	Township	Wakefield.
McKay & McKinnon.....	89	24	3	0	0	do	Oso.
do	90	7 $\frac{3}{8}$	1	0	0	do	Oso.
Austin Russell.....	91	4	1	0	0	Rivière	Bonnechère.
John Egan.....	92	27	6	15	0	Township	Olden.
J. Blood.....	93	15	3	15	0	do	Sherbrooke S.
do	94	2	1	0	0	do	Olden, Oso.
Blood, Bond & Cie.....	95	5 $\frac{1}{8}$	1	0	0	do	Bagot.
James Wilson.....	96	10	1	5	0	do	Waltham.
R. W. Cruise.....	97	6	1	0	0	do	Oso et Olden.
R. Kernahan.....	98	5	1	0	0	do	Olden.
do	99	12 $\frac{1}{2}$	1	11	3	Ottawa,	Rivière Noire.
J. Coghlan.....	100	14	2	10	0	Waltham	et Chichester.
do	100 $\frac{1}{2}$	10	7	0	0	Isle au	Calumet.
John Egan.....	101	14	5	12	6	Rivière	Bonnechère.
A. McDonell.....	102	45	6	5	0	do	Quyon.
C. & R. McDonell.....	103	50	25	0	0	do	à eau profonde.
John Egan.....	104	50	10	0	0	do	Noire.
do	105	20	10	0	0	do	Rivière York, Madawaska.
do	106	20	23	0	0	do	Rivière Madawaska.
do	107	15 $\frac{1}{2}$	1	0	0	Township	Lanark.
do	108	50	25	0	0	do	Dalhousie.
do	109	50	25	0	0	do	Litchfield et ses profondeurs.
do	110	46	23	0	0	do	Lavant et Dalhousie.
do	111	4 $\frac{3}{8}$	1	0	0	Rivière	du Moine.
Robert Craig.....	112	2 $\frac{3}{8}$	1	0	0	do	
Boyd Caldwell.....	113	4 $\frac{3}{8}$	1	0	0	do	
Louis Brissard.....	114	21	2	12	6	do	
Alexander Caldwell.....	115	25	6	5	0	do	
John Egan.....							
		2459 $\frac{3}{8}$	556	9	3		

Nov. 14

Déc. 8

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, &c.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des Rentes Foncières.	LOCALITÉS.
Rapporté de l'autre part.....	1856.		2,459 $\frac{3}{4}$	£ s. d. 556 9 3	
John Egan.....	Dec. 8	116	39	4 17 6	Rivière du Moine.
do	do	117	15	1 17 6	do
do	do	118	50	12 10 0	do
do	do	119	42 $\frac{3}{4}$	49 11 8	do
John Egan & Cie.....	do	120	8	9 6 8	do
John Egan.....	do	121	42	10 10 0	Rivière Ottawa.
do	do	122	18	9 0 0	do
do	do	123	21	2 12 6	Rivière du Moine.
do	do	124	40	5 0 0	do
E. Cameron	1857, do	125	2	2 0 0	Township Sherbrooke Sud.
George Bryson	Janv. 15	126	9	1 2 6	do Mansfield.
do	do	127	8	1 0 0	do
do	do	128	20	2 10 0	do
do	do	129	8	1 0 0	do
do	do	130	9	1 2 6	Rivière Noire.
Moorehouse & Dodds.....	22	131	7	1 0 0	Township Sherbrooke Sud.
Hiram Colton.....			9	1 0 0	Township Mansfield et Rivière Noire.
George Rochester.....			2	1 0 0	Township Bagot.
do			2	2 4 2	do
M. Daniels & Cie.....			17 $\frac{1}{2}$	2 1 0 0	do
do			2	1 0 0	Oso.
David Moore			24	3 0 0	Rivière Ottawa.
do			48	6 0 0	do

BOIS et FORETS—Rapport des Licences accordées, &c.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des Rentes Foncières.	LOCALITÉS.
Rapporté de l'autre part.....			3,841 $\frac{1}{2}$	£ s. d. 1,034 14 8	
Supple & Moffatt.....			50	58 6 8	Rivière du Moine.
do			50	58 6 8	do
John Egan.....			14	14 0 0	Isle au Calumet.
John Egan & Cie.....			10	11 13 4	Baie de Benett.
John Egan.....			40	40 0 0	Rivière Bonnechere.
do			25	29 3 4	Ottawa et Petewawee.
do			11	11 0 0	Rivière Ottawa.
do			9	9 0 0	do Madawaska.
do			50	58 6 8	do
do			25	29 3 4	do
do			25	29 3 4	do
do			25	29 3 4	do
do			25	29 3 4	do
do			33	8 5 0	do du Moine.
do			50	58 6 8	do
do			40	46 13 4	do
do			40	46 13 4	do
do			50	58 6 8	do
John Egan & Cie.....			50	50 0 0	Rivière à l'Ours.
John Egan.....			50	6 5 0	Rivière Ottawa.
do			32	37 6. 8	do St. Sipe.
do			43 $\frac{3}{4}$	50 15 0	do
do			15 $\frac{3}{4}$	18 1 8	do Petewawee.
do			50	58 6 8	Lac Temiscamingue.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, &c.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des Rentes Foncières.		LOCALITÉS.
				£ s. d.		
Rapporté de l'autre part.....			6,121 $\frac{3}{4}$	2584	15 6	
J. W. McLean.....			2 $\frac{3}{4}$	1	0 0	Township d'Eardley.
Henry Thomas.....			40	5	0 0	Rivière Madawaska.
do			25	3	2 6	do
do			15	1	17 6	do
do			8	1	0 0	do
H. Mann.....			14	1	15 0	Township de Blythefield.
Wm. Morris.....			20	2	10 0	Rivière Petewawee.
do			39	4	17 6	do
do			50	6	5 0	do Madawaska.
Seymour, Whitney & Cie.....			50	6	5 0	Rivière Noire.
H. Mullholland.....			20	5	0 0	do
do			45	11	5 0	do
Edmund Griffin.....			50 $\frac{1}{2}$	6	5 0	Rivière Maganissippi.
Joseph Aumond.....			25	12	10 0	do Petewawée.
do			8	2	0 0	do
do			40	10	0 0	do
do			48	6	0 0	do
do			20	10	0 0	Ottawa.
do			50	12	10 0	do
do			50	12	10 0	do
do			25	3	2 6	Jean de Terre.
do			20	10	0 0	Rivière Ottawa.
Wood, Petry, Poitras & Cie.....			20	5	0 0	Rivière à eau profonde.
do			36	9	0 0	Rivière Madawaska.
do						

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, &c.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles. carrés.	Montant des Rentes Foncières.	LOCALITÉS.
Rapporté de l'autre part.			8,053 ⁵ / ₈	£ s. d. 3,083 15 11	
Gilmour & Cie.			45	45 0 0	Lac Pakatoskin.
do			9 ³ / ₈	2 7 6	Baie Stag Gatineau.
do			8	4 0 0	Rivière Puchagan do
do			25	3 2 6	Lac aux Poissons do
do			50	12 10 0	Rivière Baskaton g.
do			23	2 17 6	do Pickanock.
do			11	1 7 6	do
do			25	3 2 6	do
do			20	2 10 0	do
do			32	16 0 0	do
do			4	1 0 0	do
do			36	9 0 0	Township de Wakefield.
do			2	9 6 8	Profondeurs de Lichfield.
Jas. Gilmour.			17	4 5 0	Township do
A. Gilmour.			50	58 6 8	Rivière Jean de Terre.
Gilmour & Cie.			25	25 0 0	do Madawaska.
do			25	25 0 0	do
do			25	25 0 0	do
Wadsworth & Porter.			50	58 6 8	do Mississippi.
do			25	29 3 4	do
do			50	58 6 8	do
Gilmour & Cie.			20	2 10 0	do Madawaska.
do			40	10 0 0	do
do			25	29 3 4	do

BOIS ET FORÊTS—Rapport des Licences accordées, etc.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.		LOCALITÉS.
				£.	s. d.	
Rapporté de l'autre part.....			9931 $\frac{3}{8}$	4110	17 7	
Gilmour & Cie.....			50	6	5 0	Rivière Madawaska.
do.....			40	5	0 0	do
do.....			50	58	6 8	do
James Skead.....			50	58	6 8	do
do.....			42	42	0 0	Madawaska & Mississippi.
do.....			26	26	0 0	Madawaska.
do.....			11	12	16 8	Madawaska & Bonnechère.
Dawson, Skead & McKey.....			50	50	0 0	Matawa.
do.....			30	30	0 0	do
do.....			50	12	10 0	do
James Skead.....			50	25	0 0	Amable Dufond.
do.....			50	25	0 0	do
Dawson & Skead.....			41	47	16 8	Ottawa & do
A. Gilmour.....			50	6	5 0	Coulonge.
do.....			25	29	3 4	do
do.....			34	39	13 4	do
do.....			50	50	0 0	do
do.....			50	50	0 0	do
W. E. Chamberlain.....			28 $\frac{3}{8}$	33	5 0	Matawin.
Robt. Kenny.....			20	23	6 8	Coulonge.
do.....			20	23	6 8	do
J. A. Huntington.....			20	2	10 0	Petawawee.
do.....			10	1	5 0	do
Muir Ewen & Cie.....			16	2	0 0	Ile Allumette.

Moffatt.....	50	6	5	0	Rivière Ottawa.
Wood, Petry, Poitras & Cie	50	25	0	0	do
J. P. Moffatt	34	17	0	0	Ottawa & Chichester.
do	7	1	0	0	Rivière Chalk.
McKey & Robertson.....	12	1	10	0	Rivière Madawaska.
do	30	3	15	0	do
do	30	7	10	0	do
Wm. McKey.....	50	6	5	0	do
A. Austin.....	40	10	0	0	Ottawa.
do	24	6	0	0	do
Joseph Anmond.....	16	8	0	0	Township d'Osgood.
W. B. Cumming.....	25	3	2	6	Rivière Ottawa.
Wm. Craig	3	1	0	0	do
P. P. Harris	8	8	0	0	Centugamé.
do	13½	13	13	4	Pickanock.
do	11	11	0	0	Blue Sea Creek.
do	43	5	7	6	do
do	43	5	7	6	do
do	50	6	5	0	Rivière Desert.
do	50	12	10	0	do
do	25	3	2	6	do
do	50	25	0	0	Geebo Creek.
do	50	25	0	0	Rivière à l'Aigle.
do	30	7	10	0	do
do	50	12	10	0	do
do	50	25	0	0	do
do	50	6	5	0	do
do	36	18	0	0	do
do	50	50	0	0	Baie de la Tortue.
do	25	6	5	0	Rivière à l'Aigle.
do	50	12	10	0	Tomasine do
do	50	12	10	0	do
do	25	6	5	0	Old Woman's Creek.
do	7	2	0	0	Township de Hull.
Roderick Ryan.....	25	12	10	0	Rivière Ottawa.
McCoy & Adams.....	4½	4	0	0	Township d'Oso.
Porté en l'autre part.....	11962½	5157	12	7	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, &c.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des Rentes Foncières.		LOCALITÉS.
				£	s. d.	
Rapporté de l'autre part			11962½	5157	12 7	
Roderick Ryan.....			11½	13	8 4	Rivière du Moine.
Michael Cullen.....			27	3	7 6	do
J. Smith.....			50	12	10 0	Rivière Montréal.
do.....			25	12	10 0	do
J. L. McDougall.....			19	4	15 0	Township d'Admaston.
do.....			12½	6	5 0	do
do.....			10	5	0 0	do
Cameron & McCauley.....			25	6	5 0	Rivière Ottawa.
Masson, Bruyère & Cie.....			8	4	0 0	do
Catherine McAuley.....			25	6	5 0	do
do.....			5	5	16 8	} Magan'ssippi.
do.....			16	8	0 0	do
do.....			20	23	6 8	Ottawa.
Masson, Bruyère & Cie.....			14	3	10 0	P. tewawée.
D. McArthur.....			17	2	2 6	Township de Wakefield.
Joseph Leuk.....			1	4	0 0	Eardley.
John Egan.....			17½	20	8 4	Rivière Bonnechère.
McKay Frères.....			50	25	0 0	Jean de Terre.
do.....			20	10	0 0	do
do.....			27½	13	15 0	do
Hugh Carmichael.....			4½	1	0 0	Township Lichfield.
do.....			2½	4	0 0	Westmeath.
do.....			17	2	2 6	Ross.
do.....			50	50	0 0	Lac Temiscamigue.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, etc.—(Continué.)

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.		LOCALITÉS.
				£	s. d.	
Rapporté de l'autre part.....			136614	5685	12 7	
Hamilton Frères.....			4	1	0 0	Rivière Gatineau.
do			50	25	0 0	do
do			50	25	0 0	do
do			50	25	0 0	do
do			6½	4	0 0	do
do			25	12	10 0	do
do			16	4	0 0	do
Anthony Cullen.....			17½	4	7 6	do
do			50	25	0 0	Madawaska.
Peter Ayles.....			50	25	0 0	do
do			50	25	0 0	do
do			50	25	0 0	do
do			50	6	5 0	do
Andrew Leamy.....			4	2	0 0	Gatineau.
do			50	12	10 0	do
do			14	1	15 0	do
C. & R. McDonell.....			50	6	5 0	Bonnechère.
do			30	3	15 0	do
do			40	5	0 0	do
do			35	17	10 0	do
do			15	3	15 0	Rivière Noire.
do			50	12	10 0	do
do			50	6	5 0	Rivière Swayo.
Wood, Peiry, Poitras & Cie.....			35	4	7 6	Coulouge.
C. & R. McDonell.....			50	6	5 0	Rivière Noire.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Epinette.	More'x.	Pieds.	More'x.
TERRITOIRE DE L'OT-TAWA SUPERIEURE.						
A. J. RUSSELL, AGENT.						
Jos. Leak.....	Township d'Eardly.....	90				
A. Gilmour.....	Rivière Madawaska	5146				
Per H. & J. Mair.....						
Ruggles Wright.....	do Gatineau.....	1505				
Martin Daniels & Cie.....	Township d'Oso.....	3038				
James Wilson.....	do de Bagot.....	76				
Hall & Cie.....	do de Dalhousie.....	150				
Per B. Caldwell.....						
Alex. Caldwell.....	Lavant & Dalhousie.....	428				
W. Dickson.....	Pakenham & Fitzroy.....	729				
P. P. Harris.....	Rivière Gatineau	32493				
A. Gilmour.....	do do	68510				
Jas. Gilmour.....						
Gilmour & Cie.....	do do	4510				
Anthony Cullen.....						
Per Harris Bronson & Coleman.....	do do					
Hamilton Frères.....	do do	72248				
Chas. Mitik.....	do Bonnechere.....	100				
McKay Frères.....	do Gatineau.....	19342				
Per W. Carrier.....						
do	do do	1280				
Per J. McClaren.....	Township de Lavant.....	12	840			
John Gillies.....	Township de Sherbrooke	700				
Sans licence 25 per ct.....						
Josiah Blood.....	do do N.	200				
Per Samuel Hanna.....	Rivière Ottawa	1000				
John Mitchell.....						
Sans licence 25 per ct.....	do Gatineau.....	750				
Cath. McCauley.....	Sherbrooke S.....	2150				
Per W. Bell.....	Rivière Gatineau	2500				
J. Aumond.....	Township de Bagot.....	900				
Moorhouse & Dodds.....	Rivière Gatineau.....	5500				
A. Leamy.....	Township d'Ottawa.....	1200				
G. Rochester.....	do Coulonge.....	5953				
A. Gilmour.....						
W. B. Cumming.....						
G. W. Osborne.....						
		230498		12	840	

droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois		Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Marchd.	I. O.		
													£ s. d.	
													1 17 6	
													107 4 2	
													31 7 1	
													63 5 10	
													1 11 8	
													3 2 6	
													8 18 4	
													15 3 9	
													676 18 9	
													1427 5 10	
													93 19 2	
													1505 3 4	
													2 1 8	
													402 19 2	
													26 13 4	
													1 15 0	
													0 8 9	
													14 11 8	
													4 3 4	
													1 0 10	
													20 16 8	
													15 12 6	
													44 15 10	
													52 1 8	
													18 15 0	
													114 11 8	
													25 0 0	
													124 0 5	
													4805 5 5	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

		DROITS					
		QUANTITÉ ET					
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
A. J. Russell per McLean Stewart.							
Willam Morris.....				1413	62574		
do				1308	85883		
C. & K. McDonell.....				1261	104853		
John McLean.....				1030	54439		
W. H. Hurdeman.....							
Gilmour & Cie.....				2138	163414		
W. W. Griffin.....				189	10585		
Walton Smith.....				492	23243		
do				165	9715		
W. Mohr.....				107	5926		
W. Thompson.....				7	456		
Robert Black.....				740	37945		
Hilliard Dickson.....				8	1154		
do				4	150		
Peter McArthur.....				1	38		
Masson, Bruyere, Thomas & Cie.....				1507	70370		
do				1390	73746		
Danl. McLachlin.....				1442	65187		
do				1385	63682		
do				1820	85558		
G. Bryson.....				4	122		
John Supple.....				1223	69990		
Gilmour & Cie.....				2384	88937		
Walton Smith.....				182	9382		
H. & J. Mair.....				1178	81593		
Masson, Bruyère, Thomas & Cie.....				1444	64639		
Gilmour & Cie.....				9	309		
D. O'Meara.....				913	57898		
McLean & Lakie.....				19	960		
R. Thomson.....				151	9941		
A. Renney.....				3	124		
D. McFarlane.....				1446	87344		
Masson, Bruyère, Thomas & Cie.....				829	68598		
W. McConnell.....				1058	75335		
John Egan & Cie.....				1084	96946		
Porté en l'autre part..				28334	1631041		

droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

A C C R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Marchd.	I. O.		
													£ s. d.	
													130 7 3	
													178 18 6	
													218 9 1	
													113 13 6	
													1 19 2	
													340 10 11	
													22 1 1	
													48 17 4	
													20 4 10	
													12 6 11	
													19 0	
													81 9 10	
													2 17 10	
													1 4 8	
													1 7	
													146 12 1	
													153 12 9	
													135 16 2	
													132 13 5	
													178 4 11	
													5 1	
													145 16 3	
													185 5 9	
													35 4 1	
													169 19 9	
													134 13 4	
													1 14 6	
													120 12 5	
													3 0 6	
													20 14 3	
													0 18 0	
													181 19 4	
													143 3 4	
													157 4 1	
													201 19 5	
19	41	181	5497										3423 10 11	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.
A. J. Russell per McLean Stewart— <i>Continué.</i>						
Rapporté de l'autre part.				28334	1631041	
W. Craig				213	11018	
John Foran				924	68986	
D. T. Brown				1258	73705	
Masson Bruyère, Thomas & Cie				1367	64147	
Solomon Jones				1050	80123	
John Brown				1581	84467	
H. Carmichael				57	3136	
do				51	3152	
John Grierson				56	3291	
George Marshall				17	554	
James Skead				151	7025	
James Skead				2154	99362	
R. McKay				319	20167	
H. Laughlin				24	1443	
D. Veuve McCauley				1650	86461	
Jos. Aumond				1088	46643	
Arthur McArthur				1504	97331	
H. Carmichael				27	975	
do				1	46	
do				593	31101	
W. J. Snedden				561	30533	
Masson, Bruyère, Thomas & Cie				1559	109897	
H. & J. Mair				1198	80954	
Jas Walker				1542	79146	
H. & J. Mair				1101	70889	
W. W. Scott				25	1417	
John Egan & Cie				1533	103647	
R. W. Cruice				658	39867	
Samuel Lowe				226	10861	
Walter Findlay				2013	108320	
Gilmour & Cie						
Louis Brissard				659	43767	
do				27	881	
do				757	44993	
David Moore				839	83472	
do				838	78081	
do				960	73017	
Porté en l'autre part.				56915	3373916	

droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

A C C R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Chêne.		Orme.		Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.			Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES:
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Marchd.	I. O.		
19	418	181	5477										£ s. d. 3423 10 11	
24	669	1	34										27 5 7	
													143 14 5	
													153 11 1	
													133 12 10	
		1	43										167 2 1	
													175 19 6	
6	130												7 6 11	
3	73												7 0 6	
													6 17 2	
													1 3 1	
													14 12 9	
1	29	9	392										207 0 1	
		3	94										43 16 8	
3	118	1	16										3 8 0	
													180 18 8	
													97 3 6	
													202 15 6	
													2 0 8	
													0 1 11	
12	249	1	21										66 8 10	
													63 12 3	
													228 19 1	
													168 13 1	
		5	104										165 6 5	
2	55												147 13 9	
													3 5 11	
													215 18 8	
													83 1 2	
		2	53										22 17 0	
													225 13 4	
1	31												0 3 11	
													91 3 8	
1	19	2	97										2 7 3	
													93 14 9	
													173 18 0	
		2	134										163 4 7	
													152 2 6	
72	1791	208	6485										7067 6 0	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Épinette.	Morc'x.	Pieds.	
A. J. Russell per McLean Stewart— <i>Contin. ic.</i>						
Rapporté de l'autre part.				56915	3373916	
Thomas Taylor				596	28024	
Thomas Bryson				96	5296	
Hiram Cotton				1228	78574	
Benj. McConnell				1378	76285	
Gilmour & Cie				1966	129216	
McConnell & Jolicœur				1767	80146	
John Poupore				231	13485	
D. T. Brown Jr.				785	55954	
Arthur McArthur				1231	51541	
do				1089	78034	
Gilmour & Cie.				1263	93707	
Jas. McFarlane				333	20200	
Hilliard & Dickson				638	36286	
A. Dunlop				1052	44600	
do				1069	56929	
J. T. Coughlan				576	30020	
J. L. McDougall				2	124	
D. T. Brown				559	41147	
A. Bourdages				4	284	
Jos. Aumond				1353	98067	
C. S. Bellows				1	35	
John Lynch				622	37109	
do				1211	66116	
H. & J. Mair				1939	124216	
Daniel O'meara				921	50691	
C. & R. McDonnell				1387	93887	
do				1381	89926	
Samuel Dickson				63	3102	
do				208	10245	
J. & D. Bell				275	15151	
John Foran				5	319	
Alexander McLean				446	24324	
Joseph Bell				1159	76677	
James & D. Bell				1996	65002	
do				355	19567	
John Poupore				813	38646	
do				598	30881	
Porté en l'autre part.				87511	5137729	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Epinette.	More'x.	Pieds.	More'x.
A. J. Russell per McLean Stewart— <i>Continué.</i>						
Rapporté de l'autre part.				87511	5137729	
Samuel McKay				1032	59531	
J. & D. Bell.				793	52961	
do				1161	61965	
do				588	30558	
A. Horne.				1035	65909	
William Price				1091	75832	
J. & W. McLean				43	2306	
Alexander Caldwell.				1260	84538	
do				157	12811	
John Egan & Cie				2021	138856	
do				14	600	
James Skead.				1185	45271	
do				1095	82423	
do				1527	92030	
John Gillis				24	1238	
John Supple				7	306	
do				654	22475	
do				11	482	
John Conroy				1823	68615	
Benjamin McConnell.				1116	79782	
L. E. Babcock				430	24768	
G. W. Aird				1445	90002	
do				1460	124610	
C. & R. McDonnell.				1483	102212	
do				1639	117136	
do				1193	111616	
do				1194	104581	
do				1871	75950	
Robert Skead				239	15850	
do				769	69619	
R. Kernaghan.				1248	111552	
Elliot Johnston.				1061	55407	
Roderick Ryan.				1471	117718	
do				1610	111463	
E. Varin				38	1925	
J. P. Moffatt.				391	13876	
do				1432	98778	
do				1125	75286	
Porté en l'autre part.				124257	7538567	

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Chêne.		Orme.		Méristier.		Autres bois.		Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Marchd.	I. O.		
160	3933	342	10896										£ s. d. 10773 14 6	
													124 0 6	
													110 6 9	
													129 1 11	
													63 13 3	
		2	80										137 12 11	
		10	521										160 3 1	
9	193												6 0 3	
		3	84										176 9 5	
		3	124										27 4 2	
		1	37										289 5 6	
													1 8 1	
													94 6 4	
													171 14 7	
													191 14 4	
2	95	3	176										3 18 2	
													0 12 9	
1	45												47 2 1	
													1 0 1	
													142 19 0	
													166 4 3	
													51 12 0	
													187 10 1	
													259 12 2	
													212 18 10	
													244 0 8	
													232 10 8	
													217 17 7	
													158 4 7	
													33 0 5	
													145 0 10	
		1	40										232 11 4	
													115 8 8	
													245 4 11	
		1	31										232 6 11	
								44					4 5 9	Rames £0 5 6.
													28 18 2	
													205 15 9	
													156 16 11	
172	4266	366	11989					44					15782 8 4	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	
J. A. Russell per McLean Stewart— <i>Continué.</i>						
Rapporté de l'autre part.				124557	7538567	
W. Morris				1546	100977	
Gilmour & Cie				1366	98288	
do				1276	74118	
Gilmour & Cie				1770	87418	
John Supple				1461	73479	
John Egan & Cie						
C. & R. McDonnell				1163	81830	
do				1400	92688	
John Egan & Cie				1575	99051	
do				1047	77034	
do				120	6541	
Peter White				1765	92324	
John Poupore				39	1227	
C. & R. McDonnell				376	18924	
Wm. Moffatt				779	51889	
do				769	48835	
Joseph Aumond				325	11004	
do				1369	54454	
Benj. McConnell				288	16583	
Robert Skead				391	36337	
R. Thomson				1112	101804	
Gilmour & Cie				1830	110070	
do				1919	97260	
C. & R. McDonnell				2181	132404	
John Egan & Cie				968	39679	
do				1011	75115	
J. L. McDougall				15	658	
Joseph Aumond				1341	53200	
John Egan, & Cie				1347	81370	
Robert Conroy				1968	98483	
do				297	16172	
do				37	3195	
do				1405	74609	
do				1544	87490	
do				15	1391	
Ira Masson				1627	79200	
Wm. McKay				26	1080	
do				1649	128411	
Porté en l'autre part...				163774	9843159	

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .													
DESCRIPTION DU BOIS .													
Chêne.		Orme.		Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Marchd.		
172	4266	366	11989						44				
												£	s. d.
												15782	8 4
												210	7 5
												204	15 4
												154	8 3
												182	2 5
												153	1 8
1	94											0	11 9
1	114	9	413									172	18 3
		1	75									193	8 3
												206	7 2
1	45											160	15 5
												13	12 7
												192	6 10
3	138	7	214									4	6 3
		122	3935									55	16 5
												108	2 1
												101	14 10
		116	2274									32	8 0
		1	21									113	10 8
9	180											35	13 6
												75	14 1
												212	1 10
												229	6 3
												202	12 6
												275	16 10
												82	13 4
												156	9 10
		1	47									1	11 4
												110	16 8
												169	10 5
1	22	1	16									205	7 7
												33	13 10
												6	13 2
												155	8 9
												182	5 5
												2	18 0
12	197	2	103									166	13 2
												2	5 0
												267	10 6
200	5056	626	19087						44			20618	3 11

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	
A. J. Russell per McLean Stewart— <i>Continué.</i>						
Rapporté de l'autre part.				163744	9843159	
McKay & Robertson				1462	127241	
Danl. McLaughlin				1595	74074	
do				1275	108552	
do				1592	73697	
do				1120	101228	
do				1665	78910	
John Foran				4	190	
John Supple				2147	84734	
Ira Masson				144	8112	
W. J. Alleyn				1687	100669	
do				1880	97287	
Thos. Mansfield				1075	84507	
John Egan, & Cie				1312	68358	
Saml. Huntington				256	12901	
				180588	10863619	
Per A. J. Russell		230498		12	840	
Per McLean Stewart				180588	10863819	
Total		230498		180600	10864659	

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.		
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Marchd.	I. O.				
200	5056	626	19087					44					£ s. d. 20618 3 11			
													265 1 9			
		1	65										154 6 5			
													226 8 5			
													153 10 9			
													210 17 10			
		I	65										164 13 4			
													7 11			
													176 10 7			
													16 18 0			
													209 14 7			
													202 13 8			
3	60	464	17826										250 14 1			
													142 8 3			
													26 17 7			
203	5116	1092	37043					44					22819 7 1			
203	5116	1092	37043					44					4805 5 5	Sanslicen. £1 9 7		
													22819 7 1			
203	5116	1092	37043					44					27624 12 6			
RÉCAPITULATION.																
											£ s. d.	£ s. d.				
Billots de sciage—Pin No. 230, 498 à 5d											4802	0	10			
Bois carré — Pin 10,864,659 pieds à ½d											22634	14	2			
Bois carré—Chêne 5,116 à 1½d											31	19	6			
do do Orme 37,043 à 1d											154	6	11			
Rames 44											0	5	6			
Sans licence £1 9 7 moins fractions 4s											1	5	7			
														27624	12	6
Total des rentes foncières pour l'année														6103	13	10
do Droits sur les bois do														27624	12	6
Total accru											£			33728	6	4

TERRITOIRE D'ONTARIO

J. F. WAY, Agent.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
TERRITOIRE D'ONTARIO.					
J. F. Way, Agent.					
A. S. Rathburn & Cie.....	1856. 1er Mai.....	1		£ 2 7 6	Township de Kenebec.
do	do	2	19	2 7 6	do
Cook & Harris	do	3	16	3 10 0	Hinchinbrooke.
Foy & Anglin.....	do	4	7	4 0 0	do
Wilcocks & Thorne.....	do	5	4	1 0 0	Guilimbury Est.
D. D. Bogart	do	6	25	3 2 6	Kaladar.
do	do	7	15	1 17 6	do
do	do	8	23	2 17 6	d'Elziver et Hungerford.
* Billa Flint.....	do	9	12	1 10 0	d'Elziver.
do	do	10	12	1 10 0	do
do	do	11	8	2 0 0	do
do	do	12	8	3 2 6	Kaladar,
do	do	13	25	2 5 0	do
Nelson Lingham.....	do	14	9	1 12 6	d'Elziver.
do	do	15	13	6 5 0	partie N.-O.
do	do	16	50	3 5 0	do
Allen McDonald.....	do	17	13	3 5 0	do
Sanford Baker.....	do	18	18	18 0 0	Methuen.
James Morton.....	do	19	10	2 10 0	Du Lac.
do	do		13	6 10 0	do

John Cameron.....	3 Mai.....	20	18	0	0	0	Township de Hinchinbrooke.
do	do	21	6	1	0	0	Harvey.
do	do	22	9	4	10	0	do
James Easton.....	do	23	2	1	0	0	Madoc.
do	do	24	6	1	0	0	Marmora.
Cook & Frères.....	14 Mai.....	25	16	2	0	0	do
do	do	26	6	2	0	0	Belmont.
David Roblin.....	31 Mai.....	27	25	3	2	6	De Kenebec.
do	do	28	20	2	10	0	Hinchinbrooke.
Isaiah Blood.....	18 Juin.....	29	8	1	0	0	Thorah.
Donald Ross.....	30 Juin.....	30	1	1	0	0	d'Elziver, partie N. E.
Billa Flint.....	do	31	6	8	0	0	Burleigh.
James Gallon.....	12 Sept.....	32	11	2	15	0	do
John Bruce.....	23 Sept.....	33	1	1	0	0	Thorah.
James Bird.....	1er Oct.....	34	1	1	0	0	do
Denis McAuley.....	10 Oct.....	35	1	1	0	0	do
Isabella Haggart.....	13 Oct.....	36	5	4	0	0	Harvey.
Geo. Chaffey & Frères	23 Oct.....	37	16	2	0	0	Hinchinbrooke.
Chaffey & Cie	do	38	6	4	0	0	Bedford.
Geo. Chaffey & Frères	do	39	6	4	0	0	do
Tett & Chaffey	do	40	18	9	5	0	Loughboro'.
G. W. Redmond.....	do	41	11	3	0	0	Pittsburgh.
do	do	42	3	3	0	0	Loughboro'.
do	do	43	1	1	0	0	Methuen.
do	do	44	9	1	0	0	Dummer.
W. A. Scott.....	27 Oct.....	45	1	1	5	0	De Belmont.
D. McRae.....	28 Oct.....	46	1	1	0	0	Harvey.
David Smith.....	29 Oct.....	47	5	2	0	0	Eldon.
do	do	48	3	2	0	0	Marmora.
James Cumming.....	31 Oct.....	49	3	1	0	0	Madoc.
do	do	50	11	1	0	0	Lac.
do	do	51	12	1	10	0	do
do	do	52	11	1	12	6	do
do	do	53	10	1	10	0	do
do	do	54	50	5	10	0	do
do	do	55	50	58	6	8	De la partie N. O. du Lac.
do	do	56	50	50	0	0	Baie des Anguilles.
do	do		50	58	6	8	Borne N de Madoc.
Porté en l'autre part			742	334	5	10	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, etc.—(Continué.)

N O M S .	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des rentes foncières.	L O C A L I T É S .
J. F. Way—Continué.					
James Cumming	31 Oct.	57	742 ¹ / ₄	£ 334 5 10	Township de Burleigh.
do	do	58	14 ³ / ₄	17 10 0	do
do	do	59	12 ¹ / ₈	15 3 4	do
do	do	60	7 ¹ / ₈	8 0 0	Dummet.
do	do	61	9 ¹ / ₈	9 0 0	do
do	do	62	21 ¹ / ₈	25 13 4	Methuen.
do	do	63	16	16 0 0	Bextey.
do	do	64	50	50 0 0	Baie des Anguilles.
A. W. Stuart	do	65	50	50 0 0	do
do	do	66	50	50 0 0	do
Gilmour & Cie.	do	67	1 ¹ / ₂	4 0 0	Township de Harvey.
do	do	68	1 ¹ / ₂	4 0 0	do
do	do	69	50	50 0 0	Angle N. E. du township de Harvey.
A. Gilmour & Cie.	do	70	6 ¹ / ₂	8 3 4	Township de Verulam.
do	do	71	3 ³ / ₈	4 13 8	do
do	do	72	7 ¹ / ₂	7 17 6	Fenelon.
do	do	73	1 ⁶ / ₈	2 6 8	Burleigh.
do	do	74	9 ³ / ₈	12 0 0	Smith.
Wadsworth & McCardle.	do	75	30	30 0 0	Harvey.
do	do	76	30	30 0 0	Baie du Castor.
Potts, Easton, Gilmour & Cie.	do	77	13	13 0 0	do
do	do	78	13	13 0 0	côté sud.
do	do	79	25	29 3 4	Nord.
do	do	80	50	58 6 8	Sud.
R. A. Cumming & Townsend	do	81	38	19 0 0	Nord.
George Morton.	do	81	2 ¹ / ₂	2 0 0	Township de Harvey, N. E. do Hinchinbrooke.

A. McDonald.....	do	83	44	11	0	0	do	d'Elziver (profondeurs).
Egerton Perry.....	do	84	46	46	0	0	do	Nord de Harvey.
A. H. Meyers.....	1er Nov.....	82	50	25	0	0	do	Madoc N. E.
Jos. Cannif.....	do	85	2	4	0	0	do	Hungerford.
Jas. Wallis.....	4 Nov.....	86	5 $\frac{1}{2}$	1	0	0	do	Summerville.
Jas. Easton.....	10 Nov.....	87	2	1	0	0	do	Marmora.
Geo. Kemp.....	do	88	5 $\frac{1}{8}$	6	15	0	do	Harvey.
D. Cameron.....	27 Nov.....	89	1 $\frac{1}{8}$	1	0	0	do	Thorah.
do	do	90	1 $\frac{3}{2}$	2	0	0	do	Eldon.
D. Cameron & Frère	do	91	1	1	0	0	do	do
John Langton.....	17 Déc.....	92	3	1	0	0	do	Iles dans le lac aux Pigeons.
J. W. Henry.....	7 Janv.....	95	13 $\frac{1}{2}$	14	0	0	Township de Harvey.	
			1429 $\frac{89}{100}$	976	18	8		

BOIS ET FORETS—Rapports des Licences accordées et droits

		DROITS							
		QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Épinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
TERRITOIRE D'ONTARIO. J. F. WAY, AGENT.									
Henry Graniss.....	Camden.....								
John McGowan.....	Hungerford.....								
Sans licence 25 pour ct.....									
Duncan McRae.....	Thorah.....	250							
Félix Gabourie.....	Hungerford.....			465	32500				
Sans licence 20 pour ct.....									
Félix Gabourie.....	Hungerford.....			100	7000				
Isaiah Blood.....	Storrington.....	406							
Sans licence 50 pour ct.....									
Richard Bell.....	Smith.....	1000							
G. G. Boswell.....	Dummer.....	200							
W. Ludgate.....	Smith.....	100							
do.....	Douro.....	250							
Sans licence 50 pour ct.....									
J. Kelly.....	Harvey.....	407							
Sans licence 50 pour ct.....									
Jas. Muirhead.....	Burleigh.....	500		60	3000				
Sans licence 50 pour ct. sur Pin sur £10 8 4.....									
George Payne.....	Dummer.....	60							
William Hayes.....	Marmora.....								
Sans licence 25 pour ct.....									
W. McMullen.....	Bedford.....								
T. Denisson.....	do.....	721							
Sans licence 50 pour ct.....									
John McHenry.....	Elziver.....	187							
Richard Bell sans licence 50 pour ct.....									
Wm. Chapman.....	Storrington.....			6	400				
Sans licence 50 pour ct.....									
David Fluke.....	Storrington.....								
George Smith.....	Loughboro?.....	35							
Sans licence 50 pour ct.....									
Huston Walker.....	Loughboro?.....								
Wm. McKenzie.....	Huntingdon.....			10	600				
Sans licence 50 pour ct.....									
Porté en l'autre part.....		4166		641	43500				

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

D E S C R I P T I O N D U B O I S .

Orme.		Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois	REMARQUES.
Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.	Cordes. Rames.	Bardeaux.	Marchd.	I. O.				
37	1258								1000	£ s. d. 1 0 3 5 4 10 1 6 2 5 4 2 67 14 2 13 10 10 14 11 8 8 9 2 4 4 7 20 16 8 4 3 4 2 1 8 5 4 2 2 12 1 8 9 7 4 4 10 16 13 4 5 4 2 1 5 0 1 10 0 0 7 6 12 10 0 15 0 5 7 10 2 3 17 11 10 8 4 0 16 8 0 8 4 0 5 0 0 14 7 0 7 3 0 17 0 1 5 0 0 12 6	Sans L. £1 6 2 Sans licence. do do do sur £20 16 8 Sans licence. do do
12	360								6000		
49	1618			500 Rails à 1s.				17000 à 1s. m	7000	248 11 4	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

		DROITS							
		• QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Épinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
J. W. Way, Agent— Continué.									
Rapporté de l'autre part.		4116		641	43500				
B. R. Fuller.	Hungerford.								
Sans licence 25 pour ct.									
C. & W. Ruttan.	Loughboro.			1	80				
Sans licence 50 pour ct sur									
Pin Bl. sur £0 3 4									
W. Rusven.	Storrington.	54							
Sans licence 50 pour ct.									
S. S. Kelly.	Ennismore.	86							
Sans licence 50 pour ct.									
G. G. Boswell.	Harvey.	700							
Sans licence 25 pour ct.									
McDougall & al.	Harvey.	2000							
Sans licence 50 pour ct.									
Jas. Rigney.	Harvey.			63	4478				
McDougall & al.	do								
Chas. Perry.	Smith.	800							
Sans licence 50 pour ct.									
Chas. Perry.	Smith.	200							
Sans licence 50 pour ct.									
Geo. Paine, sans licence 50	pour ct.								
Jos. Eoitt.	Smith.	51							
Sans licence 50 pour ct.									
Thomas Hill.	Harvey.	100							
Sans licence 50 pour ct.									
D. Cameron & Frères.	Thorah.	209							
George Chaffey & Frères.	Bedford.	7512							
Sans licence 25 pour ct.									
George Chaffey & Frères.	Loboro, Bedford & Peterborough.	3766							
William Bracken.	Storrington.	75							
Sans licence 50 pour c.									
Patrick Bowes.	Storrington.								
A. Rutton.	Loughboro.	53							
Sans licence 50 pour ct.									
John Campbell.	Storrington.	176							
Sans licence 50 pour ct.									
John Bruce.	Thorah.	50			1500				
Porté en l'autre part.		19948		705	49558				

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCRUS.

DESCRIPTION DU BOIS.

Orme.		Ménisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois	REMARQUES.
Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.	Cordes. Rames.	Bardeaux.	Marchd.	I. O.				
49 10	16 8 340				500 Rails.	17000	7000			£ s. d. 248 11 4	
										1 8 4	
										0 7 1	Sans licence.
						8250 à ls. m				0 11 7	Bardeaux 8s. 3d.
										0 1 8	Sans licence.
										1 2 6	
										0 11 3	do
										1 15 10	
										0 17 11	do
										14 11 8	
										3 12 11	do
										41 13 4	
										20 16 8	do
										9 6 7	
					15 flottes à 1s 3d					0 18 9	Flottes 18s. 9.
										16 13 4	
										8 6 8	Sans licence.
										4 3 4	
										2 1 8	do
										0 12 6	do sur £1 5
										1 1 3	
										0 10 8	Sans licence.
										2 1 8	
										1 0 10	do
										4 7 1	
										156 10 10	
										39 2 6	do
										78 9 2	
										1 11 3	
										0 15 8	do
					34 flottes à 1s 3d	25				3 7 6	Flottes, etc.
										1 2 1	
										0 11 1	Sans licence.
										3 13 4	
										1 16 8	do
										4 3 4	
59	1958				500 Rails. 49 Flottes.		25250	7000		678 9 10	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

		DROITS							
		QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Epinette.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.
J. F. Way, Agent— <i>Continué.</i>									
Rapporté de l'autre part.....									
James Wallis.....	Sommerville.....	19948		705	49558				
S. M. Detlor.....	Hinchinbrooke.....	4800							
Cook & Frères.....	Hungerford.....			69	5388				
H. H. Humphries.....	Percy.....								
Hiram Merrill.....	Seymour.....						9	261	
Robert Campbell.....	Percy.....			20	1413				
Sans licence 50 pour ct.....									
Thomas Hill.....	Harvey.....	200							
Sans licence 50 pour ct.....									
Wm. Francis.....	Harvey.....			81	6806				
Sans licence 25 pour ct.....									
T. D. McAuley.....	Percy.....			19	1654				
Sans licence 50 pour ct.....									
Mossem Boyd.....	Ops.....								
Sans licence 50 pour ct.....									
T. Buck.....	Dummer & Belmont.....			1	92		13	595	
Sans licence 50 pour ct.....									
Intérêt.....									
G. T. W. Marcellius.....	Hungerford & Sheffield.....			5	443		2	61	
Sans licence 25 pour ct. sur Orme, sur £4 8 2.....									
Charges.....									
Patrick Dessitt.....	Seymour.....						2	57	
D. McMillen.....	Belmont.....			15	1054				
Sans licence 25 pour ct. sur Pin Blanc sur £2 3 11.....									
James Easton.....	Marmora.....			544	43338				
John Cameron.....	Harvey.....			15	552				
do.....	do.....			881	70578		2	63	
Sans licence 25 pour ct. sur Pin Blanc sur £101 10 5.....									
Cook & Frères.....	Belmont.....			105	8901				
do.....	do.....			563	44643				
Sans licence 25 pour ct. sur Pin sur £28 8 4.....									
Cook & Frères.....	Belmont.....			338	26936				
Sans licence 25 pour ct. sur £31 8 6.....									
Porté en l'autre part.....		24948		3364	261356		28	1037	

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Orme.		Mésisier. Pieds.	Autres bois.		Cordes. Bois de C. Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois	REMARQUES.
Morc'x. Pieds.	Morc'x. Pieds.		Morc'x. Pieds.	Pieds.			Marchd.	I. O.		
59	1958		500 Rails etc.	25	25250		7000	£ s. d. 678 9 10		
							5330	100 0 0		
1	33							22 4 2	Coupé sans L.	
4	126							11 7 3		
8	309							0 10 6		
2	88							2 18 5		
								3 6 3		
								1 13 1	Sans licence.	
								4 3 4		
								2 1 8	do	
								14 3 7		
								3 10 11	do	
								3 8 11		
								1 14 6	do	
60	2650							11 0 10		
								5 10 5	do	
80	3217							17 6 4		
								8 13 2	do	
								2 2 6	Intérêt.	
28	1058							5 14 4		
								1 2 0	Sans licence.	
								5 15 7	Charges.	
								0 7 2		
20	706							5 2 9		
								0 10 11	Sans licence.	
6	233							91 5 2		
121	3936							17 11 0		
								147 8 8		
								25 7 7	do	
115	4118							35 14 1		
								93 0 2		
								7 2 1	do	
								56 2 4		
								8 12 2	do	
504	18432		500 Rails, 49 Flottes.	25	25250	5330	7000	1395 1 8		

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droit

		DROITS							
		QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
J. F. Way, Agent— <i>Continué.</i>									
Rapporté de l'autre part.....									
A. J. Foley.....	Seymour.....	24948		3364	261356			28	1037
Sans licence 50 pour ct.....				57	3707				
John Cameron.....	Hinchinbrooke.....			43	1609				
G. W. Redmond.....	Belmont et Dummer.....			188	15054				
Sans L. 50 o/o sur £39 0 7									
George Kempt.....	Ops et Verulam.....			18	1694		8	384	
Sans L. 50 pour ct. sur £45 11 8. Orme et Pin.....									
George Kempt.....	Verulam.....			5	1223				
Ira J. Cook.....	do.....			31	4083				
Sans licence 50 pour ct.....									
W. A. Scott.....	Ennismore et Harvey.....			148	11331				
Sans L. 50 o/o sur £2 11 1									
David Roblin.....	Kenebec.....			187	12726				
W. M. Platt.....	Harvey.....			116	9312				
Sans licence 50 pour ct.....									
James Easton.....	Hungerford.....			19	1341				
James Sleeper.....	Percy et Monaghan.....			50	3500				
Sans licence 50 pour ct.....									
Henry Fowlds.....	Asphodel et Percy.....			93	8951				
Sans licence 25 pour ct.....									
John Gilchrist, Junr.....	Dummer.....			19	2883				
Sans licence 50 pour ct.....									
David Roblin.....	Kenebec.....	9320							
D. D. Bogart.....	Kalador.....	4500							
do.....	Elziver.....	5502							
do.....	Hungerford.....	2351							
do.....	Sheffield.....	2991							
Sans licence 25 pour ct.....									
John Hagzart.....	Hinchinbrooke.....	410							
N. Lingham.....	Elziver.....	6609							
N. Lingham.....	Grimsthorpe.....	4607							
N. Lingham.....	Madoc et Elziver.....	2167							
Sans licence 25 pour ct.....									
Wellington Frizzell.....	Sheffield.....	1657							
Sans licence 50 pour ct.....									
Frs. Walbridge.....	do.....	4100							
Sans licence 50 pour ct.....									
Porté en l'autre part.....		56631		4338	338770		36	1421	

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DE BOIS .

Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois	REMARQUES.
More'x. Pieds.	Pieds.	More'x. Pieds.	Pieds.	More'x. Pieds.	Pieds.	Cordes. Rames.	Bardeaux.	Marchd.	I. O.		
504	18432			500 Rails, etc.			25250	5330	7000	£ s. d. 1395 1 8	
17	556									10 0 10	
										5 0 5	Sans licence.
										3 7 0	
98	3704									46 15 11	
										19 10 4	do
234	10093									47 19 8	
										22 15 11	do
										2 11 0	
13	504									10 12 2	
										5 6 1	do
										23 12 2	
										1 5 6	do
										26 10 3	
										19 8 0	
										9 14 0	do
										2 15 11	
14	441									9 2 7	
										4 11 4	do
										18 13 0	
										4 13 3	do
8	297									7 4 11	
										3 12 6	do
										194 3 4	
										93 15 0	
										114 12 6	
										48 19 7	
										62 6 3	
										15 11 7	do
										8 10 10	
										137 13 9	
										95 19 7	
										45 2 11	
										11 5 9	do
										34 10 5	
										17 5 3	do
										85 8 4	
										42 14 2	do
888	34027			500 Rails. 49 Flottes.		25	25250	5330	7000	2708 3 8	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

		DROITS							
		QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin..		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Épinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
J. F. Way, Agent— <i>Continué.</i>									
Rapporté de l'autre part.		56631		4338	338770			36	1421
M. Mahor.	Sheffield.	800							
Sans licence 50 pour ct.									
Arnold Fulson.	Bedford.	3109							
Sans licence 50 pour ct. sur billots sur £64 15 5									
Morton, McKee & Cie.	Bedford.	6564							
Sans licence 50 pour ct. sur billots sur £136 15 0.									
Gilmour & Cie	Lake	11700							
do	Anglesea	5500							
W. H. Fredenburgh.	Crosby Nord.	140							
Sans licence 50 pour ct.									
Charles Warner.	Bedford.	1000							
Sans licence 50 pour ct.									
Daniels & Cie.	Oso.	903							
Sans licence 50 pour ct.									
Haggart & Gray.	Olden.	542							
Sans licence 50 pour ct.									
Blood Bond & Cie	Bedford.	4095							
Sans licence 50 pour ct.									
Blood Bond & Cie	Hinchinbrooke.	5183							
Thos. Pool.	Storrington.								
A. S. Rathbone & Cie.	Kenebec.	10070							
Billa Flint.	Kaladar & Elziver.	9693							
Cook & Frères.	Tyendinaga			17	1190				
Sans licence 25 pour ct.									
Cook & Frères	Belmont.			8	320				
Sans licence 50 pour ct.									
Cook & Frères.	Hungerford.								
Sans licence 25 pour ct.									
Cook & Frères.	Marmora & Sheffield.				8370				
Sans licence 25 pour ct.									
Cook & Frères.	Marmora & Belmont.			12	420				
Sans licence 50 per ct.									
Jacob Smith.	Sheffield.	300							
Sans licence 50 pour ct.									
Elias McKim	Sheffield.	160							
Sans licence 50 pour ct.									
Porté en l'autre part.		128921		4375	349070			36	1421

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCRUS.

DESCRIPTION DU BOIS.

Orme.		Métisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits			REMARQUES.	
More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Marchd.	I. O.	accrus sur la coupe du bois			
											£	s.		d.
888	34027			500 Rails, etc.		25		25250	5330	7000	2708	3	8	
											16	13	4	
											8	6	8	Sans licence.
				36 Flottes à 1s. 3d.							67	0	5	Flottes £2 5s.
											32	7	9	Sans licence.
				108 Flottes à 1s. 3d.							143	10	0	Flottes £6 15s.
											68	7	6	Sans licence.
											243	15	0	
											114	11	8	
											2	18	4	
											1	9	2	do
											20	16	8	
											10	8	4	do
											18	6	3	
											9	18	2	do
											11	5	10	
											5	12	11	do
											85	6	3	
											21	6	7	do
											107	19	7	
				1500 rails à 1s. 3d. 100							0	18	9	Rails.
											209	15	10	
											201	18	9	
200	6800										30	16	3	
											7	14	1	Sans licence.
											0	13	4	
											0	6	8	do
102	3468										14	9	0	
											3	12	3	do
											17	8	9	
											4	7	2	do
											0	17	6	
											0	8	9	do
											6	5	0	
											3	2	6	do
											3	6	8	
											1	13	4	do
1190	44295			2000 Rails, etc.		25		25250	5330	7000	4205	17	8	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS									
QUANTITÉ ET									
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Épinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
J. F. Way, Agt.— <i>Cont'é.</i> Rapporté de l'autre part.		128921		4375	349070			36	1421
Orrin Caird	Sheffield.	300							
Sans licence 50 pour ct.									
James Vannest	Sheffield.	150							
Sans licence 50 pour ct.									
Wm. Whealan	Sheffield.	100							
Sans licence 50 pour ct.									
Orrin Jackson	Sheffield	50							
Sans licence 50 pour ct.									
John Stevenson	Hinchinbrooke.	781							
Sans licence 50 pour ct.									
John Stevenson	Sheffield.	3500							
Sans licence 50 pour ct.									
Peter Amey	Loborough.	145							
Sans licence 50 pour ct.									
James Wallis	Somerville.	11300							
Charles Perry	Burleigh & Harvey.	2000							
G. B. Symes & Cie.	Madoc & Elziver.			2	167			4	159
Sans licence 50 pour ct.									
Job Lingham	Grimsthorpe.	12843							
do	Tyendinaga.								
Sans licence 50 pour ct.									
Total		160090		4377	349237			40	1580

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCRUS.												
DESCRIPTION DU BOIS.												
Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.	
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	I. O.			
1190	44295			2000 rails, &c.		25		25250	5330	7000	£ 4205 17 8	
											6 5 0	
											3 2 6	Sans licence.
											3 2 6	
											1 11 3	do
											2 1 8	
											1 0 10	do
											1 0 10	
											0 10 5	do
											16 5 5	
											8 2 8	do
											72 18 14	
											36 9 2	do
											3 0 5	
											1 10 3	do
											235 8 4	
											41 13 4	
48	1656										8 4 10	
											4 2 5	do
											267 11 3	
477	16218										67 11 6	
											33 15 9	do
1715	62169			2000 rails 193 flottes.		25		25250	5330	7000	5021 7 4	
RECAPITULATION.										£ s. d.	£ s. d.	
Billots de Sciage—Pin No. 160,090 à 5d..										3335 4 2		
Bois quarré, etc.,—Pin blanc, pds. 349,237 à 3d.										727 11 7		
Bois quarré—Chêne, pieds, 1580 à 1½d.										9 17 6		
do Orme, pieds. 62,169 à 1d.										259 0 9		
Rails No. 2000.										1 3 9		
Flottes No. 193.										12 1 3		
Bois de corde, 25 cordes										1 5 0		
Bardeaux No. 25,250.										1 5 3		
Douves Marchandes No. 5330.										22 4 2		
do I. O. No. 7000.										13 10 3		
Sans L. etc. et fractions 1s. 5d.										630 3 8		
										5021 7 4		
Total rentes foncières pour l'année.										£ 976 18 8		
Droit sur les Bois.										5021 7 4		
Total accru.										5998 6 0		
Duquel £1174 13 4 par McLean Stewart.												

TERRITOIRE DE L'OTTAWA INFERIEURE,

C. E. BELLE, Agent.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

L I C E N S E S A C C O R D E E S .					
N O M S .	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des Rentes Foncières.	L O C A L I T É S .
TERRITOIRE DE L'OTTAWA INFÉRIEURE.					
C. E. Belle, Agent.					
Patrick Lee	1856. Jan. 28	2	£ 1 0 0	Township de Grenville.
Malcolm Dewar	Jan. 29	1	1 0 0	do Caledonia.
Alex. Cowan	Fév. 8	25	3 2 6	do Harrington.
do	do	25	3 2 6	do do
M. Dewar	17	3½	1 0 0	do Caledonia.
G. W. Eaton	Mars 3	50	6 5 0	Rivière du Lièvre.
do	do	50	6 5 0	do do
do	do	7½	1 0 0	do do
Allan Gilmour	7	50	6 5 0	Entre les Rivières Nation et Lièvre.
do	do	26	3 5 0	do do
James McLean	Oct. 2	1	½	1 0 0	Township de Grenville.
G. G. Dunning	8	2	4	1 0 0	do Cumberland.
A. H. Wilson	11	3	½	1 0 0	do do
John McLean	do	4	½	4 0 0	do Lochaber.
James Mann	16	5	½	1 0 0	do Cumberland.
P. McDougall	17	6	½	1 0 0	do do
John Cameron	18	7	3	1 0 0	do do
John Caull	24	8	4½	1 0 0	do do
Peter Cockburn	28	9	6	1 0 0	do do
Patrick Lee	29	10	4	1 0 0	do do
Anthony Cullen	do	11	20	2 10 0	do do
John McLaurin	Nov. 3	12	14	2 0 0	do do

John A. Perkins.....	13	22½	2	16	3	do	do
do	14	1½	1	0	0	do	Buckingham.
John McLean.....	15	1½	1	0	0	do	Russell.
D. McDonald.....	4	16	2	0	0	do	Caledonia.
Thomson & Cie.....	10	4½	1	0	0	do	Templeton.
John McLean.....	20	1½	1	0	0	do	de l'Ang. Grenville.
Robert Blayney.....	19	1½	1	0	0	do	Caledonia.
1857.							
Hugh O'Neil.....	20	1½	1	0	0	do	Cambridge.
R. Helmer.....	21	1	1	0	0	do	Russell.
A. Ashfield.....	22	1½	1	0	0	do	do
Scallon, Leprohon et Delanaudières	23 23½	42	5	5	0	Rivière L'Assomption.	
do	24 24½	42	5	5	0	do	
E. Scallon.....	25 25½	50	6	5	0	do	
do	26 26½	50	6	5	0	do	
do	27 27½	24	24	0	0	do	
do	28	12	12	0	0	do	
Scallon, Leprohon et Delanaudières	29 29½	36	13	10	0	do	
E. Scallon.....	30	10	1	5	0	Rivière L'Achigan.	
A. Gilmour.....	31	25	6	5	0	Rivière Petite Nation.	
do	32	20	5	0	0	do	
W. Stewart.....	33	35	4	7	6	do	
Peter Leech.....	34	25	3	2	6	do	
do	35	11½	2	16	3	do	
A. Gilmour.....	36	50	6	5	0	do	
do	37	50	58	5	8	do	
do	38	50	12	10	0	do	
do	39	22½	2	16	3	do	
James Gilmour.....	40	50	12	10	0	do	
A. Gilmour.....	41	27½	32	1	8	do	
Peter Leech.....	42	50	25	0	0	do	
Allan Gilmour.....	43	25	6	5	0	do	
S. J. Dawson.....	44 44½	30	7	10	0	do	
A. Gilmour.....	45	35	4	7	5	do	
do	46	35	17	10	0	do	
do	47	50	6	5	0	do	
do	48	26	3	5	0	do	
Porté en l'autre part.....							352 9 1
							1216½

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, etc.—Continué.

LICENCES ACCORDÉES.

N O M S.	Date.	No.	Etendue en mill. quatr.	Montant des rentes fonc.		L O C A L I T É S.
				£	s. d.	
C. E. Belle, Agent—Continué. Rapporté de l'autre part.....	1857.		1216 ²³ ₃₀	352	9 1	
A. Gilmour	Janv. 30	49	20	2	10 0	Rivière Blanche.
do	do	50	27 ¹ ₄	3	9 5	do
do	do	51	28 ¹ ₄	3	11 11	do
do	do	52	33	4	2 6	do
do	do	53	48	6	0 0	do
do	do	54	25	12	10 0	do
Gilmour & Cie	do	55	36	9	0 0	do
Peter McGill et J. H. Dorwin	31	56	8	4	0 0	Rivière Lacouarreau.
do	do	57	49	49	0 0	do
do	do	58	50	25	0 0	do
do	do	59	25	25	0 0	Rivière L'Assomption.
G. W. Eaton pour les héritiers Bowman.....	do	60	25	3	2 6	Rivière Lièvre.
do	do	61	21	2	12 6	do
do	do	62	22	2	15 0	do
do	do	63	40	5	0 0	do
do	do	64	50	6	5 0	do
do	do	65	50	6	5 0	do
do	do	66	50	6	5 0	do
do	do	67	50	6	5 0	do
do	do	68	50	6	5 0	do
do	do	69	50	12	10 0	do
do	do	70	50	12	10 0	do
do	do	71	50	25	0 0	do
do	do	72	50	25	0 0	do
do	do	73	25	3	2 6	do
do	do	74	25	3	2 6	do
do	do	75	50	50	0 0	do
do	do	76	50	50	0 0	do
do	do	77	50	50	0 0	do

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS							
QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
TERRITOIRE DE L'OT-TAWA INFÉRIEURE.							
C. E. Belle, Agent.							
A. McDonald	Lochaber	386					
P. M. Gauvern	Alfred			21	976		
G. M. Bradford	Cumberland			115	5638		
A. Linck	do			45	2000		
J. McCuaig	Plantagenet						
Jos. St. Germain	Lochaber			16	800		
James McMorriss	Kilkenny	115					
Louis St. Jean	Rawdon		50				
J. Sawyer	Williamsburgh						
S. Tucker	Clarence			100	5000		
do	do						
Thomas Blaney	Caledonia						
G. G. Dunning	do			40	2000		
H. Dunning	Buckingham			4	176		
do	do			43	840		
J. McGillevary	Lochaber						
J. L. Campbell	Templeton	300					
A. Laframboise	Buckingham			40	1440		
do	do			19	720		
P. Rivest	Cumberland						
S. Tucker	Clarence			7	350		
P. Cockburn	Cambridge	800					
D. Morrison	Lochiel Gore	247					
Sans licence 50 pour cent.							
P. Garvey	E. Hawkesbury	334					
D. McCuaig	do	20					
J. McDonald	Lochaber	320		9	442		
A. Darragh	Plantagenet N.			40	1880		
D. McLean	do			30	1000		
L. Laviolette	Lochaber			23	1060		
do	do						
Gilmour & Cie	do			117	4873		
J. A. Perkins	Templeton	2782					
A. St. Germain	Lochaber			20	820		
J. Dehert	do			20	820		
J. Paquette	do			90	3690		
Porté en l'autre part.		5304	50	799	34525		

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Épinette.	Morç's.	Pieds.	Morç's.	Pieds.
C. E. Belle, Agent— <i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part.		5304	50	799	34525		
J. Paquette.	Lochaber						
do	do						
C. Bertrand	Buckingham			22	902	3	123
J. B. Trottier	Alfred			50	2050		
E. Scallon	Rivière Assomption	3353					
Scallon & Leprohon	do	4270					
P. McMartin	Cambridge	1000					
Jos. Dufresne	Kilkenny	414					
A. Foubert				105	4515		
G. B. Hall	Rivière du Nord	3024	125				
G. M. Bradford				109	6765		
do				11	312		
J. B. Paquette				7	276		
P. McMartin				11	476		
do							
do				3	130		
M. Quesnel				69	2628		
J. & F. McGauren		186		71	2654		
M. Beaudry				529	15888		
J. Gilchrist							
Hamilton Frères	Rivière Rouge	3490					
G. W. Eaton	Rivière Lièvre	48064					
Gilmour & Cie	Rivière Petite Nation	19664					
Thomson & Cie	Rivière Lièvre	40286					
W. Dunning & Fils	Township de Cumberland			105	5350		
J. B. Grier	do do			101	4956		
		129055	175	1992	81627	3	123
Perceptions par McLean Stewart.							
William Russell				4	242		
Scallon & Coriveau				396	24957		
J. Taylor				19	1050		
A. McMillan				3	143		
Porté en l'autre part.				422	26392		

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Chêne.		Orme.		Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
More'x. Pieds.	More'x. Pieds.	More'x. Pieds.	More'x. Pieds.	More'x. Pieds.	More'x. Pieds.	Cortés.	Machd. I. O.							
	162	3126			485	3333							£ s. d.	
	1	41			41								214 9 9	
													0 3 5	[chaque.
													2 11 3	Cèdres ronds 1s 3d.
													2 7 10	
	2	82											4 12 3	
													69 17 1	
													88 19 2	
													20 16 8	
													8 12 6	
													9 8 1	
													64 6 1	
													14 1 10	
	22	859											4 4 7	
													0 11 6	
	41	1111											0 19 7	
													4 12 7	
													0 5 5	
	1	20											5 11 2	
3	90	7	245										11 8 1	
													33 2 0	
9	258	40	1121										6 5 8	
													72 14 2	
													1001 6 8	
													409 13 4	
													839 5 10	
29	580				307	Cèdres							16 19 2	Cèdres £2 3s. 9d.
	27	653			224								21 5 0	" 8 4s. 2d.
41	928	3.3	7258		231	3333							2928 10 8	
					726									
													0 10 1	
													51 19 11	
													2 3 9	
	2	63											0 11 3	
	2	63											55 5 0	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

D R O I T S

Q U A N T I T É E T

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
C. E. Belle par McLean Stewart— <i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part.				422	26392		
C. Johnson				1	36		
George Morgan				82	4741		
John Cullen				239	16311		
J. McKinley				18	1148		
John Cockburn							
do							
do				109	4828		
L. Dellaboughs				35	1834		
A. & D. McDonald				2	96		
G. McBean				21	900		
J. McLean				151	6393		
J. McCullin							
L. McDonnell				22	970		
George Campbell				5	395		
A. Kemble				114	7215		
P. McDougall				3	123		
McLarent King				196	11072		
Adam Baker				1	50		
Jos. Weegan							
Charles Dallen				184	9961		
J. Cameron				64	4389		
Ira Monk				9	553		
Adam Linch				74	5246		
H. Franklin				212	10186		
James Quinn				49	3450		
Stout & McKinnon				104	5445		
George Brush				16	909		
H. O'Neil							
D. & J. Cameron							
J. M. Read				240	11181		
Pat. Grant							
Geo. Morgan				1	97		
P. Cockburn				207	10410		
McNee & Holmes							
A. McBean							
H. Dunning				18	872		
Porté en l'autre part.				2599	145203		

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Marché.	I. O.		
		2	63										£ s. d.	
		4	180										55 5 0	
													0 1 6	
													10 12 7	
		2	93										33 19 8	
		46	1576										2 15 7	
3	62	11	225										6 11 4	
		3	82										1 6 6	
1	12	139	4595										10 8 0	
													23 0 10	
													0 4 0	
									432				4 11 6	Rames £2 14s. 0d.
		8	317										14 12 10	
		1	22										0 1 10	
		1	37										2 3 6	
													0 16 6	
13	385	51	1821										25 0 7	
1	33	15	539										2 14 3	
													23 1 4	
		59	1840										7 15 5	
		5	174										0 14 6	
													20 15 2	
		17	685										12 0 0	
		2	78										1 9 7	
													10 18 7	
		62	1884										29 1 5	
		2	101										7 12 2	
		7	302										12 12 1	
2	41												2 3 0	
		22	729										3 0 9	
		34	1225										5 2 1	
		129	3972										39 16 11	
		3	95										0 7 11	
													0 4 1	
2	20	49	1562										28 6 5	
		1	40										0 3 4	
		17	561										2 6 9	
		3	101										2 4 9	
22	553	695	22899					432					404 2 3	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS							
QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.
C. E. Belle par McLean Stewart— <i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part.				2599	145263		
J. Jordan				11	520		
R. McLellan							
J. Jordan							
J. Franklin				2	75		
J. McGackey				4	148		
M. McMillan				534	23299		
R. Stewart				39	2136		
J. Gondy				76	3830		
M. Dewar				95	4939		
Alex. Robertson				1	44		
P. Cockburn							
A. & J. McDonell				114	6591		
G. J. Browse				4	170		
Adam Link							
R. McGillis				5	244		
J. Roddy				16	711		
A. Wilson				145	9107		
H. D. Ackert				67	3369		
D. McDonald				121	4552		
R. McLellan				21	1077		
do							
H. Cameron				16	807		
McMartin & Cie.				1	55		
M. McMillan				39	1826		
Geo. E. Cooke				2	61		
J. S. Whitecomb				142	7960		
do				168	9417		
A. Foubert				57	3070		
do				55	1320		
G. G. Dunning				835	48783		
Gilmour & Cie.				1496	99190		
do				2960	142627		
A. McMillar							
D. McRae							
A. R. McMillan							
W. R. McGillis				245	14221		
Thomas Munroe							
Pôrté en l'autre part.				9870	535352		

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Chêne.	Orme.		Mérister.		Autres bois.		Bois de C.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Marchd.	I. O.		
22	553	695	22899				432					£ s. d. 404 2 3	
1	76											1 1 8	
		49	1251									0 9 6	
		7	191									5 4 3	
		1	41									0 19 1	
5	144	91	2476									0 9 7	
		2	63									59 15 2	
1	30	18	338									4 14 3	
		70	2235									9 11 6	
		21	762									19 12 1	
		17	514				293					3 5 4	
		8	273									3 19 5	Rames £1 16s. 7d.
												14 17 5	
												0 7 1	
								360				2 5 0	Rames £2 5s. 0d.
												0 10 2	
2	49	32	981									5 17 7	
1	35											19 3 11	
		294	7612									7 0 5	
2	119	79	2684				21					41 4 0	Rames 2s. 8d.
		75	2167									14 6 0	
1	23	69	2274									9 0 7	
1	43	166	5985				186					11 6 1	Rames £1 3s. 3d.
		78	3107									26 9 8	
12	277	40	1689									16 15 0	
		2	74									8 17 11	
												16 17 10	
		11	309					360				19 12 5	Rames £2 5s. 0d.
		6	151									9 18 9	
												2 15 0	
		52	1536									102 5 3	
												206 12 11	
												303 10 9	
								15				0 1 11	Rames 1s. 11d.
								13				0 1 8	Rames 1s. 8d.
		6	241									1 0 1	
2		8	283									31 2 8	
								360				2 5 0	Rames £2 5s. 0d.
50	1401	1897	60136					2040				1387 9 2	

BOIS ET FORETS—Rapports des Licences accordées et droits

DROITS						
QUANTITÉ ET						
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.
		Pin.	Epinette.	More's.	Pieds.	More's.
C. E. Belle par McLean Stewart— <i>Continué.</i>						
Rapporté de l'autre part.				9870	535352	
Gilmour & Cie.				497	27747	
Patrick Lee				353	17018	
Jno. McCuaig.				376	18697	
D. McGregor				1	46	
A. Cullen.				575	31152	
E. McGregor.				42	2256	
E. Varin.						
Sans licence, 50 pour ct.						
Total par McL. Stewart.				11714	632268	
“ “ lui-même.		129055	175	1992	81627	3 123
		129055	175	13706	713895	3 123

RÉCAPITULATION—STEWART :

Pin,	632,268 pieds à $\frac{1}{2}$ d.	£1317 4 6
Chêne,	1,512 pieds à $1\frac{1}{2}$ d.	9 9 0
Orme,	73,611 pieds à 1d.	306 14 3
Rames,	2374 pour.	14 16 0
Sans licence.		0 9 4
Fractions.		0 3 6
		£1648 16 7

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCRUS.

DESCRIPTION DU BOIS.

Chêne.		Orme.		Méristier.		Autres bois.		Bois de C.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.				Cordes.	Marchd.		
50	1401	1897	60136						2040				£ s. d. 1387 9 2	
		10	316										57 16 2	
7	111	242	8511						184				36 16 8	Rames £1 3s. 0d.
		99	3039										76 5 3	
		57	1609										12 15 2	
									150				64 18 0	
													11 8 1	Rames 18s. 9d.
													0 18 9	Sans licence 9s. 4d.
													0 9 4	
57	1512	2305	73611						2374				1648 16 7	
41	928	303	7258			957	3333						2928 10 8	
98	2440	2608	80869			957	3333		2374				£4577 7 3	
RÉCAPITULATION—BELLE :														
Billots de sciage : Pin, 129,055 à 5d. £2688 12 11														
" " Epinette, 175 à 2½d. 1 16 6														
Bois quarré : Pin, 81,627 pds. à ½d. 170 1 2														
" " Tamarin, 123 pds. à 1d. 0 10 3														
" " Chêne, 928 pds. à 1½d. 5 16 0														
" " Orme, 7,258 pds. à 1d. 30 4 10														
" " Cèdres, 3,333 pds. à ½d. 5 18 11														
Flottes, etc. 21 19 2														
Sans L. £2 11s. 5d., moins fractions 6d. 2 10 11														
													2928 10 8	
Total des rentes foncières pour l'année.....													1103 19 8	
Droits sur les bois.....													4577 7 3	
Total accru													£5681 6 11	

TERRITOIRE DE ST. MAURICE,

O. WELLS, Agent.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
TERRITOIRE DE ST. MAURICE.					
O. WELLS, Agent.					
G. W. Phillips, Agent de la compagnie des	1856.	1	50	£ s. d.	Shawinigan, No. 1, E.
bois de St. Maurice	Novembre 1	2	50	0 10 0	do No. 1, O.
do		3	50	0 5 0	Derrière St. Maurice, No. 5, O.
do		4	30	0 5 0	do No. 5, E.
do		5	50	0 5 0	Mekinak No. 2, N. O.
do		6	50	10 0 0	St. Maurice, No. 6, E.
G. Baptist		7	20	0 10 0	Derrière Matawin, No. 2, S.
N. F. Draper, Agent de la compagnie des		8	50	1 5 0	do No. 3, S.
bois d'Huntertown		9	50	0 5 0	do No. 4, S.
John Broster		10	20	1 2 6	Rivière au Rat, N. E.
do		11	50	56 0 0	do No. 3, N.
R. A. Seymour		12	50	9 5 0	Matawin, No. 3, N.
W. Demers	Fév. 1, 1857.	13	10	2 10 0	Township d'Alton.
do		14	15	1 17 6	do
do		15	50	12 10 0	Derrière Batiscau, No. 1, S.
do		16	50	6 5 0	Colbert R. Noire, No. 1, S. E.
C. E. Dunn.		17	50	25 0 0	Batiscau, No. 1, N. O.
Syndics de la Succession W. Newhouse.		18	50	25 0 0	Rivière Pierre, No. 1, S. E.
W. Price & Cie		19	50	25 0 0	do No. 1, N.
do		20	50	6 5 0	Batiscau, No. 1, S.
do		21	50	6 5 0	do No. 1, S.
do		22	50	6 5 0	Derrière do No. 1, N.
do		23	3	1 0 0	Township de Radnot.
do		24	50	15 0 0	St. Maurice, No. 2, E.
N. F. Draper, Agent de la compagnie des		25	30	3 15 0	No. 1, E.
bois d'Huntertown		26	25	3 2 6	Rivière du Loup, No. 2, E.
do		27	30	7 10 0	do No. 3, E.
do		28	25	3 2 6	do No. 4, E.
do		29	40	5 0 0	do No. 5.

do	30	50	6	5	0	do	No. 4, O.
do	31	30	3	15	0	Partie Est,	No. 3, O.
do	32	35	4	7	6	Rivière du Loup	No. 2, O.
do	33	30	3	15	0	do	No. 1, O.
do	34	25	6	5	0	Derrière Riv. du Loup,	No. 1, O.
A. Gilmour & Cie.	35	35	63	0	0	Matawin,	No. 6, N.
do	36	36	70	0	0	do	No. 6, S.
G. W. Philips, Agent de la Compagnie des	37	50	37	0	0	Derrière St. Maurice,	No. 7, O.
bois de St. Maurice.	38	50	37	0	0	Do. Rivière au Rat,	No. 1, N.
do	39	50	71	0	0	Rivière au Rat,	No. 1, N.
do	40	50	30	0	0	Mekinak,	No. 1, N.
do	41	50	54	0	0	Bastonals,	No. 2, N.
do	42	12	17	15	2	Derrière St. Maurice,	No. 4, E.
G. Pemberton, Syndic succession J. B. Hall	43	50	37	0	0	St. Maurice,	No. 9, O.
do	44	50	80	0	0	Rivière Croche,	No. 3, S. E.
do	45	50	37	0	0	Matawin,	No. 4, N.
do	do	46	25	27	5	5	St. Maurice, N. 1/2,	No. 3, E.
do	do	47	50	50	0	0	do	No. 6, O.
do	do	48	50	22	0	0	Rivière Croche,	No. 3, N. O.
do	do	49	50	37	0	0	St. Maurice,	No. 6, O.
Geo. Baptiste.	50	50	37	0	0	do	No. 4, O.
do	51	50	37	0	0	do	No. 4, E.
do	52	50	37	0	0	do	No. 3, O.
do	53	30	22	4	0	Matawin,	No. 1, S.
do	54	35	25	18	0	do	No. 1, N.
do	55	20	14	16	0	do	No. 2, S.
do	56	20	14	16	0	do	No. 2, N.
do	57	50	66	0	0	do	No. 3, S.
do	58	50	37	0	0	Mekinak,	No. 1, S.
do	59	40	29	12	0	Rivière au Rat,	No. 1, S.
do	60	25	3	2	6	Shawinigan.	
do	61	12 1/2	1	11	3	do	
do	62	20	5	0	0	Caxton.	No. 7, O.
Henry Burstall.	63	50	37	0	0	St. Maurice,	No. 9, E.
do	64	50	37	0	0	do	No. 1, S.
do	65	50	37	0	0	Vermillion,	No. 1, N.
do	66	50	37	0	0	do	
Total.		2628 1/2	1414	17	10		

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS.

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.
TERRITOIRE DE ST. MAURICE.							
O. WELLS, Agent							
Pemberton	St. Maurice	2100					
Davidson	Croche	3263					
Syndics de la succession } G. B. Hall.....	Matawin.....	1500					
do	Derrière do	1100					
do	St. Maurice.....	426					
do	do	17 28	162				
W. Price & Cie.....	Batiscan	1250	366				
do	Derrière do		2500				
do	do do	204	875				
do	St. Maurice.....	806	625				
do	do	7212					
W. Philips, Agent } Compagnie des bois } du St. Maurice.....	Derrière Rivière au Rat.	4297					
do	Rivière au Rat.....	5110					
do	Mekinak.....	5748					
do	Bastonais.....	2640					
do	Derrière Matawin.....	2615					
do	do St. Maurice.....	1839					
N. F. Draper, Agent } Compagnie des bois } de Hunterston.....	Rivière du Loup.....	2186					
do	do	928					
do	do	1186					
do	do	1115					
do	do	3839					
do	do	1452					
do	do	1420					
do	do	1064					
do	do	1233					
Geo. Baptist	Shawinigan	2082	2760				
do	St. Maurice	1200					
do	Matawin	2060	369				
do	do	560					
do	do	840					
do	do	1040					
do	do	2147					
do	St. Maurice	2075					
do	do	1866					
do	do	3340					
do	Mekinak.....	674					
Porté en l'autre part.....		74145	7656				

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	Marché.	I. O.		
										£ s. d.	
										43 15 0	
										67 19 7	
										31 5 0	
										22 18 4	
										8 17 6	
										37 13 9	Terres des Jésuites.
										29 17 1	
										26 0 10	
										13 7 3	
										23 6 1	
										150 5 0	
										89 10 5	
										106 9 2	
										119 15 0	
										55 0 0	
										54 9 7	
										38 6 3	
										45 10 10	
										19 6 8	
										24 14 2	
										23 4 7	
										79 19 7	
										30 5 0	
										29 11 8	
										22 3 4	
										25 13 9	
										72 2 6	
										25 0 0	
										46 15 0	
										11 13 4	
										17 10 0	
										21 13 4	
										44 14 7	
										43 4 7	
										38 17 6	
										69 11 8	
										14 0 10	
										1624 8 9	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS							
QUANTITÉ ET							
N O M S .	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Épinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
O. Wells, Agent— <i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part.		74145	7656				
Geo. Baptist.	Rivière au Rat	3174					
Edward Quinn	St. Maurice			550	} 84340		
do	do			1020			
do	Vermillion			75			
do	do			320			
W. Demers	Colbert	910	1540				
Total		78229	9196	1965	84340		

TERRITOIRE DE ST. FRANCOIS,

G. J. NAGLE, Agent.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

L I C E N C E S A C C O R D É E S .					
N O M S .	Date.	No.	Etendue en mille ^s quarrés.	Montant des rentes foncières.	L O C A L I T É S .
TERRITOIRE DE ST. FRANÇOIS.					
G. J. NAGLE, Agent.					
C. S. Clarke	Mai 10, 1856.	1	25	£ 3 2 6	Township de Coleraine.
Henry Aylmer	do	4	25	12 10 0	do Emberton.
do	do	5	25	12 10 0	do Hampden.
do	do	6	14	7 0 0	do Westbury.
do	do	7	6	3 0 0	do Melbourne.
Turner Humphrey & Cie	Oct. 3, do	8	14½	3 12 6	do Coleraine.
C. S. Clarke	Oct. 30, do	9	12	1 10 0	do Winslow.
do	do	10	10	1 5 0	do Garthby.
do	do	11	25	6 5 0	do Lambton.
do	do	12	25	3 2 6	do Adstock.
do	do	13	25	3 2 6	do Price.
do	do	14	13	1 12 6	do Winslow
do	do	15	25	3 2 6	do do
do	do	16	25	3 2 6	do do
do	do	19	25	6 5 0	do Ditton.
do	do	20	25	6 5 0	do do
do	do	22	10	1 5 0	do Weedon.
do	do	23	25	25 0 0	do Hampden.
do	do	24	25	25 0 0	do do
do	do	25	20	2 10 0	do Stratford.
do	do	26	20	2 10 0	do do
do	do	27	15	1 17 6	do do

do	28	16	4	0	0	do	do
do	29	15	3	15	0	do	Adstock.
do	30	10	1	5	0	do	Coleraine.
do	31	19	2	7	6	do	do
C. & R. Holyoke & Cie.	Nov. 14, 1856	32	25	6	5	0	do	Garthby.
do	33	25	3	2	6	do	do
do	34	14	1	15	0	do	do
Représentants de G. B. Hall	Oct. 28, 1856	36	25	3	2	6	do	Bulstrode & Gore.
do	37	15	1	17	6	do	Standtold & Gore.
do	38	25	6	5	0	do	Maddington.
do	39	21	2	12	6	do	do
do	40	14	3	10	0	do	do
do	41	24	24	0	0	do	Astoc.
do	42	21	5	5	0	do	Ham, Wolfstown et Augmentation.
do	43	22	5	10	0	do	Horton et Warwick.
do	44	16	4	0	0	do	Nelson, Sommerset & Augmentation.
do	45	15	4	0	0	do	Halifax, Inverness & Ireland.
do	46	8	15	0	0	do	Coleraine.
do	47	8	2	0	0	do	Gore de Gentilly.
Ant. Mayrand.	Nov. 10 1856	49	6½	1	0	0	do	Aston.
do	50	23	2	17	6	do	Gore de Bulstrode & Maddington.
R. M. Harrison.	Nov. 21, 1856	52	16	2	0	0	do	Artibaska.
do	53	3	1	0	0	do	Tringwick.
Thos. A. Lambert.	Oct. 28, 1856	54	3	1	0	0	do	Maddington.
Chs. Hughs.	Nov. 3, 1856	55	8	1	0	0	do	Bulstrode.
A. Mayrand.	Nov. 10, 1856	56	1	1	0	0	do	Maddington.
Total	825	241	0	0		

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

		DROITS					
		QUANTITÉ ET					
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	Morc's.	Pieds.	Morc's.	Pieds.
TERRITOIRE DE ST. FRANÇOIS. G. J. NAGLE, Agent.							
C. & R. Holyoke & Cie.	Garthby.....	3018					
do	do	2033					
Cyrus S. Clarke	Winslow.....	2585					
do	Garthby.....	3446					
do	Adstock.....	2585					
do	Price.....	2585					
do	Winslow.....	2585					
do	do	2585					
do	do	2500					
do	Weedon.....	2500	589				
Pemberton Frères	Stratford.....	2400					
Adolph Aylmer	do	2500					
G. B. Hall	do	3192					
Cyrus S. Clarke	Coleraine.....	2400					
Geo. B. Hall	do	2600					
do	Bulstrode & Gore.....	147	1712			66	858
do	Stanford & Gore.....	851	358			449	6056
do	Maddigan.....	722	105				
H. J. Larkin	Acton.....	742	272				
do	do	317	288				
Sans licence 50 pour ct.							
A Mayrand	Bulstrode, etc.....	2023	2100			229	4426
do	Aston.....	420					
Laliberté	Sommerset.....						
Jas. Goodhue	Arthabaska.....						
Labie Gerrard	Stanford.....					20	400
J. Barlow	Stanford, etc.....					16	400
Pre. Lamothe	Nelson.....						
J. D. Malhiot	Arthabaska.....		425				
A. Baril	do		263				
J. C. Allice	Warwick.....	117					
N. Dodds	Orford.....	1211	236				
B. Little &	do	69					
W. Brooks.	do	559½	117½				
A. Reynolds	do	1971					
Wm. Reynolds	do	2121	117				
Porté en l'autre part...		50789½	6582½			780	12140

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

DROITS							
QUANTITÉ ET							
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Épinette.	Morc's.	Pied's.	Morc's.	Pieds.
G. J. Nagle, Agent— <i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part		50789 $\frac{1}{2}$	6582 $\frac{1}{2}$			780	12140
Mills & Fils.....	Orford.....	1444					
Frs. Terrault.....	do.....	56	627				
Grondines & Turner.....	do.....	82 $\frac{1}{4}$	596				
Total.....		52371 $\frac{3}{4}$	7805 $\frac{1}{2}$			780	12140

droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

A C C R U S .

D E S C R I P T I O N D U B O I S .

Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
More'x. Pieds.	Pieds.	More'x. Pieds.	Pieds.	More'x. Pieds.	Pieds.	More'x. Pieds.	Pieds.	Cordes. Rames.	Bard-aux.	Marchd.	I. O.		
..	30	900	148	courbes..	3	£ s. d. 1446 6 0	Sans licence. do do
..	88 4 6	
..	16 18 9	
..	19 10 8	
..	30	900	148	courbes..	3	1570 19 11	

R É C A P I T U L A T I O N .

Billots de sciage: Pin 5237 $\frac{1}{2}$ à 5d	£1091	1	7	
Epinette, 7805 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{1}{2}$ d	81	6	2	
Bois quarré, Tamarin, 12140 à $\frac{1}{2}$ d	25	5	10	
Mérissier 900 à $\frac{1}{2}$ d	1	17	6	
Charges pour courbes, bois de chauffage et empietements, etc.	371	8	10	
				<u>1570 19 11</u>
Total des rentes foncières pour l'année		241	0	0
do droits sur les bois		1570	19	11
				<u>1570 19 11</u>
Total accru	£1811	19	11	

TERRITOIRE DU SAGUENAY,

GEO. DUBERGER, Agent.

BOIS et FORETS—Rapport des Licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
TERRITOIRE DU SAGUENAY.					
Geo. Duberger, Agent.					
James Gibb.....	1856.	1		£ s. d.	Derrière la Seigneurie de Mille Vaches.
do.....	Oct. 10	2	50	6 5 0	do.
Tremblay et Savard.....	do	3	50	6 5 0	Township de Tremblay.
Fleuriau et Gagnon.....	Nov. 7	4	2 $\frac{7}{8}$	1 0 0	do
John Guay.....	8	5	1 $\frac{5}{8}$	1 0 0	do de Jonquière et Laterrière.
do.....	10	6	8	1 0 0	do de Laterrière.
do.....	do	7	8	1 0 0	do de Jonquière et Laterrière.
do.....	do	8	8	1 0 0	do de Jonquière.
do.....	do	9	3 $\frac{3}{8}$	1 0 0	do de Simard.
Simard et Pedneau.....	17	10	1 $\frac{3}{4}$	1 0 0	do de Tremblay.
Tremblay, Gagné & Cie.....	do	11	2 $\frac{1}{4}$	1 0 0	do
E. and J. Tremblay.....	22	12	1 $\frac{3}{8}$	1 0 0	do de Simard.
Thomas Savard.....	24	13	1 $\frac{1}{8}$	1 0 0	do
Nap. Trouchon.....	26	14	1 $\frac{1}{2}$	1 0 0	do
Dallaire et Villeneuve.....	Déc. 3	15	2	1 0 0	do de Bagot.
F. Lavoie.....	15				
			145 $\frac{7}{8}$	25 10 0	
			1160	500 0 0	
			1305 $\frac{7}{8}$	525 10 0	
Plus, ce qui en reste à émaner, environ 60 lies.					

Note :—Le Rapport des Licences est incomplet.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epin.	Morc.	Pieds.	Mx.	Pds.
TERRITOIRE DU SAGUENAY.							
George Duberger, Agent.							
James Gibb.....	Rivière Portneuf.....	4,760	2,250				
do	do	1,740	4,200				
Nazaire Tétu & Cie.....	Escoumains.....	127	9,800				
do	Sault au Mouton.....	1,554					
Wm. Price & Cie.....	Grande Baie.....	2,130	1,716				
Wm. Price.....	Chicoutimi.....	14,934	106	Pin Ro	uge...		
			62				
D. E. Price.....	Rivière St. Jean.....	6,035	911	Pin Ro	uge...		
Henry Simard.....	Port aux Quilles.....	300	196	Pin Ro	uge...		
G. Tremblay	Rivière Noire.....	600	500				
A. Dufour.....	Echafaud des Basques.....	100	600				
A. Tremblay.....	Rivière au Canard.....	600	100				
	Pin B...	32,880	19,228				
	Pin R..	1,213					

droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCRUS.

DESCRIPTION DU BOIS.

M'x. Chêne.	Orme		Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
	Pds.	M'x	Pds.	M'x	Pds.	M'x	Cordes	Rames.	Bardeaux.	M'd. I. O.		
											122 12 1	
											80 0 0	
											104 14 7	
											32 7 6	
											65 6 10	Pin Rouge £3 1 10
											338 6 10	Pin Rouge 26 11 5
											131 8 11	Pin Rouge.
											11 9 2	
											12 10 0	
											8 6 8	
											13 10 10	
											920 13 5	
RÉCAPITULATION.												
Billots de sciage—Pin Blanc. 32,880 à 5d. £685 0 0												
Pin Rouge. 1,213 à 7d. 35 7 7												
Epinette... 19,228 à 2½ 200 5 10												
920 13 5												
Total des rentes foncières pour l'année..... 25 10 0												
Droits sur les bois..... 920 13 5												
Total accru£ 946 3 5												

TERRITOIRE DE MADAWASKA,

S. V. LARUE, Agent.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

LICENCES ACCORDÉES.

N O M S .	Date.	No.	Etendue en milles carrés.	Montant des rentes foncières.		LOCALITÉS.
				£	s. d.	
TERRITOIRE DE MADAWASKA.						
S. V. LARUE, Agent.						
G. & T. Glasier.....	Mars 2	1	50	6	5	Territoire de la Riv. St. Jean.
do	do	2	50	6	5	do
do	do	11	25	6	5	do
do	do	12	25	6	5	do
do	do	13	20	5	0	do
do	do	14	15	3	15	do
do	do	15	20	2	10	do
do	do	27	20	2	10	do
do	do	29	20	5	0	do
do	do	34	20	5	0	do
do	do	35	20	5	0	do
do	3	65	20	5	0	do
do	do	67	20	5	0	do
do	2	69	20	5	0	do
do	3	70	20	5	0	do
do	2	71	20	5	0	do
do	3	72	20	5	0	do
do	2	73	10	2	10	do
do	3	74	24	6	0	do

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, etc.—*Continué.*

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
				£ s. d.	
S. V. Larue— <i>Continué.</i>					
Rapporté de l'autre part.....	Mars 4	43	1345	296 5 0	Territoire de la R. St. Jean.
C. S. Clarke.....	3	101	20	5 0 0	Township de Chesham.
Pemberton Frères.....	4	44	50	12 10 0	Territoire de la R. St. Jean.
Wm. Price.....	do	48	20	5 0 0	do
do.....	do	49	22	5 10 0	do
do.....	do	50	25	6 5 0	do
do.....	do	51	20	5 0 0	do
do.....	do	52	20	5 0 0	do
do.....	do	53	20	5 0 0	do
do.....	do	54	20	5 0 0	do
do.....	do	55	20	5 0 0	do
do.....	do	56	20	5 0 0	do
do.....	14	57	20	5 0 0	do
G. B. Hall.....	do	88	23½	2 19 5	Buckland & Cranbourne.
do.....	do	104	22	2 15 0	Cranbourne & Standon.
do.....	do	105	23½	2 18 1	Standon & Ware.
do.....	do	106	22	2 15 10	Township de Ware.
H. D. Breaky.....	31	84	33	8 5 0	Township de Linière.
do.....	do	85	23	2 17 6	Marlow & Jersey.
do.....	do	86	25	3 2 6	Township de Marlow.

do	do	87	20	5	0	0	Watford & Shenley.
do	do	94	13	1	12	0	Township de Marlow.
do	do	95	15	3	15	0	do
do	do	96	21	2	12	6	Jersey.
do	do	97	17	2	2	6	do
do	do	100	30	3	15	0	Rixborough.
do	do	107	38	4	15	0	Gahurst.
do	do	108	30	7	10	0	Gardnet.
do	do	109	30	7	10	0	do
do	do	110	12	3	0	0	Dorset.
do	do	3	25	6	5	0	Territoire de la R. St. Jean.
James Jenkins.	do	4	25	6	5	0	do
do	do	21	20	2	10	0	do
Benj. Beveridge.	Avril 18	22	20	2	10	0	do
do	do	81	8	1	0	0	Township d'Ixworth.
J. R. Thiboutot.	4	76	8	1	0	0	Township d'Ashworth.
Louis Sirois.	do	111	8	1	0	0	Township d'Aslburton.
J. Bte. Bouler.	do	112	8	2	0	0	Township de Bourdages.
Wm. Price & Cie.	do	80	8	2	0	0	do
do	do		8	2	0	0	do Lessard & Arrago.
			2170½	462	5	10	

Note:—Le rapport des licences est incomplet.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS					
QUANTITÉ ET					
NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.	
		Pin.	Epinette.	Morc's.	Pieds.
TERRITOIRE MADAWASKA					
S. V. LARUE, Agent.					
Louis Sirois.....	Township d'Ashford.	139½			
P. Thiboutot.....	do Ixworth...	48			
Personnes diverses de Ste. Anne.	do Ashford...	249½	6½		
do de St. Roch....	do do	146	47		
do de St. Jean, St.					
Pierre et autres lieux	do do	Diverses	espèces	de bois	
A. G. Hart.....	Leverrier.....	502½			
Chs. Audet.....	Montmagny				
J. & S. Glasier.....	Rivière St. Jean ...	Exporté			
		3645		1097	43880
G. B. Hall.....	Buckland, Standon & Cranbourne.....	187	16923		
H. D. Breaky.....	Jersey, Linière & Marlow.....	1745	488		
J. & S. Glasier	Rivière St. Jean....	630		3100	124000
W. H. McCrillis.....	do	1060		357	14300
McCrillis & Clark				350	14000
Pre. Thiboutot.....	Township d'Ixworth	Diverses	espèces	de bois	
do	do				
Louis Sirois.....	Ashford.....	148	1		
		8500½	17465½	4904	196180

PENINSULE DU CANADA OUEST,

N. HAMMOND, Agent.

BOIS ET FORETS.
RAPPORT des licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
PÉNINSULE DU CANADA OUEST.					
N. HAMMOND, Agent.					
J. C. Thornbury.....	1856. Mars 24	1	1	£ 1 0 0	Township de Toronto.
E. Higgins.....	do 2	2	1	do 0 0	do do
J. C. Thornbury.....	Avril	3	1	do 0 0	do do
G. Valentine.....	do	4	8	do 0 0	Greenock.
G. Kirk.....	do	5	1	do 0 0	Essex.
Boucher & Lyal.....	do	6	2	do 0 0	do
Robt. Davis.....	do	7	2 1/2	£ 1 5 0	Simcoe.
H. R. A. Boys.....	do	8	2	do 0 0	Lot de ville de Ripon.
J. Valentine.....	do	9	6	do 0 0	do Hythe.
			22 1/2	. 12 5 0	Township de Greenock.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Famain.	
		Pin.	Epinette.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.
PÉNINSULE DU CANADA OUEST.							
N. Hammond, Agent.							
H. & D. M. Cook.....	Comté de Lambton....						
Thos. Cundle.....	do Simcoe.....						
A. C. Thompson.....	do do.....			252	10,312		
W. Nethway.....	do do.....	360					
J. Snyder.....	do do.....			45	1,870		
J. Harrison.....	do do.....	280		80	3,184		
James Paton.....	do do.....	450					
Alex. Sheld.....	do Welland.....						
Allan Harris.....	do Simcoe.....			1,000	40,000		
H. & D. M. Cook.....	do Lambton.....						
J. & D. M. Stearns.....	do Simcoe.....	1,500					
J. Humphreys.....	do do.....			35	1,113		
J. C. Thornbury.....	do do.....			200	8,000		
J. V. Oberholt.....	do Welland.....						
D. McConkey.....	do Simcoe.....			550	22,000		
— Manning.....	do do.....			500	20,000		
Thos. Cundle.....	do do.....						
D. McConkev.....							
J. V. Oberholt.....							
Jas. Dawson.....	do Lambton.....						
G. Durand.....	do do.....						
J. McAllister.....	do Essex.....						
A. R. Carrier.....	Pointe Pélee.....						
J. McAllister.....	Comté d'Essex.....						
Ingalls & Nickelby.....	do Lambton.....						
Ebberts & Robinson.....	do do.....						
Porté en l'autre part.....		2590		2662	106449		

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCURUS.

DESCRIPTION DU BOIS.

Chêne.		Orme.		Méristier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Marchd.		
											1570 20s.	412 8s.	£ s. d. 1 14 9
						87 mâts à 5s.							21 15 0 21 9 8 7 10 0 3 17 11 12 9 4 9 7 6
								250 à 1s.					12 10 0 83 6 8
											11265 20s.		11 5 3 31 5 0 2 6 4 16 13 4
								1000 à 1s.					50 0 0 45 16 8 41 13 4
						12 mâts à 5s.							3 0 0 5 2 8 5 5 0
											18550 20s.		18 11 0 2 15 0
											12156 20s.	8s. 1558	12 15 7 79 15 0 21 15 0
											5396 2909	6157	7 17 1 2 18 2
417	16680					99		1250			51846	8127	532 15 3

Charges.
do

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Épinette.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.
N. Hammond, Agent—							
<i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part.		2590		2662	106479		
A. Carrier.....	Comté d'Essex.....						
Ingalls & Nickelby.....	do Lambton.....						
do	do do						
M. Clancy.....	do do						
H. & D. M. Cook.....	do do						
do	do do						
do	do Norfolk.....						
W. D. North.....	do Essex & Kent.....						
A. Reed & Cie.....	do Middlesex & Kent.....						
A. Carrier.....	do Kent.....						
H. Waters.....	do Kent & Essex.....						
R. Caufield.....	do Haldimand.....						
Ingalls & Nickelby.....	do Lambton.....						
M. Clancy.....	do Kent.....						
H. & D. M. Cook.....	do Norfolk.....						
do	do Lambton.....						
H. R. A. Boys.....	do Simcoe.....			20	800		
J. McAllister.....	do Essex.....						
Hooker & Pridham.....	do do						
Ebberts & Robinson.....	do Kent.....						
H. & D. M. Cook.....	do Welland.....						
do	do Elgin & Kent.....						
do	do do						
A. Carrier.....	do Essex.....						
D. D. Calvin & Cie.....				259	18,135		
Fowler & Kelsey.....							
H. & D. M. Cook.....				4	454		
John Pearson.....							
Sans licence 50 pour cent							
Ebberts & Robertson.....							
Kelsey & Fowler.....							
John McLeod.....							
do							
Porté en l'autre part.....		2590		2945	125868		

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

A C C R U S .

DESCRIPTION DU BOIS .

Chêne.		Orme.		Ménisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.	
Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Cordes	Rames.	Bardeaux.	Marchd.			I. O.
417	16680					99		1250			51846	8127	£ s. d. 532 15 3	
											3215	1200	3 13 11	
											7510		7 10 2	
87	3480												21 15 0	
											8000		8 0 0	
											1620		1 12 5	
											13514		13 10 3	
											6000		6 0 0	
											7038	22379	15 19 9	
											19536	90126	55 11 8	
											4936	1880	5 13 9	
											13605	30483	25 15 11	
21	840										2991		8 4 9	
281	11240												70 5 0	
												2075	0 16 6	
											2625		2 12 6	
120	4800												30 0 0	Bois Sauv.
													1 13 4	
38	1520												9 10 0	
												2583	1 0 8	
											530		0 11 7	
35	1400												8 15 0	
											8234	7843	11 7 8	
											4081		4 1 7	
											11881	13958	17 8 9	
													37 15 8	
											41688		41 13 9	
											20s.		1 3 5	
49	4416	1	54										27 12 0	
													13 16 0	Sans L.
												1869		
												½d.	1 18 11	
2	236												1 9 6	
													15 16 9	Sans L.
4	229												1 8 8	
1054	44841	1	54			99		1250			208900	182523	1107 0 1	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
N. Hammond, Agent— <i>Continué.</i>							
Rapporté de l'autre part.		2590		2945	125868		
Adam Paps.							
A. Reed & Cie.							
J. B. La Liberté							
Par McL. Stewart				263	18,589		
“ lui-même		2,590		2,682	107279		
Total		2,590		2,945	125868		

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

A C C R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Morc'x.	Chêne.		Orme.		Mérissier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES	
	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Pardeaux.	Marchd.	I. O.			
1054	44841	1	54	99	1250	208900	182523	1107 0 1		
												1794	1 17 5		
											8020				
											1d.	7836	41 11 7		
135	12330	1725	36336	122 2 0		
190	17211	1	54	51433	47835	308 5 8		
999	39960	99	1250	167212	180654	864 5 5		
1189	57171	1	54	99	1250	218645	228489	1172 11 1		
RÉCAPITULATION :															
Billots de sciage : Pin, 2590 à 5d.....													53	19	2
Bois quarré : Pin, 125868 pds. à 1s. 2d.....													262	4	6
" " Chêne 57171 pds. à 1½d.....													357	6	5
" " Orme, 54 pds. à 1d.....													0	4	6
" " Mâts, 99 pds. à 5s.....													24	15	0
Bois de Corde : Cordes, 1250 à 1s.....													62	10	0
Douves marchandes et à pipe, 209400 à 20s m.....													209	0	9
Do do 9745 à 1d chaque.....													40	12	1
Do des Indes Occidentales } 180654 à 8s. m.....													72	5	2
} 47835 à 1s. 4d. chaque.....													49	16	7
Sans licence, moins fractions 3s. 6d.....													39	16	11
													1172	11	1
Total des rentes foncières pour l'année.....													12	5	0
" des droits sur les bois.....													1172	11	1
Total accru.....													1184	16	1

TERRITOIRE HURON ET SUPERIEUR,

A. W. POWELL, Agent.

BOIS ET FORETS—Rapport des licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

NOMS.		Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
					£ s. d.	
TERRITOIRE HURON ET SUPÉRIEUR.						
A. W. Powell, Agent.						
1856.						
Quetton St. George.....	Janv. 2	38	50	6 5 0	Rivière Severn.	
Waddell et Murray.....	Fév. 13	39	30	7 10 0	Entrée de Collins.	
Francis Clemow.....	do	40	30	3 15 0	Rivière Thessalon.	
do	do	41	30	3 15 0	do	
do	do	42	30	3 15 0	do	
do	do	43	30	3 15 0	do	
do	do	44	25	3 2 6	do	
do	do	45	25	3 2 6	do	
do	do	46	25	3 2 6	do	
do	do	47	25	3 2 6	do	
Walter Moberly.....	do	48	30	3 15 0	Rivière Missisagua.	
do	do	49	30	3 15 0	do	
do	do	50	50	6 5 0	Rivière Ste. Marie.	
George Caswell et al.....	do	51	25	3 2 6	do Severn.	
do	do	52	25	3 2 6	do	
Jos. Smith.....	23	53	40	5 0 0	do Muskoka.	
do	do	54	20	2 10 0	do	
do	do	55	40	5 0 0	do	
do	do	56	20	2 10 0	do	
Thos. Steers.....	Mars 1	57	14	1 15 0	Rivière Spanish.	
do	do	58	20	2 10 0	do	
do	do	59	8	1 0 0	do	

LICENCES ACCORDÉES.

BOIS et FORETS—Rapport des Licences accordées, etc.—Continué.

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.	LOCALITÉS.
Rapporté de l'autre part.....			1740	£ s. d. 223 15 0	
Gzowski & al.....	Août 8	14	50	6 5 0	Rivière Menegansiby.
do	do	15	50	6 5 0	do Wanabitacibe.
do	do	16	50	6 5 0	do French
do	do	17	50	6 5 0	do do
do	do	18	50	6 5 0	do du Sud.
do	do	19	50	6 5 0	do do
do	do	20	30	3 15 0	Pointe Goulais.
do	do	21	25	3 2 6	Rivière Michipicoten.
do	le	22	25	3 2 6	do
do	do	23	50	6 5 0	Rivière French.
do	do	24	50	6 5 0	do Key.
Robt. Johnston.....	do	25	4	1 0 0	do de l'Esurgeon.
D. McLachlin.....	do	26	32	4 0 0	do Spanish.
J. S. Hall.....	Oct. 2	27	30	3 15 0	do do
James S. Kidd.....	do	28	30	3 15 0	do do
John Porter.....	do	29	12½	1 11 3	do do
J. S. Hall.....	do	30	15	1 17 6	do do
Andrew Heron.....	do	31	50	6 5 0	Rivière Severn.
W. Moberly.....	7	32	30	3 15 0	Rivière Missisagua.
do	do	33	30	3 15 0	do do
do	do	34	50	6 5 0	Rivière Ste. Marie.
Gzowski & al.....	do	35	25	3 2 6	Rivière Moon.
do	do	36	25	3 2 6	do do
do	do	37	25	3 2 6	Rivière au Poisson Blanc.
do	do	38	25	3 2 6	do do

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées, etc.—Continué.

LICENCES ACCORDÉES.

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières. £ s. d.	LOCALITES.
Rapporté de l'autre part.....			3994½	563 1 3	
Frs. Clemow.....	Déc. 24		30	3 15 0	Rivière Thessalon.
do	do		25	3 2 6	do
do	do		25	3 2 6	do
do	do		25	3 2 6	do
do	do		25	3 2 6	do
G. Caswell & Clemow.....	do		25	3 2 6	Rivière Severn.
do	do		25	3 2 6	do
Joseph Smith.....	do		40	5 0 0	Rivière Muskoka.
do	do		20	2 10 0	do
do	do		40	5 0 0	do
do	do		20	2 10 0	do
Thomas Steers.....	do		14	1 15 0	Rivière Spanish.
do	do		20	2 10 0	do
do	do		30	3 15 0	do
do	do		36	4 10 0	do
do	do		15	1 17 6	do
Geo. Caswell et Frs. Clemow.....	do		8	1 0 0	Rivière Severn.
			4417½	615 18 9	

A. W. POWELL, AGENT—CONTINUÉ.

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACCRUS.											
DESCRIPTION DU BOIS.											
Orme.		Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois	REMARQUES.
More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	More'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Marchd.		
£ s. d.											
.....	45 16 8 Bois Sauvage.
.....	189 1 3 do do
.....	35 15 0 do do
.....	4 3 4
.....	34 4 7
.....	135 8 4
.....	444 9 2
RÉCAPITULATION.											
Billots de sciage—Pin 21,334 à 5d											444 9 2
Total des rentes foncières pour l'année											615 18 9
do droit sur les bois do											444 9 2
Total accru											£1060 7 11

TERRITOIRE DU BAS ST. LAURENT,

CHS. T. DUBE, Agent.

BOIS ET FORETS.
RAPPORT des licences accordées et droits accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

15

L I C E N C E S A C C O R D É E S .

NOMS.	Date.	No.	Etendue en milles quarrés.	Montant des rentes foncières.	L O C A L I T É S .
TERRITOIRE DU BAS ST. LAURENT.					
C. T. Dubé, Agent.	1856.				
Saml. Bradley, Jr.....	Nov. 18	1	15	£ s. d. 1 17 6	Rivière Grand Matane.
C. H. Tém & Cie.....	21	2	44	5 10 0	Trois Pistoles.
W. Price & Fils.....	27	3	12	1 10 0	Ste. Anne des Monts.
do.....	Déc. 16	4	8	1 0 0	Township McNider.
do.....	do	5	22	2 15 0	Rivière Méta.
do.....	do	6	24	3 0 0	do Rimouski.
E. J. Bary.....	17	7	14	1 15 0	Townships Viger et Whitworth.
			139	17 7 6	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Bill. de sciage.		Pin.		Tamarin.	
		Pin.	Epinette.	Mo c'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
TERRITOIRE DU BAS ST. LAURENT.							
C. J. Dubé, Agent.							
C. H. Tetu & Cie	Township de Begon.....		8770				
do	Raudot et Denonville ..	8090					
Henry Page	Township MacNider.....	8	326				
Wm. Price & Fils	do Viger	100					
do	Rivière du Loup	5112					
do	do		1764				
do	Rimouski.....	4500	8060				
do	Rivière Tartigon.....	1075	4700				
do	Township MacNider... ..	700	9267				
do	Cap Chat.....	3033					
do	Township Whitworth.....		605				
Chs. Bertrand.....	do Viger.....						
M. G. Garvis.....	do do						
Lemesurier & Cie	Rivière Matane.....	1807	15727				
		24425	49219				

TERRITOIRE DE LA BAIE DES CHALEURS,

JOS. N. VERGE, AGENT.

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Epinette.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.	Morc'x.	Pieds.
TERRITOIRE DE LA BAIE DES CHALEURS.									
Jos. N. VERGE, Agent.									
Edouard Allard.....	Township Nouvelle.			33	1320				
Alex. Chamberlain.....	do Escuminac.....	20	900	337	11795				
do.....	do do.....								
Dun. Carmichael.....	do do.....			1	50				
John McDonald.....	do do.....								
Alex. Chamberlain.....	do do.....								
John Pike.....	do do.....	9	295	47	1974				
George Foley.....	do Nouvelle.....	19	67	43	1320				
do.....	do do.....								
Thomas Bell.....	do Patapidia.....			140	4900				
Jas. McDonald.....	do Matapidia.....		90						
Chas. Murray.....	do Escuminac.....								
John Travis.....	do Matapidia.....		600						
Andrew Mann.....	do do.....		50						
Alexander Fraser.....	do do.....								
Peter Heron.....	Rivière du Loup.....		40						
William White.....	Townsh. Matapidia.....		105						
Valentine Wheeler.....	do do.....								
John Keys.....	do Nouvelle.....			110	4400				
Richard Ferguson.....	Restigouche.....			1	27				
William Grey.....	Escuminac.....								
H. Disbrasay.....	Nouvelle.....								
John Fougere.....	Maria.....			40	1120				
Joshua Woodman.....	Grand Cascapidia.....	15	3	30	1000				
Jas. Stewart.....	do.....			250	10000				
S. Harriman.....	do.....			23	800				
Wm. Burton.....	Petit do.....	60	90	170	5600				
Alex. Querrey.....	do do.....	5	410						
James Carrol.....	Maria.....	20	33	15	440				
Porté en l'autre part..	148	2683	1240	44746				

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

ACC R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Orme.	Mérisier.		Autres bois.		Bois de C.		Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois	REMARQUES.
	More'x. Pieds.	Pieds.	More'x.	Pieds.	Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Marchandes. Indes Occid.		
									£ s . d .	
	164	4920	22	990 Epinette					15 1 3	
	174	5220	50	1995 do					51 5 5	
			16	450 Juniper.					0 11 3	
	11	220							1 4 0	
					36				0 16 8	
	86	3010	68	2262 Epinette	25				18 7 2	
	160	3620	15	400 do					12 9 5	
			2	60 Juniper.					10 4 2	
	80	2400	7	210 Epinette					6 7 6	
			60	1200 do					2 10 0	
	13	325	2	40 do					7 0 3	
	9	180							0 17 11	
	20	700	114	3850 Epinette					9 9 7	
	40	800							2 1 8	
	20	600							2 6 11	
	17	476							0 19 10	
	44	1320	6	160 Epinette					12 5 0	
	8	232	4	108 do					0 15 4	
			16	360 Juniper.	30				1 0 0	
									2 6 8	
	15	400							3 5 3	
									20 16 8	
	8	320							2 6 8	
									13 17 1	
									4 7 6	
	16	360							2 8 7	
	885	25103	E. 348 J. 34	11215 870	91				206 11 9	

BOIS ET FORETS—Rapport des Licences accordées et droits

DROITS

QUANTITÉ ET

NOMS.	LOCALITÉS.	Billots de sciage.		Pin.		Tamarin.		Chêne.	
		Pin.	Epinette.	Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds.
Joseph Verge, Agent— <i>Continué.</i>									
Rapporté de l'autre part..		148	2683	1240	44746				
Patrick Hamilton.....	Maria.....	22	37	10	308				
Richard Burton.....	Petit Cascapedia..	180	75	20	720				
Wm. McRae.....	Bonaventure.....			240	7000				
Wm. McKenzie.....	do.....			140	4360				
John McCormick.....	Petit Cascapedia..	100		60	2247				
Philip Nellis.....	Grand do.....								
William Stanley.....	Rivière Gaspé N. O.	100	50	18	440				
Joseph Shaw.....	Rivière Gaspé S. O. & Douglstown..	8000	2000	200	8000				
Peter Campbell.....	Maria.....								
Dan. Murchy.....	Escuminac.....			12	384				
		8550	4845	1940	68205				

accrus dans les différents Territoires pendant l'année 1856.

A C C R U S .

DESCRIPTION DU BOIS.

Morceaux.	Orme. Pieds.	Mérisier.		Autres bois.		Bois de C. Cordes.	Rames.	Bardeaux.	Douves.		Droits accrus sur la coupe du bois.	REMARQUES.
		Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds.				Marchande.	Indes Occid.		
												£ s. d.
...		885	25103			91					206 11 9	
...		10	250								2 0 2	
...											6 0 8	
...											14 11 8	
...											9 1 8	
...				52	780 Epinette.						6 15 4	
...											1 12 6	
...											3 10 5	
...											204 3 4	
...		18	576	50	500 Epinette.						1 0 10	
...											2 0 0	
...		913	25929	E. 450 34	12495 870	91					457 8 4	
RÉCAPITULATION.												
												£ s. d.
Billots de Sciage Pin 8,550 à 5d.....												178 2 6
do Epinette 4,845 à 2½d.....												50 9 5
Bois carré et Pin 68,205 pieds à ¼d.....												142 1 11
Mérisier 25,929 à ¼d.....												54 0 5
Epinette 12,495 à ¼d.....												26 0 8
Juniper 870 à 1d.....												3 12 6
Bois de chauffage, 91 cordes à 8d.....												3 0 8
Fractions.....												0 0 3
												457 8 4

BOIS ET FORETS.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE par Territoires, indiquant le tout de l'étendue sous Licence,—le montant total des rentes foncières et celui des droits sur les bois accrus pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1856.

TERRITOIRES.	Etendue sous licence en milles carrés.	Montant accru des rentes foncières.			Montant accru sur les bois.			Total accru.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Ottawa Supérieure.....	15160 $\frac{3}{4}$	6103	13	10	27624	12	6	33728	6	4
Ontario	1429 $\frac{3}{4}$	976	18	8	5021	7	4	5998	6	0
Ottawa Inférieure.....	3405 $\frac{3}{4}$	1103	19	8	4577	7	3	5631	6	11
St. Maurice.....	2628 $\frac{1}{2}$	1414	17	10	1901	5	5	3316	3	3
St. François.....	825	241	0	0	1570	19	11	1811	19	11
Saguenay.....	1305 $\frac{7}{8}$	525	10	0	920	13	5	1446	3	5
Madawaska.....	2170 $\frac{1}{2}$	462	5	10	918	19	1	1381	4	11
Péninsule du Canada Ouest.....	22 $\frac{3}{4}$	12	5	0	1172	11	1	1184	16	1
Huron & Supérieur.....	4417 $\frac{1}{2}$	615	18	9	444	9	2	1060	7	11
Bas St. Laurent	139	17	7	6	1026	8	3	1043	15	9
Baie des Chaleurs.....					457	8	4	457	8	4
	31504 $\frac{1}{2}$	11473	17	1	45636	1	9	57109	18	10

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 31 Décembre, 1856.

APPENDICE P.

SECONDE PARTIE.

REVENUS PROVENANT DES GLISSOIRES

DU

GOUVERNEMENT.

Glissoires de l'Ottawa, - - - - E. MASSE, Agent.

Glissoires du St. Maurice, - - - C. H. GODBY, “

BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.

Date.	Noms des Propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur Glissoire.	Montants accrus.
1856. E. MASSE, AGENT.				s. d.
Janvier 18	John Egan.....	66 radeaux billots de sciage passés sur la glissoire Arnprior.....	2 6	£ 8 5 0
Mai 15	John & W. McLean..	50 do bois quarré sur la glissoire Chaudière.....	5 0	12 10 0
do 16	W. H. Hindiman....	59 do do do do.....	do	14 15 0
do 31	Walton Smith.....	60 do do do do.....	do	15 0 0
do 31	do.....	60 do do do do.....	do	15 0 0
Juin 2	William Mohr.....	56 do do do do.....	do	14 0 0
do 3	Robert Klock.....	48 do do do do.....	do	12 0 0
do 5	Hilliard & Dickson..	51 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	19 2 6
do do	do.....	48 do do do do.....	do	18 0 0
do do	do.....	22 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	5 10 0
do 6	H. & J. Mair.....	86 do billots du haut des Grandes Chûtes Madawaska au lac Chats.	10 0	43 0 0
do 7	N. Burwash.....	12 do bois quarré du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.	8 9	5 5 0
do do	do.....	26 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	9 15 0
do 9	Walton Smith.....	54 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	13 10 0
do 10	Peter McArthur.....	37 do do do do.....	do	9 5 0
do do	Masson, Bruyere, Thomas & Cie.....	66 Madriers do do do do.....	7 6	24 15 0
do do	do.....	64 do bois quarré du haut des Gd. Chûtes Madawaska au pieds de la Chaudière.....	17 6	56 0 0
do do	do.....	59 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	22 2 6
do 9	George Marshall....	43 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	18 16 3
do 11	Daniel McLachlin...	56 do du haut des Grandes Chûtes au pied de la Chaudière.....	17 6	49 0 0
do do	do.....	57 do bois quarré du haut des Grandes Chûtes Madawaska au pied de la Chaudière.....	17 6	49 17 6
do do	do.....	73 do do do do.....	do	63 17 6
do do	George Bryson.....	63 do du haut de Calumet au pied Chaudière.....	12 6	39 7 6
do 12	John Supple.....	59 do do do do.....	do	26 17 6
do do	John Grierson.....	63 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	15 15 0
do 16	H. & J. Mair.....	63 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	27 11 3
do 17	Masson, Bruyere, Thomas & Cie.....	60 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	22 10 0
do 18	Robert Thompson....	19 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	11 17 6
do do	do.....	33 do du haut du Portage du Fort au pied de la Chaudière.....	8 9	14 8 9
do do	Robert Kenney.....	36 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	9 0 0
Porté en l'autre part.....			...	676 13 9

BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.

Date.	Noms des Propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants accrus.
	E. Masse, Agent, (Continué.)	Raporté de l'autre part...	s. d.	£ s. d. 676 13 9
1856. Juin 18	G. W. Osborne	18 radeaux de madriers du haut des Chats au pied de la Chaudière...	10 0	9 0 0
do do	Daniel O'Meara	45 do bois quarré du haut de Calumet au pied de Chaudière.....	12 6	28 2 6
do do	Thomas Bryson...	69 do do do do...	do	43 2 6
do do	Alex. McLean.....	61 do sur la glissoire Chaudière...	5 0	15 5 0
do 19	Duncan McFarlane...	73 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	31 18 9
do do	Masson, Bruyere, Thomas & Cie.....	44 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	16 10 0
do do	Wm. McConnell.....	57 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	35 12 6
do do	do	5 do sur la glissoire Chaudière...	5 0	1 5 0
do do	John Egan & Cie.....	63 do bois quarré du haut de Calumet au pied de la Chaudière...	12 6	39 7 6
		1 do sur la glissoire Calumet...	5 0	0 5 0
		1 do do Portage du Fort...	2 6	0 2 6
		1 do do glissoire des Chats.	5 0	0 5 0
do 20	John Foran.....	49 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	30 12 6
do do	Wm. Craig.....	48 do do do do...	do	30 0 0
do do	do	34 do du haut du Portage du Fort au pied de la Chaudière.....	8 9	14 17 6
do do	do	3 do sur la glissoire Chaudière...	5 0	0 15 0
do do	Samuel Lowe.....	79 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	29 12 6
do do	David T. Browne. ...	62 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	27 2 6
do 21	Taylor & Carswill....	101 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	63 2 6
do do	John Poupore.....	63 do do do do...	do	39 7 6
do do	Masson, Bruyere, Thomas & Cie.....	80 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	30 0 0
		1 do sur la glissoire Chaudière...	5 0	0 5 0
do do	Solomon Jones.....	59 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	36 17 6
do do	James Skead.....	80 do du haut des Grandes Chûtes Madawaska au pied de Chaudière	17 6	70 0 0
		6 do du haut des Grandes Chûtes au lac des Chats.....	10 0	3 0 0
		9 do sur la glissoire Chaudière...	5 0	2 5 0
do do	John Brown.....	30 do bois quarré du haut des Grandes Chûtes Madawaska au pied de la Chaudière.....	17 6	26 5 0
		55 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	20 12 6
		1 do sur la glissoire des Chats...	5 0	0 5 0
		Porté en l'autre part.		1322 10 0

**BOIS et FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de
l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.**

Date.	Noms des propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants Accrus.
			s. d.	£ s. d.
1856.	E. Masse Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part.....	1322 10 0
Juin 23	Hugh Carmichael....	69 radeaux du haut du Portage du Fort au pied de la Chaudière....	8 9	30 3 9
		1 do sur la glissoire Calumet....	5 0	0 5 0
		1 do do des Chats.....	5 0	0 5 0
		1 do do de la Chaudière....	5 0	0 5 0
do do	do	78 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	48 15 0
do 24	Wm. McKay.....	48 do du haut d'Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	21 0 0
do 25	Hiram Colton.....	69 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	43 2 6
do do	Veuve Al. McCauley.	77 do do do do... do	do	48 2 6
do do	Jos. Aumond.....	49 do do do do... do	do	30 12 6
do do	James Walker.....	73 do do do do... do	do	45 12 6
do do	Wm. & Js. Snedden..	81 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	30 7 6
do do	Arthur McArthur....	82 do du haut d'Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	35 17 6
do do	Jos. Aumond.....	73 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	18 5 0
do 26	Hugh Carmichael....	79 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	49 7 6
do do	do	77 do do do do... do	do	48 2 6
do do	do	37 do do do do... do	do	23 2 6
do do	do	30 do du haut du Portage du Fort au pied de la Chaudière.....	8 9	13 2 6
do do	do	10 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	3 15 0
do do	do	1 do bois quarré sur la glissoire Chaudière.....	5 0	0 5 0
do do	Masson, Bruyere, Tho- mas & Cie	62 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière.....	17 6	54 5 0
do 27	H. & J. Mair.....	54 do do do do... do	do	47 5 0
		6 do du haut d'Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	2 12 6
do do	do	64 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière.....	17 6	56 0 0
do 28	H. L. Browne.....	42 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	15 15 0
do do	John Egan & Cie....	82 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	51 5 0
		1 do sur la glissoire du Calumet.	5 0	0 5 0
		1 do do Portage du Fort....	2 6	0 2 6
do 30	R. W. Cruice.....	63 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	39 7 6
Juillet 1	Walter Findlay....	94 do do do do... do	do	58 15 0
do 2	David Moor	28 do du haut de Joachim au pied de la Chaudière.....	17 6	24 10 0
		25 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	15 12 6
		Porté en l'autre part.....	2178 13 9

BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.

Date.	Noms des propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants accrues.
	E. Mâsse, Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part	s. d.	£ s. d. 2178 13 9
1856.				
Juillet 1	David Moor	50 radeaux du haut de Calumet au pied de la Chaudière.	12 6	31 5 0
do do	do	50 do do do do	do	31 5 0
do do	Louis Brissard	23 do do do do	do	14 7 6
		33 do du haut du Portage du Fort au pied de la Chaudière	8 9	14 8 9
do do	do	73 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	45 12 6
do do	do	57 do do do do	do	35 12 6
do 3	Benj. McConnell	69 do do do do	do	43 2 6
	McConnell & Jolicœur	80 do du haut de Joachims au pied de la Chaudière	17 6	70 0 0
do 5	Robert Conroy	102 do bois carré sur la glissoire Chaudière	5 0	25 10 0
do do	John Poupore	51 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	31 17 6
		25 do du haut des Chats au pied de la Chaudière	7 6	9 7 6
do do	do	1 do sur la glissoire des Chats	5 0	0 5 0
do do	do	61 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	38 2 6
do 7	John Foran	48 do do do do	do	30 0 0
		16 do sur la glissoire Chaudière	do	4 0 0
do 8	Arthur McArthur	59 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière	17 6	51 12 6
		3 do du haut d'Arnprior au pied de la Chaudière	8 9	1 6 3
do do	do	53 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière	17 6	46 7 6
do do	Eusebe Varin	33 do sur la glissoire Chaudière	5 0	8 5 0
do do	John Lynch	63 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	39 7 6
do 9	James McFarlane	80 do du haut des Chats au pied de la Chaudière	7 6	30 0 0
		27 do sur la glissoire Chaudière	5 0	6 15 0
do do	John Supple	84 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	52 10 0
do do	Hilliard & Dickson	54 do du haut d'Arnprior au pied de la Chaudière	8 9	23 12 6
do 10	John L. McDougall	72 do du haut des Chats au pied de la Chaudière	7 6	27 0 0
		2 do sur la glissoire Chaudière	5 0	0 10 0
do 11	John L. Coghlan	48 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	30 0 0
		1 do sur la glissoire Chaudière	5 0	0 5 0
do do	A. H. Dunlop	77 do bois carré du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	48 2 6
do do	do	59 do do do do	do	36 17 6
		Porté en l'autre part	do	3006 1 3

**BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de
l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.**

Date.	Noms des Propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants accrus.
	E. Masse, Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part.....		£ s. d. 3006 1 3
1856.			d. s.	
Juillet 11	D. T. Brown.....	73 radeaux du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	31 18 9
do 15	C. S. Bellows.....	67 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	41 17 6
do do	John Lynch.....	61 do do do do...	do	38 2 6
do do	Jos. Aumond.....	77 do do do do...	do	48 2 6
do 16	H. & J. Mair.....	95 do du haut des Grandes Chûtes au pied de la Chaudière.....	17 6	83 2 6
		6 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	2 12 6
do do	Daniel O'Meara.....	72 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	45 0 0
do do	Samuel Dickson.....	60 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	22 10 0
do do	do	60 do do do do...	do	22 10 0
do 18	John Poupore.....	74 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	46 5 0
		6 do sur la glissoire Chaudière.	5 0	1 10 0
do do	C. & R. McDonell....	72 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	27 0 0
do do	do	72 do do do do...	do	27 0 0
do 23	Joseph Bell.....	74 do du haut de Joachins au pied de la Chaudière.....	17 6	64 15 0
do do	do	61 do do do do...	do	53 7 6
do do	Alex. McClaren.....	92 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	57 10 0
do 24	J. & D. Bell.....	76 do do do do...	do	47 10 0
		8 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	3 0 0
do do	do	72 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	45 0 0
do do	do	80 do do do do...	do	50 0 0
		7 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	1 15 0
		7 do do Portage du Fort...	2 6	0 17 6
do 25	Jos. Aumond.....	54 do du haut de Joachins au pied de la Chaudière	17 6	47 5 0
do 26	Alex. Horn.....	63 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	23 12 6
do do	William Rice	64 do do do do...	do	24 0 0
do do	G. W. Osborne.....	49 do madriers du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	10 0	24 10 0
do do	John Gillies.....	58 do bois carré du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	21 15 0
do do	Alex. Caldwell.....	63 do do do do...	do	23 12 6
do do	do	64 do do do do...	do	24 0 0
do 28	C. & R. McDonell....	37 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	23 2 6
		17 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	6 7 6
		Porté en l'autre part.....		3985 12 6

BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.

Date.	Noms des Propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants accrus.
			s. d.	£ s. d.
	E. Mâsse, Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part....	3985 12 6
1856.				
Juillet 28	J. & D. Bell.....	27 radeaux du haut de Joachins au pied de la Chaudière.....	17 6	23 12 6
		33 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	20 12 6
		75 do du haut de Joachins au pied de la Chaudière.....	17 6	65 12 6
do 30	C. & R. McDonell....	78 do do do do... do	do	68 5 0
do do	do	81 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	30 7 6
do do	do	90 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	56 5 0
Août 1	J. E. Babcock & Cie.	Barrage de 1458 morceaux de Pin à Gatneau.....	0 2	12 8 0
do do	John & W. McLean..	14 radeaux bois quarré du haut de Calumet au pied de Chaudière..	12 6	8 15 0
do 2	John Egan & Cie....	1 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	0 5 0
do do	do	55 do do do do... do	do	13 15 0
do do	do	48 do do do do... do	do	12 0 0
do do	do	58 do do do do... do	do	14 10 0
do do	do	109 do du haut de la glissoire des Chats au pied de la Chaudière..	7 6	40 17 6
do 5	James Skead.....	61 do du haut des Grandes Chûtes au pied de la Chaudière.....	17 6	53 7 6
		3 do du haut des Grandes Chûtes au lac des Chats.....	10 0	1 10 0
do do	do	2 do sur la glissoire des Chats...	5 0	0 10 0
do do	do	56 do du haut des Grandes Chûtes au pied de la Chaudière.....	17 6	49 0 0
		5 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	2 3 9
do do	do	2 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	0 10 0
do do	do	60 do du haut des Grandes Chûtes au pied de la Chaudière.....	17 6	52 10 0
		2 do sur la glis. Grandes Chûtes.	7 6	0 15 0
do do	John L. McDougall ..	42 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	18 7 6
		23 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	8 12 6
do do	John Supple.....	94 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	58 15 0
do do	do	94 do do do do... do	do	58 15 0
do 6	Benj. McConnell....	61 do do do do... do	do	38 2 6
do do	John Curry.....	78 do do do do... do	do	48 15 0
do 7	Geo. & Wm. Aird....	1 do sur la glissoire Chaudière..	5 0	0 5 0
		74 radeaux bois quarré du haut des Grandes Chûtes au pied de la Chaudière.....	17 6	64 15 0
	do	74 do do do do... do	do	64 15 0
		Porté en l'autre part.....	4874 6 9

**BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de
l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.**

Date.	Noms des propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants accrus.
	E. Masse, Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part.	s. d.	£ s. d. 4874 6 9
1856.				
août 7	C. & R. McDonell ...	78 radeaux du haut des Chats au pied de la Chaudière	7 6	29 5 0
do do	do	72 do do do do...	do	27 0 0
do do	do	70 do do do do...	do	26 5 0
do do	do	1 do sur la glissoire des Chats...	5 0	0 5 0
do 8	Robert Skead.....	70 do du haut des Chats au pied de la Chaudière	7 6	26 5 0
	do	62 do do do do...	do	23 5 0
	do	75 do do do do...	do	28 2 6
do do	Elliot Johnston.....	81 do do do do...	do	30 7 6
do do	Robert Kernachan.....	68 do do do do...	do	25 10 0
do 9	Roderick Ryan.....	82 do bois carré du haut de Joa- chims au pied de la Chaudière.	17 6	71 15 0
		1 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	0 12 6
do do	do	85 do du haut de Joachims au pied de la Chaudière.....	17 6	74 7 6
do 11	C. & R. McDonell. ...	72 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	27 0 0
		64 do do do do...	do	24 0 0
do 13	James P. Moffatt.....	68 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	42 10 0
		76 do do do do...	do	47 10 0
		1 do par Calumet	5 0	0 5 0
		1 do do Portage du Fort...	2 6	0 2 6
do do	do	77 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	48 2 6
do 14	William Morris.....	88 do bois carré du haut d'Arn- prior au pied de la Chaudière...	8 9	38 10 0
do do	John Supple.....	80 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	50 0 0
do 15	John Egan & Cie.....	77 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	28 17 6
do do	do	43 do do do do...	do	16 2 6
do do	do	64 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière.....	17 6	56 0 0
do do	do	51 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	31 17 6
do do	do	6 do du haut du Portage du Fort au pied de la Chaudière.....	8 9	2 12 6
		1 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	0 7 6
do 22	L. M. Coutlée.....	4 do sur la glissoire Chaudière...	5 0	1 0 0
	Peter White.....	95 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	59 7 6
do 27	Wm. Moffatt.....	42 do du haut de Joachims au pied de la Chaudière.....	17 6	36 15 0
do do	do	41 do do do do...	do	35 17 6
		Porté en l'autre part.....	..	5784 4 3

BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.

Date.	Noms des propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoire.	Montants accrus.
	E. Masse, Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part.	s. d.	£ s. d. 5784 4 3
1856.				
août 28	Joseph Aumond	Barrage de 368 morceaux de bois carré à Gatineau	0 2	3 1 4
	do do	do de 14 do bois plat do ...	0 1	0 1 2
	do do	do do 58 radeaux de bois carré du haut de Calumet au pied de la Chaud. 1 do sur la glissoire Chaudière...	12 6 5 0	36 5 0 0 5 0
	do do	do do 64 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	40 0 0
	do do	Ben. McConnell..... 14 do do do do ...	do	8 15 0
	do do	1 do du haut des Chats au pied de la Chaudière.....	7 6	0 7 6
Sept. 1	Robert Thompson....	32 do bois carré sur la glissoire Calumet.....	3 9	6 0 0
	do do	66 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	41 5 0
	do do	C. & R. McDonnell.. 51 do du haut des Chats au pied de la Chaudière	7 6	19 2 6
	do do	do do 53 do do do do ...	do	19 17 6
	do do	John Egan & Cie..... 56 do do do do ...	do	21 0 0
	do do	59 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière	17 6	51 12 6
	do do	Robert Conroy..... 64 do do do do ...	do	56 0 0
	do do	do do 72 do do do do ...	do	63 0 0
	do do	do do 93 do do do do ...	do	81 7 6
	do do	27 do du haut de Arnprior au pied de la Chaudière.....	8 9	11 16 3
	do 3	Ira Mason..... 80 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	50 0 0
	do do	do do 76 do do do do ...	do	47 10 0
	do do	do do 1 do sur la glissoire Calumet....	5 0	0 5 0
	do 8	McKay & Robertson.. 76 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière.....	17 6	66 10 0
	do do	Wm. McKay..... 82 do do do do ...	do	71 15 0
	do do	Daniel McLachlin... 67 do do do do ...	do	58 12 6
	do do	do do 64 do do do do ...	do	56 0 0
	do do	do do 71 do do do do ...	do	62 2 6
	do do	do do 61 do do do do ...	do	53 7 6
	do do	1 do du haut des Grandes Chutes au lac des Chats.....	10 0	0 10 0
	do do	1 do sur la glissoire des Chats...	5 0	0 5 0
	do do	do do 71 do du haut des Grandes Chutes au pied de la Chaudière.....	17 6	62 2 6
	do 9	Wm. Morris..... 120 do bois carré du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	75 0 0
	do do	3 do par Calumet.....	5 0	0 15 0
	do do	3 do do Portage du Fort..	2 6	0 7 6
	do do	2 do do Chats	5 0	0 10 0
	do do	do do 72 do du haut de Calumet au pied de la Chaudière.....	12 6	45 0 0
		Porté en l'autre part		6894 13 0

**BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires de
l'Ottawa et des Travaux pendant l'année 1856.**

Date.	Noms des propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoir e.	Montants accrus.
1856.	E. Mâsse, Agent, (Continué.)	Rapporté de l'autre part.	s. d.	£ s. d.
Sept. 10	John Supple.	93 radeaux bois quarré du haut de Calumet au pied de la Chaudière.	12 6	58 2 6
do 15	Philip Thompson.	1 do sur la glissoire Chaudière.	5 0	0 5 0
do do	Wm. T. Aylen.	Barrage de 6718 billots de sciage à Gatineau.	1 2	13 19 11
do do	do	80 radeaux bois quarré du haut de Calumet au pied de la Chaudière.	12 6	50 0 0
do 24	G. W. Osborne.	84 do do do do	do	52 10 0
Oct. 1	do	51 do madriers du haut des Chats au pied de la Chaudière.	10 0	25 10 0
do 8	Alex. McIntosh.	1 do bois quarré do do	7 6	0 7 6
do 27	Success. de G. B. Hall.	50 do madriers du haut des Chats au pied de la Chaudière.	10 0	25 0 0
do 28	John Egan & Cie.	2 do bois quarré sur la glissoire Chaudière.	5 0	0 10 0
Nov. 1	Hamilton Frères.	Barrage de 26,065 billots de sciage à Gatineau	0 ½	54 6 0½
do 22	Harris & Brownson.	83 radeaux bi'lots de sciage sur la glissoire de Arnprior.	2 6	10 7 6
do 29	J. M. Currier & Cie	44 do madriers sur la glissoire Chaudière.	7 6	16 10 0
Déc. 18	Gilmour & Cie.	Barrage de 71,693 billots de sciage à Gatineau.	0 ½	149 7 2½
		do de 53 morceaux bois quarré, do do do	0 2	0 8 10
		Barrage de 4510 billots de sciage à Gatineau	0 ½	9 7 11
		do do de 19,242 do	0 ½	40 1 9
		355 radeaux bois quarré du haut de Calumet au pied de la Chaudière	12 6	221 17 6
		414 do du haut des Grandes Chutes Madawaska au pied de Chaudière	17 6	362 5 0
		81 do du haut de Joachins au pied de la Chaudière.	17 6	70 17 6
		1 do sur la glissoire Calumet	5 0	0 5 0
		1 do do des Chats.	5 0	0 5 0
		42 do do de la Chaudière.	do	10 10 0
		Total accru.		8067 7 2
		Duquel par McL. Stewart.		7054 3 4
		do lui-même.		1013 4 2
				8067 7 6

**BOIS ET FORETS—Rapport des Taux provenant des Glissoires
de St. Maurice et des Travaux pendant l'année 1856.**

Date.	Noms des propriétaires de bois.	Glissoires passées.	Taux sur glissoires.	Montants accrus.
1856	C. H. Godby, Agent.			£ s. d.
	T. McDougall			9 3 6
	A. Gilmour & Cie			3 18 0
	G. B. Hall			115 18 11
	E. Quinn & Cie			48 17 0
	G. Baptist			125 6 3
	W. Price			0 16 0
	Compagnie desbois de St. Maurice			236 17 6
		Total accru		540 16 2

NOTA :—Les glissoires du St. Maurice étant encore nouvelles, et leur bureau n'étant pas entièrement organisée, les détails ne peuvent être donnés au long.

APPENDICE P

TROISIÈME PARTIE.

TRANSACTIONS DU DEPARTEMENT

DU

SURINTENDANT DES MESUREURS DE BOIS.

WILLIAM QUINN,	-	-	-	Surintendant,	Québec.
GEORGE COLLER,	-	-	-	Député do	Sorel.
CHS. E. BELLE,	-	-	-	do do	Montréal.

A.

BOIS ET FORETS—Tableau général des Recettes et Déboursés du Surintendant des Inspecteurs de Bois pour le mesurage, l'inspection, etc. du bois de construction, du 1er Janv. au 31 Déc. 1856.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Pour gros des recettes pour le mesurage et l'inspection du bois de construction, d'après l'état..... Pour montants reçus provenant de spécifications en duplicata concernant les arpentages, etc..... Balance.....	12385	2	3	B	12385	2	3
Pour montant reçu provenant du surplus des fonds du bureau, suivant notification par lettre de l'Hon. Receveur Général, datée Toronto, 1er Mars, 1856. Balance.....	1064	5	10		1064	5	10
	13458	14	6		13458	14	6
Montant payé aux Inspect. de bois, suivant l'état. Salaires payés aux employés, suivant l'état..... Déboursés contingents, suivant l'état..... Balance payée au Député-Surintendant (Sorel)..... Salaire payé au Surintendant pour l'année finissant le 31 Décembre, 1856, sous l'acte 9 V. c. 18.....				C			
				D	9379	17	3
				E	2639	7	8
				F	641	4	3
					298	5	4
					500	0	0
					13458	14	6
Balance rapporte..... Balance, suivant l'état A rendu le 31 Décembre, 1855..... Bonus payés aux employés à eux accordés pour l'année 1854, suivant l'état.....				G			
	1000	0	0		1064	5	10
	888	0	3		234	19	5
	1838	0	3		588	15	0
Balance.....	1838	0	3		1888	0	3
					888	0	3

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 31 Décembre, 1856.

B.—BOIS ET FORETS—Tableau du mesurage et inspection du bois de construction au Port de Québec, sous la surveillance du Bureau du Surintendant des Inspecteurs de bois, pendant la saison de 1856.

	MORCEAUX.	Mesuré.....	TON'X.	s. d.	£ s. d.
Pin Blanc.....	274617	447054 ²⁰ / ₁₀₀		
Noyer cendré.....	218	280 ²⁵ / ₁₀₀		
Noyer tendre.....	62	68 ²⁵ / ₁₀₀		
Bois blanc.....	35	44 ³⁰ / ₁₀₀		
		Total.....	447447 ³⁶ / ₁₀₀	2 ³ / ₄	5127 0 2
Pin Rouge.....	57416	60777 ²⁰ / ₁₀₀		
Chêne.....	17449	32005 ¹⁰ / ₁₀₀		
Orme.....	32571	30161 ⁴ / ₁₀₀		
Frêne.....	2166	2416 ³³ / ₁₀₀		
Tamarin.....	21729	14837 ¹³ / ₁₀₀		
Mérisier.....	3283	1390 ²³ / ₁₀₀		
Erable.....	67	74 ¹⁰ / ₁₀₀		
Hêtre.....	15	1 ² / ₁₀₀		
Ciguë.....	1330	989 ⁰ / ₁₀₀		
Épave.....	26	26 ³⁶ / ₁₀₀		
Noyer.....	1228	829 ⁰ / ₁₀₀		
			143522 ²⁰ / ₁₀₀	3 ³ / ₄	2242 10 10
Pin blanc.....	1924	Comptés et mesurés, ou mesurés et près à être mis à bord.....	2952 ³ / ₁₀₀	5 ³ / ₈	66 2 3
Pin Rouge.....	14	do do do do do	151 ⁰ / ₁₀₀	6 ¹ / ₄	0 8 1
Orme.....	1143	do do do do do	920 ⁸ / ₁₀₀		
Frêne.....	3	do do do do do	3 ⁰ / ₁₀₀		
Tamarin.....	9	do do do do do	4		
Mérisier.....	848	do do do do do	264 ³⁰ / ₁₀₀		
		Total.....	11921 ⁶ / ₁₀₀	7 ¹ / ₈	35 8 0

C.—TABLEAU des Honoraires payés aux Inspecteurs de Bois dans leurs différents départements pour travaux faits pendant la saison de 1856.

Département.	Nom de l'Inspecteur, etc.	Voucher.	Montant.		Total.				
			£	s. d.	£	s. d.			
Bois quarré..... Mâts, Barres d'ans- pect, etc.	Ig. A. Dorval.....	1	343	1 2	862	9 4			
	Olivier Gaboury.....	2	278	11 10					
	Alexis Dorval.....	3	240	16 4					
Bois quarré.....	Joseph Larose.....	4	229	8 11	4484	0 1			
	Pierre McNeil.....	5	213	17 0					
	Olivier Gauvreau.....	6	211	5 2					
	Denis Cantillon.....	7	209	4 1					
	J. S. Waterson.....	8	200	4 5					
	Thomas Redmond.....	9	196	5 7					
	Edward Verreault.....	10	194	16 9					
	James Scott.....	11	189	18 11					
	N. Valin.....	12	181	14 11					
	Peter Gilgau.....	13	179	18 3					
	J. B. Vachon.....	14	172	12 10					
	Jas. Lynch.....	15	171	5 2					
	William Duggan.....	16	138	15 0					
	John Clark.....	17	168	1 0					
	Joseph Lockquell.....	18	167	1 5					
	John O'Sullivan.....	19	163	10 9					
	Louis Dorion.....	20	161	2 11					
	Pierre Jennest.....	21	159	2 11					
	William Bee.....	22	158	13 6					
	Denis Dnggan.....	23	155	1 8					
	Jacques Jobin.....	24	154	0 11					
	Henry McPeak.....	25	146	1 2					
	F. X. Béland.....	26	137	7 6					
	Robt. Russell, partie de la saison.	27	107	0 2					
	Stephen Lambert, do.	28	105	17 7					
	Thomas Murphy, do.	29	85	18 11					
	John Miller, inspect. de l'export.	30	50	4 6					
	George Miller, do.	31	44	18 0					
	Mr. Quirk, do.	32	0	10 2					
	Bois gré., madriers, planches, pièces et bois à lattes.	Jean Bornais.....	33	116			18 9	224	19 4
		J. B. Jarnac.....	34	108			0 7		
	Madriers, planches, pièces et bois à lattes.	F. X. Thompson.....	35	340			1 8	2667	4 11
Thos. Wilson.....		36	267	19 5					
Thos. Malone.....		37	265	10 9					
Michl. Power.....		38	232	4 1					
Michel Hamel.....		39	230	18 9					
Benjamin Lockquell.....		40	212	6 5					
James Myler.....		41	188	0 10					
Patrick Malone.....		42	172	0 5					
Charles Couture.....		43	159	13 8					
William McKutcheon.....		44	153	12 1					
Maurice Malone.....		45	138	6 4					
Jean Couture.....		46	112	2 3					
Peter Gilley.....		47	98	12 2					
Jérôme Couture.....		48	95	16 1					
Porté en l'autre part.....		2667	4 11	5571	8 9			

TABLEAU des honoraires payés aux inspecteurs, etc.—*Continué.*

Département.	Nom de l'Inspecteur, etc.	Voucher.	Montant.	Total.
Madreries, pièces, planches, et bois à lattes.	Rapporté.....	2667 4 11	5571 8 9
	Michl. Murphy.....	49	93 5 0	
	Thos. Clark, inspect. de l'export..	50	12 18 4	2773 8 3
Douves.....	M. Gibbons.....	51	120 18 0	
	Jos. Frederick.....	52	103 14 4	
	Barthe. Chartier.....	53	91 16 1	
	Louis Myrand.....	54	83 8 2	
	Wm. O'Brien.....	55	82 19 10	
	Jacques Villeneuve.....	56	80 18 1	
	John Curtin.....	57	79 10 0	
	Chas. Corneau.....	58	78 17 10	
	Rob't. Boyle.....	59	76 14 6	
	Jos. Langlois.....	60	74 11 4	
	Clément Giroux.....	61	74 3 3	
J. B. Philbert.....	62	73 2 7		
Martin O'Brien, partie de la saison.	63	14 6 3		
				1035 0 3
				9379 17 3

N. B.—Le montant payé aux Inspecteurs de bois tel que détaillé par le tableau, est le gros du montant de leurs revenus respectifs, à même lequel ils ont à payer, conformément à la 17^e clause de l'acte, leurs aides et assistants, ainsi que toutes autres dépenses indispensables dans l'exécution de leurs devoirs.

G.—BOIS ET FORETS —Montant des Bonus payés aux employés dans le Bureau du Surintendant des Inspecteurs, Québec, pour l'année 1854, suivant la lettre du Commissaire des Terres de la Couronne, datée Toronto, 2 décembre 1856.

NOM.	Salaires, 1854.	Bonus ci-payé.
	£ s. d.	£ s. d.
Mathew Harbeson	300 0 0	75 0 0
Charles Graddon.....	250 0 0	62 10 0
Alexander Fraser.....	250 0 0	62 10 0
John Y. Cooke.....	145 0 0	36 5 0
Edward Byrne.....	150 0 0	37 10 0
John O'Kane.....	160 0 0	40 0 0
Alexander McGillis.....	155 0 0	38 15 0
James Prendergast.....	120 0 0	30 0 0
Pierre Miller.....	110 0 0	27 10 0
Jeremiah Crolly.....	110 0 0	27 10 0
Francis Quinn.....	100 0 0	25 0 0
James Vaughan.....	100 0 0	25 0 0
Thomas Kelly.....	100 0 0	25 0 0
Octave Vézina.....	60 0 0	15 0 0
James O'Leary.....	60 0 0	15 0 0
Charles Miller.....	45 0 0	11 5 0
Thaddeus Walsh.....	30 0 0	7 10 0
Henry Temple.....	30 0 0	7 10 0
Charles Jordan, messenger.....	80 0 0	20 0 0
Total.....	2355 0 0	588 15 0

Ces sommes forment un bonus d'un quartier de salaire alloué pour l'année 1854.

BOIS ET FORETS—Etat des bois mesurés, inspectés et comptés à Lachine, sous la surveillance du Bureau du Député Surintendant des Inspecteurs, pendant la saison de 1856.

17

QUANTITÉ ET DESCRIPTION DU BOIS.

	Quarré.		Plat.		Rond.		Billots de sciage. Nombre.
	Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds.	
Pin blanc.....	5,286	250,417	2,932	92,829			
Pin rouge.....	24	830					
Chêne.....	321	16,645	121	3,427			
Orme.....	194	6,753	186	6,651			
Mérissier.....	10	343					
Frêne.....	104	3,682	18	625			
Tamarin.....	155	4,691	319	11,038			
Bois-blanc.....	10	484					
Erable.....	18	602	6	177			
Cigle.....	20	598			2,042	68,577	2,039
Cèdre.....							
Billots de sciage.....							
	6,142	285,045	3,582	114,747	2,042	68,577	2,039

Nombre de radeaux, 38.

**BOIS ET FORETS—Etat des bois mesurés à Sorel sous la surveillance du
de 1856, et section de la Province**

SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blanc.		Pin rouge.		Chêne.	
	Morc'x.	Pieds.	M'x.	Pieds.	M	Pieds.
Ottawa—Ile aux Allumettes	1323	68216	103	3076
Township de Clarence	2194	91995	9	187
St. Laurent—Lac Erie.....	6	529	103	9004
	3523	160740	103	3076	112	9191

**BOIS ET FORETS.—Etat Général des Recettes et Déboursés pour le
Député-Surintendant des Inspecteurs**

	A.	£ s. d.	£ s. d.
Pour gros des recettes sur mesurage de bois, sui- vant l'état.....			
3523 Morceaux Pin blanc, 4018 $\frac{3}{4}$ Ton'x.			
31 do Bois blanc, 31 $\frac{4}{10}$ do			
3554 do 4052 $\frac{2}{4}$ Ton'x à 2 $\frac{3}{4}$ d.		46 8 9	
103 do Pin rouge, 76 $\frac{3}{4}$ Ton'x.			
112 do Chêne, 229 $\frac{3}{10}$ do			
36 do Orme, 29 $\frac{3}{7}$ do			
49 do Frêne, 45 $\frac{3}{10}$ do			
315 do Tamain, 215 $\frac{3}{5}$ do			
17 do Mérisier, 9 $\frac{3}{10}$ do			
12 do Erable, 10 $\frac{3}{5}$ do			
644 do 618 $\frac{1}{10}$ Ton'x à 3 $\frac{3}{4}$ d.		9 13 3	56 2 0
Argent reçu de William Quinn, surintendant des mesureurs de bois, Québec, balance à compte. }			298 5 4
			354 7 4

Bureau du Député Surintendant des Inspecteurs de bois, pendant la saison où ces bois ont été pris.

Orme.		Frêne.		Tamarin.		Mérisier.		Erable.		Bois blanc.	
M'x.	Pieds.	M'x.	Pieds.	M'x.	Pieds.	M'x.	Pieds.	M'x.	Pieds.	M'x.	Pieds.
										1	35
36	1197	49	1839	315	8635	17	363	12	435	30	1329
36	1197	49	1839	315	8635	17	363	12	435	31	1364

mesurage et inspection de bois à Sorel, sous la surveillance du Bureau du de bois, pendant la saison de 1856.

	Vouchers.	£ s. d.	£ s. d.
Honoraires payés—Robert Russell, inspecteur de bois.	1	38 2 0
Payé à P. W. Ronald pour services comme clerc de spécifications en temps requis.....	2	5 0 0
Payé à M. Morgan, loyer du bureau pour la saison.	3	7 10 0
Payé à Middleton et Dawson, pour papeteries.....	4	2 7 4
Payé pour diverses charges et coûts, tel que par état.....	5	1 8 0
Payé pour services comme député surintendant des inspecteurs de bois à Sorel, et pour entrer et faire rapport des droits de la couronne sur les bois exportés par Sorel, du 1er Janv. au 31 Déc.			300 0 0
			<hr/> 354 7 4

APPENDICE

Rapport du nombre d'acres vendus et du montant reçu sur la
du Million d'acres appropriés

Date.	Acres.	Prix.	RECETTES.				Gouvernement. — Principal.
			Principal.	Rente.	Intérêt.	Honoraires chemin Saugeen.	
1851.....	52611	s. d. 12 6 12 6	£ s. d. 5561 7 10	£ s. d. 7 8 9	£ s. d. 13 4 10	£ s. d.	£ s. d. 1025 16 4
1852.....	61243	à 10	7204 18 11	5 5 1	122 19 11	4428 0 0
1853.....	177483½	10 0	21605 0 0	35 0 3	424 19 7	105 0 0	17423 15 6
1854.....	304985½	10 0	25212 15 11	226 11 0	642 11 2	23493 16 4
1855.....	312393	10 0	40700 1 8	24 1 11	2096 9 11	37404 14 8
1856.....	47725	10 0	22487 5 0	643 3 6	1906 1 0	19928 9 3
lots de ville et de parc..	956441 4421¼ 960862¼		122771 9 4	941 10 6	5206 6 5	105 0 0	103704 12 1
	39137¼		Balance de ce qui reste à vendre.				

R É C A P I

R E C E T T E S .

Principal.....	122771 9 4
Rente.....	941 10 6
Intérêt.....	5206 6 5
Honoraires chemin Saugeen.....	105 0 0
	£129024 6 3

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 31 Décembre, 1856.

Q.

vente des Terres d'Ecoles, sous la 12 Vic. chap. 200, étant partie pour les Ecoles Communes.

P A Y E M E N T S .

Gouvernement. — Rente.	Gouvernement. — Intérêt.	Chemin Saugeen.	Arpentages	Commis- sion. — Principal.	Commis- sion. — Rente.	Commis- sion. — Intérêt.	Déboursés et autres incidente.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
6 19 10	12 9 0		4183 5 4	333 13 8	0 8 11	0 15 10	18 12 6
4 18 11	115 12 0		2342 17 11	432 5 8	0 6 2	7 7 11	1 15 4
32 18 3	399 9 8	1888 5 9	1093 9 9	1303 7 0	2 2 0	25 9 11	1 2 0
212 19 2	604 0 2		154 17 0	1512 15 4	13 11 10	38 11 0	51 7 3
22 13 1	1969 4 2		818 4 11	2442 0 1	1 8 10	125 15 9	36 12 0
604 11 9	1791 13 8		984 11 2	1349 4 7	38 11 9	114 7 4	225 0 0
885 1 0	4892 8 8	1888 5 9	9577 6 1	7373 6 4	56 9 6	312 7 9	334 9 1

T U L A T I O N .

P A Y E M E N T S .

Montant transféré au Gouvernement à compte du Principal.....	103704 12 1
“ “ “ “ Rente.....	885 1 0
“ “ “ “ Intérêt.....	4892 8 8
Total transféré au Gouvernement.....	109482 1 9
Montant payé à compte du chemin Saugeen.....	1888 5 9
“ “ Arpentages.....	9577 6 1
“ “ Commission—Principal.....	7373 6 4
“ “ “ Rente.....	56 9 6
“ “ “ Intérêt.....	312 7 9
“ “ “ Déboursés.....	334 9 1
	£129024 6 3

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

 APPENDICE R.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant du progrès que j'ai fait dans le tracé de la ligne d'exploration entreprise d'après vos instructions sur la rive nord du lac Huron, s'étendant de la rivière à l'Eturgeon, qui se décharge dans le lac Népissing, à la rivière des Espagnols qui se jette dans le lac Huron, point le plus à l'ouest que j'aie atteint durant cette saison.

Dans mon rapport du 26 de septembre je vous ai mentionné que j'avais été sérieusement retardé par l'inclémence du temps, les pluies ayant été bien plus fréquentes qu'à l'ordinaire. Ce temps a continué jusqu'au matin du 3 d'octobre ; ce n'est qu'alors qu'un changement me permit de poursuivre mes travaux avec plus de rapidité. Dans ce même rapport je vous disais que je me proposais, si toutefois vous approuviez mon dessein, de continuer l'exploration durant l'hiver ; mais n'ayant pu trouver d'hommes pour m'accompagner, je fus malgré moi contraint d'abandonner mon projet.

En vous soumettant mon rapport je donnerai d'abord un résumé général des travaux exécutés pendant l'été, et décrirai ensuite de la manière la plus exacte que me permettront mes talents, la nature du pays exploré, ses ressources naturelles et son adaptation aux fins d'établissement.

Dans mon rapport de l'an dernier je disais que j'étais convaincu qu'une contrée possédant d'aussi vastes avantages naturels, ne demeurerait pas longtemps dans son état sauvage, mais qu'elle deviendrait bientôt pour la province une source de revenu. Je maintiens encore cette opinion, car quoique durant cette saison, j'aie traversé et examiné une section différente de celle que j'avais parcourue et explorée en 1855, je ne vois aucune raison pour la changer.

Je laissai le 10 Juin, Pénétanguishene, point le plus éloigné qu'ait encore atteint la civilisation dans cette section, et parvins le 16 du même mois à la rivière des Français ; là je débarquai mes provisions, et renvoyai mon bateau sous la charge d'un de mes officiers à Pénétanguishene pour d'autres provisions, avec ordre de me rejoindre au moulin de Waddell le 1er de juillet ; je remontai la rivière des Français, traversai le lac Népissing et me rendis sur la rivière à l'Eturgeon au point d'où selon mes instructions je devais commencer mon exploration. Les arrangements nécessaires à mon expédition me retinrent en cet endroit pendant plusieurs jours durant lesquels je m'occupai à prendre une série d'observations astronomiques dans le but de régler nos montres, et avec l'aide de Mr. Murray, assistant géologue provincial, je pus le 26 prendre des observations lunaires qui me permettront, je l'espère, de m'assurer de la longitude de l'embouchure de la rivière à l'Eturgeon.

Du point de départ au 46° 22' 9" N. de latitude par observation, immédiatement au-dessous de la première chute qui obstrue la navigation de la rivière à l'Eturgeon, je tirai la ligne ouest, notant à intervalles les variations de l'aimant, et plantai à la distance de six milles un poteau de cèdre, sur lequel j'inscrivis la distance à partir du point de départ, et je ferai observer ici que ce système fut suivi durant toute l'exploration, et où

la chose était praticable, des amas de pierres furent faits autour des pôteaux, et les distances et la position des arbres furent prises.

En arrivant à la rivière Buève, à sept milles et un quart de la rivière à l'Eturgeon, je laissai Mr. Johnston avec un guide, deux chaîneurs, et huit bûcherons et porteurs, avec ordres de se porter en avant avec toute la célérité possible ; et avec deux canots je me dirigeai vers la partie la plus au nord-ouest du lac Népissing, d'où me portant sur la latitude requise je fis un dépôt de provisions. De là descendant la rivière des Français je me rendis au moulin de Waddell sur la rivière Mahzenasing, qui se décharge dans l'Anse à Collin ; et là tirant de mon bateau d'autres provisions je me dirigeai de nouveau vers l'intérieur, explorant la rivière et la chaîne des lacs autant qu'il me fut possible, et arrivé sur la latitude de la ligne de base, à 12 milles à peu près de la navigation des canots, je fis un autre dépôt de provisions, et revins sur le devant, ayant préalablement expédié Mr. Mitchell, un de mes chaîneurs à qui avait été confiée la garde de notre bateau, à Shebahonahning avec ordres de décharger à ce poste et de se diriger de là vers la rivière des Français et d'y attendre des instructions ultérieures.

Prenant d'autres provisions dans mes canots de Shebahonahning, je remontai la rivière au Poisson Blanc, et parvins au lac Rond le lundi 28 juillet, j'emmagasinai mes provisions dans les hangars de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson qu'on eût l'obligeance de m'offrir pour cet objet. Je commençai l'exploration de la première ligne méridienne à partir du lac Rond dans la latitude $46^{\circ} 20' 25''$ nord, et la prolongeai jusqu'au $46^{\circ} 32' 27''$ nord, c'est-à-dire jusqu'à la profondeur de douze milles ou de deux townships au nord de l'endroit où la ligne de base prolongée de la rivière à l'Eturgeon doit toucher la méridienne, prenant des observations soigneuses afin de m'assurer des positions et de déterminer les variations du compas. Je complétois l'exploration de cette ligne le mardi 26 août, et m'en retournai au lac au Poisson Blanc. Mr. Johnston n'étant pas encore de retour, je me rendis à la rivière des Espagnols, et ayant mis en sûreté les provisions que Mr. Mitchell y avait transportées, je retournai au lac au Poisson Blanc.

Mon parti d'hommes étant au complet je courus une ligne d'essai vers l'est la distance de onze milles, emportant des vivres avec moi dans la crainte que quelque accident ne fût arrivé à Mr. Johnston. Ne l'ayant pas rencontré au bout de la ligne, je retournai de nouveau au lac au Poisson Blanc, et ayant fait partir Mr. Williams, un de mes assistants, pour le moulin de Waddell, avec instruction de se rendre jusqu'au dépôt de provisions, je poussai avec Mr. Mitchell et le reste de mon parti, guidé par un Indien, à travers une chaîne de lacs vers le lac Népissing, ayant été informé par un Indien que Mr. Johnston avait manqué de vivres, vendredi le 12 septembre je rencontrai Mr. Jones qui guidé par un jeune Indien était à ma recherche, et je rejoignis le lendemain-soir Mr. Johnston sur la Wah-na-pi-ta-siber, belle rivière qui coule vers le sud et se décharge dans la rivière des Français. Pour le récit des procédés de Mr. Johnston à partir du moment où je me séparai de lui sur la rivière Buève, je vous renvoie à son rapport ainsi qu'à celui de Mr. Jones l'explorateur, que je vous transmets tous deux.

De là, prenant le commandement de l'expédition, je poussai avec tout mon parti jusqu'au lac au Poisson Blanc que j'atteignis vendredi le 26

septembre. J'y déchargeai les chaîneurs de Mr. Johnston et trois hommes du parti qui avaient été employés.

Lundi 29 septembre je me dirigeai vers l'extrémité nord de la ligne méridienne, et m'étant assuré par des observations de l'exactitude des travaux, je continuai la ligne ouest durant quatre milles—je laissai là Mr. Johnston et remontai la rivière Vermillon qui se décharge dans la branche est de la rivière des Espagnols, et ayant approvisionné le parti de Mr. Johnston, j'explorai cette rivière sur une distance de plusieurs milles, faisant de chaque côté des excursions à l'intérieur. Ce service me retint jusqu'au 13 d'octobre. De là, je me rendis sur la branche principale de la rivière des Espagnols, et l'explorai sur plusieurs milles plus haut que le point marqué en dernier lieu par Mr. Murray.

Les pluies excessives des mois d'août et septembre ayant gonflé considérablement la rivière je ne pus avancer que lentement, n'ayant que deux hommes, à part de Mr. William et moi-même, pour conduire deux pesants canots ; lundi le 20, j'abandonnai les canots et poussai à l'intérieur vers le nord ; vendredi le 24, je touchai la ligne de base et parvins le même soir au camp de Mr. Johnston. Le temps qui du 3 d'octobre avait été très beau, devint de nouveau très orageux, je déterminai en conséquence de clore mes travaux pour la saison, et ayant embarqué mes baggages sur un cageux, je les fis descendre la rivière avec mes hommes et je gagnai à pieds mes canots. Je descendis la rivière des Espagnols jusqu'à la première chute, où Mr. Mitchell avait laissé notre bateau. Ayant mis les canots en sûreté pour la prochaine saison, je me rendis à Pénétanguishene le dimanche soir, 9 novembre, où je déchargeai mon parti. J'arrivai à Chatham samedi le 15 de novembre.

L'aspect de la partie explorée durant cette saison est à peu près le même que celui décrit dans mon rapport de l'année dernière, le pays se composant de vallées de bonne terre, variant en largeur et coupées par des chaînes de rochers.

Dans les vallées le sol tel que déjà décrit est bon, se composant d'une marne sablonneuse ou d'un dépôt profond de matières végétales décomposées, sur un fond d'argile blanc ou bleu. Les rochers qui varient en hauteur de 40 à 150 pieds sont tantôt couverts de pins et de peupliers magnifiques, mêlés de mérisier, d'érable et d'épinette blanche, tantôt ils ne présentent que des pins rabougris, du cyprès et du chêne rouge, ou n'ont aucune végétation.

Laissant à l'ouest la rivière à l'Eturgeon, sur une distance de neuf milles, la surface est basse et unie, mais le sol est de bonne qualité, étant un terrain végétal profond, superposé sur un fond d'argile bleu. Le bois est mêlé et consiste en mérisier noir et blanc, cèdre, épinette rouge et blanche, pruche, sapin, frêne noir, plaine et orme, et ça et là de bosquets magnifiques de pins rouge et blanc. Je ne traversai sur cette route que deux chaînes de rochers, dont l'élévation au-dessus de la plaine n'est que peu considérable, l'une à-peu-près un mille à l'ouest, l'autre à deux milles à l'est de la rivière Buève.

A l'ouest de ce point sur une distance de neuf milles la contrée est rendue très inégale par deux chaînes de rochers ; et quoique le sol dans les vallées soit profond et de bonne qualité, la rencontre fréquente de ces hauteurs la rend moins favorable à la culture. Les vallées n'ont au plus large que soixante chaînes.

Sur les six milles suivants la surface est onduleuse ; le sol est une marne sablonneuse très fine sur un fond d'argile, et le bois consiste en mérisier noir, érable, pruche, bois dur, cèdre et sapin avec quelques talles de pins. Je considère cette section comme une continuation de la région explorée l'an dernier qui se trouve au nord de la Pointe au Hiboux sur la rivière des Français, et à laquelle j'ai fait allusion dans mon rapport.

Sur une distance de 17 milles vers l'ouest la surface est accidentée et stérile, et rendue très inégale par des chaînes de rochers. Les vallées sont étroites et couvertes en grande partie de fragments de roches ; les chaînes de rochers sont plus hautes que celles déjà traversées, et sont plus difficiles à approcher. Prise à l'ensemble cette section est plus rebutante et moins favorable à la culture.

De ce point au lac au Poisson Blanc distant de 18 milles, la surface quoique entrecoupée par des rochers, ne présente aucun obstacle sérieux à l'établissement. Ces rochers quoique généralement hauts sont faciles à approcher, et sont bien boisés ; du pin de très belle qualité se trouve sur toute la route. Les vallées deviennent plus larges, le sol étant une marne sablonneuse très riche sur un fond d'argile, et le bois est tel que je viens de mentionner, mais plus gros, et semble avoir plus de vigueur. Dans cette section nous avons traversé plusieurs lacs et cours d'eau qui forment partie de la route suivie par les canots du lac Népissing au lac au Poisson Blanc. Les bords de ces lacs sont généralement hauts et inclinés, mais couverts d'une pousse épaisse de bois.

Le caractère de la contrée sur la ligne méridienne ressemble beaucoup à celui de la dernière section sur la ligne de base à partir de la rivière Wah-na-pi-ta-siber, excepté que les vallées sont plus larges, et le sol généralement plus léger. Deux prairies couvertes de foin magnifique furent traversées. Entre les 5e et 8e milles je m'aperçus qu'il existait une attraction considérable, l'aiguille variant de 4° à 14° ouest. Le roc démontre clairement l'existence du fer.

À l'extrémité nord de la ligne méridienne vers l'ouest sur une distance de douze milles le sol est excellent, et le bois est principalement du bois franc, et l'un et l'autre sont à peu près tels que ceux décrits comme existant dans les parties fertiles. Les hauteurs traversées dans cette section diffèrent de celles rencontrées auparavant, étant une formation d'ardoise. À une distance de dix milles du point de départ je rencontrai la rivière Vermillon mentionnée plus haut, belle et large rivière, très profonde et rapide, coulant généralement dans une direction sud-ouest, elle se décharge dans le lac Vermillon, et de là, courant au sud, elle joint la branche est de la rivière des Espagnols, à peu près cinq milles à l'est du lac au Poisson Blanc. Les bords de cette rivière ont une apparence très attrayante, tant sous le rapport du sol que du bois, le premier étant un riche dépôt d'alluvion sur un fond d'argile bleu-rougeâtre, et le bois se composant principalement de bois franc. L'intérieur à une distance considérable offre la même apparence, le chêne, l'orme et le frêne blanc y sont en abondance.

Cette rivière, selon que j'en fus informé par un employé de la compagnie de la Baie d'Hudson, a sa source sur les hauteurs des terres, et n'est interrompue que par le seul lac dont je viens de parler.

Le lac Vermillon est une étroite nappe d'eau, boisée jusqu'à son bord de mérisier, peuplier, érable et de chêne ; les sauvages lui ont donné le nom qu'il porte à cause de la couleur magnifique des feuilles en automne.

A son extrémité ouest j'observai des jardins considérables, produisant en abondance du blé-d'inde et des patates. Sur quinze milles de la partie restante de la ligne de base explorée, la surface, quoique considérablement accidentée, présente plusieurs étendues de terrains propres à la colonisation, les chaînes de rochers n'étant ni bien hautes ni trop inégales. Sur les quatre derniers milles la surface est très inégale, les vallées sont étroites et le sol de peu de profondeur ; les hauteurs sont inégales, escarpées et stériles.

En courant la ligne d'exploration en arrière du moulin de Waddell pour transporter des provisions, on a rencontré plusieurs étendues de bonne terre propre à la culture, semblables quant au sol et au bois aux sections fertiles déjà décrites—le pin y était en abondance.

J'ai ainsi essayé, Monsieur, sans être trop fatiguant, de vous donner une description minutieuse des diverses sections de pays traversées pendant mes opérations de la saison dernière.

Quant aux ressources du pays, je ne puis que répéter ce dont j'eus l'honneur de vous faire rapport l'an dernier.

On ne peut nier qu'il existe de grandes étendues de terres propres à la colonisation, ainsi que de vastes forêts de bois de grande valeur. Ces faits, joints à celui non moins important de la salubrité du climat, démontrent qu'il ne manque que l'énergie de l'homme pour convertir ce vaste désert en un établissement confortable pour l'émigré.

Le mode de développer les ressources du pays est un problème dont la solution est beaucoup plus difficile, et sur ce point je prendrai respectueusement la liberté de faire quelques suggestions qui, quoique peut-être un peu prématurées pour le présent, pourront servir à promouvoir l'objet tant désiré.

Les principaux obstacles à l'établissement de cette contrée sont, je crois, sa situation isolée de la partie habitée et cultivée de la province, et la difficulté de communiquer avec l'intérieur, où les terres fertiles sont principalement situées.

Il serait difficile de poser des règles générales pour l'ouverture de voies de communication dans une contrée où les vallées et les côteaux sont si nombreux, et qui est entrecoupée par tant de lacs ; je suis toutefois d'opinion que l'ouverture d'une ou de plusieurs grandes voies soit par eau ou autrement partant des bords du lac Huron et courant à l'intérieur jusqu'à telle distance qu'il serait jugé nécessaire, et de routes transversales sur ces grandes voies allant à l'est et à l'ouest comme moyens d'entrée et de sortie pour le colon, ferait disparaître la difficulté la plus sérieuse. Pour atteindre cet objet sans des frais trop grands, je suggérerais de faire de distance en distance selon qu'il serait jugé à propos, courir des lignes méridiennes vers le nord jusqu'à une distance de 30 milles, et vers le sud jusqu'aux bords du lac Huron ; le pays entre ces lignes devrait être exploré avec soin par des explorateurs attachés aux expéditions pour cet objet. Je recommanderais que ces lignes ne fussent éloignées de pas plus de 18 milles l'une de l'autre pour deux raisons : 1. Le pays serait ainsi parfaitement examiné. 2. En cas de nécessité, les chefs des parties pourraient communiquer entr'eux avec facilité ; ce qui par fois dans ces régions inhabitées est absolument nécessaire pour la sûreté des hommes ainsi que pour l'avancement du service.

Dans l'accomplissement de mon devoir j'ai reçu toute l'assistance possible des employés de la compagnie de la baie d'Hudson chargés des

divers postes que j'ai passés. A part de me donner toutes les informations en leur pouvoir touchant la nature du pays traversé, ils m'ont, avec obligation, fourni des provisions quand j'en ai eu besoin, et m'ont procuré ainsi qu'à Mr. Johnson, des guides et des canots pour nous permettre de communiquer ensemble.

Enfin, monsieur, je concluerai en offrant à M. Johnston ainsi qu'à MM. Jones, Williams et Mitchell, mon explorateur et mes chaîneurs, l'expression de ma gratitude pour la promptitude avec laquelle ils ont en tout temps suivi mes instructions ainsi que pour la bonne volonté qu'ils ont constamment montrée à m'aider dans l'accomplissement du service que nous avons entrepris—ce qui m'a rendu légère une tâche qui sans cette assistance eût été très pénible.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obt. serviteur,

(Signé)

A. P. SALTER,
Arpenteur Provincial.

MONSIEUR,

En conformité à votre désir je vous soumet le rapport suivant du progrès fait par l'expédition sous mes ordres à partir du 1 juillet, jour où je vous laissai sur la rivière Buève, au 15 septembre que vous me rejoignites à la rivière Wahnapita, ainsi qu'une description du pays aussi correcte qu'il m'a été possible de fournir.

Du 1 au 10 juillet je courus onze milles. A un mille à l'ouest de la rivière Buève la surface devient inégale par des chaînes de rochers, et continue de même tout le long de la route. Ces chaînes de rochers sont généralement peu élevées et plates, et coupent la ligne à angles presque droits. Le sol dans les vallées est à peu près le même qu'à l'est de la rivière, étant une marne sablonneuse de bonne qualité sur un fond d'argile. Le bois est beau et se compose de frêne noir et blanc, de mérisier, épinette blanche, cèdre, épinette rouge, sapin et de pruche avec quelques talles de pin rouge et blanc.

Le 10, mes provisions étant à peu près épuisées, j'envoyai Mr. Jones avec un homme à la recherche du dépôt ainsi que vous me l'aviez ordonné, il réussit à le trouver à une distance d'à peu près trois milles de notre campement dans une direction sud-est, et je continuai de nouveau notre ligne.

Du 11 au 14 j'employai tout mon monde à transporter des provisions du dépôt au bout de ligne courue. Du 15 juillet au 16 d'août, je courus quinze milles et un quart. Sur les premiers six milles la terre est bonne et onduleuse, le sol se compose d'une marne sablonneuse sur un fond d'argile—le bois consiste de peuplier, de mérisier, de pin, d'épinette rouge, de sapin, d'érable et de bois dur, le pin blanc est d'une qualité supérieure et le plus commun sur les hauteurs. Sur les derniers neuf milles et un quart la contrée est inégale et rocheuse, les hauteurs étant beaucoup plus élevées que celles rencontrées auparavant; le bois est chétif, et consiste en pin, pruche, cyprès et sapin.

M'apercevant que je n'avais pas assez de vivres pour aller jusqu'au dépôt sur la ligne d'exploration au nord de la rivière de Waddell, et étant court d'hommes, trois d'entr'eux ayant déserté le 5 août et un étant sérieusement malade, je résolus de retourner au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson au lac Népassing, où j'espérais me procurer des vivres et de l'aide.

J'arrivai là le 21 d'août, et m'étant procuré des provisions et ayant engagé un guide Indien nous laissâmes le poste le 23 dans deux canots que nous avait prêtés Mr. Ironside, l'employé de la compagnie ; de qui nous reçûmes toute l'assistance dont nous avions besoin. De là, prenant vers le sud-ouest à travers le lac Népassing vers une baie nommée Amatchewaking, qui devait nous mener, selon notre guide Indien, au lac Kepepawasing où nous avons terminé nos travaux, je suivis la baie prenant les courses et distances, et arrivai sur la ligne de base le 26. Les bords de cette baie sont bas et rocheux, mais d'après le caractère et l'apparence saine du bois à l'intérieur je conclus que la terre y doit être meilleure. Le bois consiste principalement en mérisier, pin, pruche, peuplier, épinette blanche et érable. Le 27, je renvoyai Mr. Jones avec deux hommes conduire les canots au lac Népassing avec instructions de revenir par la rivière Buève, en l'explorant, et de décrire la contrée qu'il traverserait, mon guide Indien m'ayant informé qu'elle formait partie de la communication par eau avec le lac au Poisson Blanc, et qu'elle avait un embranchement venant du lac Kepepawasing.

Je continuai pendant 9 milles à travers une contrée coupée de plusieurs chaînes de rochers, boisée de pins, de cyprès, de sapin, d'épinette rouge et d'érable de qualité inférieure, et présentant une apparence très défavorable à la colonisation. Ceci me prit jusqu'au 13 de septembre, jour où vous me rejoignites à la rivière Wahnapita.

Mr. Jones revint le 5 de septembre du lac Népassing, après avoir exploré la rivière Buève d'une manière satisfaisante. Du 5 au 10, je l'employai comme jalonneur, et l'envoyai alors explorer le lac au Coude, avec instructions de se rendre au lac au Poisson Blanc pour d'autres provisions ; il se rendait à cet endroit quand il vous rencontra avant votre arrivée à la rivière Wahnapita. De ce jour au 2 d'octobre il m'est inutile de parler, l'expédition ayant été sous votre surveillance personnelle. Nous nous séparâmes de nouveau ce jour là, et je continuai d'après vos instructions, la ligne de base à l'ouest de la ligne méridienne à la rivière des Espagnols. Sur onze milles et demi le terrain est onduleux et de première qualité, se composant en grande partie d'une marne sablonneuse très riche, boisé de peuplier, mérisier, érable, cèdre, pin, pruche, frêne et orme, traversé en plusieurs endroits par des chaînes d'ardoise peu élevées. Ceci me conduisit à à peu près un mille et quart à l'ouest de la rivière Vermillon, où je vous rencontrai avec des provisions, les trois milles suivants passent à travers une seconde pousse de sapin, pruche, cèdre et mérisier, le sol est une marne légère et sablonneuse. Les deux milles suivants sont de bonne terre un peu coupée par des chaînes de rochers, le sol est une marne d'argile excellente, le bois consiste en peuplier, mérisier, cèdre, pruche, pin et sapin.

Sur les quatre milles et un quart qui suivent, le terrain est inégale et rocheux, avec de petits morceaux de bonne terre par ci par là, boisé de sapin, épinette blanche, sapin, mérisier et de bon pin blanc. Le terrain sur les six milles et demi qui suivent est en général de bonne qualité et ondu-

leux, mais peu coupé par des rochers ; le sol est une marne sablonneuse excellente, et le bois consiste en mérisier, peuplier, pin, pruche, et sapin. Sur les trois milles qui restent pour se rendre à la principale branche de la rivière des Espagnols, le terrain est inégal et rocheux, le bois consiste en pruche, sapin, épinette blanche et quantité de pin blanc.

A un mille à l'ouest de la rivière le sol est une marne sablonneuse de bonne qualité, le bois consistant en mérisier noir, pin, cèdre, pruche, sapin et érable. Ce qui complète trente-et-un milles et demi de chemin, à partir du jour où nous nous séparâmes sur la ligne méridienne du lac au Poisson Blanc jusqu'au 24 d'octobre que nous nous rencontrâmes sur la branche principale de la rivière des Espagnols, et que je reçus de vous l'ordre de clore mes opérations pour la saison.

Je demeure,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES JOHNSTON.

A. P. SALTER, Ecuier.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant de mes opérations journalières en ma capacité d'explorateur, formant partie de l'expédition de Mr. Johnston sous vos ordres, sur la ligne de base au nord du lac Huron.

Quand je n'étais pas occupé comme explorateur, j'étais employé par Mr. Johnston comme jalonneur ; je fus ainsi occupé jusqu'au 28 juillet.

Le 28 juillet au matin, je laissai l'expédition accompagné d'un homme, dans le but d'explorer la contrée au nord de la ligne, et frappai la rivière Buève à une distance de six milles et un quart.

Le terrain est de la meilleure qualité sur les quatre premiers milles, le sol étant une marne d'argile très riche et profonde, le bois de grosseur considérable consiste en mérisier noir et blanc, cèdre, pruche, sapin et de très beau pin blanc, et est arrosé par plusieurs ruisseaux d'eau excellente.

Le terrain sur les deux milles et un quart qui suivent est pauvre et rocheux, boisé d'une pousse rabougrie de cyprès, pin et pruche—sur les dernières vingt chaînes, le long de la rivière Buève le terrain est de bonne qualité.

Après avoir traversé la rivière, le terrain s'élève brusquement sur plusieurs chaînes, et est pauvre et rocheux, le bois consistant en mérisier blanc et pin de petite dimension. Le terrain continue de même caractère pendant deux milles ; je ne crus pas nécessaire d'aller plus loin, je changeai de direction de nord que je suivais au sud 25 ° W., et rejoignis le campement de Mr. Johnston dans l'après-midi du 30 juillet.

Le terrain que je traversai en m'en revenant est de même caractère que celui déjà parcouru. Nous fûmes retardés considérablement par les broussailles qui sont très-épaisses.

Je fus ensuite employé comme à l'ordinaire sur la ligne de base jusqu'au 17 d'août, jour où Mr. Johnston cessa de travailler pour retourner au lac Népissing pour avoir des provisions.

Nous retournames sur le lieu de nos opérations dans deux canots que nous prêta Mr. Ironside, employé de la compagnie de la baie d'Hudson, le 26 d'août, et accompagné d'un homme et d'un guide indien, je fus de nouveau envoyé par Mr. Johnston au lac Népissing pour remettre les canots qui nous avaient été prêtés, avec instructions de nous procurer, s'il était possible, quelque vieux canot et de remonter la rivière Buève qui, on nous avait informés, joignait le lac où j'avais en dernier lieu laissé Mr. Johnston.

J'arrivai au fort le 29 d'août et réussis à me procurer et réparer un vieux canot dans lequel je laissai le fort pour rejoindre le parti de Mr. Johnston, cette fois par la rivière Buève, prenant des notes de son cours et des choses remarquables en la montant.

La largeur de la rivière, à son embouchure est d'environ trois chaînes, elle diminue graduellement jusqu'à une chaîne de largeur; à environ sept milles du lac d'où elle découle, elle reprend sa première largeur, eau profonde et courant modéré.

L'aspect de la campagne, chaque côté de la rivière à quelques exceptions, est beau.

Les bords ont environ 10 pieds de hauteur, le sol est de terre glaise ou de terre jaune; le bois consiste en mérisier blanc et noir, hêtre, frêne, sapin, pruche, orme, érable et pin blanc, ce dernier étant généralement d'une bonne grosseur et hauteur; il y avait aussi dans quelques endroits quelques beaux chênes dont la grosseur moyenne est de 2½ pieds de diamètre et 40 pieds de hauteur.

A environ vingt milles de son embouchure, une branche tributaire coulant à l'ouest joint cette rivière; mon guide indien m'informa que cette rivière conduisait au lac au Poisson Blanc. Je pense qu'elle se joint au lac au Coude dont j'aurai occasion de parler plus tard.

Le courant de la Buève à partir de cette branche jusqu'à 7 milles du lac d'où elle coule est extrêmement rapide, l'eau est basse et le fond rocheux; il y a plusieurs chutes et rapides qui en obstruent la navigation, outre plusieurs amas de bois qui paraissent y être fixés depuis plusieurs années; ici nous fûmes forcés de faire un portage.

Le soir du 7 sept. j'arrivai au point où la ligne de base traverse le lac. Le lendemain matin laissant notre canot nous pliames bagage, suivîmes la ligne de base et arrivames au campement de Mr. Johnston vers 2 heures P. M.

Jusqu'au 10 septembre, je fus employé comme d'ordinaire sur la ligne, alors Mr. Johnston prévoyant que les provisions en mains ne suffiraient pas pour l'usage du parti pour continuer l'ouvrage, se décida à m'envoyer en avant à la recherche de vous et de vos hommes dans un canot, que l'on avait amené le long de la ligne, avec instructions, dans le cas d'insuccès, de me procurer des provisions au poste au Poisson Blanc.

Je suivis le bord du lac au Coude où nous étions campés. Avant de partir j'explorai ce lac du côté nord de la ligne à peu près quatre milles, après quoi je retournai vers le campement de mes hommes, ayant pris la majeure partie de leurs provisions et deux hommes dans mon canot, je descendis le lac dans une direction sud, prenant note de son cours en avançant.

Ayant suivi la courbe de son cours j'arrivai à une belle rivière, dont la largeur est d'environ trois chaînes, eau profonde et courant modéré, coulant vers l'ouest, je suivis cette rivière environ deux milles et me retrouvai dans une autre grande rivière, coulant vers le sud; je descendis

cette dernière à peu près deux milles et demi, et j'y laissai des provisions que j'avais amenés aussi loin, d'après l'ordre de Mr. Johnston ; de manière que tout le parti fut constamment employé sur la ligne, au lieu d'être employé à emballer, comme nous étions peu d'hommes. Je renvoyai d'ici un de mes hommes à travers le bois rejoindre Mr. Johnston ; moi-même et l'indien suffisant à conduire notre petit canot.

Laissant des provisions en cet endroit je suivis la rivière à peu près huit milles ; à cette distance je déviai de son cours vers un petit ruisseau pour une distance d'un quart de mille, et alors je fis un portage de douze chaînes à un petit lac, de ce lac nous fîmes un autre portage à un autre lac, et ainsi dans quatre autres ; au dernier lac à mon grand plaisir je vous rencontrai avec votre parti venant vers nous.

Comme vous êtes passé vous-même sur le même terrain lors de votre retour avec moi vers le parti de Mr. Johnston, il est inutile de décrire plus au long cette route. A mon retour au campement je n'ai jamais été plus activement occupé qu'à vous aider à faire avancer vos opérations.

Au lac au Poisson Blanc vous me fîtes porteur de chaîne, emploi que j'ai rempli le reste de la saison.

Tel est Monsieur, le récit de mes opérations.

Votre très-obéissant,

ARTHUR JONES.

A. P. SALTER, Ecuier,
Arpenteur Provincial.



APPENDICE S.

TABLEAU des Licences de Mines sur les Lacs Huron et Supérieur.

No.	N O M .	Localité.	Date.	R E M A R Q U E S .
1	Theodore Hart.....	Au nord de l'île St. Joseph.....	30 Avril, 1847.	
2	James Cuthbertson, Bruce Mines.,	Baie au Cuivre.....	24 Février, 1847.	Patentée 20 Octobre, 1852.
3	J. W. Keating.....	".....	7 Avril, 1847.	
4	David Davidson.....	Au nord de l'île à la Cloche.....	26 Mai, 1847.	
5	George Desbarats.....	Port Lock Harbor.....	10 Avril, 1847.	
6	Moses Saml. David.....	Au nord de l'île St. Joseph.....	26 Mai, 1847.	
7	John Simpson.....	".....	26 Mai, 1847.	
8	Ben. H. Lemoine.....	Sur la Rivière Ste. Marie, joignant le Lac Huron.....	26 Mai, 1847.	Réserve des Sauvages.
9	Henry Chapman.....	Rivière des Espagnols.....	7 Mai, 1847.	Réserve des Sauvages.
10	Henry Starnes, Cessionnaire de Wm. Wilson.....	Au nord-est de l'île St. Joseph.....	27 Avril, 1847.	
11	Hon. Francis Hincks, Cessionnaire de Geo. Hendry.....	Au nord de l'île St. Joseph.....	27 Avril, 1847.	
12	George S. Tiffany.....	A l'emboucheure de la Rivière des Espagnols.....	6 Juillet, 1847.	
13	Thomas Brongceest.....	Lac Echo.....	25 Octobre, 1847.	
14	J. V. Delorme.....	N.-O. de la Pointe Thessalon..	3 Août, 1847.	
15	James Ferrier, junior.....	Pointe Thessalon.....	31 Août, 1847.	
16	George Ferrier.....	".....	31 Août, 1847.	
17	Michael Meighan.....	Rivière des Espagnols.....	9 Août, 1847.	
18	Wm. S. McFarland.....	Rivière Thessalon.....	31 Août, 1847.	
19	Oliver Tiffany.....	Au nord de l'île à la Cloche...	4 Août, 1847.	
20	H. B. Wilson.....	".....	9 Décembre, 1847.	} Réserve des Sauvages.
21	Francis Bellanger.....	Rivière Thessalon.....	31 Août, 1847.	

22	William H. Boulton et autres.....	Au nord de la Rivière à la Cloche.....	30 Sept., 1847.	
23	Charles Thompson.....	Rivière des Espagnols.....	11 Nov., 1847.	
24	John F. Elliott.....	Rivière Ste. Marie et le Petit Lac George.....	9 Déc., 1847.	Réserve des Sauvages. do
25	F. C. Clarke.....	Rivière Ste. Marie.....	27 Nov., 1847.	do
26	John Prince.....	N.-O. du Lac Supérieur.....	8 Avril, 1847.	Patentée 21 Avril, 1853.
27	Alexander D. McLean.....	N.-E. de la Rivière aux Tourtes. Maimanse.....	16 Mars, 1848. 29 Février, 1848. 29 Février, 1848.	Patentée 21 Avril, 1853.
28	Allan McDonell.....	".....	27 Mai, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
29	Wm. C. Meredith.....	Partie nord de l'Île St. Ignace. Détroit de Neepeigon.....	7 Mai, 1847.	
30	James Ferrier.....	Iles Flot.....	8 Mai, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
31	John Ewart.....	Partie S.-O. de l'Île St. Ignace. Pointe aux Mines.....	16 Mai, 1847. 29 Février, 1847.	
32	James Hopkirk.....	Rivière aux Tourtes.....	8 Mai, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
33	George K. Smith.....	Est de l'Île St. Ignace.....	7 Mai, 1847.	
34	Arthur Rankin.....	Cap Gargantua.....	6 Mai, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
35	John Stuart.....	N.-E. du Déroit de Neepeigon. S.-O. "	8 Mai, 1847. 7 Mai, 1847.	
36	Samuel B. Harrison.....	N.-E. Baie du Tonnerre.....	16 Avril, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
37	Thomas Ryan.....	Sud de la Pointe aux Mines.....	8 Avril, 1847.	
38	William H. Merritt.....	Terre ferme N.-E. de la Rivière aux Tourtes.....	7 Mai, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
39	Abner et Stanley Bagg.....	Partie sud de l'Île Simpson.....	7 Mai, 1847.	
40	Joseph Woods.....	Baie Noire.....	7 Mai, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
41	Edward Ryan.....	Vis-à-vis l'Île Verte.....	6 Mars, 1847.	
42	James Bell Forsyth.....	Terrefirme vis-à-vis l'Île Vict. Mamainse.....	Mars, 1850.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
43	Hon. P. McGill et autres.....	Milieu de l'Île Michipicoton.....	6 Juin, 1846.	
44	Stewart Derbshire.....	Partie S.-E. de l'Île St. Ignace.	9, Juillet, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
45	S. Jones Lyman.....	Partie S.-O. de l'Île Michipicoton	23 Juillet, 1847.	
46	William B. Jarvis et autres.....	Partie est de l'Île Michipicoton. "	22 Juillet, 1847.	} Patentées en 1856 à la Compagnie des Mines de Montréal.
47	John Douglas.....	"	9 Juillet, 1847.	
48	Alexander McDonell.....			
49	James Hamilton.....			
50	Charles Jones.....			
51	Wharton Metcalfe.....			
52	Angus McDonell.....			

APPENDICE S.

TABLEAUX des Licences de Mines sur les Lacs Huron et Supérieur.—Continué.

No.	N O M .	Localité.	Date.	R E M A R Q U E S .
53	Henry McKinstry.....	Terre ferme à l'ouest de l'Île d'Ardoise.....	17 Août, 1847.	{ Patented en 1856, à la Compagnie des Mines de Montréal.
54	James B. Ewart.....	Batchewaung.....	17 Août, 1847.	
55	James Wilson.....	Île au Cuivre.....	7 Mai, 1847.	
56	Thomas A. Stayner transférée à David Torrance.....	Île à la Veine et la terre ferme opposée.....	6 Mars, 1847.	{ Patented en 1856, à la Compagnie des Mines de Montréal.
57	B. H. Lemoine transférée à Andrew Shaw.....	Nouvelle Roche de Bout, lac Supérieur.....	6 Mars, 1847.	
58	Benjamin Holmes et John Young transféré à John Glass.....	Baie de l'Île Neepegeon.....	6 Mars, 1847.	
59	John W. Gwynne.....	Terre ferme à l'ouest de l'Île d'Ardoise.....	17 Mars, 1847.	{ Patented en 1856, à la Compagnie des Mines de Montréal.
60	Sir A. N. McNab.....	Nord “.....	22 Sept. 1857.	
61	Hon. W. B. Robinson.....	Nulle localité spécifiée.....	Les £150 remis.	
62	William H. Griffin.....	Baie à l'Eturgeon et l'Île Albert.....	10 Avril, 1847.	Patented 24 Juin, 1854.
63	Thos. B. Ewart.....	Baie de Batchewaung.....	27 Août, 1847.	
64	Thos. Brunskill.....	Rivière Noire.....	22 Sept., 1847.	
65	John Bonner.....	Île Michipicoton.....	23 Juillet, 1847.	{ Patented en 1856, à la Compagnie des Mines de Montréal.
66	C. J. McDonald.....	Baie à l'Eturgeon.....	6 Août, 1847.	
67	Peter Patterson.....	Île Michipicoton.....	6 Août, 1847.	
68	Henry LeMesurier.....	“.....	8 Mai, 1847.	{ Patented en 1856, à la Compagnie des Mines de Montréal.
69	Robert Turner.....	Île Simpson.....	8 Mai, 1847.	

70	Asa Fowls.....	Près de la baie de Roche de Bout	10 Mars, 1855.
71	Joseph Vinon Brown.....	Aunord de la Baie de Fraser...	12 Mai, 1855.
72	R. R. Nelson.....	Rive nord de la baie du Tonnerre	30 Janv., 1856.
73	Thomas Daly.....	"	10 Déc., 1856.
74	Charles Kimball.....	"	10 Déc., 1856.
75	Isaac Van Etten.....	"	10 Déc., 1856.
76	Louis M. Oliver.....	"	31 Janv., 1856.
77	Edward McEachen.....	"	13 Janv., 1856.
78	John Dewe.....	"	17 Mars, 1856.
79	William J. Fitzgerald.....	"	6 Avril, 1856.
80	John Mackenzie.....	Rivière du Courant.....	14 Janv., 1857.

Nombre de Licences émanées.....	1846	1
"	1847	62
"	1848	4
"	1850	1
"	1855	2
"	1856	8
"	1857	1

13 *

APPENDICE

TABLEAU de la Rivière des Outaouais et de ses tributaires
vis-à-vis Bytown

NOM DES RIVIERES.	Distance du bout de l'Isle à l'embouchure de chaque rivière.	Longueur en Milles.	Longueur explorée en Milles.	Superficie de l'étendue de contrée arrosée en Milles.	Etendue sur laquelle des limites à bois sont octroyées.	No. des Licences.
AU NORD.						
La Gatineau.....	128	340	262½	9820	2746½	94
La Quyon.....	160	39	39	260	116½	8
La Rivière Suego.....	259	38	38	187	78½	3
“ Coulonge.....	200	160	90	1800	973	27
“ Noire.....	209	128	120	1120	680½	23
“ du Moine.....	283	120	51	1600	879	25
“ St. Sire.....	268	13	13	incertaine.	100	2
“ Beauchêne.....	356	40	153
“ Maganassipi.....	307	40	33	150	150	5
“ Kepawa.....	390	160	5500	400	8
“ Ottertail.....	425	35	incertaine.
“ des Quinzes.....	430	350	15000
AU SUD.						
La Rivière Rideau.....	129	116	116	1350	25½	3
“ Mississippi.....	156	101	101	1150	687½	37
“ Madawaska.....	169	255	225	4100	2660	75
“ Bonnechère.....	180	110	110	975	811½	37
“ des Sauvages.....	235	40	40	550	273	9
“ Petewawe.....	245	138	138	2200	1017	36
“ à la Craie.....	253	28	28	130	130	10
“ Matawin et Amable Du Font.....	327	60	60	950	278	13
“ Jacquot.....	350	50	500	200	4
“ Metabechewan.....	396	45	400
“ Montréal.....	396	200	3800	50	3
“ Katakamana.....	426	5	non-établie.
“ Blanche.....	430	90	1000
Grande Rivière, Ottawa.....
Les bords de l'Outaouais.....	2789	2789	136
Inconnues.....	8916
Total dans l'Agence de Bytown.....	2686	1494½	64400	15095½	565

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 30 Janvier, 1857.

T.

faisant voir les limites à bois sur iceux, à partir de la Gatineau en remontant.

Longueur approxi- mative non explorée.	Bois transporté sur les marchés provenant de chaque rivière, durant l'année 1854.					Billots No.	REMARQUES.
	Pin blanc, morceaux.	Cèdre et bois blanc, morceaux.	Pin rouge, morceaux.	Orme, frêne, etc., morceaux.	Chêne et noyer, morceaux.		
77½	574		2000			325756	On a pris l'année 1854 comme faisant voir d'une manière plus correcte la distribution par rivière. A part les tributaires mentionnés dans cette page, l'Ontario reçoit, en deça de Bytown, la rivière du Lièvre, longue de 260 milles, la rivière Petite Nation, la rivière Nation au sud, et la rivière Rouge, longue de 100 milles à peu près chacune, et la rivière l'Assomption, longue d'à peu près 130 milles, près du Bout de L'Isle où la branche principale de l'Ontario se joint au St. Laurent.
	3500					8828	
	1252		13			1500	
70						300	
8	13629		2252	17			
69	3600		510				
40							
7							
160							
35							
350							
	7569	41		9066	42	13755	
	15269		1613	4078	33	22448	
	28338	13	17134		3	7469	
	20716		25961			5398	
	2197		1809				
	3676		8659				
	2575		2513				
	600		1200				
50							
45							
200							
50							
90	400						
	101036	301	10043	9037	1091		
1191	204928	355	73907	22198	1169	385764	

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE U.

SAULT STE. MARIE,

17 Novembre, 1856.

MONSIEUR,

J'ai appris avec plaisir de Mr. Jos. Wilson de cette ville que vous aviez l'intention de faire arpenter une certaine étendue de pays au nord de la baie de Goulais sur le lac supérieur, désirant moi-même faire l'acquisition de quelques unes de ces terres quand elles seront mises en vente. Dans le mois de septembre dernier accompagné de trois hommes j'ai fait une excursion vers cet endroit et l'ai exploré considérablement, ayant parcouru durant l'espace de dix-huit jours les vallées et les côtes de cette contrée, d'après mon calcul j'ai dû atteindre la distance de 70 milles à l'intérieur ; ce voyage m'a coûté quelqu'argent ainsi que de la fatigue et des dangers ; mais la beauté du pays que j'ai traversé si différent des bords des lacs et de la rivière Ste. Marie m'a suffisamment payé. Le fait est que la chaîne des montagnes situées au nord-ouest garantit cette partie du pays des vents froids et humides en même temps qu'elle agit comme réflecteur, renvoyant les rayons concentrés du soleil dans les vallées situées à sa base du côté du sud. Sa surface est onduleuse, formant des plateaux unis, des côteaux inclinés ainsi que de larges vallées courant loin vers les montagnes. Le bois est en grande partie de l'érable, et est le plus gros et le plus beau que j'aie encore vu. Le sol est ce qu'on appelle volcanique, se composant principalement de detritus de trapp avec une couche épaisse de terre végétale sur la surface. La place est admirablement adaptée aux fins agricoles et de pâturage. Je suis un ancien cultivateur, depuis 33 ans en Amérique, et ai visité toute la contrée entre le Nouveau Brunswick et le Missouri, et puis en conséquence parler de ces choses avec expérience ; mais cette contrée n'a pas à dépendre entièrement sur ces ressources agricoles, elle est riche en minéraux. Les explorateurs ont commis une grande erreur en dépensant leur argent et leur temps à chercher des trésors le long des bords des lacs (et de ce nombre ont été tous ceux qui sont venus de votre partie du pays pour explorer la côte nord.) Le long des côtes des lacs Huron et Supérieur les roches sont toutes en confusion, tellement tourmentées et déjointes qu'il est impossible qu'il y puisse exister une veine de quelque importance, car quelque bonne qu'elle soit dans une roche, elle est bien vite coupée par une autre roche—ce qui met fin à la veine. Mais en arrière à l'intérieur les roches sont fixées, chaque chose a sa place, les veines sont régulières et bien définies, et peuvent se tracer sur des milles de longueur sans interruption. Dans la partie du pays que j'ai parcourue les roches en place se composent de trapp gris coupé par de nombreuses veines de quartz courant systématiquement de l'est à l'ouest, dont grand nombre sont chargées de riche minéral de cuivre et de plomb. Durant mon exploration j'ai découvert plusieurs magnifiques veines dont je prétend m'assurer aussitôt que le Département me donnera la chance de pouvoir les acheter à des termes raisonnables. Le minéral de cuivre que j'ai vu se composait de pyrites jaunes avec çà et là des variétés très riches de sulfure pourpre et gris. Le minéral de plomb que j'ai trouvé est un sulfure de plomb, et a toute l'apparence d'être argentifère. Je crois que généralement le minéral de plomb qui se trouve dans le trapp rend une proportion assez considérable

d'argent. La rivière qui coule à travers cette contrée est à peu près du volume de la Tamise dans le district Occidental ; elle est navigable pour de petits Steamers jusqu'à une distance de 18 à 20 milles de son embouchure à la tête de la baie de Goulais, et en améliorant à peu de frais les rapides qui s'y trouvent elle pourrait être naviguée à une distance beaucoup plus considérable. C'est une très belle rivière et le paysage de ses bords est magnifique. Cette rivière n'a pas de nom, les sauvages l'appellent tout simplement "See-beeh" "la rivière." De sorte qu'étant le premier blanc qui l'ait explorée j'ai cru avoir le droit de lui donner un nom, et l'ai appelée en honneur de mon compatriote Will. Shakespear, la rivière *Avon*, et le pays environnant "*Avondale*"; ces noms sont simples, euphoniques et faciles à retenir, et s'ils vous conviennent, ils sont à votre service.

De plus, monsieur, je prendrai la liberté de vous dire un autre secret : je me suis aperçu après avoir fait une couple de jours de route au-delà des bords du lac, que la contrée abonde en gibier, tel que le caribou et le daim rouge, et je vais aller en raquettes passer une partie de l'hiver en leur compagnie. Je passerai à peu près un mois dans la contrée au nord et au nord-est de la rivière Ste. Marie. Courant au loin dans l'intérieur à la poursuites des bêtes sauvages je prendrai note de l'apparence générale du pays, et comme c'est à travers cette contrée que le chemin de fer (que nous espérons tous voir traverser la frontière du saut) doit passer, quelques informations sur sa topographie, ne peuvent qu'être utiles au gouvernement et au public généralement. Je mettrai ceci aussi à votre service avec le plus grand plaisir. Enfin, monsieur, si vous jugez à propos de donner à compétition l'arpentage d'Avondale, les arpenteurs auront le droit d'y concourir. Je ne suis pas moi-même un arpenteur de profession (quoique je puisse faire la partie pratique de l'ouvrage), cependant un de mes amis, Mr. Coatsworth, qui réside à Bruce Mines, est un arpenteur accompli et un mathématicien capable, à part d'être un dessinateur excellent ; s'il obtenait l'ouvrage je l'accompagnerais comme assistant, nous emporterions avec nous une bonne *camera lucida* pour prendre des vues du paysage, des montagnes et de la forêt, ainsi que des chutes et autres perspectives intéressantes qui y abondent. L'appareil donnerait les lignes réelles de chaque vue, et Mr. Coatsworth pourrait avec son crayon en remplir le fond d'après nature. De cette sorte l'arpentage serait accompagné de dessins coloriés qui pourraient être lithographiés à peu de frais, et fourniraient au département des terres, des illustrations qui seraient utiles en même qu'elles serviraient d'ornements pour les murs de votre bureau et de vos résidences respectives ; elles seraient particulièrement utiles aux acquéreurs de terre, comme leur fournissant les meilleures et les plus correctes descriptions des terres qui doivent à l'avenir leur servir de résidence. Mais j'abuse peut-être de votre temps et de votre patience, veuillez-donc pardonner la liberté que prends,

Monsieur,

Votre très obt. et humble serviteur,

WM. H. PALMER,

L'Hon. JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE

ETAT d'Arpentages Officiels faits dans le Bas Canada depuis la cession

ANNÉES.	Subdivisé en lots.	En lots de ville et de parc.	Vérification d'arpentages et de lignes de townships.	Lignes d'exploration entre les sections et la couronne, etc.	Total d'acres.	Coût.
	Acres.			Milles.		
1763.....	}		5000	13	5000	De l'année 1764 à 1789 le coût moyen des arpentages de township, d'après des comptes en détail et les paiements faits dans le Bureau de l'Arpenteur Général, a été d'environ £2 5s. par mille. Les Députés-Arpenteurs étant généralement payés à l'année. Arpentages payés sous warrant adressés à l'Arpenteur Général.
1764.....						
1765.....			68100	1042	68100	
1766.....		1600	7220	10	8820	
1767.....			3000		3000	
1768.....						
1769.....						
1770.....						
1771.....				125		
1772.....						
1773.....						
1774.....						
1775.....						
1776.....				200		
1777.....				200		
1778.....				200		
1779.....				200		
1780.....				200		
1781.....			3000		3000	
1782.....			50	25	50	
1783.....				36½		
1784.....	12000	500	68600		81100	
1785.....	12500		1800	66	14300	
1786.....	9500		15000	135	24500	
1787.....	10500	1525	5000		17025	
1788.....	9750			173	9750	
1789.....	10250		3000	267	13250	

V.

par le Traité de 1763 jusqu'à l'année 1840 inclusivement—*Continué.*

LOCALITÉ.

{ Arpentage de partie du domaine du Séminaire, indiquant la ligne qui la sépare de celui de la Couronne, Cité de Québec, Baie Murray, Mount Murray, Port Daniel.

{ Différents terrains dans la cité de Québec, Baie des Chaleurs, et Paspebiac, Grand'Rivière, Pabos, arpentage trigonométrique du St. Laurent, définissant les Seigneuries des deux rives partir du Bic jusqu'aux rapides, Gallops, Iles Magdeleine, Brian et aux Oiseaux, par l'Arp. Génl. Holland, l'étendue de terrain de McLean au-dessus des Cèdres, terrain sur le Missisqui.

Baie de Gaspé, Rivière du Loup, Baie des Chaleurs, lots de ville de Douglas et New Haldimand.

Bassin de la Baie Gaspé, Patente de McCord et Bluff d'O'Hara, côte de la mer de Gaspé.

Terrains dans Québec et ses environs, Quai du Roi et propriétés adjacentes de la couronne.

Terrains dans Québec et ses environs.

Forts Chambly et St. Jean.

Arpentage de la ligne entre New York et Québec.

{ Difficultés et guerre avec les Etats-Unis.

{ Continuation de l'arpentage du fleuve St. Laurent par Mr. l'arpenteur général Holland et sa suite d'arpenteurs et assistants, (les américains ayant évacué la province avant la fin de juin en cette année.)

Continuation de l'arpentage du fleuve St. Laurent.

Continuation de l'arpentage du fleuve St. Laurent.

Continuation de l'arpentage du fleuve St. Laurent.

Clôture de l'arpentage du fleuve St. Laurent, depuis le Bic en montant jusqu'aux rapides Gallop.

Terrains dans la cité de Québec, lot de ville de New Carlisle.

Terrains dans la cité de Québec, propriété de la couronne du Mont Plaisant pour fins militaires.

Côteau du Lac, ligne du chemin Temiscouata.

{ Projet des bornes frontières de townships depuis le No. 1 au No. 9 dans la Baie des Chaleurs terminé en 1785 et 1786, ville de Haldimand, Douglastown, lignes extérieures de Godmanchester et bornes avec les terres de St. Régis (par Chewitt.)

{ Baie de Gaspé, limites des seigneuries de Ristigouche, Cloridon et Port Daniel, New Richmond, Hope, cité de Québec, établissement du méridien à Québec, Trois-Rivières et Montréal, suivant l'ordonnance du 30 avril 1785, township de Cox.

{ Paspebiac, New Carlisle, Rivière Ristigouche, continuation de l'arpentage de Québec, clôture de l'opération des méridiens à Carleton, Maria, Richmond et Hamilton.

Lots à pêcheries, Paspebiac, Port Daniel, Cox, ville de Sorel.

Grand'Rivière ou Rivière Ottawa, par McNiff, Godmanchester, limites de la seigneurie de Léry.

{ Nouvelle-Longueuil, Rigaud, Grand'Rivière ou Rivière Ottawa, par Smith, Rawdon, Argenteuil, ligne de l'Ottawa au fleuve St. Laurent, chemin de Montréal à Kingston.

ETAT d'Arpentages Officiels faits dans le Bas Canada depuis la cession

ANNÉES.	Subdivisé en lots.	En lots de ville et de parc.	Vérification d'arpentages et de lignes de townships comprenant un espace.	Lignes d'exploration entre les sections et la couronne, etc.	Total d'acres.	Coût.
1790.....	29900	100		Milles.	30000
1791.....	9600	150			9750
1792.....	1000	100		190	1100
1793.....	45000	500		250	45500
1794.....	5000		1100000	712	1105000
1795.....				(Principalement en lignes extér. de township ne comprenant point un espace.)	
1796.....	40895			18	40895
1797.....	104379			40	104379
1798.....	23000				23000
1799.....	53000				53000
1800.....	266675			20	266675
1801.....	195500				195500
1802.....	249384		200000	75	449384
1803.....	305785		250000	95	555785
1804.....	259932		50000	1	309932
1805.....	251385		100000	20	351385
1806.....	116033		100000	120	216033

De 1790 à 1800, les arpentages de township coûtent de £2 10s. à £3 par milles. Les lots de ville et de parc coûtent davantage.
De 1801 à 1822, les arpentages de township, y compris les plan et rapports de l'arpenteur, coûtent à peu près £3 par mille. (Les arpentages sont payés sur le rapport de l'Auditeur Général.)

par le Traité de 1763 jusqu'à l'année 1840 inclusivement—*Continué.*

LOCALITÉ.

- Lots à pêche dans la ville de Percé, township de Chatham
- { En 1790 et 1791, environ 30 townships et lots de ville ont été définis dans les districts Lumberland, Mecklenburg et Nassau, divisions de la province alors de Québec, par Mr. le député arpenteur général Collins ; lots en arrière des bancs à pêche—Percé.
- { Partie de la rive sud du St. Laurent, (par Charland,) partie du fleuve St. Laurent, (par McCarthy,) rivière Yamaska, (par Depincier,) rivière St. François, (par Pennoyer,) Nouveau Richmond, Fishingtown de Percé, seigneuries sur la rivière Chaudière, (F. Legendre,) township de Cox, ville de Percé, (par Vondenvelde.)
- { Arpentage général du fleuve St. Laurent, (par McCarthy,) arpentage de l'Ottawa, de Carillon à Repentigny, (par Peachy,) township de Rawdon, lots de contrées New Carlisle.
- { Rivière St. François, (par J. Rankin,) rivière Bécancour, triangulaire de la rive sud du fleuve St. Laurent, lignes extérieures (en tout ou en partie) des townships de Hinchinbrooke, Simpson, Hereford, Auckland, Rawdon, Sutton, Potton, Newton, Clifton, Tring, Shenley, Brome, Hunterstown, Watford, Barford, Barnston, Hatley, Compton, Broughton, Kingsey, Durham, Shipton, Stanstead, Hemmingford, Blandford, Wickham, Grantham, Upton, Kildare, Bolton, Maddington, Windsor, Stoneham, Tewkesbury, Orford, Stukely, Alton, Stanbridge, Dunham, Ashford, Ascot, Eaton, Newport, Ely, Stoke, Melbourne, Ditton, Brompton, Roxton, Stanfold, Aston.
- { Section fleuve St. Laurent, de Montréal, havre du Cul-de-Sac, Québec, indiquant la ligne de la haute marée.
- { Dunham, bornes de la Seigneurie de Rigaud, des seigneuries de Lussaudière, Pierreville et St. François, pour la démarcation des terres des Sauvages.
- { Brome, Bolton, seigneurie de St. Ours, lots de grève et en eau profonde, Québec, bornes entre les seigneuries de Monnoir et Rouville, St. Ours et Contrecoeur, St. Hyacinthe et St. Ours, partie de Montréal, et ligne de la marque de l'eau dans le havre.
- Farnham, Chatham.
- Dorset, Armagh, Buckingham.
- { Townships de Broughton, Stanstead, Eaton, Upton, Grantham, Hunterstown, Stukely, Stanbridge, Stoneham, Tewkesbury, seigneurie de St. Hyacinthe, partie de la ville de Montréal.
- { Townships de Barnston, Ireland, Leeds, Shefford, Orford, Bury, Farnham, Shenley, Hinchinbrooke, Granby et Milton, Marston.
- { Townships d'Arthabaska, Barford, Chester, Durham, Ely, Halifax, Inverness, Thetford, Wickham, Stoke, Sutton, Wolfestown, Portland, Marston, Clifton, Tring, Hull, Kildare, Abercrombie, Melbourne, Seigneuries de Nicolet, Bécancour, Gentilly, St. Pierre Les Becquets, Fief Godfroi, Cournoyer, Rouville, Lotbinière, D'Aillebout, De Ramsay, D'Autré, La Norraye, St. Croix, St. Jean Deschaillons, ligne entre Nelson et St. Croix, Sherrington et La Salle.
- { Townships d'Ascot, Bury, Bulstrode, Brompton, Clinton, Compton, Ditton, Hatley, Kildare, Kingsey, Potton, Shipton, Dudswell, Buckingham, Halifax, Chatham, Sherrington, Kilkenny, Wentworth, Templeton, Chester, Westbury, Nelson, Somerset, St. Hyacinthe, Pierreville, Lotbinière, townships côté nord d'Ottawa.
- { Townships d'Acton, Wendover, Tingwick, Westbury, Warwick, Domaine du Roi, Basse-ville de Québec, et ligne de division entre cette ville et la seigneurie.
- { Townships de Brandon, Buckland, Eardley, Newton, Onslow, Melbourne, Kingsey, ligne entre Lotbinière et Nelson, et entre St. Jean Deschaillons et Somerset.
- { Terrains des Forges sur le St. Maurice, chemins dans les townships de l'Est, Pointe du Lac, townships d'Auckland, Frampton, Hereford, Hull, Acton.

. ETAT d'Arpentages Officiels faits dans le Bas Canada depuis la cession

ANNÉES.	Subdivisé en lots.	En lots de ville et de par.	Vérification d'arpentages et de lignes de townships.	Lignes d'exploration entre les seigneuries et la couronne.	Total d'acres.	Coût.
1807.....	Acres. 62670		150000	81 $\frac{1}{2}$	212670
1808.....	6005		54000		60005
1809.....	52366		78000	10	130366
1810.....	70000			60	70000
1811.....	21600			25	21600
1812.....	12500			15	12500
1813.....					
1814.....				50	
1815.....	55000			38	55000
1816.....	40000			20	40000
1817.....	15000			20	15000
1818.....	57500		75000	70	132500
1819.....	93800		40000	15	133800
1820.....	155000			30	155000
1821.....	109200	210		10	109410
1822.....	157717				157717
1823.....	105000			50	105000

Guerre avec les E.-U.

De 1801 à 1822, les arpentages de townships y compris les plan et rapports de l'arpenteur coûtent à peu près £3 par mille. (Les comptes des arpenteurs sont référés à l'Auditeur Général, ou au comité du conseil.)

par la Traité de 1763 jusqu'à l'année 1840 inclusivement—*Continué.*

LOCALITÉ.

{ Townships de Lingwick, Lochaber, Templeton, chemin de ligne de Wolfestown au Connecticut, (par Pennoyer.)

{ Maddington, seigneurie de Beauharnois et Hemmingford, (par Sax,) réserves publiques du canal des Cascades.

{ Roxton, Brandon, Wentworth, Farnham, ligne entre la seigneurie de St. François et Wendover, et entre Pierreville et Upton, Deguire et Upton.

{ Grenville, lots du chemin de Craig, vérification de la ligne de chemin jusqu'aux profondeurs de Shipton, arpentage des grèves de St. Roch, Québec.

{ Leeds, seigneurie de Ste. Croix, arpentage des grèves au Foulon de Wolf et des chenaux de la rivière St. Charles, Augmentation de Newton.

Tingwick, Fief Francheville, St. Jean D'Eschaillons, Sherrington, Lasalle.

{ Tirage des terres pour soldats déchargés sur le Portage de Temiscouata, lac Temiscouata et rivière Madawaska.

Grantham, Wickham, Upton, ligne de chemin de Trois-Pistoles à Rimouski, (par F. Fournier.)

Wendover, Pierreville, Nouvelle Longueuil et Rigaud, lot de grève de Molson,

Kingsey, Wendover, rivière Ottawa vis-à-vis Terrebonne, (par Adams.)

{ Weedon, Frampton, Cap Chat, partie de la cité de Québec, défini de la ligne entre la couronne et le domaine de la seigneurie, rue Fabrique, mesurages sur la ligne de borne de St. Régis au Connecticut.

Settrington, Jersey, Matane, Péninsule, Grand Grève, établissement de la rivière au Renard.

{ Frampton, Chester, Halifax, Ireland, Blandford, Maddington, Wolfstown, Ham, Cape D'Espoir et Anse à Beaufile, Ile Bonaventure, Baie de Gaspé, bras N. O., ligne de chemin de Lachine à la Croix, en bas de Montréal, (par Adams.)

{ Grantham, Rawdon, St. Denis, Settrington, Village de Grenville (7 en 2), Ashford, Augmentation d'Aston.

{ Horton, Grenville, Augmentation de Kildare, Cranbourn, Buckland, Godmanchester, Blandford, grève à la Point Levi.

{ Nouvelle Longueuil, Pierreville, Wendover, Cranbourne, Brandon, Warwick, Stanfold, Fief Gattineau et Dumontier, Laprairie, St. Denis et Matane, lots de grève et à eau profonde à Trois-Rivières, (35,518 pieds.)

ETAT d'Arpentages Officiels faits dans le Bas Canada depuis la cession

ANNÉES.	Subdivisé en lots.	En lots de ville et de parc.	Vérification d'arpentages et de lignes de townships.	Lignes d'exploration entre les seigneuries et la couronne, etc.	Total d'acres.	Coût.
	Acres en superficie.	Acres en superficie.	Acres en superficie.	Milles linéal.		
1824.....	140000		4000	55	144000	
1825.....	47800			20	47800	
1826.....	153200			30	153200	
1827.....	72000		100500		172500	
1828.....	12000		103000	160	115000	
1829.....	17400			61	17400	
1830.....	145700			76	145700	
1831.....	64500		44500	20	109000	
183.....	95600		70000	20	165600	
1833.....	120000		85000	225	205000	
1834.....	215000			123	215000	
1835.....	203197		666000	56	809197	
1836.....	147000			25	147000	
1837.....	181200			49	181200	
1838.....	30000			10	30000	
1839.....	70000		200000	69	270000	
1840.....	82000	100	79000	26	161000	

De 1823 à 1836, le coût des arpentages de township a été réglé par un tarif de taux autorisé par le gouverneur en conseil, savoir : £5 par 1000 acres, les réserves de la couronne et du clergé y comprises. Le ligé des arpentages s'est monté à peu près £210 par mille. De 1837 à 1840, on a adopté en certains cas le système de payer l'arpenteur et ses assistants à la journée; le coût moyen par mille linéal étant d'environ £5 à £4 10s. Le coût des arpentages de la couronne qui se feront à l'avenir est réglé par un ordre en conseil de juillet, 1841.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 20 Mars, 1857.

par le Traité de 1763 jusqu'à l'année 1840 inclusivement—*Continué.*

LOCALITÉ.

- Standon, Ixworth, Le Bouthillier, Caxton, Standon, Upton, Kilkenny, partie de Trois-Rivières, définition de la ligne de l'eau à Montréal en connexion avec les améliorations projetées, bornes de la seigneurie de Matane avec les terres de la couronne adjoignantes, lots de grève et en eau profonde à Québec et Trois-Rivières, lots de ville à Sorel.
- Gore de Lochaber, Cap Chat, Tring, Brandon et Lanaudière.
- Rivière du Loup, exploration entre Tring et le lac St. François, Augmentation d'Ashford, Clarendon, Ashford, Upton et De Rosier, (De Ramsay,) Hamilton et New Richmond, Grenville Augmentation, Jersey.
- Ixworth, Buckingham, Milton, Alton, Rawdon, Ladurantaye, réserve des Sauvages dans la profondeur de l'Île-Verte.
- Exploration de ligne de borne (par J. Bouchette, Weiss et Ware), Seigneurie de la Grand' Rivière, Baie des Chaleurs, Fiefs Cumberland et Watford, Laprairie, Maddington, terrains pour les sauvages Amalacites dans les profondeurs de l'Île-Verte et de la Rivière-du-Loup, Augmentation de Wendover et Courval.
- Terrain pour George Pozer dans Shenley, Grand Pré et Dumontier, Chemin de St. François à Dudswell, et du Rocher de la Chapelle à la rivière du Sud.
- Acton, Bulstrode, Cranbourne, Hemmingford, Augmentation de Caxton, Grosbois, Dumontier, Hunterstown, Cap de la Magdeleine et exploration y opérée, Buckland, Grandpré, Glasgow, Domaine du Roi, propriétés des Jésuites et autres à Trois-Rivières Stoneham et Tewksbury, Beauharnois, Hemmingford, Standon, seigneurie de la Grand'Rivière et T. de la couronne.
- Chatellanie de Coulonge et domaine de la couronne, Fiefs Dumontier et Hunterstown, Tring, N. O. Augmentation de Kildare, Inverness, Gore.
- Fief Sault-au-Matlot, Québec, Standon, Alton, Bristol, Wotton, Deschambeault et exploration derrière ces mêmes, Nicolet et Wendover, Gore de Wendover, Arthabaska, Woodbridge, domaine de la couronne et Fief Coulonge, Point à Carcy, Québec, terrain du marché, Montréal.
- Armagh, Jersey, exploration derrière l'Île-Verte et Villeray, Abercrombie, St. Giles et Augmentation de Leeds, Wotton, chemin de Restigouche au lac Matapediac, Trois-Rivières (Urçulines), Ware, Kempt et les lots du chemin de Mitis, seigneuries de Mitis, Township de Mitis, Woodbridge, Lac des Deux-Montagnes et Argenteuil, Bristol, Litchfield, lots en eau profonde vis-à-vis Montréal, bornes des seigneuries des Deux-Montagnes, Augmentation de Mille-Îles et Terrebonne, Lessard.
- Haut St. François, Harrington, Hemmingford, Lacolle, Hinchinbrooke, Ware, Augmentation de Standon, Armagh et La Durantaye, Lessard, Mille-Îles, MacNider.
- Terrains de la compagnie des terres Britannique Américaine, townships de l'Est, Champlain, Lessard, Islet du Portage, Buckingham, Orford, Faussambault, Whitworth, Wakefield, Standon, grève et Foulon de Wolfe, ligne de chemin du port St. François à Richmond.
- Newport et Port Daniel, (achevé qu'en 1837,) Cox, Portland, Grantham et Wickham, Augmentation de Wendover, Wakefield, ligne entre Gosford et Faussambault, ligne entre Gosford et Bourglouis, et St. Gabriel et Gosford, Foulons à l'ouest du havre Diamond, Québec, Mitis, Islet du Portage.
- Ditton, Hemmigford, Hinchinbrooke, Nicolas Rioux, Acton, Port Daniel, Newport, Hamilton, Durham, Gosford.
- Mont Louis, ligne de limite pour les octrois de grève près de Québec, Stanfold, Arthabaska, lignes de division entre la couronne et les seigneuries de Rimouski, Lessard, Lepage, Thibierge et Pachot, Augmentation de Somerset, Aylmer, Forsyth, grèves en front de Notre-Dame des Anges, Adstock, Price, Colrairie, Gayhurst, Trois-Pistoles.
- Alton et Grondines, Hope, Durham, Horton, Abercrombie, Perthuis, village de Godmanchester.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire.

A P P E N D I C E W .

RAPPORT d'Arpentages Officiels de terres publiques faits dans le Haut Canada de l'année 1792 à 1840 inclusivement.

Années.	Acres arpentés.	Montant payé pour arpentages.	LOCALITÉS.
1792	19,950		Cramahe, Scarborough, York.
1793	182,400		Barton, Beverley, Blandford, Blenheim, Burford, Baie Burlington, Camborough, Caistor, Delaware, Dorchester Sud, rue Dundas, Edwardsburgh, Flamborough Est, Flamborough Ouest, Glanford, Hope, Huntingdon, Lancaster, Lochiel, Oxford Ouest, Pickering, Rawdon, Rivière Thames, Rivière Trent, Williamsburgh, rue Yonge, Scarborough.
1794	169,300		Bastard, Bertie, Burgess, Caistor, Flamborough Ouest, Gainsborough, Humberstone, Huntingdon. Terres sauvages 6 Nations, Kitley, Markham, Montague, Mountain, Murray, ligne derrière Matilda, Newark.
1795	434,400		Pelham, Rawdon, Welland, Yonge, rue Yonge, havre de York, Finch, Williamsburg, Winchester, Augusta, Bastard, Bertie, Blenheim, Burgess, Cramahe, Crosby Nord, Crowland, Cornwall, Escott, Etobicoke, Gainsborough, Grimsby, Hamilton, Hope, Humberstone, Kitley, Nepean, Osgoode, Pelham Rainham, Scarborough, Vaughan, Walsingham, Wainfleet, Walpole, Whitby, Willoughby, Wolford Woodhouse.
1796	433,500		Ancaster, Barton, Bastard, Belle Rivière, Dover Est et Ouest, Gosfield, Grand Rivière, Haldimand, Hamilton, Kitley, Landstowne, Leeds, Maiden, Marysburgh, Mersea, Oakland, Percy, Raleigh, Rochester, Willoughby, Winchester.
1797	585,800	Il n'y a point de document dans le département qui étalse le montant payé pour arpentages de 1792 à 1801 inclusivement.	Aldborough, Alfred, Bastard, Blandford, Charlottetown, Clatke, Dover, Etobicoke, Harwich, Hawkesbury, Hope, Kitley, Maiden, Montague, Mountain, Rainham, Raleigh, Sandwiche, Sidney, Southwold, Rivière Thames, Walsingham, Walpole, Rawdon.
1798	623,900		Ameliasburgh, Beverly, Blenheim, Burford, Delaware, Etobicoke, Flamborough Est, Harwick, Hawkesbury, Houghton, Howard, Orford, Raleigh, Rivière Rincom, Lac St. Clair, Vaughan, Walsingham, Walpole, Winchester, Woodhouse.
1799	182,800		Binbrook, Dunwich, Dorchester Nord et Sud, Dereham, Elizabethtown, Glandford, Rivière Thames, Yarmouth.
1800	164,800		Gwillimbury Est et Ouest, Hope, King, Whitchurch, Woodhouse.
1801	125 11	Point d'arpentage.
1802 33,000	0	Whitchurch.

1803	383 9	223,600	6 Aldborough, Dunwich, Finch, Gwillimbury Est et Ouest, Elmseley.
1804	597 6	19,000	7 Dover Est et Ouest.
1805	510 9	26,000	7 Uxbridge, Orford.
1806	871 10 10	249,300	Colchester, Crosby Nord et Sud, Etobicoke, Gosfield, Mersea, Nelson, Lac Ontario, Crique de Seize Milles, Toronto, Trafalgar.
1807	1,172 6	182,300	3 Camden Est, Caledonia, Pittsburg, Scott.
1808	563 19 3	38,000	3 Chemin de Penetanguishine, Portland.
1809	245 13 3	295,900	3 Yarmouth, Walsingham, chemin de Talbot, Southwold, Reach, Portland, Rivière Niagara, Middleton, Houghton, Dover Est et Ouest, Chatham, Malahide.
1810	1,548 5 2	307,200	2 Augusta, Bayham, Dorchester Sud, Dereham, Elizabethtown, Hallowell, ville de London, Leeds, Malahide, Middleton, chemin de Talbot, Westminster, York.
1811	1,073 0 9	242,000	9 Aldborough, Dunwich, Ameliasburgh, Escott, Gainsborough, Penetanguishine, chemin de Penetanguishine, Nord du chemin de Talbot, ouest du chemin de Talbot, Tiny, Toronto, Réserve du Gouvernement, Toronto, Wainfleet, rue Yonge, Yonge, village de Gwillimbury.
1812	523 14 4	52,200	Burgess.
1813	Point d'arpentage.
1814	5 12 9	53,400	9 Chemin à partir des moulins de Cooper, Etobicoke.
1815	Drummond, Lancaster, Walsingham.
1816	4,459 1 11	318,900	11 Ameliasburgh, Bastard, Bathurst, Beckwith, Belleville, Burgess, Cartwright, Charlottenburgh, Drummond, Goulburn, Hawkesbury, Gore Howard, Kitley, Lancaster, Manvers, Mersea, Murray, Oxford, Rivière Petite Nation, Raleigh, chemin de Talbot.
1817	2,011 0 0	401,200	0 Brock, Cavan, ville de Kingston, Thurlow, Sherbrooke Sud, Perth, Cartwright, Beckwith, Bathurst.
1818	1,434 17 9	275,300	9 Ameliasburgh, Elizabethtown, Emily, Georgina, Goulburn, Monaghan, Smith.
1819	702 18 0	1,089,000	0 Albion, Caledon, Chingacousy, Cornwall, Emily, Eramosa, Esquesing, Gwillimbury Ouest, Hallowell, Houghton, ville de London, Marmora, Nasagaweya, Nelson, Nissouri, Otonabee, Lac Rice, Seymour, Southwold Tecumseth, Toronto, Gore de Toronto, Trafalgar, Yarmouth.
1820	1,314,550	Asphodel, Adajala, Alfred, Amherstburg, Caledon, Carradoc, Dalhousie, Eckfrid, Essa, Huntley, Innisfil, Lanark, Lobo, Madoc, Mariposa, March, Mono, Mosa, Murray, Oro, Orillia, Plantagenet, Richmond, Sombra, Tay, Thorah, Vespra, Westminster, Zorra.
1821	316 5 0	421,840	0 Carradoc, Clarence, Elzevir, Garafaxa, ligne extérieure Est de Murray, Plantagenet, Ramsay, Sherbrooke N., Gore de Sidney, Lac de Simcoe, Kingston, Mono, Monaghan, Toronto, Westminster, Tyendenaga.
1822	24 0 0	1,031,200	0 Amaranth, Burleigh, Ennismore, Flos, Fredericksburgh, Grande Ile, Haldimand, Harvey, Howard, Hungerford, Kaladar, Lancaster, Lochiel, Mono W. H. Osgood, Palmerston, Plantagenet, Russell, Sheffield, Torbolton, Tosoronto, Zone, Osgood.
1823	25 18 6	682,800	6 Belmont, Darling, Douro, Dummet, Fitzroy, Lancaster, Lavant, Methuen, Pakenham, Raleigh, Romney, Rivière Thames, Chatham, Gosfield, Lochiel.
1824	826 9 3	531,600	3 Beckwith, Bedford, Blandford, Cramahe, Fenelon, Gower Nord, ville de Gwillimbury dans Hinchinbrooke Nord, Kennebec, McNab, Maidstone, ligne extérieure ouest de Murray, Nepean, Rochester, Sandwich, Tilbury Est et Ouest, Westminster, Wilmot.

ÉTAT d'Arpentages Officiels de terres publiques faits dans le H. C. de l'année 1792 à 1840 inclusivement—*Continué.*

ANNÉES.	Acres arpentés.	Montant payé pour arpentages.	LOCALITÉS.
1825	256,100	41 19 0	Adolphustown, Bertie, Eldon, village de Fredericksburgh, Humberstone, Melancthon, Middleton, Ops, London, Peterborough, Thurlow, Vespra, Orford.
1826	68,600	354 16 0	Alnwick, réserve des sauvages à Chippawa, Hinchinbrooke, réserve des sauvages dans les lots de ville de
1827	203,400	169 15 3	Guelph, Olden, Roxborough, Thorah.
1828	303,100	694 4 3	Chemins d'Aboukir, Brock, grève de Burlington, Caledonia, Ennismore, Eramosa, acquisition des sauvages à Burwell, Osnabruck, Puslinch, chem. à travers Puslinch, Rivière au Sable, Toronto, Townsend, Wilmot.
1829	145,298	780 3 10	Caledonia, Goderich, Plympton, Rainham, Penetanguishine.
1830	189,060	168 8 6	Ville de Brantford, Carradoc, Charlottenburgh, Cayuga, Fredericksburgh, Gower Sud, Guelph, Moore, Baie Matchedash, Penetanguishine, Rainham, Saltfleet, Sarnia, Smith, Southwold.
1831	392,800	869 14 9	Bexley, Brantford, Cornwall, Dummer, Edwardsburgh, Flamborough Est, Harwich, partie est de la borne sud de Kingston, Luther, Pembroke, Pickering, Puslinch, Ross, Richmond, Townsend, Westmeath, Whitby, Woodhouse.
1832	502,800	1,355 14 8	Aldborough, Gore de Clinton, Colchester, Dereham, Dunwich, Gore de Grimsby, Huntingdon, Loughborough, Malden, Mountain, Murray, ligne extérieure est, Nottawasaga, lot de ville d'Oxford, Puslinch, Gore de Puslinch, Presqu'Isle, Gore de Sydney, Sophiasburgh, Tecumseth, Thurlow, Warwick.
1833	553,550	3,187 3 10	Adelaide, village d'Adelaide, lots de ville de Barrie, Grosse-Île, Brooke, ville de Brantford, Camden, Ouest, Carradoc, Charlottenburgh, Collingwood, Enniskillen, Hawkesbury, Ile de Howe, Hythe, terres des sauvages, London, ville de London, ville de Lindsay, Medonte, Nottawasaga, ville de Ops, Orillia, Pickering, Plympton, Scarborough, Seymour, St. Vincent, Sunnidale, Toronto, Woodstock.
1834	287,040	1,955 0 3	Barton, hauteurs de Burlington, Beverley, Grosse-Île, Blandford, Burleigh, Bronté, Cambridge, Carradoc, Cayuga, ville de Cayuga, Dunn, Etobicoke, Harvey, terrain du Huron, réserve militaire à Niagara, ville de Nottawasaga, Rama, Stamford, Sunnidale, Trafalgar, Port Trent.
1835	246,400	2,578 19 7	Alnwick, Anderdon, Lac Balsam, Beverley, Bosanquet, Colborne, Erroll, Grand'Rivière, Hamilton, réserve du Huron, Kenyon, Gore de Norwich, Orillia, Pembroke, Plympton, Pointe Anne, Rivière au Sable, Ross, Somerville, St. Vincent, Thurlow, Vespra, Westmeath.
1836	290,010	2,835 12 2	Alfred, Ashfield, ville de Chatham, Corunna, Eldon, Etobicoke, King, ville de London, Mara, Matchedash, Marlborough, Mersea, Mountain, Oxford, Tyendeneaga, lot de ville de Warwick.

1837	55,028	310	6	9	Adolphustown, ville de Chatham, Corunna, Gloucester, Harvey, Howard, Hungerford, Rawdon, Rokeby, Verulam.
1838	31,248	1,057	16	10	Ashfield, Charlotteville, Edwardsburgh, Etobicoke, Zone.
1839	64,903	721	14	1	Point d'arpentage.
1840					Ashfield, Derby, ville d'Orillia, Sydenham.
	14,174,777	34,502	19	4	

19*

1,000,000 Terrains de la compagnie du Huron du Canada.
 330,000 Townships sur la Grand'Rivière arpentés par les propriétaires.
 30,280 Terres des sauvages de St. Régis dans Glengarry.
 1,650,752 Arpentés antérieurement à 1792.

17,185,809 Total arpenté dans le Haut Canada jusqu'au 31 décembre, 1840.

Entre les années 1819 et 1829 inclusivement, 3,623,657 acres de terre ont été arpentés dans le Haut Canada par contrat. Ces arpentages ont été payés en terres à un taux moyen de 4 $\frac{1}{2}$ pour cent.

Le coût moyen des arpentages de 1802 à 1840 inclusivement, est d'environ un denier par acre.

Le montant payé pour arpentages dans le cours d'aucune année mentionnée, n'est pas tout le coût des arpentages de cette même année, vu qu'il a été fait des paiements pour arpentages faits dans le cours de l'année précédente; aussi de 1819 à 1829 inclusivement, la plus grande partie des arpentages ont été payés en terres.

JOSEPH CAUCHON,
 Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
 Toronto, 30 Janvier, 1857.

MODES D'ARPENTAGE.

L'établissement des terres dans le Canada en franc-aleu roturier comença en 1783, époque à laquelle les U. E. loyalistes se fixèrent à la Baie des Chaleurs dans le Bas Canada, et sur les bords du St. Laurent et des lacs dans le Haut ; les arpenteurs étant très rares, il était impossible d'arpenter les townships régulièrement, on ne subdivisait que les lots de front à mesure que les colons en avaient besoin.

Les concessions en arrière étaient ensuite arpentées selon que l'occasion le requérait, ou que les circonstances le permettaient.

Les townships devaient dans l'origine avoir (tel qu'aux Etats-Unis) six milles carrés, et les lots avoir 19 chaînes de large sur 63 chaînes 25 mailles de long, et contenir 120 acres chaque ; mais en vertu d'instructions royales reçues par Lord Dorchester en date du 23 Août, 1786, il fut décidé que les townships sur les rivières navigables et les lacs auraient 9 milles de front sur 12 milles de profondeur, et contiendraient 108 milles en superficie chaque (étant égale à 3 townships de 6 milles carrés), et seraient subdivisés en 12 concessions ou rangs de 28 lots chaque ; les lots devaient avoir 26 chaînes de large sur 80 ch. 80 m. de profondeur, contenir 200 acres chaque, et 5 par cent en sus pour chemins. Les townships devaient à l'intérieur du pays avoir 10 milles carrés et être subdivisés en 11 concessions de 28 lots chaque, les lots devaient être de 28 ch. 75 m. de large sur 73 ch. 5 m. de profondeur, et chaque lot contenir 200 acres et 5 par cent en sus pour chemins.

Dans le Haut Canada ces réserves pour chemins furent tracées sur les lignes de township et de concession et sur certaines lignes latérales entre les lots ; mais comme on ne suivit aucun mode uniforme en traçant ces réserves de chemins dans les vieux townships, il existe beaucoup d'incertitude sur leur vraie position, ce qui a donné lieu à grand nombre de procès et à de nombreux renvois au département des arpenteurs, et a retardé considérablement les améliorations des chemins. L'usage de l'aiguille magnétique et l'infériorité des instruments d'arpentage ainsi que l'ignorance de quelques uns des arpenteurs qui ne tenaient aucun compte des variations du compas en différents endroits ni du changement progressif dans les variations d'un même lieu, et particulièrement le manque de ligne de vérification, ont été cause de beaucoup de bévues dans les anciens arpentages.

En 1818 une tentative fut faite pour assurer une plus grande exactitude dans les arpentages des townships dans le Haut Canada, en ordonnant aux arpenteurs de constater la latitude et les variations de l'aiguille magnétique à certains points des arpentages ; mais on ne put réussir, vu que les arpentages se faisaient alors par contrats et se payaient en terres, car de tous les anciens arpentages ceux là sont les plus irréguliers et les plus défectueux.

On n'introduisit des lignes de vérification dans les arpentages du Haut Canada qu'en 1829, époque à laquelle sur le rapport de feu William Chewitt, arpenteur général d'alors, un ordre en conseil fut passé autorisant le tracé de lignes à travers les concessions au milieu des réserves pour chemins entre chaque sixième lot. Cependant les sections formées par ce mode d'arpenter se trouvèrent trop grandes, étant de $2\frac{1}{4}$ milles sur $1\frac{3}{4}$ mille, contenant près de 4 milles en superficie, subdivisées en 12 lots de

200 acres chaque, larges de 30 chaînes chaque sur 66 chaînes et 67 m. en profondeur, et elles furent subséquemment réduites à 100 chaînes quarrées, subdivisées en 10 lots, larges de 20 chaînes chaque sur 50 chaînes de profondeur, et contenant 100 acres. La superficie des lots fut réduite à 100 acres pour éviter les erreurs qui s'étaient glissées dans les anciennes subdivisions. Depuis 1818 les limites des réserves pour chemins ont été définies par une ligne double de poteaux.

Comme les lignes de chacune des sections sont tracées au milieu des réserves pour chemins, on évite maintenant l'incertitude sur la vraie position des chemins et les erreurs dans la superficie des lots si fréquentes dans les anciens arpentages.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 30 janvier, 1857.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

APPENDICE X.

(*Circulaire.*)

BUREAU DES EXAMINATEURS DES ARPENTEURS PROVINCIAUX DU HAUT CANADA.

Toronto, 24 Décembre, 1856.

MONSIEUR,

En conformité aux résolutions du bureau, j'ai l'honneur de vous adresser la présente :

1. Pour appeler votre attention au statut provincial 19, 20 Vict. c. 13, sec. 3, et vous requérir d'informer vos apprentis, " que toutes personnes qui après le 1er janvier, 1858, se présenteront pour être admises comme arpenteurs provinciaux, seront examinées sur les éléments de la géologie."

2. Comme il appert par des plaintes faites à ce bureau que plusieurs personnes non-autorisées pratiquent comme arpenteurs, j'ai à vous informer que nonobstant le rappel de la 2^{de} sec. de la 12 V. c. 35, qui impose une amende de £10 pour contravention au dit acte, l'offense est, par la 15^e clause de la 5^e sect. de la 12 Vict. chap. 10, et la 2^e sect. de la 18 Vict. chap. 83, un " délit," et est passible du même châtiment, et à vous prier de vouloir bien aider ce bureau à mettre fin à un usage si injurieux au public et à la profession.

3. J'ai aussi à exprimer le regret avec lequel ce bureau a appris de sources certaines que dans plusieurs cas les apprentissages n'existent que de nom, soit que les patrons aient cessé de pratiquer, ou que les étudiants ne résident pas avec leurs patrons, ou même résident dans d'autres localités, et en conséquence ne peuvent servir de bonne foi sous eux. Cette contravention de la loi est quelquefois aggravée en par les patrons permettant à leurs apprentis de pratiquer pour eux comme arpenteurs, en dehors de sa surveillance personnelle, au grand dommage des praticiens régulièrement admis.

Comme le temps de service et de pratique sur le terrain sous un arpenteur régulièrement admis et pratiquant, prescrit par la loi, n'est pas plus

long qu'il n'est nécessaire pour acquérir une connaissance pratique de l'arpentage des terres du Canada et des lois qui le régissent, (sans laquelle les meilleurs arpenteurs en théorie s'exposent à faire des arpentages des plus erronés et des plus illégaux,) ce bureau fera tous ses efforts pour s'assurer de la nature et de l'étendue de la pratique sur le terrain de chacun des candidats en conformité à la 4e sect. de la 12 Vict. chap. 35, et se prévaudra des pouvoirs qui lui sont conférés par la 10e section de cet acte de suspendre ou de démettre tout arpenteur provincial donnant de faux certificats.

4. J'ai à vous requérir de ne prendre comme apprentis aucune personne prétendant avoir été admise à pratiquer dans aucune partie de l'empire de Sa Majesté autre que cette province, jusqu'à ce que vous ayez soumis à ce bureau les documents qu'il produit comme preuve de ses avancés, et ayez obtenu une décision sur iceux.

Dans le but d'aider ce bureau dans l'accomplissement de ses devoirs, vous voudrez bien répondre aux questions ci-incluses, et me les renvoyer aussitôt possible.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. F. PASSMORE,
Secrétaire.

N. B.—Ces questions avaient trait à la pratique professionnelle de l'arpenteur et au service de ses apprentis.

**BUREAU DES EXAMINATEURS DES ARPEN-
TEURS PROVINCIAUX DU HAUT CANADA,**

Toronto, 29 janvier, 1857.

MONSIEUR,

J'ai ordre de vous informer que ce bureau a adopté le cours suivant d'examen, conformément aux 19e et 20e Vict. chap. 13, sec. 3, et de vous prier de vouloir bien y attirer l'attention de vos apprentis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. F. PASSMORE,
Secrétaire.

**EXAMEN DES ARPEN-
TEURS PROVINCIAUX SUR LA
GEOLOGIE.**

Les candidats pour examen dans le département de la Minéralogie et de la Géologie, devront posséder une certaine connaissance des sujets suivants :

1. Les caractères ordinaires qui distinguent les corps minéraux les uns des autres, tel que la structure, solidité, gravité spécifique, effets produits par l'action des acides, etc.

2. Les propriétés générales et les conditions dans lesquelles se rencontrent quelques vingt à trente minéraux qui entrent dans la composition des roches, ou qui sont d'importance sous un point de vue géologique, tel que, quartz, feldspath et mica, talc, serpentine, augite, hornblende, tourmaline, spath calcaire, sulfate de baryte, sulfate de chaux, etc.

3. Le minéral des métaux les plus communs, tel que : argent, cuivre, plomb, étain, fer, etc.

4. La classification des roches, et les variétés les plus communes des produits ignés, métamorphosables, ou sédimentaires.

5. Les subdivisions des roches siluriennes et dévonniennes du Canada, avec les fossiles qui les caractérisent.

6. Une connaissance générale de la géologie du Canada, comprenant la distribution géologique des diverses formations qui se rencontrent dans la province, leur contenu économique, etc.

On recommande aux candidats d'assister aux cours de lectures (qui sont données à leur intention particulière) du professeur Chapman, au collège de l'Université à Toronto; ou d'avoir recours aux publications suivantes : Dana's Manual (not system) of Mineralogy, Hitchcock's or Page's Elementary Geology; Logan and Hunt's sketch of Geology of Canada.

EXTRAIT DU PROFESSEUR CHAPMAN.

COLLEGE DE L'UNIVERSITE, TORONTO.

MINERALOGIE ET GEOLOGIE.

PROFESSEUR—E. J. CHAPMAN,

(*Ci-devant Professeur au collège de l'Université, Londres, Angleterre.*)

Il est donné trois cours séparés de lectures sur ces sujets : un cours élémentaire pour les étudiants de l'Université, et les étudiants passagers généralement; et deux cours plus avancés pour les étudiants de la quatrième année. Le cours élémentaire est spécialement adapté aux personnes qui se préparent à être examinées comme arpenteurs provinciaux. Dans chaque division les lectures sont illustrées par de nombreux diagrams, échantillons et modèles; et des tables imprimées et autres assistances sont fournies aux étudiants gratis.

1.—COURS ELEMENTAIRE DE MINERALOGIE ET DE GEOLOGIE, COMPRENANT EN MEME TEMPS LES PRINCIPES GENERAUX DE LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE.

[Tous les mardis et jeudis, pendant la session, d'une à deux heures, avec examens (facultatifs pour les étudiants privés) tous les deux vendredis, à la même heure. Honoraire pour les étudiants passagers ou privés, 10s.]

Ce cours comprend 40 lectures à peu près, et se discute dans l'ordre suivant :

1. Nature et rapports généraux de ces sciences ; mode de les étudier adopté pour ce cours. 2. Caractères au moyen desquels se distinguent les minéraux. 3. Application pratique de ces caractères. 4. Divisions principales des roches ; minéraux présents comme éléments dans les masses de roches, ou qu'on rencontre communément dans celles. 5. Roches ignées ou cristallines ; théorie de transformation. 6. Veines métalliques. 7. Métaux et minéral métallique. 8. Idées générales sur la nature chimique et la classification des minéraux. 9. Roches sédimentaire ou stratifiées ; leurs modes de formation, les variétés de leur structure, et autres questions qui s'y rattachent. 10. Débris organiques ; principe de classification zoologique et botanique. 11. Esquisse de l'histoire physique de la terre ; époques géologiques. 12. Phénomènes géologiques qui existent ; formations de roches actuellement en progrès ; application de la géographie physique.

Ceux qui désirent assister à quelques uns de ces cours comme étudiants passagers ou privés, n'ont qu'à obtenir du professeur une carte d'admission. Il n'existe aucune forme d'examen. Ceci se rapporte aussi à tous les autres sujets qui sont enseignés au collège de l'Université.

BUREAU DES EXAMINATEURS DES ARDENTEURS POUR LE BAS CANADA.

Québec, Mars, 1857.—

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que ce bureau a adopté le cours suivant d'examen, conformément au 19 et 20 Vict. chap. 13, sec. 3, et de vous prier de vouloir bien y attirer l'attention de vos apprentis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obt. serviteur,

A. WALLACE,

Secrétaire.

EXAMEN DES CANDIDATS POUR ADMISSION A LA PROFESSION D'ARPEUR SUR LA GEOLOGIE.

Les candidats pour examen dans le département de la minéralogie et de la géologie devront posséder une certaine connaissance des sujets suivants :

1. Les caractères ordinaires qui distinguent les corps minéraux les uns des autres, tel que structure, solidité, gravité spécifique, effets produits par l'action des acides, etc.

2. Les propriétés générales et les conditions dans lesquelles se rencontrent quelques vingt à trente minéraux qui entrent dans la composition des roches, ou qui sont d'importance sous un point de vue géologique, tel que quartz, feldspath et mica, talc, serpentine, augite, hornblende, tourmaline, spath calcaire, sulfate de baryte, sulfate de chaux, etc.

3. Le minéral des métaux les plus communs, tel que : argent, cuivre, plomb, étain, fer, etc.

4. La classification des roches, et les variétés les plus communes des produits ignés, metamorphosables ou sédimentaires.

5. Les subdivisions des roches sédimentaires et devonniennes du Canada, avec les fossiles qui les caractérisent.

6. Une connaissance générale de la géologie du Canada, en prenant la distribution géologique des diverses formations qui se rencontrent dans la province, leur contenu économique, etc.

On recommande aux candidats d'assister aux cours de lectures (qui sont données à leur intention particulière) du professeur Dawson du Collège McGill ; ou au cours qui sera donné à l'Université Laval à Québec durant l'été prochain, ou autrement d'avoir recours aux publications suivantes : Dana's Manual (not system) of Mineralogy ; Hitchcock's or Page's Elementary Geology ; Logan and Hunt's Sketch of Geology of Canada.

EXTRAIT DU PROFESSEUR DAWSON.

COLLEGE MCGILL, MONTREAL.

PROFESSEUR—J. W. DAWSON, A. M. F. G. S.

1. **MINERALOGIE.**—Natures et limites de la science—Caractères physiques des minéraux—Cristallographie—Propriétés physiques des minéraux—Modes de déterminer les espèces—Descriptions des espèces les plus importantes des minéraux avec leurs rapports géologiques et leur usage dans les arts.

2. **GEOLOGIE.**—Roches de la croûte de la terre, considérées dans leur composition, leur structure comme cristallines ou fragmentaires—leur origine telle qu'ignées, aqueuses ou pouvant se métamorphoser—les débris fossiles contenus dans icelles—Etat actuel de la surface de la terre—Changements en progrès—Histoire géologique de la terre—Géologie de l'Amérique britannique—Application de la géologie à l'agriculture, au génie, etc.—Exemples de méthodes pour recherches géologiques.

Dans la présente session (1857) les lectures sur les sujets ci-haut commenceront le premier jeudi de mars, et seront continuées les mardis et jeudis à 4, P. M., jusqu'au 1er mai. Les arrangements de 1857-8 comprendront un cours qui commencera dans le mois de novembre, époque à laquelle commenceront des lectures sur la zoologie et la botanique. Honoraires pour le cours entier d'histoire naturelle, £1 5s. Pour la minéralogie et la géologie scules, 12s. 6d. Le Collège McGill donne aussi un cours de génie qui commence en novembre—Honoraires, £2 10s., et les étudiants peuvent suivre ce cours ainsi que l'histoire naturelle, la chimie, la philosophie naturelle et l'agriculture pour un honoraire de £5.

Pour plus amples informations s'adresser à W. C. Baynes, secrétaire.